REVUE

DES

DEUX MONDES

XXe ANNÉE. — NOUVELLE PÉRIODE

TOME VIII. — 1er OCTOBRE 1850.

PARIS. — IMPRIMERIE DE GERDÈS,
14, rue Saint-Germain-des-Prés.

REVUE

DES

DEUX MONDES

TOME HUITIÈME

VINGTIÈME ANNÉE. — NOUVELLE PÉRIODE

PARIS
AU BUREAU DE LA REVUE DES DEUX MONDES
RUE SAINT-BENOÎT, 20

1850

054
R 3274
1850, v.4

LA SUISSE

DEPUIS LA RÉVOLUTION DE FÉVRIER.

Rapports de la Confédération avec les puissances pendant la crise de 1848-49. — Révision du pacte fédéral. — Les Réfugiés. — Le Libéralisme conservateur et le Parti révolutionnaire dans la diète et dans les cantons. [1]

Au commencement de l'année 1848, la Suisse venait de traverser une crise douloureuse, et la diplomatie européenne s'efforçait trop tard d'arrêter dans leur redoutable développement les conséquences d'une guerre civile qu'elle n'avait pas su prévenir, quand éclata en France la révolution de février, que suivirent de fort près, on s'en souvient, les révolutions d'Allemagne et d'Italie. Dès-lors l'attention de la diplomatie, concentrée depuis quelque temps sur les affaires de la Suisse, dut se porter sur de plus graves complications, et la république helvétique, délivrée des influences étrangères qui pesaient sur elle, fut libre de suivre la politique de son choix. — Quel usage la Suisse a-t-elle fait de cette indépendance? Dans quelle mesure les intérêts généraux ont-ils prévalu chez elle sur les passions et les intérêts des partis? — C'est une question que le moment est peut-être venu d'exa-

(1) L'auteur de cette étude a suivi de près le mouvement politique et moral qu'il cherche à retracer ici. Mêlé aux affaires du pays dont il raconte les dernières agitations, il a pu recueillir des informations curieuses autant qu'exactes sur la situation actuelle de la Suisse. (*N. d. D.*)

miner, après deux années pendant lesquelles la politique tant intérieure qu'extérieure de ce pays a pu se préciser par des actes aussi nombreux que significatifs. Envisagée dans sa triple direction, — soit qu'elle intéresse les gouvernemens européens, soit qu'elle s'applique aux questions fédérales ou aux affaires cantonales, — la politique de la Suisse depuis deux ans peut être considérée comme le développement de trois principes distincts : — le principe de *neutralité* vis-à-vis de l'Europe; — le principe d'*équilibre fédéral* dans les questions intérieures d'intérêt général; — enfin le principe de *libéralisme conservateur* dans les questions intérieures d'intérêt cantonal.

L'histoire de la fédération suisse est là pour nous prouver que cette triple direction de la politique helvétique a toujours été pour les cantons une garantie de force et de prospérité. Le principe de neutralité, par exemple, est, depuis le moyen-âge, la base même de l'existence de la Suisse au milieu des grands états qui l'entourent. Lorsque la première révolution française lui eut ôté cette base, la Suisse resta faible, déchirée et malheureuse. Aussi, quand par les traités de 1815 l'Europe fut reconstituée, s'empressa-t-on de rendre à la fédération le bénéfice de la neutralité. Les puissances limitrophes de la Suisse ne pouvaient que se montrer favorables à cette mesure : la neutralité d'un pays situé au centre de l'Europe, maître des plus importans passages des Alpes, était pour la France, l'Allemagne et l'Italie, un intérêt de premier ordre; pour la Suisse, c'était plus encore : c'était une condition d'existence. Formée d'abord des débris de l'ancien empire germanique, la république helvétique s'est adjoint plus tard des élémens romano-celtiques, soit de langue française, soit de langue italienne. Son effort et sa gloire, pendant plusieurs siècles, ont été d'unir ces élémens, de leur donner une empreinte particulière, de se créer enfin une nationalité distincte avec ces débris hétérogènes, et de ne composer qu'une seule famille avec ces nombreuses peuplades dont chacune a son individualité. Grace à la neutralité, cette tâche a été possible; mais si jamais la Suisse prenait part aux luttes de ses voisins, qui pourrait dire ce qu'elle perdrait à placer ainsi en dehors de ses frontières le centre de sa vie politique? Une dissolution serait dès-lors imminente; les nationalités étrangères sur lesquelles la Suisse a fait prévaloir sa propre nationalité reprendraient tout leur ascendant, et se retrouveraient en présence, sans barrières ni médiateurs, entre le Jura et les Alpes. Le principe de neutralité n'est pas moins essentiel, on le voit, à l'équilibre européen qu'à l'existence politique de la fédération helvétique. Il ne faudrait pas croire d'ailleurs que ce principe imposât à la Suisse une politique purement égoïste et négative. Son rôle n'est pas d'assister avec indifférence aux luttes européennes, ni de rester insensible au mouvement intellectuel et moral qui s'ac-

complit autour d'elle; seulement elle ne doit aborder les questions agitées dans les grands états que pour les traiter à sa façon et les résoudre dans la mesure de ses forces, dans le cadre de ses institutions. Telle est la mission que la Suisse a déjà eu plus d'une fois occasion de remplir, et l'Europe même a pu souvent reconnaître dans les crises intérieures de la république helvétique comme une révélation de ses propres destinées. Les révolutions de Genève ont précédé, on le sait, la première révolution française, et les crises qui ont désolé la Suisse de 1841 à 1847 ont en quelque sorte annoncé la tourmente européenne de 1848.

Dominée et protégée dans ses relations extérieures par le principe de *neutralité*, la Suisse trouve pour son gouvernement intérieur une base non moins solide dans le principe d'*équilibre fédéral*. Avant la révolution française, les intérêts communs des cantons alliés étaient trop sacrifiés à leurs intérêts particuliers; c'était cette cause d'affaiblissement qui facilita le triomphe de l'agression française de 1798. A l'excès des influences locales succéda alors l'excès du principe unitaire; mais cette nouvelle constitution, incompatible avec les traditions et les intérêts de la Suisse, ne put se maintenir que par la force des armes françaises. L'acte de médiation du 19 février 1803 substitua heureusement à ce régime défectueux un régime basé sur les vrais principes du fédéralisme. En 1815, un nouveau pacte fédéral détruisit cette œuvre d'une si haute sagesse, et rendit aux influences locales une fâcheuse prépondérance. La souveraineté cantonale devait tôt ou tard abuser de la part excessive qu'on lui avait faite, et en effet, dès qu'éclata en France la révolution de 1830, on vit s'ouvrir pour la Suisse une ère de révolutions partielles qui est venue aboutir récemment à la révision du pacte fédéral. Cette fois, le principe du fédéralisme modéré a de nouveau presque complétement triomphé; c'est ce principe qui avait déjà dicté l'acte de médiation, et ce qu'on connaît de son heureuse influence dans le passé fait bien augurer de l'avenir du nouveau pacte que s'est donné la Suisse.

Enfin le rôle que jouent le principe de neutralité dans les affaires extérieures et le principe d'*équilibre fédéral* dans les questions intérieures de la Suisse, le principe de *libéralisme conservateur* est appelé à le remplir dans les questions cantonales. Bien que ce principe n'ait pas encore au même degré que les deux autres la sanction de l'histoire, il a déjà, sur quelques points, donné des gages suffisans de sa vitalité. Appliqué à la réorganisation des gouvernemens cantonaux, à l'extinction des partis extrêmes, il a rendu, il peut rendre encore d'inappréciables services. Depuis deux ans, il a repris dans quelques cantons un ascendant salutaire, qui s'étendra, il faut l'espérer, à toutes les parties de la Suisse.

Tels sont les trois principes que la Suisse peut invoquer avec confiance comme les guides tutélaires de sa politique : ils représentent en quelque sorte et résument toutes les tendances du génie national. Cependant des idées toutes contraires prétendent, depuis la fin du dernier siècle, à diriger les destinées de la société helvétique. Au principe de neutralité, l'esprit révolutionnaire oppose le principe d'intervention et de guerre; — au principe d'équilibre fédéral, il veut substituer le principe unitaire; — enfin il combat le libéralisme conservateur au nom du radicalisme hégélien. C'est entre ces bonnes et ces funestes influences que la Suisse a été ballottée depuis nombre d'années; c'est tantôt l'esprit national, tantôt l'esprit révolutionnaire qui prédominent. Heureusement la lutte semble, on va s'en convaincre, se décider peu à peu contre le radicalisme.

I. — PREMIERS ACTES DU DIRECTOIRE EN 1848. — RAPPORTS AVEC L'AUTRICHE ET LE PIÉMONT. — LES RÉFUGIÉS ITALIENS ET ALLEMANDS EN SUISSE.

Appliqué aux questions extérieures, l'esprit révolutionnaire de quelques cantons n'a eu, depuis 1848, que de trop fréquentes occasions de déployer en Suisse sa triste activité. Néanmoins la victoire est toujours restée, dans ces questions si délicates et si graves, à l'esprit national, c'est-à-dire au principe de neutralité. Une des plus anciennes conséquences de ce principe est, comme on sait, le droit d'asile. C'est sur l'interprétation de ce droit que de vifs débats se sont souvent engagés depuis trois ans entre le parti radical et ses adversaires de toutes les nuances. En quoi consiste le droit d'asile, et quelles limites rencontre-t-il dans les traditions helvétiques comme dans le droit public européen? C'est ce qu'il faut préciser d'abord.

La Suisse s'est depuis long-temps accoutumée à exercer l'hospitalité envers les exilés, les proscrits politiques des divers pays. Toutefois cette hospitalité a pour condition absolue que ceux qui l'implorent s'en montrent dignes, et qu'ils abdiquent, en touchant le territoire suisse, tout projet d'agitation. L'exercice libéral du droit d'asile a ainsi pour complément nécessaire une sévérité rigoureuse en cas d'abus, et c'est avec une infatigable sollicitude que la Suisse doit se prémunir contre l'influence des étrangers qui prétendraient s'immiscer trop directement dans ses propres affaires.

Les révolutions qui, au commencement de l'année 1848, éclatèrent autour de la Suisse ne pouvaient manquer de soulever pour son gouvernement plusieurs questions très délicates de neutralité. Son premier pas dans la voie périlleuse qui s'ouvrait devant elle fut heureux. A peine la révolution française fut-elle connue à Berne, que le conseil exécutif de ce canton, qui, chargé des fonctions de directoire fédé-

ral, avait tant contribué à amener la crise dont souffrait le pays. adressa à tous les gouvernemens fédérés une circulaire qui indiquait nettement la ligne de conduite qu'on allait suivre (1).

« La position, disait le conseil exécutif, que la confédération suisse occupe dans le système des états européens impose au directoire fédéral le devoir de rappeler l'attention des hauts gouvernemens cantonaux sur les événemens qui se préparent dans différens états et de leur exposer en même temps le point de vue sous lequel il faut envisager et apprécier la position de la Suisse vis-à-vis des états voisins. Sous quelque face que se présente l'avenir, la confédération suisse aura pour tâche de maintenir dans toutes les circonstances et de toutes ses forces la neutralité qu'elle s'est acquise. Cette profession de foi politique est exposée d'autant plus publiquement que le directoire ne craint aucune tendance dans un sens opposé; cependant il est à propos, d'après les événemens qui se sont passés à l'intérieur, d'exercer une grande vigilance, afin d'éviter tout ce qui pourrait amener des embarras et des complications. La confédération suisse doit défendre avec énergie contre les diverses insinuations de l'étranger le principe de la non-intervention; mais il faut aussi, d'après la manière de voir du directoire fédéral, qu'elle s'abstienne de toute espèce de démonstration de laquelle on pourrait induire qu'elle n'est pas fidèle à ce principe. Considérant l'ordre et la régularisation de ses affaires intérieures comme une tâche au sujet de laquelle elle seule a le droit de prononcer, la Suisse doit chercher à maintenir constamment sa neutralité, lorsque des conflits surgissent entre des états étrangers, et sous ce rapport aussi, comme cela a toujours eu lieu, remplir consciencieusement les traités existans. »

Le directoire invitait ensuite les états à organiser toutes les forces armées, il invitait en particulier les cantons qui touchent la frontière à l'informer des événemens qui pouvaient intéresser le pays. « Si des réfugiés, de quelque contrée qu'ils viennent, disait-il en finissant, devaient franchir armés ou sans armes le territoire de la confédération, il faudrait leur accorder un séjour paisible, conformément au droit d'asile et d'après les lois de l'humanité; les premiers devraient être cependant désarmés immédiatement, et on devrait veiller en outre à ce qu'ils n'abusassent point de l'asile qui leur serait accordé pour en faire le centre de menées contre les états voisins. » La circulaire était signée par l'ancien chef de l'expédition des corps-francs contre Lucerne, M. Ochsenbein. Les états répondirent presque tous dans un sens favorable à la circulaire du directoire. Un seul, le canton de Genève, à la tête duquel se trouvait et se trouve encore M. James Fazy, rédigea sa réponse en termes quelque peu équivoques, et dont on put dire alors avec raison qu'*ils tournaient à l'aigre-doux*. Quoi qu'il en soit, la Suisse

(1) Les documens relatifs aux actes et aux négociations du gouvernement helvétique depuis 1848 sont pour la plupart assez peu connus en France. Aussi croyons-nous devoir en citer les parties essentielles, celles qui permettront au lecteur de se former un jugement à lui.

avait de nouveau proclamé le principe essentiel de sa politique vis-à-vis de l'Europe, et dès-lors il ne s'agissait plus que d'attendre les occasions de l'appliquer.

Dès le mois d'avril 1848, les démocrates allemands, voulant changer la Germanie monarchique en république socialiste, concentrèrent leurs efforts sur le grand-duché de Bade comme sur le point le plus vulnérable, et donnèrent le signal de la première des insurrections qui mirent ce petit pays si près de sa ruine. Hecker, Struve et Peter étaient les chefs de ce mouvement. Leur centre d'opérations était heureusement choisi; la situation politique du pays de Bade touche par tant de côtés la situation même de la Suisse. Sur aucun autre point de l'Allemagne peut-être les élémens de dissolution ne se présentent plus nombreux, plus menaçans que sur le territoire badois. Qu'on se représente un pays composé des possessions des margraves de Bade, de parcelles autrichiennes, d'une partie du Palatinat et de quelques terres de maisons médiatisées; — une dynastie à laquelle a toujours manqué un prince d'une assez grande habileté pour consolider cette agglomération; — une bureaucratie généralement intéressée et servile, obséquieuse vis-à-vis des supérieurs, brutale et tracassière vis-à-vis du paysan et des bourgeois; — une armée dont les officiers, à quelques exceptions près, n'avaient jamais su conquérir la sympathie de leurs soldats; — deux universités, Heidelberg et Fribourg, centres du rationalisme allemand le plus grossier en religion comme en politique: — tel était le frêle édifice que la démagogie d'outre-Rhin avait entrepris de battre en brèche, et en vérité il n'était que trop facile de l'ébranler jusque dans ses bases. Les classes les plus éclairées de la population badoise ne se faisaient pas faute de compliquer la tâche déjà si délicate de leur gouvernement. A Heidelberg, le clergé réformé avait subi l'influence du professeur Paulus, qui ne voyait dans les miracles de Jésus-Christ que des *tours de gobelet*. A Fribourg, l'historien Rotteck (1) s'efforçait de réduire la position du grand-duc à celle de ce grand-électeur de Sieyès que Napoléon qualifiait de *porc à l'engrais*. C'était dans ces deux universités cependant que se formaient les fonctionnaires, les avocats, les publicistes, qui ne tardèrent pas à couvrir tout le pays d'un réseau impénétrable. Telle fut l'origine de l'opposition de plus en plus menaçante des chambres badoises, à laquelle le gouvernement ne savait répondre depuis longues années que par le veto de la diète de Francfort, puis, en dernière analyse, par la menace de l'intervention autrichienne. On comprend quelle trace durent laisser les événemens de 1848 dans ce

(1) Le *Dictionnaire des Sciences d'état* de M. Rotteck est un des ouvrages qui ont été le plus funestes à l'Allemagne du sud et à la Suisse. L'influence qu'il a eue sur la société allemande contemporaine ne peut se comparer qu'à celle que l'*Encyclopédie* exerça sur la société française du XVIIIe siècle.

malheureux pays. Aujourd'hui encore, le grand-duché est placé en face d'un dilemme dont les deux termes sont pour lui également redoutables. La Prusse déclare ne vouloir retirer ses troupes d'occupation que si le grand-duché lui offre des garanties suffisantes d'ordre et de stabilité; d'autre part, le régime militaire de la Prusse est antipathique aux masses, et la présence des troupes prussiennes, loin d'arrêter les progrès du radicalisme, ne fait que les accroître dans des proportions effrayantes. Comment sortir de cette funeste voie sans se heurter, sans se briser peut-être contre un écueil?

Ce foyer d'agitation, si menaçant pour la tranquillité de la Suisse, fit explosion, comme on pouvait s'y attendre, peu de jours après la révolution de février. Les chefs de l'insurrection badoise s'appuyaient, d'un côté, sur les colonnes d'ouvriers allemands revenus de France; de l'autre, ils croyaient pouvoir compter que la Suisse interviendrait en leur faveur, et leur donnerait au moins l'appui de cinq à dix mille hommes de corps-francs. Les chances semblaient belles pour les radicaux suisses; le gouvernement sut résister cependant à leur influence, et les demandes pressantes des insurgés allemands restèrent sans écho. Les populations des cantons frontières assistèrent immobiles aux événemens qui se passaient sur l'autre rive du Rhin, et la démagogie allemande ne parvint à enrôler sous son drapeau qu'un petit nombre de volontaires suisses. Les gouvernemens cantonaux firent occuper les frontières pour empêcher toute violation du territoire helvétique, et se bornèrent à accueillir, sans distinction de partis, tous les réfugiés qui venaient leur demander un asile. La politique de neutralité ne pouvait s'inaugurer plus dignement par une attitude qui déjouait si bien les coupables projets du radicalisme allemand.

Au moment même où on tranchait ainsi la question soulevée par l'insurrection badoise, l'attention du gouvernement fédéral était appelée sur un autre point des frontières helvétiques. La Sardaigne avait commencé sa guerre contre l'Autriche, et la diète suisse se rassembla pour examiner la ligne qu'il convenait de suivre en une si grave circonstance. Dans ses séances du 17 et du 18 avril, elle eut d'abord à discuter la demande du gouvernement de Genève, qui voulait occuper les provinces sardes déclarées neutres par le congrès de Vienne (1),

(1) Dans les *annexes* de l'acte du congrès de Vienne figure un traité entre le roi de Sardaigne, l'Angleterre, la Russie, la Prusse et la France, daté du 20 mai 1815. Voici l'article relatif à la neutralité des provinces sardes : « Art. 8. Les provinces du Chablais et du Faucigny et tout le territoire de Savoie au nord d'Ugine, appartenant à sa majesté le roi de Sardaigne, feront partie de la neutralité de la Suisse telle qu'elle est reconnue et garantie de toutes les puissances. En conséquence, toutes les fois que les puissances voisines de la Suisse se trouveront en état d'hostilités ouvertes ou imminentes, les troupes de sa majesté le roi de Sardaigne qui pourraient se trouver dans ces provinces se retireront, et pourront à cet effet passer par le Valais, si cela devient nécessaire;

afin d'être à même de garantir l'inviolabilité du territoire helvétique. Le député de Genève, M. James Fazy, arguait de la marche rapide des événemens, qui commandait d'avoir promptement recours à des mesures efficaces. Il ne fut réellement soutenu que par la députation de Vaud. Les troupes françaises, disaient ces députés, étaient bien près de la frontière; le territoire sarde pouvait être envahi en quinze heures, et l'armée qui viendrait la première dans ces provinces serait considérée comme ayant le droit de les occuper. En revanche, la grande majorité des députations, celle de Zurich en tête, firent observer que le théâtre de la guerre entre le Piémont et l'Autriche était trop éloigné pour que la Suisse courût, de ce côté-là, quelques dangers. Fribourg faisait même pressentir que, si la Suisse occupait le Chablais et le Faucigny, les puissances voisines pourraient justement se plaindre d'une occupation qui paraîtrait moins décrétée pour garantir la sécurité de ces provinces que pour faire des conquêtes. D'ailleurs, ajoutait-on, le moment était mal choisi pour créer des embarras au roi de Sardaigne, qui avait noblement pris les armes pour défendre l'indépendance de l'Italie. Sur la proposition de Berne, seize états adoptèrent un ordre du jour qui, sans rien préjuger pour l'avenir, éloignait momentanément la proposition de Genève. « Considérant qu'il n'y a pas lieu pour le moment d'occuper les provinces dont il s'agit, considérant qu'en l'absence de la diète, le *Vorort* (directoire) a pour devoir de veiller à la sûreté de la Suisse, la diète décrète qu'elle passe à l'ordre du jour. »

La question d'occupation des frontières sardes n'était pas la seule toutefois qu'eût soulevée la guerre du Piémont contre l'Autriche. Dès les premiers jours d'avril, le chevalier Racchia, major-général du génie piémontais, s'était présenté au directoire comme agent diplomatique extraordinaire de la couronne de Sardaigne, et lui avait remis une note dont nous ne saurions mieux préciser l'intention et le caractère que par quelques extraits (1) :

Berne, le 6 avril 1848.

« La position géographique de la Suisse au centre de la grande ceinture des Alpes qui bordent la péninsule italique, sa tendance naturelle vers la mer, et l'analogie actuelle des principes politiques des gouvernemens respectifs, tout lui conseille aujourd'hui plus que jamais de cimenter avec l'Italie les rapports les plus intimes comme les plus profitables.

« Mais cette Italie, depuis si long-temps opprimée par ces étrangers que vos ancêtres surent avec tant d'énergie repousser loin d'eux, luttant en ce moment

aucunes autres troupes armées d'aucune autre puissance ne pourront traverser ni stationner dans les provinces et territoires susdits, sauf celles que la confédération suisse jugerait à propos d'y placer, » etc.

(1) Le texte même de cette note n'a jamais été publié.

encore pour le même but, ne saurait tourner ses regards que vers la Suisse, comme vers la nation la plus intéressée à coopérer à cette grande œuvre.

« C'est pourquoi une déclaration politique de ce genre de la part de la diète extraordinaire que le *Vorort* vient de convoquer pour le 13 de ce mois aurait toute son opportunité, et satisferait à la fois à la situation politique et aux intérêts réciproques du présent et de l'avenir des deux pays.

« La Suisse n'a qu'à rappeler à son souvenir les tristes destinées de la république de Venise, déclarant, à la fin du siècle dernier, vouloir conserver sa neutralité entre les parties belligérantes, pour juger qu'une semblable attitude ne convient nullement à sa dignité, ainsi qu'à la gravité des événemens du jour, qui peuvent, d'une manière inopinée, surprendre quiconque, sans perte de temps, ne se place pas en mesure de les dominer.

« La Suisse a besoin de déployer un armement immédiat de trente mille hommes, dont vingt mille au moins portant sur l'échiquier militaire de l'Italie, et d'une réserve d'une force égale prête à marcher au premier appel.

« Le soussigné (chevalier Racchia), chargé d'affaires de sa majesté le roi de Sardaigne, fait des vœux pour que cette opinion franche et loyale puisse être celle de la diète fédérale, appelée à prononcer sur un argument d'un si grand intérêt, et il s'estimerait heureux de pouvoir concourir, d'après les vues de son gouvernement, à une semblable combinaison par un traité spécial d'alliance offensive et défensive entre les deux pays... »

A part la singulière comparaison historique de l'agent piémontais, qui mettait sur la même ligne l'aristocratie mourante de Venise et cette démocratie helvétique si active, qui, peu de mois auparavant, avait réuni plus de cent mille hommes sous les armes, la note sarde présentait aux Suisses les perspectives les plus séduisantes. Elle leur rappelait le rôle prédominant qu'ils avaient joué autrefois dans le duché de Milan, la gloire qu'ils s'étaient acquise dans les batailles de Novarre et de Marignan; elle leur faisait remarquer que l'Autriche, cette puissance étrangère qui, en 1847, avait donné au *Sonderbund* des secours en armes, en argent, et lui avait même envoyé des officiers, était faible et perdue selon toute apparence; elle parlait de la tendance naturelle de la Suisse vers la mer. L'envoyé sarde faisait en outre entendre dans ses communications verbales que la Suisse n'aurait qu'à demander dans un traité spécial des avantages pour l'exportation de la soie brute et l'importation de ses produits industriels de tout genre dans la Haute-Italie; il lui faisait même entrevoir l'acquisition d'un port de mer dans la Méditerranée. Des paroles semblables, partant du ministre des affaires étrangères du gouvernement provisoire, arrivaient aussi de Paris à la diète. Le moment était des plus critiques, car il suffit de se rappeler quelle était alors la situation pour se convaincre que, si la Suisse avait accepté les offres sardes, elle aurait presque infailliblement entraîné dans la lutte la France et l'Allemagne. La diète du petit peuple suisse fut donc un moment appelée à dé-

cider de la paix ou de la guerre générale. Dans ce moment solennel, le bon sens, nous pourrions dire le bon instinct du peuple suisse, prévalut sur toutes les autres considérations. Après deux séances secrètes, quinze états résolurent, le 18 avril, de *ne pas entrer en matière*. Ainsi tombèrent deux propositions, l'une d'ajournement faite par Genève, l'autre de Fribourg, qui demandait le renvoi de l'affaire à l'examen des gouvernemens cantonaux. Dans la discussion, les raisons de la majorité se résumèrent dans ce mot du député de Thurgovie, le docteur Kern : « La neutralité est non-seulement sur le papier, elle est dans le sang des Suisses. » Les avis d'une partie de la minorité, c'est-à-dire des députés de Vaud (MM. Druey et Eytel) et de ceux de Genève (M. Alméras et puis M. Fazy), portaient l'empreinte non équivoque de certaines doctrines de solidarité humanitaire et propagandiste qui ne tenaient aucun compte ni de l'individualité de la Suisse, ni de sa mission particulière. Le directoire communiqua la décision de la diète au chevalier Racchia par une note où on lit cette phrase significative : « La confédération suisse s'est imposé la tâche d'observer une neutralité consciencieuse et stricte au milieu du grand drame des nations. »

Le duc de Litta, qui vint peu de temps après à Berne dans l'intérêt des Lombards, n'eut pas plus de succès. Au contraire, dans sa séance du 13 mai, la diète prit une mesure plus énergique encore. Les gouvernemens provisoires de la Lombardie et de Venise s'efforçaient de lever des corps de volontaires en Suisse. Un agent du gouvernement lombard, M. Prinetti, avait même arrêté des conditions de service avec un Vaudois, M. Borgeaud, major du génie. Sur la proposition d'une commission, la diète décréta : « Les cantons sont invités à prendre les mesures nécessaires afin d'empêcher sur leurs territoires l'enrôlement de volontaires pour un service étranger non capitulé et la formation de corps armés destinés à porter des secours à l'étranger. » Le décret pouvait d'autant moins empêcher tout enrôlement, que plusieurs gouvernemens cantonaux montraient du mauvais vouloir, ou, pour ne pas trop dire, de la négligence à l'exécuter; mais il restreignait les enrôlemens qui allaient se faire publiquement à des tentatives clandestines vis-à-vis d'individus isolés : il leur ôtait par là le caractère public qui aurait pu mettre en question les décisions prises précédemment pour le strict maintien de la neutralité.

Les autorités fédérales envoyèrent presque en même temps des troupes dans les Grisons, pour mettre le territoire de ce canton à l'abri de toute violation de la part des deux parties belligérantes dans la Haute-Italie. De pareils actes semblaient ne devoir mériter à la Suisse que l'estime et l'amitié des puissances voisines. Un historien de la révolution de février ne semble pas cependant en avoir compris le vrai

caractère; il reproche à la Suisse d'avoir été, particulièrement vis-à-vis de la France républicaine, à la fois ingrate et inhabile, en ne se hâtant pas assez de reconnaître le gouvernement proclamé le 24 février à l'Hôtel-de-Ville de Paris. *L'égoïsme mercantile* de la Suisse est assez rudement tancé à ce propos. Faut-il répondre à M. de Lamartine que cet *égoïsme mercantile* dont il parle avec tant de dédain n'entrait pour rien dans les résolutions prises par la diète suisse, qui ne s'était inspirée que du bon sens proverbial de la nation? La Suisse avait, il est vrai, gardé des souvenirs assez pénibles de ce que lui avait valu la première république française, et elle ne se pressa pas trop de reconnaître formellement la seconde, tout en acceptant le fait accompli et en désirant de vivre dans les meilleurs termes avec son puissant voisin. L'historien de la révolution de février paraît d'ailleurs se faire une très fausse idée du rôle que pouvaient remplir les envoyés de la France en Suisse. En s'exagérant l'importance de ce rôle, il tombe dans une erreur qui a bien souvent entravé les efforts de la diplomatie française en Suisse de 1830 à 1847 : il suppose que la conduite personnelle, les conseils, les demi-mots d'un agent diplomatique, qui ont une grande portée dans les pays gouvernés par des princes absolus ou constitutionnels, peuvent exercer la même influence sur les chefs d'une démocratie, obligés de ne jamais perdre de vue les commettans dont ils exécutent les volontés. La méprise de M. de Lamartine porte sur le caractère même des institutions démocratiques de la Suisse, et, si elle est pardonnable aux ministres d'une monarchie, on peut moins l'expliquer chez l'historien d'une révolution démocratique : il y a là, en vérité, de quoi surprendre ceux qui se refuseraient encore à croire que les théories républicaines n'ont, chez beaucoup de leurs plus fervens admirateurs, ni des juges très éclairés ni des partisans très convaincus.

Quoi qu'il en soit, depuis qu'avait commencé pour l'Europe la crise révolutionnaire de 1848, la Suisse avait nettement tracé sa ligne de conduite vis-à-vis des gouvernemens voisins : elle n'avait sacrifié sa neutralité ni aux instances de l'Allemagne révolutionnaire ni aux prières des libéraux italiens. Elle eut encore à s'occuper d'un conflit dont les suites pouvaient la mettre aux prises avec une des premières dynasties de l'Allemagne : nous voulons parler de la révolution qui éclata à Neuchâtel au commencement de 1848. Une constitution républicaine y avait été proclamée, et l'envoyé de Prusse auprès du directoire fédéral avait protesté contre cet exercice de la souveraineté populaire au nom des traités de 1815. Cependant le roi de Prusse, dans une déclaration datée de Potsdam le 5 avril 1848, autorisa ses fidèles sujets à ne prendre conseil que de la situation et du bonheur de leur pays, sans se laisser arrêter par les liens qui les attachaient à lui; il annonça de plus que des commissaires seraient nommés pour entrer

en relation avec le directoire fédéral sur la question de Neuchâtel. Ce ne fut là toutefois qu'une parole non suivie d'exécution : les commissaires prussiens ne furent pas nommés. Dans le cas où cette question se réveillerait, il y aurait là de graves intérêts à concilier; mais tout fait espérer que le débat pourra se terminer sans porter atteinte au principe de neutralité que les traités de 1815 même avaient respecté dans leurs dispositions relatives à la Suisse.

Tôt ou tard, les complications de la guerre d'Italie devaient mettre la Suisse en présence d'une autre grande puissance allemande. Vis-à-vis de l'Autriche comme vis-à-vis de la Prusse, l'attitude de la diète fut prudente et ferme. Les Tessinois avaient montré, dès le printemps de 1848, des sympathies très vives pour la cause de l'indépendance italienne. Lorsque la Lombardie eut été reconquise par l'armée autrichienne, une foule de soldats et de fuyards se jetèrent dans le Tessin, d'où ils firent toute espèce de démonstrations contre les Autrichiens. Par une note du 19 août, le feld-maréchal Radetzky s'adressa au conseil d'état du Tessin; il lui rappelait que « la Suisse, dans la louable intention de maintenir les rapports de bon voisinage avec le gouvernement impérial et royal de l'Autriche, s'était prononcée pour la neutralité la plus absolue, et que pour ce motif le directoire avait repoussé le duc de Litta et d'autres qui s'étaient annoncés comme délégués de la Lombardie. » Il demandait donc au gouvernement tessinois « de mettre fin aux menées des réfugiés italiens, afin qu'il ne fût pas dans la pénible nécessité de renvoyer les Tessinois domiciliés en Lombardie et de supprimer les relations de commerce entre ces deux états. » Le gouvernement du Tessin déclara les faits allégués dans la note « absolument erronés. » Le maréchal s'adressa au directoire. Celui-ci fit connaître sa volonté positive : il demandait qu'on ne tolérât sur le territoire suisse aucun préparatif de nature à inquiéter l'armée autrichienne. Les Tessinois néanmoins ne tinrent pas compte de cet avis. Radetzky fut alors forcé d'en venir aux mesures de rigueur qu'il avait annoncées dans sa dépêche. L'Autriche cependant avait rendu justice aux bonnes intentions du directoire; le ministre de cette puissance en Suisse écrivait au gouvernement fédéral, en date du 16 septembre, qu'il venait de recevoir une dépêche du ministère impérial qui l'assurait que « l'Autriche conserverait fidèlement le souvenir de la conduite honorable de la confédération suisse dans son ensemble. » La diète résolut de son côté, le 21 septembre, d'envoyer des représentans fédéraux et des troupes dans le Tessin, et de demander par compensation que les mesures adoptées par l'Autriche fussent rapportées. Le feld-maréchal se rendit aux vœux de la diète, et il consentit, au bout de quelques semaines, à rétablir sur l'ancien pied les relations entre la Lombardie et les cantons suisses. Malheureusement les réfugiés

lombards ne tinrent pas compte de la situation où la Suisse avait dû se placer vis-à-vis de l'Autriche : s'étant dérobés en assez grand nombre à la surveillance des troupes fédérales, ils parvinrent à se jeter momentanément et les armes à la main sur le territoire lombard. Après une violation si flagrante de l'hospitalité, les autorités fédérales, d'accord avec leurs représentans, décidèrent que les réfugiés seraient internés dans la partie de la Suisse voisine des Alpes allemandes; elles rendaient en outre le gouvernement du Tessin responsable de l'exécution de ce décret, et lui défendaient de permettre à de nouveaux réfugiés de séjourner dans ce canton. Les protestations que les députés du Tessin et quelques autres opposèrent à ces décrets ne trouvèrent pas d'écho auprès de la majorité. Un des députés envoyés au Tessin comme officiers leur répondit nettement « qu'il ne croyait pas que le gouvernement du Tessin eût la volonté ou la force de faire ce qui était nécessaire pour garantir les intérêts de la confédération et pour exercer une police convenable sur les réfugiés. » Peu de temps après, le conseil d'état du Tessin justifia indirectement cette parole sévère en disant dans son *compte-rendu :* « Ce qui, au milieu d'octobre, n'était qu'une appréhension est devenu une triste réalité. La force armée que nous imaginions envoyée par la confédération pour nous protéger n'a pas tardé à servir exclusivement d'appui aux prétentions de l'étranger. Quelquefois même on en a fait usage contre les libertés sacrées du pays et contre le droit d'asile, et, nous le disons avec douleur, ce n'était point un simple malentendu. »

Il paraît néanmoins que la présence des troupes fédérales finit par ramener le gouvernement du Tessin à mieux comprendre et à mieux pratiquer la politique de la confédération, car les rapports entre la Lombardie et le Tessin n'ont plus subi de sérieuses altérations, malgré la campagne de 1849 et aussi malgré les efforts du ministère sarde, qui, à la veille de cette campagne, crut devoir se départir de son attitude jusqu'alors réservée vis-à-vis du directoire. Le conseil fédéral avait décidé « qu'il ne serait plus permis à des réfugiés lombards munis de passeports piémontais de séjourner dans le Tessin. » Le cabinet sarde protesta, par note du 10 février, contre une mesure qui niait le droit du roi de protéger les Lombards, et par là même l'union de la Lombardie aux états sardes; la note concluait par la menace d'interrompre les relations commerciales entre les deux pays. Le conseil fédéral y répondit que « de même que la Suisse ne pourrait pas permettre qu'une masse d'Autrichiens munis des passeports les plus réguliers séjournassent dans le Tessin, pour de là inquiéter la Sardaigne, elle ne pouvait pas davantage consentir à ce que des réfugiés lombards se rassemblassent dans ce canton pour attaquer la Lombardie... » Quant à la menace par laquelle se terminait la note

sarde, le conseil fédéral « attendrait, avec la tranquillité que donne le sentiment intime du droit et de l'accomplissement consciencieux de ses devoirs, les décisions ultérieures du gouvernement du roi, se réservant de faire en tout temps ce qu'exigerait l'honneur de la nation suisse. » Le cabinet sarde fut obligé de se contenter de ces explications.

En 1849 comme en 1848, ce fut encore du côté de l'Allemagne que vinrent pour la Suisse les plus sérieux embarras. L'origine de ces difficultés remonte aux premières tentatives des populations allemandes pour se reconstituer en empire germanique. La Suisse avait d'abord applaudi à ces efforts; elle n'avait pu voir avec déplaisir un changement qui aurait eu pour résultat nécessaire de la délivrer de la pression que la Prusse et en particulier l'Autriche avaient souvent exercée sur elle; mais elle n'avait pas tardé à suivre avec quelque méfiance le mouvement qui tendait à ôter aux états du sud de l'Allemagne la presque totalité de leur souveraineté : ces états avaient avec la Suisse un intérêt commun, celui des petits contre les grands. Cette méfiance de la Suisse fut augmentée par le ton assez arrogant que prirent nombre d'Allemands placés en Suisse comme professeurs, et qui, pour ainsi dire, n'y avaient fait jusque-là autre chose qu'embrouiller les questions suisses par les idées et les principes du radicalisme hégélien. On remarqua d'ailleurs le ton superbe et résolu avec lequel plusieurs feuilles d'outre-Rhin, organes du teutonisme le plus absolu, revendiquaient la Suisse allemande pour le futur empire germanique. Des prétentions analogues, professées par plusieurs des membres les plus influens de l'assemblée de Francfort, n'étaient pas faites pour dissiper les ombrages des cantons. Une bonne partie de la presse suisse répondit à ces prétentions en termes peu mesurés; on se moqua de cette assemblée de professeurs qui perdait des momens précieux en une discussion interminable de droits fondamentaux, tandis que les Suisses, avec leur bon sens pour seul guide, avaient réussi assez vite à donner à leur pays une nouvelle constitution. Pendant que la bonne intelligence s'altérait ainsi entre l'Allemagne et la Suisse, le gouvernement de Bade et la diète germanique adressèrent, au mois de juin 1848, au directoire suisse, des notes demandant une série de mesures contre les réfugiés allemands. Le 29 juillet, la diète suisse chargea le directoire de répondre par un refus à ces exigences, se fondant sur ce que les faits allégués contre les réfugiés n'avaient point été constatés par des enquêtes officielles. Peu de temps après éclata dans le grand-duché de Bade la seconde insurrection : ce nouveau mouvement se liait aux troubles déplorables qui survinrent à Francfort et dans beaucoup d'autres parties de l'Allemagne. Les populations suisses étaient de nouveau restées spectatrices calmes de ces mouvemens. A peine l'insurrection de Bade fut-elle réprimée, que l'ambas-

sadeur de l'empire allemand en Suisse, M. Raveaux, adressa, le 4 octobre, une note au directoire, dans laquelle le gouvernement de l'empire germanique accusait la Suisse d'avoir favorisé le mouvement des Badois, et réclamait une satisfaction complète dans le plus bref délai. Cette note, présentée par l'un des radicaux les plus prononcés de l'Allemagne, contrastait d'une manière frappante avec les tendances du ministre allemand comme avec les termes polis dans lesquels l'ancienne diplomatie avait toujours parlé à la Suisse. Contrairement aux usages établis, la note avait paru dans les feuilles allemandes avant d'avoir été présentée au directoire fédéral. Celui-ci (c'était toujours le gouvernement de Berne) y répondit le lendemain par une note non moins âpre, en disant que Struve et d'autres réfugiés avaient quitté la Suisse sans armes et isolément, et qu'ils avaient trouvé l'insurrection toute préparée dans le pays de Bade; qu'en conséquence on ne pouvait pas qualifier d'invasion préparée sur le territoire helvétique l'appui prêté par quelques réfugiés aux insurgés de Bade; que, du reste, avant toute demande, les autorités cantonales avaient décidé que les réfugiés qui avaient pris part à cette seconde insurrection ne jouiraient pas du droit d'asile, et que les autres seraient soumis à la surveillance spéciale de la police. Il y eut un second échange de notes d'un ton encore plus amer, mais sans résultat positif.

Le directoire de Berne avait lui-même reconnu précédemment que le seul moyen efficace d'éviter ces complications, c'était d'interner, mais d'interner réellement les réfugiés. Cela n'avait pas été fait, et en conséquence il n'aurait pas fallu affirmer que cela avait eu lieu. Le pouvoir allemand, de son côté, allait trop loin en voulant rejeter sur la Suisse toute la responsabilité de cette insurrection, qui avait été préparée aussi bien dans le pays même que par les réfugiés allemands en Suisse. L'exagération et l'âpreté des notes de M. Raveaux devaient nécessairement froisser la Suisse; malheureusement, le directoire ne mit pas plus de dignité dans ses réponses. Sur ces entrefaites, un nouveau conseil fédéral prit les affaires en main, et y mit plus de bonne volonté que le gouvernement de Berne. Le 30 novembre, il adressa une circulaire aux cantons pour les inviter à ne permettre aucun armement, aucun rassemblement agressif des réfugiés allemands sur leur territoire. En même temps, le conseil fédéral chargea l'avoyer docteur Steiger de Lucerne (c'était encore un ancien chef de corps-francs) d'une mission de représentant fédéral dans les cantons orientaux, pour veiller au maintien de la neutralité.

M. Steiger accepta cette mission et la remplit à l'entière satisfaction du conseil fédéral. Une conférence qui eut lieu à Bâle entre lui et un délégué du gouvernement de Bade finit par rétablir tout-à-fait de bons rapports officiels entre les deux pays. Les choses en restèrent là jusqu'au printemps de l'année 1849. Pendant que les armées autri-

chienne et piémontaise étaient de nouveau aux mains dans les plaines de la Lombardie et que de violentes commotions se préparaient en Allemagne, le conseil fédéral décréta le renvoi de quelques réfugiés allemands qui travaillaient à lever une légion germano-helvétique pour le gouvernement provisoire sicilien. Bientôt après, les mouvemens insurrectionels recommencèrent en Allemagne, où ils envahirent le Palatinat et le grand-duché de Bade. Cette fois-ci, l'armée elle-même en donna le signal, et la population entière y accéda; il n'y eut qu'un certain nombre d'officiers et de fonctionnaires qui ne voulurent pas s'y associer et qui s'eloignèrent du pays. Beaucoup d'entre eux cherchèrent un asile en Suisse; ils furent précédés ou suivis par une quantité de familles du sud de l'Allemagne, de toute condition, depuis le simple propriétaire jusqu'aux princes de Fürstenberg et de Hohenlohe, qui mirent leurs personnes et une partie de leurs biens en sûreté sur le territoire suisse. Les démocrates allemands demandèrent plus instamment que jamais à la Suisse de leur porter secours; si on les avait écoutés, quelques milliers de corps-francs auraient envahi le Wurtemberg. Ce pays n'était pas moins miné par le radicalisme que le grand-duché; l'armée, ébranlée pendant quelques jours, n'avait été contenue que par l'intervention personnelle et courageuse du roi. Celui-ci avait toujours montré beaucoup de bienveillance pour la Suisse; il s'était autrefois opposé à des mesures rigoureuses que le prince de Metternich avait voulu faire exécuter contre elle par les états du sud de l'Allemagne : le moment était venu pour la Suisse de lui en témoigner sa reconnaissance. Toutes les demandes des démocrates allemands restèrent sans écho chez les populations helvétiques; il n'y eut qu'un très petit nombre de volontaires qui se rendirent isolément à Bade et qu'on baptisa du nom pompeux de *légion suisse*.

Les Allemands toutefois ne se tinrent pas pour battus. Pendant nombre d'années, les chefs radicaux s'étaient habilement servis des tirs fédéraux pour leurs motions incendiaires. Au commencement de juillet 1849, le tir fédéral eut lieu à Aarau; un Badois y sollicita les secours de la Suisse en faveur de la cause républicaine allemande; M. Keller d'Argovie lui répondit par un refus poli, mais net, auquel la foule applaudit vivement. Ces applaudissemens étaient d'autant plus significatifs, que deux agens de la propagande de Paris venaient de parcourir la Suisse, pressant les affiliés de se rendre au tir pour faire une démonstration. M. Keller, que nous venons de nommer, est le même qui, bien que catholique, avait proposé le premier, en 1841, la suppression des couvens, puis, en 1844, l'expulsion des jésuites.

L'armée révolutionnaire de Bade et du Palatinat, une fois en retraite et poursuivie par les troupes prussiennes, parut plus vite aux frontières suisses qu'on ne s'y attendait. Aussi les cantons frontières furent-ils obligés de lever en toute hâte leurs milices, sans attendre les ordres

tardifs des autorités fédérales : ils ne parvinrent qu'avec peine à empêcher les combattans de poursuivre la lutte sur le sol helvétique. Les débris des colonnes révolutionnaires entrèrent par différens points en Suisse avec plusieurs parcs d'artillerie et au nombre de dix à douze mille hommes en tout. Les réfugiés, qui précédemment n'avaient pas obtenu de la Suisse les secours qu'ils lui avaient demandés, espéraient au moins y trouver les sympathies les plus vives; mais leurs espérances furent encore déçues. On remplit envers eux les devoirs que l'hospitalité réclamait pour le moment, mais on ne fit rien de plus. Le conseil fédéral prit en main l'affaire des réfugiés et les répartit entre les cantons; il leva en même temps vingt-cinq mille hommes. Cette levée fut motivée en apparence sur le fait d'une violation du territoire suisse commise par les troupes allemandes; en réalité, elle devait prouver qu'au besoin on saurait sauvegarder l'honneur de la Suisse; elle était destinée aussi à calmer les clameurs de l'opposition radicale. Le 16 juillet, le conseil fédéral publia un arrêté en vertu duquel les chefs politiques et militaires, ainsi que les autres agens principaux de l'insurrection dans la Bavière rhénane et dans le grand-duché de Bade, devaient être renvoyés du territoire suisse. La majorité des deux sections de l'assemblée fédérale, réunie au commencement d'août, approuva ces mesures; les efforts de la minorité pour les faire désavouer demeurèrent infructueux. Le conseil restitua aussi aux gouvernemens allemands le matériel de guerre amené en Suisse par les corps de réfugiés. Le plus grand nombre de ceux-ci, soldats et sous-officiers, rentrèrent peu à peu dans leur pays. Au mois de novembre, le conseil publia des listes supplémentaires de chefs réfugiés appelés à quitter la Suisse. Cette fois encore, la minorité de l'assemblée fédérale s'efforça de faire désapprouver ces mesures, mais toujours en vain; défendue surtout par MM. Ochsenbein et Druey, la politique du conseil fédéral triompha.

Dès-lors le conseil fédéral, sûr de l'assentiment de la diète, put marcher avec confiance dans la voie qu'il s'était tracée. Les mesures qu'il a prises ont peu à peu réduit le nombre des réfugiés en Suisse à une douzaine de chefs et à un millier de soldats des sociétés secrètes. Le gouvernement français avait appuyé les mesures des autorités fédérales en facilitant aux principaux réfugiés le passage par la France pour se rendre en Angleterre et aux États-Unis. Peu de temps après, le conseil fédéral fit un pas de plus en faisant main-basse, au mois de février 1850, sur les associations d'ouvriers allemands en Suisse. Plusieurs branches des sociétés secrètes avaient, depuis 1830, incessamment travaillé à se fixer en Suisse, à y exercer leur funeste activité, et encore plus à la propager dans les états limitrophes (1). En 1843, le

(1) Un bon ouvrage sur cette matière a paru en 1847, en allemand, à Bâle : *Die gehei-*

gouvernement de Zurich avait pris des mesures contre les associations d'ouvriers allemands, et avait publié un rapport qui les avait momentanément désorganisées. Deux années plus tard, le gouvernement de Neuchâtel avait fait de même. Depuis 1847, ces sociétés s'étaient organisées de nouveau sous des formes en apparence innocentes, en ce qu'elles prétendaient ne travailler qu'à développer intellectuellement la classe ouvrière au moyen du chant, de l'enseignement de l'écriture, du calcul, etc.; mais à peine la révolution eut-elle éclaté en Allemagne, que, sur l'invitation du comité central des démocrates allemands à Berlin, ces associations prirent de nouveau le caractère de clubs politiques, dans l'intention de coopérer activement à la révolution et d'organiser les forces allemandes qui se trouvaient en Suisse. Les dissidences qui avaient autrefois existé entre la fraction communiste et la fraction républicaine s'étaient presque entièrement effacées. Les délégués de la plupart des associations, réunis à la fin de 1848 à Berne, arrêtèrent des statuts dont quelques-uns sont bons à connaître : « Le but de l'association est de faire de ses membres des républicains socialistes-démocrates, comme aussi de propager par tous les moyens *légitimes*, parmi les Allemands, les idées et les institutions républicaines socialistes démocratiques, et de travailler à leur réalisation; c'est pour y parvenir que l'association se rallie aux comités cantonaux démocratiques et aux associations d'ouvriers en Allemagne, afin de réunir ses forces aux leurs autant que le permet sa position à l'étranger. Chaque membre de l'association devra payer un *batz* (15 centimes) par mois. Le comité cantonal dirige les affaires. Il y aura annuellement une session ordinaire où se rendront en congrès les autorités supérieures *législatives* de l'association. La commission est l'intermédiaire entre les comités principaux de l'Allemagne et les associations affiliées en Suisse; elle administre la caisse et les archives. Les associations affiliées lui envoient tous les mois un rapport et le contingent d'argent. » Quant aux principes proclamés par l'association, ils ressortent en particulier d'un projet d'instruction pour les délégués au parlement des ouvriers à Berlin. Les fonctionnaires publics ne recevront pas un traitement plus élevé que le salaire moyen d'un ouvrier; ils seront tous également rétribués, il en sera de même des ouvriers. Les biens-fonds seront la propriété de l'état, qui se charge gratuitement de l'instruction de la jeunesse. Il est défendu de donner un enseignement religieux dans les écoles. Toutes les dépenses publiques seront couvertes par un impôt sur les successions. Tout le commerce doit relever de l'état; toutefois l'état ne pourra en faire une spécula-

nen deutschen Verbindungen in der Schweiz seit 1833 (*les Sociétés secrètes allemandes en Suisse depuis* 1833); il a été complété par celui de M. Hennequin : *le Communisme et la Jeune Allemagne en Suisse*, Paris, 1850.

tion d'argent, mais il devra vendre les objets à un prix équivalent à l'argent déboursé, y compris les intérêts. Les troupes permanentes seront supprimées. Sera interdite toute affaire qui permettrait à un citoyen de s'enrichir aux dépens de ses frères. Les maîtrises seront entièrement abolies et remplacées par une association fraternelle. Aussi long-temps que ces principes ne seront pas réalisés, l'organisation républicaine de l'Allemagne sera imparfaite.

Ces associations avaient aidé à l'insurrection dans le grand-duché de Bade, en y envoyant plusieurs de leurs membres. L'association de Bâle en particulier avait déployé une grande activité pendant la dernière insurrection; elle avait exercé une espèce de police secrète aux frontières et fait des rapports au gouvernement provisoire de Bade. Le département fédéral de justice et de police, informé qu'une réunion de délégués de ces associations devait avoir lieu le 18 février 1850 à Morat, fit arrêter ces délégués et séquestrer leurs papiers; la même chose eut lieu partout où il existait de ces associations. Sur le rapport qui lui fut fait, le conseil fédéral décréta le renvoi des membres qui faisaient partie de ces associations, à l'exception du petit nombre de Suisses qui s'y étaient joints. La question des associations se rattachait étroitement à la question du droit d'asile; la mesure prise par le conseil fédéral au mois de février de cette année complète dignement l'ensemble des actes qui ont marqué sa politique extérieure.

De tous les pays voisins de la Suisse, c'était l'Allemagne, je l'ai dit, qui lui avait causé les plus sérieux embarras. Le gouvernement fédéral était néanmoins sorti honorablement des nombreuses difficultés que lui avaient créées les entreprises et les menées du radicalisme germanique; il avait su aussi faire respecter sa politique de neutralité vis-à-vis du Piémont et de l'Autriche. Suivons la Suisse maintenant sur le terrain moins agité de sa politique intérieure.

II. — LA RÉVISION DU PACTE. — NOUVELLE CONSTITUTION DE LA SUISSE. — SITUATION FINANCIÈRE.

Un grand acte remplit l'histoire intérieure de la Suisse depuis la révolution de 1848 : c'est la révision du pacte fédéral. Avant de se donner une nouvelle constitution, la Suisse devait interroger sévèrement son histoire, afin de juger à l'œuvre les divers systèmes qui prétendaient s'imposer à ses législateurs. Avant l'invasion française de 1798, le lien qui unissait les divers cantons s'était singulièrement relâché; aussi Berne et les cantons primitifs firent-ils seuls une énergique résistance. Après sa victoire, la France transforma la Suisse en un état unitaire et lui donna un gouvernement central : tout son passé, sa nature fédérale, étaient méconnus, et la nouvelle constitution ne se main-

tenait que par la force des armes françaises. La malheureuse Suisse était tourmentée de convulsions incessantes; ce triste état se prolongea jusqu'en 1802. Alors Bonaparte, comme premier consul de la république française, entreprit la *médiation* de la Suisse : cette médiation fut une des grandes œuvres de son génie. Le même homme qui maintenait en France le système unitaire reconnut et respecta le caractère fédéral de la Suisse, et c'est le principe du fédéralisme qu'il donna pour base à l'acte de médiation du 19 février 1803, tout en tenant compte des besoins, des intérêts communs qui s'étaient révélés en Suisse depuis l'invasion française.

L'acte de médiation rétablissait les constitutions cantonales, et il adjoignait au corps helvétique de nouveaux cantons formés des contrées qui autrefois étaient des pays sujets. Tout le système administratif des divers membres de la confédération était en même temps rétabli; quant à la confédération elle-même, l'acte réglait le contingent de troupes et d'argent que les cantons lui devaient pour défendre sa liberté et son indépendance. Il ne devait plus y avoir en Suisse ni pays sujets, ni priviléges de localité, de naissance ou de famille. La libre circulation des denrées, bestiaux et marchandises était garantie; aucun droit d'octroi, d'entrée, de transit ou de douane ne pouvait être établi à l'intérieur de la Suisse. Les monnaies fabriquées dans le pays devaient avoir un titre uniforme déterminé par la diète. Toute alliance d'un canton avec un autre canton ou avec une puissance étrangère était interdite. Le gouvernement ou le corps législatif qui violait un décret de la diète pouvait être traduit comme rebelle devant un tribunal composé des présidens des tribunaux criminels de tous les autres cantons. Les gouvernemens cantonaux jouissaient de tous les pouvoirs qui n'avaient pas été expressément délégués à l'autorité fédérale : c'était là sanctionner formellement le principe fédératif. La direction de la confédération était confiée alternativement, d'année en année, à six cantons, dont les capitales étaient particulièrement propres à recevoir la diète : Fribourg, Berne, Soleure, Bâle, Zurich, Lucerne. L'avoyer ou le bourgmestre du canton-directeur joignait à son titre celui de *landamman* de la Suisse : il avait la garde du sceau de la république helvétique, était chargé des relations diplomatiques, ouvrait les sessions de la diète. En cas de révolte dans un canton ou de toute autre éventualité pressante, il pouvait lever des troupes et les mettre en marche, mais seulement sur la demande du grand ou du petit conseil du canton qui réclamait du secours. La diète était redevenue l'organe principal de la confédération. Chaque canton y envoyait sa députation, chargée d'instructions et de pouvoirs limités. Les dix-neuf députés qui la composaient formaient vingt-cinq voix dans les délibérations : les députés des cantons dont les populations étaient de plus de cent mille habi-

tans, savoir ceux de Berne, Zurich, Vaud, Saint-Gall, Argovie et Grisons, avaient chacun deux voix; les autres n'en avaient qu'une. Les déclarations de guerre et les traités de paix ou d'alliance émanaient de la diète; elle seule pouvait conclure des traités de commerce et des capitulations pour le service militaire à l'étranger; elle déterminait le contingent de troupes à fournir par chaque canton, nommait le général de l'armée ainsi recrutée, et prenait d'ailleurs toutes les mesures nécessaires pour la sûreté de la Suisse; elle nommait aussi les ambassadeurs.

Cette médiation, œuvre du premier consul, si favorable à la Suisse, n'avait qu'un seul côté faible : c'était en apparence une œuvre purement française à laquelle les autres puissances n'avaient nullement participé, et qui semblait faire dépendre l'acte de médiation de la position personnelle de Napoléon. Le premier consul aurait pu éviter cette apparence en s'entendant avec l'Autriche au sujet de la Suisse, sans renoncer pour cela à l'œuvre de la médiation en elle-même. Il négligea cette précaution, et onze ans plus tard, à la fin de 1813, l'acte de médiation ne fut pas respecté par l'Europe, lorsqu'elle marcha contre l'empire.

La nouvelle organisation, le pacte fédéral que la Suisse se donna en 1815 après le renversement de l'acte de médiation, eut pour caractère particulier le développement de la souveraineté des cantons aux dépens de tout pouvoir et de tout intérêt fédéral. L'acte de médiation avait aboli les priviléges politiques; le nouveau pacte se borna à déclarer que les droits politiques ne seraient plus le partage exclusif d'une classe de citoyens. Aussi les bourgeois et les patriciens des anciens cantons, qui en avaient été autrefois les souverains, reprirent-ils plus ou moins leur influence souveraine dans l'état. Le premier article du nouveau pacte faisait mention de la souveraineté cantonale sans parler de la souveraineté fédérale corrélative; il se taisait sur la responsabilité des autorités cantonales vis-à-vis de la confédération. L'interdiction prononcée par l'acte de médiation contre les alliances particulières des cantons était remplacée par une disposition assez vague qui défendait aux cantons de former entre eux des liaisons *préjudiciables au pacte fédéral ou aux droits d'autres cantons*. Plusieurs des dispositions de l'acte de médiation qui avaient eu pour but d'unir peu à peu les intérêts matériels furent écartées; la confédération renonça même à surveiller et à décider les questions monétaires. La dignité du landamman de la Suisse, revêtu de pouvoirs spéciaux, représentant les intérêts fédéraux et chargé de les protéger, fut supprimée. La direction des affaires générales, dans les intervalles où la diète n'était pas réunie, fut confiée aux gouvernemens particuliers de Zurich, Berne et Lucerne, et dut alterner de deux en deux ans entre ces trois cantons. Il y avait là matière à des contestations de tout genre

entre les cantons et le directoire. La diète fut composée des députations des vingt-deux cantons, chaque canton y comptant pour une seule voix.

Cet état de choses en Suisse dura sans lutte aussi long-temps que le calme se maintint dans les états voisins; mais à peine la révolution française de 1830 fut-elle devenue un fait accompli, que la Suisse en sentit le contre-coup : il y eut une suite de révolutions cantonales (1), dirigées toutes dans un sens démocratique et contre les principes de la restauration. Dès 1832, la diète dut se préparer à réviser le pacte; un projet fut même élaboré, il était en grande partie l'œuvre d'un jurisconsulte illustre dont la mort tragique a éveillé des regrets dans l'Europe entière, M. Rossi, alors député de Genève. On recula toutefois devant une tâche dont on commençait à reconnaître toutes les difficultés; mais l'idée de la révision du pacte ne fut pas abandonnée. A partir de 1841, la nécessité de cette révision devint sans cesse plus évidente. Les passions populaires commençaient à faire présager de nouvelles luttes. Le radicalisme allemand agitait les masses. On sait comment la crise se compliqua peu à peu, d'abord par la suppression des couvens d'Argovie, puis par l'appel des jésuites à Lucerne, et surtout par la résurrection des corps-francs, héritage odieux des siècles barbares devant lequel se dressa tout armée la ligue du Sonderbund. On connaît aussi le dénoûment de la guerre civile qui, en 1847, ensanglanta les cantons. Ces faits sont un témoignage irrécusable des progrès qu'avaient faits dans l'opinion les idées contraires au maintien de l'ancien pacte fédéral. C'était avant tout le sentiment de l'insuffisance de ce pacte qui poussait au combat les milices appelées à dissoudre le Sonderbund. Les chefs même des cantons qui formaient le Sonderbund, en particulier ceux des cantons primitifs, étaient presque aussi convaincus au fond que leurs adversaires de la nécessité d'une révision; pourtant ils résistaient, dans la crainte qu'on n'en profitât pour trop restreindre la souveraineté cantonale. On ne pouvait en effet toucher au pacte de 1815 sans en effacer certaines dispositions qui plaçaient tour à tour le pouvoir fédéral sous l'influence des trois cantons-directeurs; mais c'était là une réforme qui devait en définitive tourner au profit de la Suisse entière. La souveraineté cantonale, poussée trop loin, rendait presque impossible l'organisation d'une foule d'intérêts matériels, doublement nécessaire à un petit état entouré de puissans concurrens (2). Les intérêts politiques et les intérêts matériels s'unis-

(1) L'histoire de ce mouvement de la Suisse après 1830 a été retracée avec détail dans cette *Revue* même par M. A. de Circourt. Voyez la livraison du 15 mars 1847.

(2) C'est ainsi qu'en 1845, lorsqu'il s'agissait d'un simple traité postal entre l'Autriche et la Suisse, une demi-douzaine d'administrations cantonales envoyèrent leurs délégations à Vienne; elles y intriguèrent bon gré, mal gré, les unes contre les autres pour obtenir quelques avantages de plus pour leurs cantons respectifs.

saient donc pour justifier la révision du pacte de 1815, depuis si longtemps attendue par la Suisse.

On aborda enfin cette grande tâche. Dans sa séance du 16 mai 1848, la diète décida qu'elle entreprendrait la révision plutôt que d'en confier le soin à une assemblée constituante. Cette proposition fut faite par la députation de Berne, conformément à ses instructions. Pour apprécier la portée de cette décision, il faut se rappeler que précédemment le parti unitaire avait toujours demandé une assemblée constituante, dans des vues faciles à deviner. La diète resta sourde, et elle fit bien, aux déclamations de ce parti : elle délibéra, elle vota la constitution nouvelle de la Suisse. Sans se préoccuper des débats qui amenèrent cet important résultat, il suffit ici d'indiquer les principales dispositions du pacte qui régit actuellement la république helvétique.

La nouvelle constitution reconnaît la souveraineté des cantons en tant qu'elle n'est pas limitée par la constitution fédérale. Les cantons exercent donc, comme tels, tous les droits qui ne sont pas délégués au pouvoir fédéral. La confédération a pour but d'assurer l'indépendance de la patrie contre l'étranger, de maintenir la tranquillité et l'ordre à l'intérieur, de protéger la liberté et les droits des confédérés, et d'accroître leur prospérité commune. Elle proclame l'égalité des Suisses devant la loi, elle garantit les constitutions cantonales comme la liberté et les droits du peuple; elle interdit toute alliance particulière et tout traité d'une nature particulière entre cantons. La confédération a seule le droit de déclarer la guerre et de conclure la paix, ainsi que de faire avec les états étrangers des alliances et des traités, notamment des traités de *péages* (*douanes*) et de *commerce*. En cas de troubles à l'intérieur d'un canton, l'autorité fédérale compétente peut intervenir sans réquisition; elle est tenue d'intervenir « lorsque les troubles compromettent la sûreté de la Suisse. » La confédération « n'a pas le droit d'entretenir des troupes permanentes; » en revanche, « tout Suisse est tenu au service militaire, » et les lois fédérales organisent les contingens des cantons; les caisses de la confédération supportent une partie des frais de l'instruction militaire, son état-major la surveille et la dirige; la confédération fournit aussi une partie du matériel de guerre. « Elle peut ordonner à ses frais ou encourager par des subsides des travaux publics; dans cette vue, elle peut ordonner l'expropriation moyennant une juste indemnité. Elle peut, aux mêmes conditions, supprimer les péages, les droits de transit, etc., des cantons; elle peut percevoir à la frontière suisse des droits d'importation, d'exportation et de transit... Elle se charge de l'administration des postes dans toute la Suisse, en garantissant l'inviolabilité du secret des lettres et en indemnisant les cantons. Elle exerce la haute surveillance sur les routes et les ponts, dont le maintien l'intéresse; elle doit fixer l'étalon monétaire et introduire l'uniformité des poids et mesures. Elle assure à tous les Suisses

de l'une des confessions chrétiennes le droit de s'établir librement dans toute l'étendue du territoire suisse sous certaines conditions. Le libre exercice du culte des confessions chrétiennes reconnues est garanti. Toutefois les cantons et la confédération pourront toujours prendre les mesures propres au maintien de l'ordre public et de la paix entre les confessions. La liberté de la presse, le droit de former des associations, sauf les mesures nécessaires à la répression des abus, sont également assurés. »

La confédération a encore « le droit de renvoyer de son territoire les étrangers qui compromettent la sûreté intérieure ou extérieure de la Suisse. L'autorité suprême de la confédération est exercée par l'assemblée fédérale, qui se compose de deux sections ou conseils, savoir, un conseil national et un conseil des états. Le conseil national se compose des députés du peuple suisse, élus à raison d'un membre par vingt mille ames de la population totale (1), nommés directement dans des colléges électoraux fédéraux. A droit de voter tout Suisse âgé de vingt ans révolus et qui n'est point privé des droits de citoyen actif par la législation du canton dans lequel il a son domicile. Le conseil des états se compose de quarante-quatre députés des cantons; chaque canton nomme deux députés. La compétence des deux conseils s'étend, entre autres, aux objets suivans : l'élection du conseil fédéral, du général en chef, du chef de l'état-major général, etc., les alliances et les traités avec les états étrangers, les mesures pour la sûreté extérieure ainsi que pour le maintien de l'indépendance et de la neutralité de la Suisse, les déclarations de guerre et la conclusion de la paix, la garantie des constitutions et du territoire des cantons, l'intervention par suite de cette garantie, etc. Les lois fédérales, les décrets ou les arrêtés fédéraux ne peuvent être rendus qu'avec le consentement des deux conseils. Les membres des deux conseils votent sans instructions. L'autorité directoriale et exécutive supérieure de la confédération est exercée par un conseil fédéral composé de sept membres nommés pour trois ans; on ne pourra toutefois choisir plus d'un membre dans le même canton. Les attributions et les obligations du conseil fédéral sont, entre autres, les suivantes : il veille aux intérêts de la confédération au dehors, notamment à l'observation de ses rapports internationaux; il veille à la sûreté intérieure et extérieure de la confédération. En cas d'urgence, et lorsque l'assemblée fédérale n'est pas réunie, il est autorisé à lever les troupes nécessaires et à en disposer, sous la réserve de convoquer immédiatement les conseils, si le nombre des troupes levées surpasse deux mille hommes, ou si elles restent sur pied au-delà de trois semaines. Le conseil rend compte de sa gestion à l'as-

(1) D'après les tables officielles, la population de la Suisse s'élevait, en 1837, à 2,190,258 ames; le recensement de 1850 la porte à 2,393,641 ames; elle s'est donc augmentée, dans l'espace de treize ans, de 203,383 individus.

semblée fédérale à chaque session ordinaire. Il y a un tribunal fédéral pour l'administration de la justice en matière fédérale; il y a de plus un jury pour les affaires pénales. »

Ce résumé des dispositions de la nouvelle constitution fédérale prouve clairement que, d'un côté, la diète a respecté la base de l'acte de médiation, que, de l'autre, la constitution des États-Unis d'Amérique a exercé assez d'influence sur les législateurs suisses. Prise en elle-même, cette constitution est un composé de plusieurs élémens très distincts. Une simple confédération d'états souverains est reconnue dans la clause qui déclare que toute la souveraineté, — en tant qu'elle n'est pas expressément limitée par la constitution fédérale, — appartient aux cantons. Aussi chaque canton garde sa législation, son gouvernement, sa justice civile et pénale, son système d'impôts et d'instruction publique, ses rapports particuliers entre l'église et l'état, la libre disposition de ses milices. La confédération n'a même pas osé s'attribuer la rédaction d'un code de commerce obligatoire pour toute la Suisse. Voilà pour l'élément cantonal. — L'élément fédératif est en partie représenté par le conseil des états; enfin l'élément unitaire a son expression dans le conseil national. — Ce n'est pas à tort qu'on a reproché à la constitution d'avoir créé ou trop d'autorités ou trop peu d'affaires. Comme elle a été basée sur plusieurs élémens différens, il est évident que chacune des tendances qu'on croyait équilibrer travaillera à s'assurer tôt ou tard le premier rang. Déjà même on voit recommencer les luttes. Il faut espérer cependant que force restera au bon sens national.

Chose curieuse, c'est le parti ultra-radical qui a donné le signal de la guerre contre la constitution. Ce parti, obéissant à ses tendances naturelles, avait poussé à l'unité; mais, comme la marche des nouvelles autorités fédérales lui est contraire, il a fait une de ces volte-faces que le radicalisme opère avec tant de facilité: il s'est fait le champion de la souveraineté cantonale; à Genève et dans le canton de Vaud, il s'efforce de revendiquer pour les grands conseils cantonaux la discussion des questions fédérales. Si l'on tient compte de la situation générale de 1848, on trouvera néanmoins que la diète a montré beaucoup de modération, et a profité, sous bien des rapports, des expériences du passé. Cette constitution a été l'ancre de salut pour la Suisse pendant les deux dernières années, et elle le sera sans doute pendant les années qui vont suivre. Qu'on se représente la direction des affaires générales de 1849 et de 1850 entre les mains de l'ancien directoire, de ce gouvernement radical de Berne qui a fait une opposition de plus en plus hostile à la marche modérée du nouveau conseil fédéral, et l'on comprendra bien vite que la question des réfugiés aurait amené de grands dangers pour la Suisse, de grands embarras pour ses voisins. Ni les articles du traité de Paris du 20 novembre 1815, ni la dé-

claration du congrès de Vienne concernant les affaires de la Suisse, ne font dépendre la neutralité helvétique de la lettre du pacte de 1815. En revanche, les puissances et la Suisse ont un égal intérêt à ce que la constitution fédérale n'établisse pas un pouvoir central trop fort et enclin par là même à échanger contre une politique active l'ancienne politique suisse, la politique de neutralité.

L'on se demande si la nouvelle constitution n'a pas trop favorisé l'élément unitaire en ce qui concerne la marche des affaires intérieures; mais un conseil fédéral, pouvoir exécutif, composé de membres de différens cantons, renouvelé tous les trois ans, obligé de soumettre presque tous ses actes, quelque peu importans qu'ils soient, aux deux sections de l'assemblée fédérale, ne pouvant enfin lever à lui seul plus de deux mille hommes de troupes et les garder sur pied au-delà de trois semaines; un pouvoir exécutif de cette nature, disons-nous, est loin d'être en mesure de changer le système politique de la Suisse vis-à-vis de l'Europe.

Le projet de constitution a été soumis à la votation du peuple et accepté par une forte majorité. Les populations des cantons du ci-devant Sonderbund n'y ont opposé aucune résistance, et se sont bornées à quelques protestations, quoique le projet leur fût souverainement antipathique, surtout comme témoignage et résultat de la victoire remportée sur eux. Une opposition plus active a été faite au projet par le parti ultra-radical de quelques cantons, en particulier par celui de Berne, qui avait espéré donner à la Suisse une constitution unitaire, et qui pressentait que le nouvel ordre de choses déjouerait ses desseins. Un de ses chefs disait très naïvement dans le grand-conseil de Berne que « cette constitution n'était qu'une *nouvelle alliance des maîtres*, un nouveau *covenant de Stanz* qui ne donnait pas de garanties au peuple. »

La diète déclara la nouvelle constitution fédérale acceptée le 12 septembre 1848. Elle avait montré une habileté pleine de réserve dans son projet de pacte; elle s'en écarta en laissant aux cantons le soin de délimiter les colléges fédéraux pour l'élection des membres du conseil national. Aussi vit-on presque partout les gouvernemens cantonaux composer les colléges de manière à en exclure autant que possible l'opposition conservatrice. Berne fut choisi pour siége des autorités fédérales. Ce canton avait beaucoup contribué par sa politique radicale à la crise violente de 1847; un des fruits de la victoire lui échut en partage. Son ancien rival, le canton de Zurich, lui fit concurrence, mais en vain, car il avait manqué à sa mission naturelle de médiation. D'ailleurs Berne était plus propre à servir de point de réunion entre la Suisse romande et la Suisse allemande.

Depuis l'acceptation de la constitution, les conseils fédéraux ont successivement délibéré, d'abord les lois nécessaires pour mettre la constitution même en vigueur, ensuite celles qui concernent l'organisa-

tion militaire, les postes, l'expropriation publique, les douanes, etc. Les péages à l'intérieur ont été rachetés; le tarif fédéral des droits de douanes, décrété en juin 1849, est basé sur le principe d'une taxe très faible pour les matières nécessaires à l'industrie du pays et les objets nécessaires à la vie. Les objets de luxe sont soumis aux droits les plus élevés. Cependant, même sur ces objets, les droits d'entrée sont très modérés, et ne dépassent pas 14 fr. 50 cent. par quintal. Il n'y a rien de prohibé. La question de l'étalon monétaire, nœud gordien pour la Suisse, qui se trouve entre la France et l'Allemagne et qui a des rapports de tout genre avec ces deux pays, a été tranchée par l'acceptation de l'étalon monétaire français, sauf quelques modifications quant au billon. Un des principaux écueils que le nouvel ordre de choses rencontre sur sa route, c'est la situation financière. Les postes, les péages ne rendront sans doute pas assez pendant les premières années pour indemniser complétement les cantons et pour suffire en même temps aux besoins fédéraux. Les cantons voudront faire le moins de sacrifices matériels possible au nouvel ordre de choses; toute demande d'argent qui blesserait les administrations cantonales diminuerait de beaucoup les partisans de la nouvelle constitution. Quoi qu'il en soit, le budget fédéral pour 1850 s'élève aux chiffres suivans :

RECETTES.

Intérêts de capitaux, d'avances, etc.	275,577 fr.
Douanes (recettes brutes)	3,200,000
Postes id. id.	3,450,000
Poudre, etc.	189,215
Recettes diverses	19,400
	7,134,192 fr. (1).

DÉPENSES.

Intérêts de la dette	158,735 fr.
Administration générale	197,960
Département militaire	562,820
Les autres départemens	85,200
Douanes (dédommagemens aux cantons 1,700,000 fr.)	2,191,500
Postes (dédommagemens aux cantons 713,600 fr.)	3,450,000
Poudre, etc.	158,115
Dépenses imprévues	20,000
Déficit du budget de 1849	44,815
	6,869,145 fr.

La nouvelle constitution de la Suisse n'est certainement pas une œuvre irréprochable; mais on peut dire néanmoins que, si elle ne réa-

(1) Les chiffres de ce budget sont calculés en francs de Suisse, dont 2 font environ 3 francs de France. Les budgets des cantons forment ensemble une somme d'environ 12 millions de francs de Suisse.

lise pas tous les avantages assurés à la fédération par l'œuvre du premier consul, elle évite les principaux inconvéniens de la constitution proclamée en 1815. Nous avons montré quels services le principe d'équilibre fédéral, base des principaux articles de la nouvelle constitution, avait déjà rendus à la Suisse; il nous reste à chercher maintenant quel a été dans les cantons le rôle du libéralisme conservateur.

III. — LES QUATRE GROUPES DES CANTONS SUISSES. — PROGRÈS DU LIBÉRALISME CONSERVATEUR. — SA VICTOIRE A ZURICH ET A BERNE.

Les cantons de la Suisse peuvent se diviser en quatre groupes. Il y a d'abord la Suisse orientale, comprenant les cantons de Zurich et de Saint-Gall, auxquels se rattachent Thurgovie, Schaffhouse, Appenzell, Glaris et les Grisons. Vient ensuite la Suisse occidentale, ayant à sa tête Berne, avec les cantons d'Argovie, de Soleure et de Bâle-Campagne. La Suisse intérieure comprend les cantons de Lucerne, d'Ury, de Schwytz, d'Unterwalden et de Zoug, ainsi qu'une moitié du Valais. L'autre moitié se rattache à une partie de la Suisse que nous désignerons sous le nom de Suisse romande, et qui est composée des cantons de Vaud, Neuchâtel et Genève. Le canton de Fribourg se présente comme point de transition entre les trois derniers groupes, — occidental, intérieur et romand; le canton du Tessin et la ville de Bâle se trouvent à un certain degré isolés aux extrémités. Le groupe oriental et le groupe romand représentent tout particulièrement la vie intellectuelle de la Suisse, tandis que le caractère national se reflète surtout dans le groupe occidental et le groupe intérieur.

Les événemens des années de 1841 à 1847 avaient peu à peu réuni ces groupes en deux ligues, l'une de la *majorité des cantons,* l'autre qu'on a désignée par le nom de *Sonderbund.* Après la crise, les positions naturelles ont commencé à se rétablir peu à peu. Zurich et les autres cantons de la Suisse orientale, ainsi que les cantons de la Suisse intérieure, servent principalement de base et d'appui à la politique circonspecte et libérale qui tend à prévaloir dans le gouvernement fédéral comme dans les gouvernemens locaux du pays.

L'histoire intérieure de Zurich explique l'attitude prise depuis 1848 par ce canton. Les journées de juillet 1830 avaient eu pour contre-coup à Zurich une révolution cantonale. Des besoins réels, nés du libéralisme et des menées radicales, y avaient précipité la crise, et cette complication avait amené d'abord ce milieu moitié radical, moitié libéral, qui se montre partout où le libéralisme ne se sépare pas du radicalisme distinctement et comme tendance indépendante. Dans ce canton, qui a été de tout temps à la tête de la vie intellectuelle de la Suisse allemande, le radicalisme remporta peu à peu la victoire; il donna à Zurich une organisation qu'on peut regarder comme un modèle en minia-

ture des créations du radicalisme germanique, et cela d'autant mieux que l'instruction publique était dirigée par un pédagogue allemand. M. Scherr. Quant à la presse, elle était aux mains d'un autre Allemand réfugié, M. Louis Snell, le patriarche du radicalisme en Suisse. L'éclat apparent de la nouvelle organisation n'en dissimula pas long-temps les vices intérieurs. Le gouvernement de Zurich avait perdu sa force par une division exagérée des pouvoirs; la justice, dont la véritable mission est de servir la morale publique, la détruisait au contraire par le principe du *formalisme radical,* « que tout ce qui n'est pas défendu par la loi est permis; » l'école faisait la guerre à l'église au lieu de marcher d'accord avec elle; la presse, organe du radicalisme allemand, se prêtait à toute espèce de licence et de personnalités.

Le peuple s'éleva, en 1839, contre cet état de choses, lorsque le gouvernement appela l'auteur de la *Vie de Jésus,* M. Frédéric Strauss, à la chaire de dogmatique chrétienne de l'université, dans l'intention de réformer l'église. Ce gouvernement radical fut alors remplacé par un autre qui fit de vains efforts pour consolider un meilleur état de choses, car la majorité de ses membres se tenait dans un *juste-milieu* fort équivoque. Le nouveau gouvernement réussit d'autant moins qu'il avait pour ainsi dire à lutter contre toutes les idées négatives de la science allemande qui servaient de base au radicalisme suisse. Presque toutes les nuances de la jeune Allemagne étaient représentées à Zurich par des hommes tels que Scherr, Snell, Herwegh, Frœbel, etc., qui, d'accord avec leurs confrères d'Allemagne, faisaient dans presque tous les journaux allemands au *Zurich chrétien de* 1839 une guerre encore plus acharnée que la presse radicale suisse elle-même. Le gouvernement de Zurich fut sur le point de succomber à toutes ces attaques en 1842; le radicalisme se croyait sûr de reconquérir ce canton et de précipiter ainsi la crise qui n'est arrivée qu'en 1847. Ce fut un Allemand qui, dans ce moment critique, déjoua les projets de ses compatriotes radicaux.

M. Frédéric Rohmer, après de longues et profondes études dans les sciences politiques, était venu à Zurich pour y étudier de près les germes des révolutions qui surprirent l'Allemagne quelques années plus tard. Il s'y lia avec quelques Suisses, en particulier avec le docteur Bluntschli, qui était alors le membre le plus influent du gouvernement de Zurich. M. Rohmer se mit à leur tête et fit avec autant de supériorité d'esprit que d'énergie morale la guerre aux idées du radicalisme allemand et à ses représentans en Suisse. Il leur opposa par la presse le *principe libéral conservateur,* proclamé et formulé alors pour la première fois. Ce principe, tel que le comprenait M. Rohmer, était également opposé au radicalisme et à l'absolutisme; on pourrait l'appeler le *vrai milieu* par opposition au *faux milieu* ou *juste-milieu* des radi-

caux suisses, qui n'est qu'un mélange d'élémens absolutistes et révolutionnaires. Indépendant et n'appartenant qu'à lui-même, le principe libéral conservateur combat tout particulièrement celui des deux extrêmes qui prédomine. M. Rohmer parvint à raffermir le gouvernement de Zurich par la formation d'un parti qui, fidèle à ce principe et travaillant sans relâche à repousser le radicalisme allemand, à rétablir les rapports organiques entre l'esprit suisse et l'esprit germanique, à vider les questions intérieures en épurant les élémens conservateurs de toutes les tendances absolutistes, attirait à lui les élémens libéraux du parti radical. Ce parti s'efforça de vaincre la presse radicale par la lutte la plus animée et la plus intrépide. Bientôt il se mit en rapport avec les élémens analogues dans toute la Suisse intérieure; il tenta de courageux efforts pour résoudre les questions générales; il proposa de réparer l'injustice commise par la suppression des couvens d'Argovie, il prépara aussi une réforme du pacte en dehors de toutes les idées radicales et unitaires. En 1844, le radicalisme semblait avoir perdu toute chance de révolutionner la Suisse, et M. Rohmer, jugeant sa présence désormais inutile à Zurich, retourna à Munich, où il a constamment tenu la même ligne dans les questions allemandes, et où l'opinion publique l'a mis au premier rang des hommes politiques et des publicistes dans l'Allemagne du midi.

Cependant l'appel des jésuites par le gouvernement de Lucerne vint couronner bientôt une politique d'autant plus funeste, que sans aucune nécessité elle jetait le gant à cette monomanie contre les jésuites qui travaillait alors toute l'Europe. Le radicalisme eut dès-lors un mot d'ordre au moyen duquel il parvint à renverser les gouvernemens et les partis libéraux conservateurs, et plus tard même à provoquer une crise décisive. Néanmoins la lutte opiniâtre du parti libéral conservateur contre la coalition des intérêts du radicalisme et de la réforme avait ôté à la guerre civile tout caractère confessionnel, et la lutte non moins persévérante contre la démagogie étrangère empêcha celle-ci de s'emparer de la direction de cette guerre. La crise helvétique a été le prélude de la crise européenne; seulement la Suisse a échappé au péril d'être englobée dans la fièvre révolutionnaire de 1848.

Zurich et la Suisse orientale revinrent assez vite, et pour ainsi dire malgré les nouveaux gouvernemens, au principe libéral conservateur. Ce groupe put ainsi prêter aux autorités fédérales un appui qui leur était devenu nécessaire vis-à-vis de l'étranger. Il fut secondé par les cantons primitifs d'Ury, de Schwytz et d'Unterwalden. Quoique froissés par tout ce qui venait de se passer, ceux-ci étaient rentrés promptement dans leur vie laborieuse et régulière. Le Valais suivit l'exemple de ces cantons, soutenu par un gouvernement qui eut le bon sens

d'oublier les luttes des factions, et s'efforça de guérir les plaies du passé.

Tandis que les groupes de la Suisse orientale et de la Suisse intérieure tendaient à se rallier aux principes du libéralisme conservateur, un tout autre exemple était donné par le canton de Fribourg, que nous avons montré comme formant la transition entre la Suisse occidentale, la Suisse intérieure et la Suisse romande. La diète avait oublié, après la chute du Sonderbund, qu'elle n'avait eu affaire qu'à des confédérés, qu'à des frères peut-être égarés, mais qui avaient à faire valoir tout autant de griefs que la majorité en avait contre eux. Le 2 décembre 1847, elle avait décrété que les cantons du Sonderbund supporteraient tous les frais de la guerre, sous réserve de recours contre les coupables. Ce décret encouragea le parti ultra-radical de Fribourg, — maître de ce canton grace aux baïonnettes fédérales, bien qu'il fût en minorité dans la population, — à persévérer dans une funeste voie vers laquelle le poussaient déjà des désirs de vengeances personnelles. Ce parti foula dès-lors aux pieds tous les principes républicains, et il ne respecta pas davantage les plus simples notions de liberté et de droit. Les élections au nouveau grand-conseil eurent lieu sous la pression la plus scandaleuse; le projet de constitution cantonale ne fut pas soumis à la votation du peuple sous un prétexte futile et en opposition avec le premier principe du droit public moderne de la Suisse. Il en fut de même de la constitution fédérale; on fit dépendre la participation aux élections fédérales de la prestation d'un serment à ces deux constitutions, calcul habile pour exclure la majorité des électeurs. Toutes les protestations contre ces actes arbitraires furent étouffées par des arrestations arbitraires. C'est un des caractères les plus saillans du radicalisme de ne respecter aucun droit autre que le sien, de ne pouvoir supporter aucune existence indépendante de la sienne; aussi le parti radical de Fribourg eut-il toute sorte de démêlés avec le clergé du canton. Au mois d'octobre 1848, le gouvernement de Fribourg somma l'évêque d'accepter sans restriction la constitution comme les lois du canton, et de soumettre à l'approbation préalable de l'état tout mandement adressé au clergé ou aux fidèles. L'évêque répondit qu'il ne pouvait obéir à cette sommation que dans les points où la constitution et les lois ne lui imposaient que des devoirs civils compatibles avec sa conscience. Le gouvernement de Fribourg, après s'être entendu avec les gouvernemens radicaux des cantons de Vaud, de Genève et de Neuchâtel, sur lesquels s'étend le diocèse de l'évêque, fit enfermer celui-ci au château de Chillon. Ces gouvernemens signifièrent ensuite à l'évêque prisonnier qu'il n'exercerait plus les fonctions épiscopales dans son diocèse, et que le séjour lui en était interdit. Il répondit, le 10 décembre 1848, par ces mots : « On m'a arrêté, déporté, incarcéré, et on

me retient prisonnier depuis bientôt sept semaines, sans m'avoir entendu, sans enquête, sans jugement. J'ai demandé une enquête et un jugement, cet acte de justice m'a été refusé... Je proteste de nouveau, comme citoyen suisse, comme catholique et comme évêque de ce diocèse, contre la violation de mes droits. » Il n'en fut pas moins conduit aux frontières de France, et le gouvernement de Fribourg fit même citer à la barre du magistrat des dames qui faisaient des collectes en faveur de l'évêque.

La main des radicaux de Fribourg ne s'appesantissait pas d'ailleurs moins lourdement sur les laïques que sur les ecclésiastiques. Le gouvernement avait supprimé les couvens et pris possession de leurs biens, sous prétexte de payer les frais de guerre exigés par la confédération. Néanmoins, au commencement de 1848, le grand-conseil décréta qu'une somme de 2,400,000 francs de France, somme énorme pour les modestes fortunes de ce petit pays, serait mise à la charge des principaux auteurs et fauteurs du Sonderbund, ainsi que de tous les individus qui spontanément, directement ou indirectement, avaient excité la résistance aux arrêtés de la diète et y avaient participé. Les six principaux fauteurs du Sonderbund devaient quitter le canton, plusieurs autres devaient être privés de leurs droits civils pendant dix ans. On ne tint aucun compte du règlement du grand-conseil, d'après lequel un membre de ce corps « ne peut pas être traduit devant les tribunaux pour des opinions émises par lui dans l'assemblée; » on ne tint pas plus de compte des tribunaux eux-mêmes. On ne voulait pas se débarrasser des adversaires politiques par la guillotine, mais on voulait les ruiner. On frappa de tous côtés (1). Sous la date du 23 décembre 1848, le grand-conseil, sentant bien malgré lui qu'il demandait l'impossible, rendit un nouveau décret par lequel la contribution était convertie en emprunt forcé remboursable à époques éloignées et sans porter intérêt. Les autorités fédérales, enchaînées par les haines du passé, ne laissèrent que trop long-temps libre carrière aux radicaux de Fribourg, qui cependant ne se maintenaient vis-à-vis d'un peuple frémissant sous leur joug que par les baïonnettes fédérales. Au printemps de 1850, le conseil fédéral fit enfin un rapport sur les plaintes des contribuables fribourgeois. Après plusieurs jours de discussions, pendant lesquelles la majorité des membres commença à se dégager des souvenirs du passé, les deux sections de l'assemblée adoptèrent la proposition du député Kern, de renvoyer l'affaire au conseil fédéral avec invitation de chercher à la terminer à l'amiable. Le conseil fédéral nomma à cet

(1) Sur la liste des contribuables figurait entre autres une demoiselle Agathe de Praroman comme complice de la prétendue haute trahison; or, depuis plus de cinq ans elle séjournait hors de Suisse. Pour qu'on ne nous accuse pas d'exagération, nous renvoyons au rapport du conseil fédéral sur ce sujet.

effet des commissaires qui parvinrent à conclure un arrangement entre le gouvernement de Fribourg et les imposés. D'après cette convention, la somme à payer reste la même, mais elle est hypothéquée sur les grandes forêts de l'état; le remboursement se fera par dixièmes annuels, qui commenceront à échoir dans le terme de quinze ans; il sera bonifié un intérêt annuel de 1 pour 100 pour les cinq premières années, de 1 et demi pour 100 pour les cinq années suivantes, et de 2 pour 100 pour les années ultérieures. A ne fixer le taux de l'intérêt qu'à 4 pour 100, les imposés perdront une somme de plus d'un million sur la différence. Cependant les Fribourgeois se sont soumis à cette transaction léonine; ils l'ont acceptée, « heureux, comme disait l'un d'entre eux, de voir que la confédération tendait enfin une main charitable à ce malheureux peuple de Fribourg. » Il n'y eut de résistance que de la part des radicaux fanatiques du grand-conseil, qui ne cédèrent qu'aux sérieuses représentations des commissaires fédéraux.

Dans le canton de Lucerne, la minorité radicale, parvenue de même au gouvernement par la chute du Sonderbund, avait agi en partie à l'instar des révolutionnaires de Fribourg. Cependant elle n'était pas allée aussi loin, et plusieurs de ses chefs, tels que l'avoyer Kopp, avaient protesté sans cesse contre des procédés iniques. Dans la Suisse romande, au contraire, les radicaux protestans de Vaud se montrèrent les dignes émules des radicaux catholiques de Fribourg. Le canton de Vaud avait eu en 1845 sa révolution cantonale, qui avait pris pour mot d'ordre principal *à bas les jésuites!* Cette révolution se distingua cependant des autres par un élément socialiste-communiste, représenté par plusieurs des chefs du parti révolutionnaire devenus membres du gouvernement. Trois ans avant la révolution de 1848, M. Druey avait proposé à la constituante du petit pays de Vaud d'introduire dans le nouvel acte constitutionnel les dispositions suivantes : « Le travail est sacré; le travail doit être organisé de manière à être accessible à tous; tout Vaudois et tout confédéré est tenu au travail, etc. » Quoique sans cesse gêné dans ses tentatives novatrices par le bon sens du peuple, le gouvernement n'en parvint pas moins à faire entrer peu à peu dans la législation un certain nombre d'élémens socialistes-communistes. Il réussit de même à exclure de l'académie de Lausanne, foyer d'idées contraires aux siennes, ses professeurs les plus distingués. Les tendances égalitaires du gouvernement de Vaud se manifestèrent surtout dans les questions religieuses. La majorité des pasteurs, ne se sentant aucune prédilection pour une révolution dont un des mots d'ordre avait été *à bas les méthodistes*, persécutés de toute manière par les nouvelles autorités (1), avaient eu l'énergie morale de

(1) L'histoire détaillée de ces persécutions se trouve dans un ouvrage du professeur Girard de Bâle : *Lettres sur la Crise religieuse du canton de Vaud;* Paris, 1849.

renoncer à leurs salaires et à leurs places, et de fonder une église indépendante, semblable à celles qui existent en Angleterre, en Écosse et dans les États-Unis. Il fut aisé à ce propos d'égarer le bon sens d'un peuple dont une moitié était indifférente en matière religieuse, et dont l'autre tenait fortement à un passé où son église était intimement liée à l'état et dans une entière dépendance du pouvoir civil. Les réunions religieuses placées en dehors de l'église nationale furent troublées par d'odieuses violences. Au lieu de punir les coupables, le gouvernement interdit les réunions, prétendant qu'elles compromettaient l'ordre public. Tandis que la France républicaine proclamait la liberté religieuse, le conseil d'état du canton de Vaud publiait, le 28 mars 1848, tout un édit d'intolérance, se fondant sur les pleins pouvoirs que le grand-conseil lui avait conférés précédemment. Il défendait de nouveau les réunions religieuses, en menaçant les personnes qui y assisteraient de les faire traduire devant les tribunaux pour être punies conformément au code pénal; les ministres démissionnaires et les autres personnes qui officieraient dans les réunions interdites encouraient en outre une peine qui équivalait au bannissement de la commune où ils étaient domiciliés, et ils devaient être transportés dans une autre commune qui leur serait désignée.

C'est ainsi que l'ultra-radicalisme a interprété et appliqué la liberté religieuse dans le canton de Vaud. Il faut cependant ajouter que son dernier décret est resté en partie lettre morte. Déjà précédemment l'opinion publique, y compris celle des radicaux modérés, s'était prononcée contre ces persécutions; pour emporter la loi, le conseil d'état dut en faire une question de cabinet. Ne voulant pas s'exposer à être désavoué, le gouvernement l'a rarement appliquée. En général, la majorité compacte de 1845 est en dissolution, et l'on voit reparaître dans le pays de Vaud des élémens libéraux conservateurs qui gagnent du terrain.

En 1846, la république de Genève avait subi, par une révolution qui se fit aussi au cri d'*à bas les jésuites*, le triste sort du canton de Vaud : le seul résultat positif de ce mouvement a été de donner une dictature de fait à M. James Fazy, président du nouveau gouvernement. Sans se laisser aller à des persécutions personnelles comme celles que nous venons de signaler dans le canton de Vaud, M. Fazy n'en a pas travaillé moins ardemment à briser toutes les institutions antirévolutionnaires de Genève; pour se maintenir, il a fomenté la jalousie entre la ville réformée de Genève et la population catholique du territoire annexé à la ville en 1815; il a pour point d'appui et corps de réserve un parti ultra-radical qui se recrute dans la population de la ville : il est le seul chef politique en Suisse qui n'ait tenu aucun compte de la position particulière de son pays vis-à-vis de l'Europe; il a sans cesse

fait l'opposition la plus hostile à la marche des nouvelles autorités fédérales. Genève avait autrefois à sa tête des magistrats dont l'unique gloire était de se vouer à la chose publique; M. Fazy, non content de ses appointemens, considérables pour un magistrat d'un canton suisse (6,000 francs), vient de se faire décréter une dotation de terrain d'une valeur de 2 à 300,000 francs au moment où les comptes de la petite république révèlent un déficit énorme. Cette dotation contraste singulièrement avec le refus de la pension de 2,000 francs qui devait être accordée au général Dufour après trente ans d'honorables services. Le parti libéral conservateur, assez fort néanmoins à Genève pour disputer, il y a quelques mois, la victoire au parti radical sur le terrain des élections générales, et qui, sans une pression scandaleuse, l'aurait infailliblement emporté, a eu le tort de se laisser décourager par cette défaite. Tôt ou tard il reprendra certainement l'avantage.

La situation intérieure des cantons, telle que nous venons de l'exposer, fait comprendre l'importance qu'a dû attacher la Suisse à la réélection du grand-conseil et du gouvernement de Berne, qui ont eu lieu il y a quelques mois. Il s'agissait de savoir si la marche du conseil fédéral serait désavouée ou non par le canton où il a sa résidence. Un changement de gouvernement et de constitution s'était opéré en 1846 à Berne comme à Genève, sous l'influence des passions anti-cléricales. Le nouveau gouvernement, représentant les tendances des corps-francs, avait surtout contribué à la crise de 1847. Sous les gouvernemens précédens, Berne avait eu proportionnellement des finances plus florissantes qu'aucun autre état de l'Europe. Deux années suffirent aux nouveaux gouvernans pour amener, par de prétendues réformes financières, des déficits énormes, quoiqu'ils eussent mis un impôt direct sur le revenu et sur le capital. Sans aller aussi loin que leurs collègues de Vaud, ils montrèrent le même penchant pour les idées socialistes-communistes et la même haine contre toute velléité d'indépendance de la part de l'église. Dès que M. Ochsenbein, devenu juste-milieu radical, fut sorti du gouvernement de Berne pour entrer dans le conseil fédéral, ses anciens collègues firent une opposition de plus en plus hostile aux mesures prises par les autorités fédérales pour le maintien de la neutralité et contre les menées des réfugiés.

Le peuple de Berne est habituellement calme et lent; mais, une fois saisi d'une idée, il met beaucoup d'énergie et de ténacité à la réaliser. La marche du gouvernement avait fini par irriter la partie saine de la population, et tout particulièrement ces paysans honnêtes et laborieux qui ont conservé l'*habit jaune* d'autrefois; on se décida à se mesurer avec les radicaux dans les élections du mois de mai dernier; le patriciat de Berne renonça à ses prétentions surannées, le paysan et le bourgeois à la méfiance qu'ils avaient gardée jusque-là contre leurs

anciens maîtres, et, malgré d'incroyables efforts, le radicalisme gouvernemental fut vaincu.

La voie que l'opposition libérale parvenue à la direction des affaires s'est tracée ne peut être mieux caractérisée que par quelques fragmens du programme des nouveaux gouvernans de Berne : « Appui loyal à la constitution fédérale, maintien de l'honneur et de la liberté de la confédération, mais en même temps exécution consciencieuse des devoirs envers les voisins. L'administration entière doit être simplifiée, soit en appropriant la législation aux besoins d'un peuple simple et républicain, soit en apportant une économie sévère dans toutes les branches de l'administration, au moyen surtout de la réduction des traitemens. » — « Nous voulons le progrès dans la culture intellectuelle, disent encore les gouvernans de Berne; mais nous voulons, avant tout, le maintien et l'observation de la foi chrétienne et des mœurs chrétiennes de nos pères par la législation, par l'enseignement, par l'exemple des magistrats et aussi par tous les changemens désirables qui pourront être apportés à nos institutions ecclésiastiques. »

Cet exposé de la politique helvétique dans les trois domaines principaux de son activité, — les relations diplomatiques, les questions intérieures, les affaires cantonales, — a dû prouver que la Suisse laisse peu à peu la révolution derrière elle; ajoutons que dans ce mouvement les populations ont sans cesse devancé leurs chefs. Ce fait a été constaté d'une façon évidente par le calme dont la Suisse a joui pendant que les états voisins étaient ravagés par l'incendie révolutionnaire. A part les persécutions de Fribourg, de Lucerne et du canton de Vaud, l'ordre public, la sûreté des personnes et de la propriété n'ont jamais été mis en question. Pour les faire respecter, il n'a fallu ni troupes, ni police; le bon sens des populations a suffi. Une circonstance particulière a eu une grande influence sur cette heureuse amélioration de l'esprit public : la population industrielle de la Suisse, qu'on évalue à deux ou à trois cent mille ames, n'est nulle part concentrée dans des villes, excepté à Genève, et là même elle ne forme qu'une fraction peu considérable. Le tisserand en soie, l'ouvrier de fabrique possède fort souvent une maisonnette, au moins une demi-maisonnette, un demi ou un quart d'hectare planté en pommes de terre, et son petit pré qui suffit pour nourrir une chèvre. Il y trouve quelques ressources pour les temps de chômage; il se sent toujours citoyen, il ne devient pas prolétaire. Si plusieurs branches de l'industrie suisse ont aussi été frappées par les événemens de 1848 et 1849 (en particulier la bijouterie de Genève et l'horlogerie de Neuchâtel et de Berne), en revanche la fabrication des soieries, qui s'exportent pour la plus grande partie dans les États-Unis, n'a jamais été plus florissante. La dette publique de la

confédération ne s'élevant qu'à quelques millions, et la plupart des cantons n'en ayant que peu ou point, la Suisse n'a pas traversé ces crises produites par la dépréciation des fonds publics.

On a vu revenir la plupart des chefs politiques de l'agitation révolutionnaire commencée en 1841 à un radicalisme *juste-milieu*, même à un véritable *juste-milieu*. M. Keller d'Argovie disait dernièrement dans la constituante de son canton : « La condition de toute existence républicaine est de se faire des concessions réciproques telles que les circonstances les demandent. » Le rédacteur de la *Nouvelle Gazette de Zurich*, la feuille la plus répandue de la Suisse allemande, recommande sans cesse de laisser de côté les disputes politiques pour s'occuper d'améliorations matérielles. Nous sommes loin de vouloir contester ce qu'il y a d'honorable dans ces tendances; mais nous nous permettons de rappeler aux radicaux à demi convertis qu'il ne suffit pas d'oublier un passé malheureux, qu'il faut encore savoir en effacer les traces. La guerre civile a laissé à sa suite tout un triste héritage de mesures exceptionnelles et rigoureuses. Ce sont là des plaies vives qu'il faut se hâter de fermer. On se demande ensuite si le parti des radicaux convertis offre en lui-même des garanties assez fortes pour préserver la Suisse de crises semblables à celles de 1847. Le passé parle contre lui. Heureusement le libéralisme conservateur tend de jour en jour à s'emparer de la place que laisse inoccupée le radicalisme, même modéré. Il vient de triompher à Berne, il a proclamé et appliqué ses principes à Zurich; il y a là, nous le croyons, pour la politique intérieure de la Suisse comme une phase nouvelle, comme une ère de régénération qui commence. Ne nous abusons pas toutefois, la convalescence d'un pays si rudement éprouvé par la fièvre révolutionnaire pourra être longue. N'oublions pas aussi que les destinées de la république helvétique sont liées étroitement à celles de la France et de l'Allemagne. Les luttes intérieures des cantons ont quelquefois précédé les crises européennes : aujourd'hui tout semble annoncer que le mouvement politique de la France et de l'Allemagne sera de plus en plus le régulateur de l'esprit public au pied des Alpes. Espérons que cette double influence, qui a tant de fois agi pour le mal, va enfin s'exercer pour le bien.

*****

SOUVENIRS

DU NOTTINGHAMSHIRE.

I. — LA FORÊT DE SHERWOOD ET LES CHÊNES HISTORIQUES. — LES VIEILLES ÉGLISES. — ROBIN HOOD.

Une aimable hospitalité m'avait appelé dans un des plus beaux comtés de l'Angleterre, celui de Nottingham. Il touche au Derbyshire, qui passe pour être le plus beau. Cette beauté est celle du paysage anglais. Pour les étrangers, elle est un peu uniforme; mais je ne m'étonne pas qu'elle plaise aux Anglais : elle est à l'image de leur esprit. Le paysage a plus ou moins la physionomie de l'homme qui l'habite. Dans le paysage anglais, je reconnais les principaux traits du caractère anglais; c'est le pays où tout le monde ressemble le plus à tout le monde : leur mot *excentrique* le dit assez : — excentrique, ou qui sort du centre, qui ne ressemble pas aux autres, qui diffère du patron commun; — et c'est parce que la chose fait scandale, que le mot a été imaginé. La terre porte l'empreinte de cette uniformité : ce sont partout des prairies ou des champs enclos de haies; mais la prairie domine. Le sol est divisé en compartimens, les champs semblent se hiérarchiser; ils sont d'ailleurs admirablement cultivés; les prairies nourrissent le plus beau bétail du monde. Les formes de la terre sont aussi fécondes que celles de la société : pourquoi l'Angleterre les changerait-elle? Aussi est-ce comme étranger que je remarque cette uniformité du paysage anglais. Il n'a pas les grandes lignes du paysage clas-

sique, ni cette variété piquante qu'imprime au paysage français, par exemple, la liberté capricieuse du peuple qui lui donne sa forme. Notre sol est comme notre société : il a beaucoup de physionomie; on y reconnaîtrait la diversité des caractères et des conditions. La routine, l'esprit novateur, l'activité, la nonchalance, la richesse, la médiocrité, la pauvreté, y sont représentés. Il est plus remué, plus travaillé et aussi plus agité : c'est le séjour d'un peuple agriculteur et révolutionnaire.

Le pays qu'habitent mes hôtes est situé au nord de Nottingham, sur le bord d'un plateau qui domine la vallée et la jolie petite ville de Mansfield. La maison est bâtie sur la lisière d'une vaste lande qui fit partie de la célèbre forêt de Sherwood; l'orgueil local lui en donne le nom. Tout près de la maison, un petit bois et plus loin quelques bouquets de sapins sont la dernière conquête du travail sur la lande. A quelque cent pas cessent les filons de terre végétale qui les nourrissent, et commence le désert. Une plaine immense, onduleuse, couverte et comme tapissée de bruyères, s'étend fort au-delà de l'horizon. Çà et là, quelques buissons de genêt épineux, des houx rabougris, un pin à qui le sol n'a pas donné assez de nourriture pour s'élancer et qui rampe plutôt qu'il ne s'élève, ou bien, mais plus rarement, un chêne solitaire, trapu et robuste, le seul ombrage de ce désert, se détachent du milieu de ce tapis et y dessinent des figures gracieuses. Des chemins creux, où les chariots s'enfoncent dans le sable, conduisent dans le Derbyshire. Ailleurs, des allées d'un sol ferme, couvertes de ce fin gazon anglais dont le marcher est si doux, permettent la promenade à travers la lande, au milieu des moutons qui paissent, des deux côtés du chemin, le peu d'herbe savoureuse qui pousse entre les bruyères. Quand le soleil est voilé, ou le soir, quand la chaleur est tombée, il n'y a rien de plus charmant qu'une promenade sur cette pelouse : c'est le plaisir mélancolique de la solitude dans le voisinage et sous la protection de la nature cultivée.

La bruyère de Sherwood était une des nombreuses clairières de cette forêt de Sherwood qui, au temps de Richard-Cœur-de-Lion, couvrait toute cette partie de l'Angleterre. Elle était alors infestée de braconniers, *outlaws*, qui s'y nourrissaient au dépens du gibier du roi. Walter Scott en a fait le théâtre de quelques scènes d'*Ivanhoé*. Il y a placé la cellule où le plus joyeux des compagnons de Robin Hood, sous le nom et le capuchon du saint ermite de Copmanhurst, défiait les gardiens des forêts royales. C'est là que se passe cette scène si plaisante où Richard, sous le déguisement du Chevalier Noir, vient demander l'hospitalité au faux ermite. Il frappe; l'ermite fait semblant de ne pas entendre; il ouvre enfin, et il offre à Richard, affamé par une longue route, une assiette de pois chiches, et pour boisson une cruche d'eau; mais Richard est plus avisé que les gardes-chasse de Sherwood :

il soupçonne que l'ermite doit sa belle santé à un autre régime; il demande quelque chose de plus substantiel, et voici qu'aux pois chiches succède un pâté de daim, et à la cruche d'eau une grande bouteille de cuir pleine d'un vin généreux. Où est le rocher tapissé de lierre et couronné de touffes de houx auquel s'appuyait la cellule de l'ermite de Copmanhurst? Où est cette fontaine de Saint-Dunstan, où il allait remplir sa cruche pour le repas qui devait avoir pour témoins les gardes-chasse? Où est la fraîche clairière à travers laquelle courait la fontaine avant de disparaître dans le bois voisin? Les archéologues les chercheraient en vain dans ce qui reste de la forêt de Sherwood. C'est un des mille paysages sortis de l'imagination de Scott. Il l'a tiré de ce trésor d'impressions vraies, de souvenirs d'enfance, de vif amour de la nature, qui lui a fourni tant de descriptions agréables. Les paysages de Walter Scott sont, comme ceux de Fénelon, non pas une description d'après nature, mais un choix de ce que nous avons vu ou rêvé de frais, de lumineux, de pittoresque et de charmant. Il est tel paysage pris sur les lieux que la copie la plus fidèle ne réussit pas à nous faire voir. Nous faisons mieux que voir ceux de Walter Scott et de Fénelon, nous en respirons la fraîcheur, nous croyons y être de notre personne. Je ne sache pas de livres qui fassent plus cette illusion que les romans de Walter Scott; on y éprouve toutes les sensations, on y a toute la plénitude d'activité et de vie de ses personnages: imagination aimable et bienfaisante, qui n'a jamais été inspirée que par le désir d'entretenir la simplicité des sentimens et la vérité des sensations, sans une ombre d'effort pour exalter notre sensibilité et nous dégoûter des choses qui sont à notre portée!

Quand je visitai le Nottinghamshire, on était au mois d'août. La bruyère de Sherwood était en fleurs. Le rose foncé, le rose tendre, le violet, mêlant leurs nuances à celles de la feuille, tantôt vert pâle, tantôt argentée comme la feuille de l'olivier, formaient comme un fond rose et gris d'où se détachaient les bouquets d'or du genêt épineux. Ces bruyères sont délicates comme celles de nos serres; elles donnent ce plaisir mêlé de surprise qu'on éprouve à voir des plantes rares à profusion.

En quittant les bruyères pour se rapprocher de la vallée, on a une vue charmante. Sur les deux revers, à mi-côte, s'étendent de vastes pelouses au-devant de jolies maisons de campagne. Sur la hauteur, aux endroits les plus découverts, des moulins propres et élégans ouvrent leurs ailes pour recevoir la brise qui souffle de la plaine. Les jours où il ne fait pas de vent, la machine à vapeur y supplée. A quelques pas du moulin est la maison du meunier. Tout autour, dans la prairie enclose de haies, des vaches, le cheval du meunier, paissent au milieu des poules. Tout cela sent le travail prospère et la paix. On craint Dieu

dans ces modestes demeures, et on espère en lui. Tous les jours, sauf le dimanche, des amis viennent faire visite, et le feu, toujours allumé dans la principale pièce, permet de leur offrir le thé; mais le dimanche chacun reste chez soi, et Dieu est le seul hôte. On le rend présent par la prière et par de pieuses lectures.

Il manque, comme je l'ai dit, une certaine liberté à ce paysage. Tout y est parqué, fermé de clôtures. Les animaux ne s'éloignent pas de la maison. Ce n'est pas en Angleterre que le cerf aurait pu dire aux bœufs auxquels il demande l'hospitalité :

> Je vous enseignerai les pâtis les plus gras.

Ils ne connaissent qu'un pâtis, c'est le pré qui est autour de la maison. Pourtant je ne les plains pas : ils doivent avoir un peu du caractère des gens, et, comme ceux-ci, aimer leur *home*.

Il semble aussi, au premier aspect, que le voyageur ne puisse pénétrer dans ces prairies : il ne voit que haies et barrières; mais ces barrières se lèvent, et ces tourniquets ne sont faits que pour les bestiaux. On peut faire d'agréables et longues promenades d'une prairie à l'autre. On est averti qu'on passe sur le terrain d'autrui, mais on passe. Le paysage est comme la société; c'est la liberté au milieu des formes et des lois. Y en a-t-il de meilleure? y en a-t-il une autre qui puisse durer?

De Sherwood-Hall, nous faisions des excursions dans le voisinage. Nous allions visiter tantôt une ruine, tantôt un château historique, tantôt quelque chêne contemporain de la conquête, ou plus ancien qu'elle. C'est par les chênes que commencent les excursions. Les Anglais en sont très curieux. Ces nobles arbres sont leur passé debout et vivant, et puis le chêne anglais est le bois par excellence; il est incorruptible à l'eau, et lutte d'éternité avec la mer. On vous en montre à l'Amirauté des échantillons parmi toutes les autres sortes de chêne employées dans la marine. Il occupe la place d'honneur sur le rayon; l'étiquette vous l'indique : *english oak*, et ce n'est pas sans un sourire de fierté que le gardien vous le fait regarder et peser. — Ils devaient être les maîtres de la mer, pensent-ils, puisque leurs forêts produisent le bois qui lui résiste le plus.

C'est dans la forêt de Sherwood qu'on voit, me disait-on, les plus vieux chênes d'Angleterre. Ils sont à quelques milles autour de Mansfield. L'authenticité de ces chênes n'est pas suspecte; l'Angleterre est le pays de la tradition et des formalités légales qui la constituent. Toutes les familles y savent leurs sources. Deux choses protégent et perpétuent les souvenirs, le respect du passé et le respect de la loi. Cependant je n'ai pas vu la preuve qu'un des chênes de Sherwood, le premier qu'on me montra, ait abrité le roi Jean donnant audience à ses sujets. Ce

chêne est sur le bord d'un chemin, dans un enfoncement en forme de carré. Du côté des champs, il est protégé par les haies des propriétés voisines; du côté du chemin, par le respect public. Son tronc, à demi rongé, se couronne encore chaque année d'un feuillage abondant; mais les siècles ont abattu les hautes branches, et les feuilles ne s'éloignent guère du tronc qui les nourrit. On ne voit pas sans émotion un arbre qui devait compter déjà plusieurs siècles au temps du roi Jean, puisque son ombre suffisait pour abriter l'audience royale. Or, la grande charte du roi Jean est du commencement du XIIIe siècle. Le même esprit a respecté les premières libertés de l'Angleterre et l'arbre sous lequel s'assit le prince à qui l'Angleterre les arracha.

Les souvenirs de Robin Hood consacrent plus d'un autre de ces grands chênes. Tous ont leur nom. En voici un dont le tronc fendu offre comme une niche assez large pour contenir un homme assis ou debout. Il se nomme le *Shambles* ou l'Abattoir. C'est de là que Robin Hood présidait au dépeçage et à la distribution des daims du roi entre ses joyeux compagnons. Un autre, plus célèbre, est le *parliament oak*, ou *the Trysting tree*, le chêne du parlement, l'arbre du Rendez-vous, ainsi appelé parce que Robin Hood y tenait ses assemblées. Le plus ancien est le *Green dale oak*, le chêne du Vert-Vallon, dont le tronc aurait pu recevoir à l'aise tout le conseil de Robin Hood. Ce tronc semble s'être formé, comme nos montagnes, par la loi des soulèvemens. Ses bosses énormes montent les unes sur les autres comme les couches d'un terrain soulevé. Le tronc a la couleur des vieilles pierres. On dirait un roc d'où jaillit un arbre vigoureux. J'ai vu, dans les Pyrénées, d'énormes rochers d'où sortaient des hêtres plus nourris d'air et de brouillard que de terre, moitié rochers, moitié arbres. C'est une image du *Green dale oak*. La crevasse qui partage son tronc en deux moitiés est assez large et assez haute pour laisser passage à une voiture. Un voyageur égaré qui arriverait là de nuit, voyant dans l'ombre ces deux énormes assises, prendrait ce chêne pour une vieille porte de ville surmontée d'une tour. Un appareil en menuiserie sert à empêcher que la crevasse ne s'étende et à lui conserver la forme d'une porte. Nous appellerions cela du mauvais goût; mais ce mauvais goût est aussi ancien que la crevasse, et il en est devenu respectable. Le chêne du Vallon-Vert dépend d'un fermage particulier, dont une clause porte expressément que chaque année, à une certaine époque, le fermier doit faire passer un chariot à travers la crevasse. On a voulu conserver à la fois l'antiquité de l'arbre et la singularité du fait.

Ces chênes sont des buts de promenades et même de voyages. On vient les voir de tous les points de l'Angleterre; les cavalcades s'y donnent rendez-vous; les enfans mesurent les troncs avec leurs petits bras. On en prend le plus grand soin; on les respecte comme ces rares vieil-

lards, plus heureux ou plus malheureux que les autres hommes, qui ont vécu au-delà de la mesure commune. Les têtes les plus vives, en venant s'abriter sous leur ombre, semblent recevoir, avec la fraîcheur que verse leur feuillage, le respect pour les œuvres et pour les souffrances des siècles écoulés.

Chez nous, on fait du bois avec les vieux chênes : ils s'appellent, en termes forestiers, des *anciens*, et tombent à l'heure marquée par les règles de l'aménagement. Qu'est devenu le chêne de Vincennes? et pourquoi a-t-il moins vécu que celui du roi Jean? Le nom d'un mauvais roi a conservé le chêne de Sherwood; le chêne de Vincennes n'a pas pu être sauvé par le souvenir populaire du plus grand prince du XIIIe siècle, du saint rendant la justice à ses sujets et défendant les faibles contre les forts. Est-il étonnant que là où les arbres n'ont pas la permission de vieillir, on ne souffre pas de vieilles lois? Cependant la France compte quelques vieux arbres; on en rencontre dans certains villages que protége l'antique croix dont ils abritent de temps immémorial la pierre grise et rongée. D'autres doivent leur conservation à la routine : c'est la forme que prend le respect chez nous. Nous sommes à la fois contempteurs du passé et routiniers, deux défauts dont l'un implique l'autre, tout comme l'esprit de sédition implique l'esprit de servitude.

Le sentiment religieux se mêle au respect pour le passé, dans le soin que l'Angleterre prend des vieilles églises. Le pays de Nottingham en compte de très vieilles. Dans l'une, l'archéologie a noté un arceau roman; dans l'autre, une fenêtre saxonne; dans celle-ci, une tour normande : c'est la date du monument. Les Anglais viennent les voir pour cette marque d'antiquité nationale, et ils savent tous assez d'archéologie pour la reconnaître. Les étrangers admirent surtout l'état de bon entretien de ces églises; les réparations sont en général exécutées dans le style de l'édifice : le présent s'y ajuste respectueusement au passé. Tel est le caractère de l'architecture en Angleterre, et c'est dans cet esprit qu'a été construit l'édifice le plus national de ce pays, le nouveau palais du parlement. Les gens qui aiment mieux le nouveau dans les arts que la perpétuité dans les nations se récrient : « Quoi! l'Angleterre du XIXe siècle ne fait que copier l'architecture du XIIIe! Chaque siècle doit avoir son art; l'imitation est une preuve de stérilité. » Oui, si l'art n'a en vue que lui-même; ici il est l'auxiliaire de la politique. Croit-on que l'Angleterre manque d'architectes pour faire, comme chez nous, des églises dans le style équivoque de notre temps? mais la nation qui conserve toutes choses n'aurait pas voulu que son vieux parlement fût logé, comme un parvenu, dans quelque construction à la mode : on n'oserait pas bâtir un monument public où la vieille Angleterre, *old England*, si elle revenait au monde, ne se reconnût pas.

Tous les frais de cet admirable entretien sont à la charge des communes ou des particuliers; plusieurs églises ont des donations : les noms des donateurs sont gravés sur des tables de marbre. Si l'édifice demande quelque grosse réparation qui excède les ressources ordinaires, un pieux *meeting* en avertit les fidèles, et les bourses particulières s'ouvrent à la voix d'un paroissien accrédité. Il n'y a pas de fonds pour cela au budget de l'état, ni de ministres harcelés pour les distribuer un peu selon les besoins de l'art, un peu selon les besoins de la politique, ni d'opposition pour en demander sa part dans les bureaux des ministères et le retranchement à la tribune. Tout vient de contributions votées librement, ou de dons particuliers. Comment l'argent manquerait-il pour l'entretien des églises là où il abonde pour en édifier de nouvelles? J'habitais à Londres un quartier où l'on vient de bâtir, à la distance d'un peu plus d'un mille, et dans la circonscription de la même paroisse, deux églises dans le style gothique, l'une pour les fidèles du culte anglican, l'autre pour les dissidens : les uns et les autres en ont fait les frais. C'est pour les deux églises une somme de plus de 40,000 livres sterling. L'esprit de secte n'y aide pas peu : entre anglicans et dissidens, il y a émulation de sacrifices; mais cela n'y gâte rien, car dans l'esprit de secte il y a de la foi, et dans la contribution pour l'église il y a le don, deux choses profondément morales. Irat-on scruter les petits motifs? S'il y en a, la grandeur de l'œuvre les couvre, et c'est par les grands motifs que des faits de cette sorte se caractérisent.

Toutes les églises du Nottinghamshire ont leurs légendes. Il en est une, à quelques milles de Mansfield, l'église d'Edwinstow, qui est un peu embarrassée de la sienne. Une tradition y marie Robin Hood; elle est la seule; selon toutes les autres, il y figura seulement comme témoin du mariage d'Allan-a-Dale, son ménestrel. Un jour, dit une ballade, Robin Hood rencontre un beau jeune homme couché sous un arbre et poussant de grands soupirs; il l'avait vu la veille en habits de fête, chantant et folâtrant. Son fidèle Little John, le premier de la bande après Robin, le lui amène. Robin Hood lui demande s'il a de l'argent; le chef des *outlaws* ne prenait rien sans l'avoir demandé. « Je ne possède que cinq shillings, répond Allan-a-Dale, et un anneau que j'ai au doigt depuis sept ans. Hier j'étais joyeux, j'allais épouser ma fiancée; mais on me l'enlève pour la donner à un vieux chevalier; » sans doute un chevalier normand, car toutes ces ballades sont l'expression de la lutte entre les Normands et les Saxons. « Que me donneras-tu, reprend Robin Hood, si je t'aide à ravoir ta dame? — Je jure, dit Allan-a-Dale, d'être le plus fidèle de tes serviteurs. » Sur cela, Robin Hood et sa troupe se dirigent vers l'église d'Edwinstow, où s'acheminait la noce. Le chef s'y présente sous les habits d'un ménestrel, une

harpe à la main. A peine entré, il sonne du cor. Vingt de ses compagnons se précipitent dans l'église, Allan-a-Dale à leur tête. Robin Hood, joignant alors les mains aux deux amans, ordonne à l'évêque de les marier. Celui-ci s'y refuse; les bans n'ont pas été publiés trois fois; le mariage ne serait pas légal. Ou je me trompe fort, ou cet évêque, qui ne veut pas violer la loi, devait être de race anglaise. Robin Hood lui ôte sa robe et la fait endosser à Little John : « Cette fois du moins, dit-il, ce sera l'habit qui fera le moine. » Little John prend sa voix la plus grave et publie les bans, non trois fois, mais sept fois, et tout le monde de rire, sauf l'évêque et le vieux chevalier normand. « Qui sert de père à la mariée ? » demande Little John. C'est, bien entendu, Robin Hood; il la prend sous sa protection et déclare qu'il en coûtera cher à qui osera l'enlever à son mari. « Ainsi, dit la ballade, se termina cette *joyeuse* noce. La mariée semblait une reine, et ils s'en retournèrent à la *joyeuse* forêt, parmi le vert feuillage. » Joyeux, *merry*, est le mot qui domine dans ces poésies. L'Angleterre était-elle donc un pays de joie, ou les poètes, venus après, qui ont chanté ce temps, n'y ont-ils pas mis toute la joie qui manquait au leur?

Ce mariage qui unit des gens qui s'aiment est un des mille redressemens dont les légendes font honneur à Robin Hood. Il est le héros du peuple vaincu et opprimé. Au prix d'un abus, qui d'ailleurs n'était pas léger, car il y allait pour les passans d'être détroussés, et pour les gardes-chasse du roi de servir de but aux flèches de Robin Hood, il se donnait la gloire de redresser tous les autres abus. Les évêques voluptueux, les magistrats tyranniques étaient attaqués, dépouillés sans pitié, quelquefois tués, mais plus souvent, après quelque mystification dans le goût grossier du temps, renvoyés sains et saufs et moyennant rançon. Sa troupe se composait pour la plupart de gens du peuple dont Robin Hood avait éprouvé la force ou l'adresse dans quelque rencontre, ou qu'il attirait par l'insinuation de sa parole. Tantôt c'est un tanneur dont il avait senti la main puissante, tantôt un chaudronnier envoyé pour le prendre mort ou vif, et qui s'enrôlait sous la bannière des *outlaws*. Il était inépuisable en ruses et en déguisemens, soit pour s'échapper des mains de ses ennemis, soit pour les attirer dans un piége. Il en voulait surtout au shériff de Nottingham. L'enlever du milieu de sa ville, il n'y avait pas à y songer. Robin Hood imagine de se faire boucher à Nottingham. Il prend l'habit de la profession et se met devant l'étal. Tous les chalands vont à lui, attirés par le bon marché de la viande. Les bouchers de Nottingham s'en émeuvent. On en parle au shériff, qui vient s'en enquérir auprès du faux boucher. Celui-ci lui offre de lui vendre cent de ses bœufs: ils sont, dit-il, dans la forêt voisine. Le shériff l'y suit; ils arrivent au rendez-vous accoutumé de Robin Hood et de sa troupe, au pied du *Trysting-tree*. Là, au lieu

de cent bêtes à corne, le shériff se voit entouré de cent compagnons à la livrée verte de Robin Hood. Il est joué, berné, rançonné; mais il ne lui est pas fait pis.

Robin Hood n'était point marié; toutes les ballades le disent, sauf une dont l'auteur voulait sans doute qu'il ne manquât aucune vertu à son idéal. Il vivait, il faut le dire, maritalement avec la belle *maid Marian*. Avant de se faire chef de braconniers, Robin Hood avait été un jeune seigneur de grande naissance, ruiné en partie par les folies de sa jeunesse, en partie par un abbé et un juge, devenus possesseurs, par ruse, de ce qui lui restait. Dans ce temps-là, il était fort épris de la belle Marian, qui le payait de retour. Quand il eut quitté le pays pour aller vivre au fond des bois, Marian, ne pouvant supporter son absence, se déguisa en page et se mit à sa recherche. Ils se rencontrèrent, mais travestis, Marian en homme, Robin Hood en chef de brigands. Ils se battirent; le beau sang de Marian coula, et Robin Hood lui-même fut légèrement blessé. C'était sa manière de faire ses recrues. Il tend la main à Marian et lui propose de venir dans les bois entendre la chanson du rossignol. Sa voix le trahit, Marian le reconnaît; elle se jette dans ses bras. Un grand festin célèbre l'arrivée du faux page; des coupes sont vidées à sa santé, et le repas fini, Robin Hood et Marian vont s'égarer dans la forêt, suivis de Little John. La ballade ne dit pas si celui-ci servit de chaperon aux deux amans; elle parle seulement du contentement de Marian et de Robin Hood vivant heureux au milieu de la troupe, « sans terres ni rentes » et fort longtemps.

Les ballades dont Robin Hood est le héros offrent de vives peintures des sentimens du peuple anglais aux XIIe et XIIIe siècles; elles respirent la haine de toute tyrannie, soit ecclésiastique, soit civile, l'horreur de toute action lâche et vile, l'admiration pour tout ce qui est liberté, générosité, chaleur de cœur, *warmheartedness;* l'amour pour les combats, non sanglans, mais de bon aloi; un goût très vif pour les plaisanteries, les jeux de mots et les bons tours. La plainte y est d'ailleurs sans fiel et sans violence. Les poètes en veulent plus aux abus qu'aux gens. C'est l'esprit du héros de ces ballades. Robin Hood a plutôt l'air d'être en guerre avec un état de choses qu'avec les personnes. Pour celles-ci, il les joue plus souvent qu'il ne les maltraite; il aime mieux se moquer de la mauvaise justice que de molester le magistrat honnête qui la rend; seulement, nobles, prêtres, juges ne sortent de ses mains qu'avec rançon. C'est le seul budget du roi de Sherwood. Il aime et protége la petite bourgeoisie de campagne. Jamais il ne maltraite le berger ni le laboureur; il défend le paysan contre le noble ou le prêtre qui l'oppriment. La veuve et l'orphelin n'ont pas de plus sûr appui, et ce ne sont que récits de mères auxquelles il a rendu un fils,

de femmes dont il a sauvé les maris. Enfin, comme tout bon chevalier, il est le champion des dames, grand admirateur de leur beauté, et, pour dernière perfection, fidèle.

Une de ces ballades le fait mourir de la mort la plus touchante. Depuis quelque temps, Robin Hood se sentait s'affaiblir; il s'en plaignait à Little John : ses flèches, disait-il, n'allaient plus au but. Il avait une cousine, abbesse du monastère de Kirkley, qui, comme plus d'une abbesse du temps, pratiquait la médecine. Il va la consulter sur son mal. C'est elle-même qui vient lui ouvrir la porte du couvent. Elle le reçoit avec une feinte cordialité et l'invite à manger; puis, le menant dans une chambre secrète, « de sa main de lis, » elle lui ouvre la veine et se retire, fermant la porte à double tour. Le sang coula tout le jour et toute la nuit. Robin Hood s'aperçut de la trahison, et, quoique près de défaillir, il essaya de s'échapper; mais c'est à peine si sa vigueur d'autrefois eût suffi pour forcer la porte. Il veut sauter par la fenêtre; de si haut, la chute eût été mortelle. A la fin, il a recours à son cor, et il en tire trois faibles sons. C'était assez pour les oreilles du fidèle Little John, resté tout ce temps sous un arbre du voisinage. Il reconnaît, à ces sons mourans, que son maître va expirer; il accourt, forçant les serrures et brisant les portes, et arrive jusqu'à Robin Hood, trop tard pour le sauver, mais pas trop tard pour le venger. Si son maître le lui permet, il va mettre le feu à ce couvent de nonnes déloyales. « Non, lui dit Robin Hood, je ne le souffrirai pas. Jamais, depuis que je vis, je n'ai fait de mal à une femme, ni même à aucun homme en présence d'une femme, et ce que je n'ai pas fait vivant, je ne le ferai pas à ma mort; mais donne-moi mon arc avec une de mes flèches : où cette flèche tombera, là je veux être enterré. Étends un vert gazon sous ma tête et un autre à mes pieds, que ma fosse en soit tapissée; fais-la assez large et assez longue; couche-moi sur un oreiller de verdure, et qu'on puisse dire : « Ci-gît le hardi Robin Hood. » Il fut enterré en effet près de l'abbaye de Kirkley en Yorkshire.

Walter Scott, dans le roman d'*Ivanhoé*, a donné au personnage de Locksley les principaux traits du héros des ballades. Il a peint son adresse comme archer dans le jeune *yeoman* qui gagne le prix de l'arc au tournoi, son courage et sa générosité dans l'intrépide guerrier qui assiége avec Richard le château où le Normand Front-de-Bœuf tient enfermé Cédric le Saxon; il nous le montre roi de la forêt, tenant sa cour dans une clairière, du haut d'un trône de gazon qu'ombragent les branches touffues d'un vieux chêne, et distribuant à sa troupe, rangée en demi-cercle devant lui, les dépouilles du château. Cependant Walter Scott, dans l'intérêt de son roman, fait de Locksley un patriote qui, tout en attaquant les abus de l'administration normande, est resté fidèle au roi de race normande Richard. Sa gravité, sa noblesse, cet air

de commandement, annoncent l'homme de naissance, celui que la tradition fait comte d'Huntington. Le côté plaisant et populaire de l'homme aux mille déguisemens, du diseur de bons mots, manque au caractère de Locksley. Le personnage n'est pas complet, parce que le roman n'a pas été fait pour Robin Hood. Les vrais héros sont Ivanhoé et Richard.

Le complément nécessaire d'un pèlerinage dans la forêt de Sherwood, c'est une lecture d'*Ivanhoé*. J'ai donc relu *Ivanhoé*. Je craignais mes souvenirs. La mode a bien un peu surfait les romans de Walter Scott; elle en a dérobé les longueurs, les descriptions trop fréquentes, les conversations un peu diffuses. Elle a parfois mis les choses curieuses au-dessus des choses vraies. Le temps a changé cet ordre, et, en faisant reculer au second plan ce qui n'était que curieux, il a mis au premier ce qui fait l'éternelle nouveauté des livres, la vérité des caractères et des passions. L'habillement archéologique des personnages est un peu fané; mais rien ne s'est effacé des vives couleurs dont Walter Scott a peint les choses humaines, non plus que de la gloire qu'il a eue de les peindre d'un pinceau resté toujours chaste en étant toujours vrai. Pendant près de vingt ans, les romans de Walter Scott ont fait la joie du monde civilisé, et, chose plus digne d'envie, ils n'ont gâté personne. Il n'y a guère d'exemples, dans l'histoire des lettres, d'un succès si pur ni d'une popularité ainsi formée de l'approbation secrète de tous les bons sentimens de l'homme. Depuis que les dernières épreuves de la France et de l'Europe nous ont fait revenir avec tristesse sur les idées et les écrits qui ont été populaires dans la première moitié du siècle, depuis que l'esprit est forcé de suspecter l'esprit, et les idées d'accuser les idées, il ne s'est pas trouvé un blâme pour les aimables écrits de Walter Scott. Dans ce déchaînement de doctrines malfaisantes contre lesquelles nous luttons, il n'en est pas une qui puisse s'honorer d'avoir été professée par lui ni s'autoriser d'une ligne écrite de sa main : belle et douce gloire d'un homme supérieur qui a pu plaire sans corrompre, amuser les esprits sans les rendre frivoles, les instruire sans les désenchanter! Il n'est pas un lecteur cultivé, dans l'Europe contemporaine, qui ne lui ait la reconnaissance de quelques bonnes heures passées au sein d'un idéal aimable et familier. Il a su nous intéresser au passé et ne point nous dégoûter du présent, nous faire voir des scènes de grandeur, de bonheur, de gloire, et ne point nous inspirer l'envie, nous faire lire des romans et ne point nous rendre romanesques, nous faire aimer l'idéal et ne point nous entêter de chimères. Non, la gloire même du *Télémaque* n'est pas aussi bienfaisante. Trop de subtilité s'y mêle aux douces peintures de la vérité, trop d'utopie nous y dispose à être difficiles et chimériques sur les gouvernemens, et j'en craindrais presque plus le romanesque pour cer-

taines têtes féminines que celui des ouvrages de Walter Scott. M. Villemain, par un de ces mots qui sont à la fois les guides de la critique moderne et ses formules dernières, a dit des romans de Walter Scott qu'ils sont plus vrais que l'histoire. On pourrait ajouter qu'ils sont plus épiques que l'épopée, parce qu'ils n'en ont pas les procédés artificiels, et plus dramatiques que le drame, parce qu'ils n'en ont pas les recettes. Allez donc voir la bruyère de Sherwood et ce qui reste de l'ancien domaine des *outlaws*, allez-y avec *Ivanhoé* à la main; la puissante imagination de Walter Scott fera disparaître peu à peu l'aspect nouveau que la main du temps et le travail des hommes ont donné au pays, et restaurera les solitudes verdoyantes où pouvait seul s'engager un chevalier du XIIIe siècle; encore fallait-il qu'il s'appelât Richard Cœur-de-Lion. Et si vous lisez le livre du magicien sous un des vieux chênes au feuillage sombre et presque métallique qui ont abrité Robin Hood, prenez garde que le premier garde-chasse du duc de Portland débouchant d'un fourré ne vous paraisse un des archers à la livrée verte de l'antique roi de Sherwood, venant, à l'appel de son maître, à un rendez-vous de guerre ou de plaisir.

II. — WELBECK. — LE GRAND SEIGNEUR UTILITAIRIEN.

En nommant le duc de Portland, j'ai nommé le type du grand seigneur *utilitairien* en Angleterre. *Utilitairien* équivaut ici à grand cultivateur. L'agriculture du duc de Portland est une des curiosités de l'Angleterre, et nous pouvons dire du monde civilisé. Elle a renouvelé une grande partie du pays qu'occupait jusqu'au dernier siècle la forêt de Sherwood. A la place de ces bois profonds, de ces vastes clairières où les *outlaws* et les gardes-chasse du roi se faisaient la guerre, des champs fertiles se couvrent de tous les genres de culture, blés, prairies, racines. La fontaine où le faux ermite de Copmanhurst venait remplir sa cruche pour les jours de visite des gardes-chasse, reçue dans des rigoles distribuées à travers ces belles cultures, y répand la fraîcheur et la fertilité. Cependant tout le bois n'a pas disparu; Welbeck, le manoir du duc, est entouré de ses majestueux restes. C'est à peu de distance du manoir que se voit ce chêne moitié arbre, moitié monument, le plus extraordinaire, s'il n'est le plus vieux de la Grande-Bretagne. Aux alentours, on en rencontre d'autres d'une grandeur et d'une grosseur prodigieuses, ici rangés en avant du bois et en ligne comme les colonnes d'un vaste temple de feuillage, ailleurs isolés au centre de quelque clairière. Ils ont presque tous des noms et un armorial; c'est la plus ancienne aristocratie du pays.

Des fondrières et des marécages croupissaient, il y a peu d'années, à la place où se déploient ces magnifiques cultures, l'orgueil du fer-

mier anglais. Le duc de Portland, un peu par amour-propre d'auteur, mais surtout pour le bon exemple, a voulu conserver un échantillon de l'ancien état du terrain. A côté d'une prairie unie ou d'un champ couvert d'épis dont aucun ne dépasse l'autre, quelques acres de terre inculte montrent ce qu'est la nature avant le travail et ce qu'elle devient après cette seconde création. On craignait, il y a quelques années, de s'approcher de ces landes couvertes de joncs et noyées d'eaux sans écoulement. Aujourd'hui, l'homme et le noble animal qui l'aide dans ses travaux y trouvent nourriture et santé. Des ruisseaux d'une eau limpide ont remplacé les flaques d'eau marécageuse. Les fermes riantes qu'on a bâties sur les parties élevées suffisent à peine pour recevoir les produits d'un sol qu'épuisaient autrefois quelques bruyères mêlées à des joncs de marais.

C'est à cette transformation merveilleuse que le duc de Portland a employé la plus grande partie d'une immense fortune. Les revenus de la terre retournent incessamment à la terre, car c'est peu que de créer la prospérité et l'abondance, il les faut entretenir. La vie du noble duc y est entièrement consacrée. Il a des agens capables et zélés, mais l'œil du maître est partout. Ce vieillard, plus riche que bien des princes souverains, parcourt ses champs toute l'année et assiste au labourage, aux semailles et à la moisson. Le poids des années ne lui permettant plus la marche, une modeste voiture le conduit à travers la campagne. Nous le rencontrâmes le jour de notre excursion à Welbeck. Ce qu'on appelle le cabriolet est par derrière, de sorte que le duc tourne le dos à ses chevaux et se fait voiturer à reculons. Il en voit sans doute mieux ce qui est loin et ce qui est près, à moins que ce ne soit quelque excentricité britannique.

Je ne m'étonne pas que le possesseur d'une fortune si bienfaisante soit populaire dans le pays. Les richesses que produit l'agriculture sont de celles qui excitent le moins d'envie. Elles ne sentent pas la chance comme les fortunes industrielles; elles ne donnent pas à l'agriculteur enrichi l'air d'un parvenu; elles se gagnent sous l'œil du public, et elles semblent faire aux autres un don gratuit de leurs exemples. Dans tout le pays, on parle avec vénération du duc de Portland. Le nom de son fils, lord Bentinck, n'y est pas moins respecté. Les anciennes lois sur les céréales n'ont pas eu de champion plus habile que ce lord, devenu tout à coup d'homme de plaisir un homme d'affaires supérieur et qui est mort prématurément, après avoir donné fort à faire à sir Robert Peel. La reconnaissance de ses concitoyens lui a élevé, sur la principale place de Mansfield, un monument modeste et d'autant plus sûr de durer, comme celui d'Othon, *modicum et mansurum*.

Il était tout simple que le duc de Portland et son fils fussent opposés à la réforme de sir Robert Peel. A moins d'être des anges, com-

ment voir de sang-froid le blé produit par toute cette industrie forcé de faire concurrence, sur le marché anglais, aux blés de Russie et d'Amérique et de se vendre au-dessous du prix de culture? Il reste encore plus d'un doute, même hors du cercle des intéressés, sur le mérite des mesures de sir Robert Peel. L'agriculture nationale avait, en tout cas, le droit de ne pas les approuver; mais le jour où ces mesures sont devenues des lois, elle s'y est soumise. On l'a vue souscrire provisoirement à sa ruine par le motif patriotique que d'autres intérêts pouvaient en profiter. Le propriétaire à qui l'on ôte une partie de son revenu, le fermier inquiet pour ses termes, ne sont pas insensibles à l'idée que leur gêne diminue celle de l'industrie. Au lieu de s'irriter de leurs souffrances comme d'une injustice de l'état, tout au plus pensent-ils qu'on a fait de bonne foi à leurs dépens une expérience qui ne réussira pas; mais, en attendant, ils respectent la loi qui leur nuit. La réforme de sir Robert Peel a mis bien des fermiers à bas; mais j'affirmerais que l'armée des chartistes ne s'en est pas grossie.

L'exemple du sacrifice a d'ailleurs été donné aux fermiers par les propriétaires, et nul n'a été plus loin que le plus lésé de tous, le duc de Portland. Il a fait savoir à ses fermiers que le prix de leurs fermages serait calculé sur le prix moyen du blé. A ceux qui trouvaient leurs baux trop élevés, il a accordé des remises; aux autres, il a laissé la faculté soit de rester dans les conditions anciennes, soit de faire estimer leurs baux sur le prix actuel du froment. Je vois là trois grands exemples. Le premier est celui de riches qui donnent, car faire des remises, c'est donner. Le second est celui de grands propriétaires lésés par une loi, qui en atténuent l'impopularité parmi leurs fermiers en partageant le dommage avec eux. Le troisième, c'est une opposition qui vient en aide de son obéissance et de son argent à la politique qu'elle a combattue. Grace à cette bonne conduite des propriétaires, le petit champ, au lieu d'envier son voisin le vaste domaine, profite de son exemple et des frais qu'on y fait pour l'améliorer. Il n'y a rien qui s'imite plus en Angleterre que le travail, et l'imitation du travail, c'est l'émulation, si différente de l'envie. La simplicité de mœurs des grands propriétaires ne contribue pas peu à leur faire pardonner leur fortune,—non qu'un lord anglais ne se regarde comme quelque chose de plus que son tenancier; mais il n'y paraît pas, et c'est ce qui importe. Dans les pays où il y a plus de vanité que d'orgueil, les distinctions de rang sont insupportables, parce que les grands ne savent se trouver grands qu'auprès des petits, et parce que les petits sont assez sots pour en souffrir. En Angleterre, les grands dominent, ils ne s'étalent pas; ils sont plus fiers que vains de leurs priviléges, et les petits n'y encouragent pas l'insolence des grands par leur propre vanité. Il semble que les classes ne soient que des institutions. On s'incline, non devant une personne qui a l'a-

vantage d'être lord, mais devant la pairie représentée par une personne; non devant l'individu, mais devant l'institution utile à tous. De là, dans l'inférieur, une politesse respectueuse et non obséquieuse, et, dans le supérieur, nul besoin du dépit des petits pour mieux goûter l'hommage qu'il en reçoit. L'âne portant les reliques ne s'y trompe pas; il voit bien que le salut s'adresse aux reliques, et, s'il en est secrètement chatouillé, il ne paraît pas du moins qu'il *se carre,*

Recevant comme siens l'encens et les cantiques.

Les étrangers curieux font souvent de sottes questions. C'est ce qui m'arriva, une fois entre autres, avec un petit fermier du Nottinghamshire. Je lui demandais si les vastes domaines du duc de Portland ne lui faisaient pas des envieux; il ne parut pas me comprendre. Je refis la question. « Et pourquoi aurait-il des envieux? dit-il. L'Angleterre a autant besoin de grands propriétaires que de petits tenanciers; le duc de Portland n'a rien qui ne soit à lui; le pays gagne à ses grandes dépenses. Qui pourrait trouver mauvais qu'il ait de quoi les faire? » J'insistai : je voulais voir s'il parlait de conscience ou par ce soin qu'ont les Anglais de cacher aux étrangers les plaies de leur pays. « Toutes ces choses-là d'ailleurs, ajouta-t-il, sont de l'ordre de Dieu. » Je cessai mes questions. Cette dernière réflexion me donnait l'air d'un tentateur venant jeter dans un esprit simple et droit les tristes doutes que j'avais rapportés de mon pays.

C'est dans une de nos promenades à travers ces magnifiques cultures que la route nous amena dans une petite gorge étroite et fraîche dont les bords sont boisés et au fond de laquelle coule un ruisseau. Entre le ruisseau et la colline s'élèvent deux rangées de maisons de construction uniforme, mais propres et riantes. En ce moment, les rayons du soleil couchant, pénétrant par la gorge, enfilaient la rue et faisaient reluire tout ce groupe de maisons au milieu des premières ombres du soir qui descendaient déjà dans la vallée. Le silence du lieu, à peine interrompu par le murmure du ruisseau, ajoutait à l'air de santé et de propreté un air de tranquillité qui me charma. A gauche des maisons, au pied de rochers escarpés et verdoyans, se dressaient sur une aire de sable tout un appareil de gymnastique, attendant les joyeux enfans de la petite colonie. Je me demandais si, parmi ses autres singularités, l'Angleterre n'offrait pas là quelques honnêtes fous réunis sous la loi d'attraction de Fourier. Dans ce moment, des enfans sortirent des maisons, et vinrent en courant, les uns se pendre aux cordes à nœuds, les autres grimper aux mâts; leur costume annonçait des enfans de la classe ouvrière : cette colonie dépend, en effet, d'une fabrique voisine que nous dérobait un pli de la vallée.

Voici, pensai-je, un industriel comme je les aime; il ne s'est pas contenté de loger ses ouvriers en un lieu charmant où les moines d'autrefois auraient bâti leur couvent; il a pensé aux amusemens de leurs enfans, et celui qu'il leur a procuré passe presque pour aristocratique. Je voulais savoir, de la bouche de quelque habitant, les sentimens de la colonie pour un chef d'industrie si paternel. Ce fut une femme, — le témoignage le moins suspect, — qui nous apprit que ces maisons avaient été récemment bâties par le fabricant, que les ouvriers y étaient *comfortablement;* — en Angleterre, que dire de plus? — qu'il leur donnait le feu, le feu presque aussi nécessaire que le pain. « Nous sommes contens, » dit-elle, et elle ajouta sans efforts : « Nous sommes reconnaissans. » — Je marche de nouveautés en nouveautés, me disais-je à moi-même. Voilà des fermiers qui n'envient pas les propriétaires, et des ouvriers qui parlent avec gratitude du fabricant! Heureux pays, même avec tout ce qui y reste de maux à réparer et de maux irréparables, qu'un pays où ceux qui ont la meilleure part sont défendus par ceux qui ont la moins bonne et où les membres font l'apologie de l'estomac!

Ce soin du fabricant anglais pour l'ouvrier ne date pas d'ailleurs de fort loin. Je me souviens qu'en 1836, visitant quelques établissemens industriels, j'étais aussi frappé de la perfection et de la puissance des machines, de la rapidité et de la fécondité du travail qu'affligé de l'insalubrité des bâtimens et du peu d'attention qu'on donnait au bien-être de l'ouvrier. J'eus même plus d'une occasion de remarquer qu'on risquait d'être indiscret et de ne pas obtenir de réponse, quand on questionnait les chefs d'établissemens sur l'état moral de ceux par qui s'accomplissaient toutes ces merveilles. Quel contraste entre ce que j'avais vu en 1836 et ce que l'intelligence politique de l'Angleterre a réalisé moins de quinze ans après! En 1836, la chose n'était pas moins juste, ni moins sensée, ni moins chrétienne; elle pressait moins. Sans être plus dur qu'aujourd'hui, le chef d'industrie n'était pas encore averti qu'une redoutable nécessité allait le forcer de faire plus d'attention aux hommes qu'aux machines. Aujourd'hui cette nécessité a parlé. L'industriel anglais n'attend pas qu'elle crie; il ne cède pourtant pas à la peur. Non, un sentiment meilleur et plus puissant que la peur troublerait aujourd'hui la conscience du chef d'industrie qui oserait rester dur pour l'ouvrier. Ce quelque chose, c'est plus de prix donné à la vie humaine par la raison publique, par la religion, par la politique : c'est cette fraternité de l'Évangile, depuis plus long-temps connue que la fraternité républicaine, qui rend les petits chers aux grands, même dans les pays où l'on a le mauvais goût de vivre sous le régime deux fois détestable de la monarchie et de l'aristocratie.

L'humanité, cette civilisation des cœurs, qui, dans la loi pénale, a

substitué d'abord au principe de la société se vengeant du criminel celui de la société usant du droit de légitime défense, puis à ce principe, comme encore trop grossier, celui de la punition avec le pardon au bout; l'humanité qui, dans le régime des hôpitaux, a remplacé par des lits pour chaque malade ces lits communs où le malade destiné à guérir était quelquefois glacé par le contact d'un mort; l'humanité n'apparaît pas tout d'abord aux sociétés comme certains principes parfaits, que reconnaissent toutes les consciences, et qui ont brillé, dès le premier jour, de toute leur lumière. Quand Mme de Sévigné se raille des paysans que fait pendre l'intendant de Bretagne, est-ce à dire qu'elle manque de cœur, et que la même femme, vivant de nos jours, fût insensible à un acte de barbarie judiciaire? Nullement; mais l'idée de l'humanité telle qu'elle nous apparaît, rendant la justice clémente pour ceux qu'elle punit, la charité honorable pour ceux qu'elle assiste, n'était pas sortie encore des travaux de tant de penseurs, et la souffrance elle-même n'avait pas appris à se défendre. Nous sommes plus tendres que nos pères aux misères humaines, sans y avoir plus de mérite qu'ils n'ont eu de tort dans leur cruauté relative, et peut-être paraîtrons-nous cruels à notre tour, à moins que l'esprit de violence et de ruine qui souffle en ces tristes jours ne fasse reculer les sociétés jusqu'aux époques où la grossièreté dans les mœurs autorisait la cruauté dans les lois.

Parmi les grandes maisons patriciennes de l'Angleterre, il en est de plus anciennes que celle dont le duc de Portland est le chef; il n'en est pas une dont l'origine soit plus noble. Le dévouement qui va jusqu'au sacrifice de la vie, la fidélité dans toutes les fortunes, l'affection sans la flatterie dans une amitié avec un grand prince, telles sont les qualités que M. Macaulay nous fait admirer dans le fondateur de la maison de Bentinck (1). Bentinck fut le meilleur et le plus aimé des amis de Guillaume III. On le vit, pendant seize jours et seize nuits, au chevet du jeune prince d'Orange attaqué de la petite vérole, toujours debout, toujours à la main du malade, et, quoique déjà sous le coup de l'assoupissement précurseur du mal, se raidissant contre la fièvre, jusqu'à ce que les médecins eussent déclaré son maître convalescent. « Bentinck a-t-il dormi tandis que j'étais malade? disait Guillaume à Temple; je l'ignore; ce que je sais, c'est qu'il ne m'est arrivé de rien demander sans qu'à l'instant Bentinck ne fût à mes côtés. » Bentinck fut lui-même dans le plus grand danger; mais, à peine rétabli, il rejoignit l'armée, où, dans tous les périls de plus d'une rude campagne, Guillaume le trouva toujours le plus près de lui.

J'admirerais moins Bentinck, si l'amitié n'eût été que de son côté : il

(1) *History of England, from the accession of James II*, volume II.

est peu d'hommes supérieurs qui n'aient inspiré quelque dévouement de ce genre; il y suffit de la fascination du rang et de la fortune; qu'est-ce donc quand il s'y joint, comme chez Guillaume d'Orange, la fascination du génie? Mais ici l'amitié était réciproque, et, comme il n'y a d'amitié qu'entre égaux, il fallut que le sujet fût bien honnête homme pour que le prince en fît son égal. Le propre des parfaits amis est de n'avoir pas de secrets l'un pour l'autre. Bentinck connut tout ce qui se passait dans l'ame de Guillaume. Depuis les plans hardis de sa politique jusqu'aux regrets que lui donnent ses melons manqués, le prince disait tout à son ami. Bentinck est-il absent, Guillaume ne permet pas à ses enfans d'aller à la chasse, de peur d'un coup de corne du cerf, ni d'assister au repas des chasseurs, pour qu'ils ne rentrent pas trop tard. « Si je dois avoir un fils, écrivait-il à son ami, j'espère que nos enfans s'aimeront comme nous avons fait. » Bentinck tombe gravement malade; Guillaume envoie plusieurs courriers par jour; à la nouvelle que son ami est hors de danger, il en remercie Dieu, et ses yeux, écrit-il au convalescent, se remplissent de larmes de joie.

Une telle illustration vaut bien celle des armes. D'ailleurs, Bentinck joignait la bravoure du soldat au dévouement de l'ami. L'homme respectable qui porte ce beau nom en soutient dignement l'éclat. Dans ce pays des grands exemples, il en donne un qui n'est pas le moins grand, et qui est peut-être le plus utile; il emploie sa fortune à développer une industrie pour laquelle sa patrie est tributaire de l'étranger; il a voulu qu'elle produisît elle-même son pain. Les lois ni les mœurs de l'Angleterre ne permettent à l'aristocratie de mettre la main dans une industrie manufacturière; mais elles ne l'empêchent pas de cultiver le sol. Un lord ne déroge pas en touchant la charrue : c'était l'art des patriarches; l'Angleterre religieuse ne l'a pas trouvé indigne de son aristocratie. Le vieux duc de Portland rappelle Booz au milieu de ses moissonneurs, et, s'il manque à la scène les épis semés sur les pas de Ruth, on peut être sûr que le secours va trouver la veuve sous une autre forme.

III. — LES RUINES DE WINGFIELD. — UN PIQUE-NIQUE. — LES RUINES D'HARDWICKE-CASTLE. — SOUVENIRS DE MARIE STUART.

Les ruines sont rares en Angleterre; il y en a deux raisons : la guerre étrangère n'en a pas fait, et la guerre civile en a fait moins que partout ailleurs. Aussi le peu qu'on en voit est-il fort visité, non par les étrangers, qui ont assez à faire des curiosités de la civilisation contemporaine, mais par les Anglais eux-mêmes, qui ne sont curieux d'aucun pays autant que du leur.

Le comté de Nottingham en offre de célèbres : celles du château de

Wingfield, qui fut détruit dans la guerre du parlement contre Charles Ier; celles de Newstead-Abbey, où se passa la jeunesse de lord Byron. Tout près de la limite du comté, dans le Derbyshire, le souvenir de la captivité de Marie Stuart prête un charme mélancolique aux restes du vieux château d'Hardwicke.

Les ruines de Wingfield couronnent une colline dont l'escarpement est déjà une rareté dans un paysage uni ou légèrement onduleux : ce sont les débris de ce qu'on appelle *manor-house*, un manoir fortifié, différent du château-fort, *keep-donjon*, qui servait à arrêter l'ennemi. Le *manor-house* était l'habitation de familles nobles, fortifiée seulement pour la sûreté contre un coup de main de partisans. Wingfield fut habité par William Peveril, fils naturel de Guillaume-le-Conquérant et ancêtre de ce Peveril du Peak, le héros d'un des plus agréables romans de Walter Scott. Les premières ruines datent de l'année 1446, et furent l'ouvrage d'un lord Cromwell, contemporain du roi Henri VI. Le manoir ainsi ébréché devint la propriété du fameux comte de Shrewsbury, le geôlier de Marie Stuart, et, si l'on en croyait certains embellisseurs de ruines, cette princesse y aurait passé quelques-unes des années de sa captivité. Pendant les guerres du parlement contre Charles Ier, Wingfield fut assiégé et pris par l'armée parlementaire. On y employa les plus puissans moyens de destruction. Des fouilles récentes ont fait découvrir, enfoncés à quelques pieds dans la terre, des boulets du poids de trente-deux livres. Le canon des parlementaires y a pourtant fait moins de mal que les derniers propriétaires, lesquels en ont démoli les murailles pour construire des bâtimens de ferme, sort ordinaire de la plupart des ruines, dont on peut dire, comme de celles de Rome, qu'elles sont plus l'œuvre des *Barberini* que des *Barbari*.

La principale tour est restée intacte. Bâtie sur la crête de la colline, elle regarde une immense étendue de pays. Combien d'aspects différens le paysage n'a-t-il pas revêtus depuis que Wingfield eut pour hôte le bâtard du Conquérant! Aujourd'hui, au centre de cette contrée pacifique, la tour d'alarmes semble une ruine artificielle bâtie pour avoir une vue sur les environs. Les créneaux ne voient plus passer de gens de guerre. La paix a imprimé sa douce face sur tout ce pays. On entre dans le manoir à la suite des moutons de la ferme, revenant à l'étable après avoir brouté l'herbe abondante et fraîche qui croît à l'ombre de ses murs. Tandis que nous regardions du haut de la tour les vallons, les champs, les villages semés çà et là, un murmure sourd et vibrant se faisait entendre dans le lointain. Nous tournions la tête, et, à la sortie d'un bois, sur une ligne blanche, s'avançait en rampant, — sous le pavillon de la paix universelle, la noire banderole de fumée, — un convoi de chemin de fer. Au moyen-âge, on eût vu de la même

tour chevaucher le cortége de quelque abbé, monté sur un mulet aux riches caparaçons et aux clochettes retentissantes, que suivaient à cheval ses serviteurs blancs et maures, ses pages et ses écuyers.

Nous étions allés à Wingfield en pique-nique. En France, on entend par là un repas où chacun paie son écot. Les Anglais nous ont pris le mot, mais ils ont changé la chose. Un *country gentleman* donne rendez-vous à ses voisins de campagne dans la cour de sa maison; là, des voitures pleines de provisions les reçoivent. On part pour un lieu de promenade, le plus souvent historique; on s'arrange pour arriver à l'heure du *luncheon :* c'est, comme on sait, le repas de l'après-midi, notre dîner d'autrefois. Les convives mangent de bon appétit, mais sobrement, quoi que fassent dire certains Anglais, qui se relâchent sur le continent de la modération qu'ils s'imposent si sagement chez eux. Une gaieté égale, mais sans épanchement, anime doucement le festin. On cause à la surface, mais tout le monde également, et, si personne ne domine l'entretien, personne n'en est exclu. Après quoi, on visite ensemble ou par groupes le lieu de promenade. C'est ainsi que les choses se passèrent quand nous visitâmes les ruines de Wingfield. Je n'en parlerais pas, si je n'étais encore touché et charmé du soin que prenait de ses hôtes l'aimable femme qui nous donnait la fête. Elle avait tout ordonné, elle conduisait tout, sans qu'il parût sur son gracieux visage plus de préoccupation que sur celui d'une invitée se laissant faire.

Les dames avaient apporté leurs cahiers d'esquisses; elles se dispersèrent pour aller prendre des croquis. Tandis que les crayons cheminaient sur le papier, les hommes parcouraient les ruines, montaient au haut de la tour, descendaient dans la crypte qui servait de cave au manoir, mesuraient la cheminée sous laquelle s'étaient chauffés debout les descendans de Peveril. Tous faisaient usage de leurs notions archéologiques; personne ne songeait à se mettre à l'écart pour rêver. Une ruine, pour des Anglais venus en pique-nique, n'est pas un sujet de mélancolie : c'est un but de promenade utile, c'est une connaissance précise qu'il est de devoir d'acquérir, car il s'agit de l'histoire du pays.

Il arriva, deux heures après nous, un archéologue de profession. Il amenait avec lui une grande compagnie. Les deux sociétés se mêlèrent et formèrent un auditoire imposant. Ce savant avait le parler clair et facile. Il donnait une date à l'édifice, il y notait les styles de plusieurs époques, il en caractérisait les différences. Je voyais certains auditeurs prendre des notes. Peut-être aurais-je eu du plaisir à l'écouter moi-même, si quelque chose pouvait m'intéresser dans une ruine qui ne soit pas la ruine elle-même, comme la plus triste des choses humaines. A quoi bon la science contentieuse sur des débris qui annon-

cent la vanité de toute science? J'aime mieux garder avec mon ignorance la naïveté des impressions qui me viennent des ruines. Elles me font songer à la vie écoulée, au temps déjà derrière moi, le seul certain, à celui qui est devant, si douteux et, quoi qu'il arrive, si court, à mes propres ruines, à ce qu'il y a aussi en moi de tours superbes abattues; puis je pense à ceux qui ont élevé ces pierres, à ceux qui les ont renversées, au passé, au présent que ce passé a fait, à cette dure condition des sociétés humaines qui les condamne à vivre de destructions et à prospérer par les ruines. Il me suffit de quelques notions générales pour ne pas confondre les âges : c'est le savoir de tout passant. J'aurais pourtant mauvaise grace à estimer médiocrement l'archéologue ingénieux qui, à l'aide de quelques pierres gisant dans la cour d'une ferme ou engagées dans les murs d'une construction nouvelle, rebâtit un monument historique; mais je suis surpris de voir quelqu'un faire cercle sur une ruine, et la quitter avec l'applaudissement d'un auditoire et un peu plus de contentement de soi. Aussi je me tenais à l'écart, regardant tantôt les murs écroulés, tantôt le ciel qui versait sa plus belle lumière sur le paysage, tantôt la ferme bâtie dans un coin de la cour d'honneur et les arbres qui se nourrissent de la pierre redevenue poussière, tantôt les gens de la ferme menant leurs bêtes à l'abreuvoir, et les petits enfans étonnés que de grandes personnes vinssent de loin pour visiter de vieilles pierres. J'étais touché de ces impressions de vie et de mort, de perpétuité et de fragilité; l'histoire de l'homme m'empêchait de prendre intérêt à des notions d'histoire locale.

Et comme on n'est pas de son pays impunément, et qu'on l'aime d'autant plus qu'il est plus éprouvé, je sentais un secret dépit contre ces visiteurs de ruines, qui, tranquilles sur le présent de leur patrie, peuvent s'intéresser ainsi à son passé. Du moins, me disais-je, la société qui a eu besoin de faire ces ruines subsiste et prospère. En vain ses ennemis lui mesurent sa durée; leurs sauvages prophéties ne l'ont pas émue; elle jouit du présent et elle croit à l'avenir; et tandis que tout ce qui pense dans mon pays souffre et s'inquiète, voici des gens d'esprit et de savoir qui se mettent en voyage pour s'enquérir si certaines pierres anciennes sont saxonnes ou normandes, voici un pays où l'on prend soin des ruines, comme si elles devaient être les dernières. Pour nous, nous ne savons pas si les édifices bâtis aujourd'hui seront encore debout demain. Notre sol est jonché de débris; les châteaux sont devenus des bâtimens d'hébergeage, et les églises des magasins; les pierres que le paysan portait au sommet du mont pour élever l'édifice féodal, il les en a descendues pour bâtir des granges; tout cela se passait hier, et voilà qu'aujourd'hui des milliers d'hommes trouvent déjà trop vieille cette société d'hier, et veulent faire des ruines

de ces hébergeages et de ces granges! Les Anglais mettraient leurs ruines dans des écrins, comme s'il ne devait plus s'en faire dans leur pays; nous, on nous en promet qui feront perdre bien de leur prix aux anciennes. Ne s'agit-il pas de faire crouler la société nouvelle sur les fils de ceux qui l'ont fondée?

Mes compagnons de voyage prirent sans doute mon isolement pour une marque de la légèreté française. A leurs yeux, je fuyais la science positive. Vraiment non; je me cherchais. L'heure du départ vint m'arracher à mes rêveries. On se remit en route, mes compagnons de promenade plus riches d'un léger savoir, moi remportant, avec mon ignorance, un peu plus de cette mélancolie, *lacrymæ rerum*, qui croît chaque jour en devenant de moins en moins amère, et qui nous accompagne jusqu'à la fin de la vie, sans doute pour nous préserver de mourir lâchement.

Pourtant, s'il est une ruine d'une date certaine par l'accord de la science et de la tradition, qu'un événement historique, un personnage populaire, une grande infortune, ont rendue célèbre, je préfère à une vague rêverie l'intérêt de notions précises qui m'instruisent et me touchent. C'est ce que je rapportai d'*Hardwicke-Castle*, dont les ruines ont été autrefois la prison de Marie Stuart. Voilà un de ces noms qui éveillent tout ce que nous avons de pitié, voilà une de ces infortunes dont nous sommes inconsolables, quoique la sévérité de l'histoire ne nous permette plus de douter qu'elle ait été méritée (1).

Le vieux château d'Hardwicke était le manoir de John Hardwicke d'Hardwicke, gentilhomme campagnard qui vivait dans le milieu du XVIe siècle. Il n'en reste qu'une aile fort délabrée, qui regarde le nord. Ses murs noircis par le temps, un lierre qui l'enveloppe à demi comme un linceul, semblent annoncer le débris d'une antique prison. La seule chambre demeurée intacte, et qu'on appelle la chambre des géans, est admirée pour ses belles proportions. L'ameublement qui servit à Marie Stuart a été transporté dans le nouveau château, bâti à gauche de l'ancien. La pièce la plus intéressante de cet ameublement est le lit de Marie, en partie brodé de ses mains. C'est ce lit qui a vu tant de nuits sans sommeil, tant de gémissemens étouffés, tant de pleurs dévorés, et aussi tant de rêves d'évasion et de retour à l'air libre et à la puissance. Le temps a effacé les couleurs et usé la trame du couvre-pied, ouvrage de ses doigts délicats, occupation de sa captivité. La vue d'un tombeau n'est pas plus triste que celle de ce lit. Cette magnificence fanée, ce dais, ces panaches aux quatre angles, ont un air de corbillard, vrai tombeau en effet, puisque toutes les espérances de cette

(1) C'est ce qu'a prouvé admirablement, tout en nous laissant notre pitié, M. Mignet, dans une suite de treize articles insérés au *Journal des Savans*.

pauvre femme ont dû y mourir, et qu'elle y a sans doute plus d'une fois pleuré sa mort! La salle où est conservé ce lit est meublée comme au temps d'Élisabeth : il y a là des curiosités pour tout un jour; mais que peut-on regarder après ce lit funèbre d'nne femme qui paya si cher ses fautes, et dont les graces ont à jamais désarmé l'histoire? Un moment reine de France, elle eut le pressentiment que sa vraie patrie lui serait moins hospitalière que sa patrie adoptive, et l'adieu si touchant qu'elle fit à la France dut plus d'une fois lui revenir au cœur sur ce chevet où la captivité et l'insomnie firent pousser avant l'âge les premiers cheveux blancs qui se mêlèrent aux tresses brunes de sa tête charmante.

Hardwicke-Hall, le château actuel, fut bâti par la fille de ce John Hardwicke d'Hardwicke. Il est de la fin du XVIe siècle. La façade n'est qu'une vaste fenêtre à divers compartimens, où ce qui est mur ne sert qu'à attacher les vitres, et tient la même place que les montans de bois dans une serre. De là ce proverbe populaire :

Hardwicke-Hall, plus fenêtres que murailles (1).

Le premier effet en est éblouissant. Quand nous arrivâmes devant la maison, après avoir traversé le parc entre plusieurs troupeaux de daims, le soleil faisait jaillir mille éclairs de ces fenêtres. C'est une maison devant laquelle il faut baisser les yeux. L'architecture n'en est peut-être pas correcte, et n'est certainement d'aucune école; mais c'est une des plus splendides fantaisies qu'on puisse voir. La dame fondatrice n'avait pas si grand tort d'aimer le soleil et de le mettre tout entier dans sa maison. Derrière cette belle serre-chaude, elle put vieillir jusqu'à l'âge de quatre-vingt-sept ans; encore ne mourut-elle, comme on le verra, que par miracle. Les yeux plus faibles de ses descendans n'ont pas pu supporter cette insolation. Quelques fenêtres ont été bouchées ou rétrécies; mais les principales pièces ont conservé toutes leurs ouvertures, et la lumière qui les inonde est plus vive que celle du dehors, parce qu'elle est à la fois directe et réverbérée. D'immenses rideaux suspendus à des tringles de l'époque tempèrent cette lumière qui consume les couleurs et pâlit à la longue tous les objets.

La façade regarde le couchant. Devant la maison s'étend un parterre, tracé selon la mode du temps. Des plates-bandes bordées de buis nain y figurent des lettres et des chiffres. En traversant la cour pavée qui coupe ce parterre en deux, on ne voit à droite et à gauche que des groupes de fleurs singulièrement disposées, mais si abondantes et si fraîches, que le tableau empêche de remarquer l'encadrement. Du haut de la maison, on lit distinctement les initiales d'Élisa-

(1) Hardwicke-Hall, more glass than wall.

beth. Les plates-bandes et les fleurs forment le fond; les petites allées de sable jaune qui les dessinent figurent les lettres. Au-delà de la grille d'entrée s'étend une belle pelouse, et au-delà de la pelouse un vallon large et évasé se creuse en pentes douces entre deux rangées de collines, descend vers le couchant, puis se relève et remonte insensiblement, pour s'y confondre, vers les hauteurs qui bornent l'horizon. Au fond de cette coupe et sur ses bords, le paysage anglais déploie toutes ses richesses, bois, prés, eaux limpides, haies verdoyantes, bouquets d'arbres, paysage opulent, beau comme ce qui est riche, mais qui ne pénètre pas. Marie n'en avait pas la vue des fenêtres de sa prison. La façade de l'ancien château regardant le nord, son appartement ne recevait le soleil qu'obliquement, le matin et le soir, et ne voyait le vallon que de côté. C'est sans doute pour avoir connu l'incommodité de sa nouvelle demeure qu'Élisabeth d'Hardwicke voulut qu'elle fît face au vallon et reçût tout ce que l'Angleterre a de soleil.

Le portrait de la fondatrice d'Hardwicke se voit dans la galerie, près de celui de Marie Stuart, qu'on dit avoir été ressemblant et qui la représente en deuil avec un voile. Elle avait alors trente-six ans. Si c'est là Marie Stuart, sa beauté ne devait plus, dès ce temps-là, faire ombrage à Élisabeth. La figure d'Élisabeth d'Hardwicke est fine, intelligente, mais revêche. La couleur de ses cheveux, un air de ruse et d'autorité, la feraient prendre pour Élisabeth elle-même; elle lui ressemble et s'appelait du même nom qu'elle, Bess, qui est le diminutif d'Élisabeth : *Bess of Hardwicke*, digne geôlière de la *bonne reine Bess*, comme on nommait Élisabeth.

A quatorze ans, Bess était orpheline et riche héritière. Son premier mari, un enfant comme elle, mourut après peu de mois de mariage, en lui laissant de grands biens. Veuve avant d'avoir toute sa beauté, spirituelle, déjà ambitieuse, très recherchée, elle fit attendre sa main jusqu'à vingt-quatre ans. Un favori de Henri VIII, sir William Cavendish, enrichi par ce prince dans la vaste distribution des biens du clergé, obtint la jeune veuve au prix d'un contrat qui lui assurait toute sa fortune. Il échangea pour lui plaire tout ce qu'il possédait dans son pays contre des terres dans le Derbyshire, et il y bâtit Chatsworth, aujourd'hui la royale demeure du duc de Devonshire, descendant de ce deuxième mari, et depuis 1694 le sixième duc de cette puissante maison.

Sir William Cavendish mourut, et Bess resta veuve de nouveau avec six enfans. L'opulente douairière se laissa bientôt attendrir par d'autres possessions que vint mettre à ses pieds sir William Saint-Loo. Il était veuf lui-même et avait des enfans. Il les dépouilla au profit de ceux de sa femme, qu'il laissa peu après veuve pour la troisième fois, mais veuve de quarante ans à peine et nullement dégoûtée du mariage, qui

la comblait des biens de ce monde et mettait de son côté toutes les chances de survie. Cependant ses immenses richesses lui avaient donné une autre ambition : elle désirait échanger sa noblesse de campagne contre la haute noblesse. George Talbot, comte de Shrewsbury, lui en offrit une des plus anciennes de l'Angleterre; elle fit de Talbot son quatrième mari, et sut lui survivre dix-sept ans.

La probité chevaleresque de Talbot lui avait valu le triste honneur d'être choisi par Élisabeth pour servir de geôlier à la malheureuse Marie. Soit que, comme tous les geôliers de Marie, il eût été touché d'un intérêt trop tendre pour sa prisonnière, soit que sa femme ne fît que le craindre, la mésintelligence éclata entre les deux époux. Les lèvres minces du portrait de Bess d'Hardwicke, cet œil si fin et si dur, me font penser que sa jalousie ne dut pas être commode. Le mari était le geôlier de la reine d'Écosse, la femme était la gardienne du geôlier. Elle dénonça Marie à Élisabeth; à son tour, Marie la dénonça pour des propos tenus contre les mœurs de la reine (1). Celle-ci se servit de ces querelles pour resserrer la captivité de son ennemie. Jamais plus vilain cœur ne savoura une vengeance plus raffinée; Élisabeth n'avait plus à envier à Marie son funeste don de se faire aimer, puisqu'il ajoutait au supplice de la prison l'horreur d'avoir pour geôlière une femme jalouse.

Les dix-sept ans que dura le dernier veuvage de Bess d'Hardwicke s'écoulèrent dans une abondance et une splendeur presque royales. Octogénaire, mais toujours active, à défaut d'un cinquième mariage, lle trouva une dernière ambition pour occuper ce qui lui restait de temps à vivre. Après l'argent et les honneurs, elle se prit de passion pour les bâtimens. Chatsworth, dit-on, est la plus belle de ses créations. Une autre, Oldcotes, presque l'égale de Chatsworth, n'est plus qu'une ruine. Hardwicke est le type d'une maison seigneuriale au temps d'Élisabeth. Les meubles et l'arrangement sont tels que les a laissés la veuve des quatre maris. Tout ce qui voyage en Angleterre, et c'est presque toute l'Angleterre, va voir à Hardwicke comment se meublaient les grands seigneurs contemporains d'Élisabeth, à quels foyers ils se chauffaient, sur quels fauteuils se sont assis ces graves personnages dont les portraits, sauf quelque quinze jours dans l'année, sont les seuls habitans de ces galeries solitaires.

Outre ces royales maisons, Bess fonda des établissemens de charité à Derby et s'y fit construire pour elle-même un tombeau avec la ferme résolution de ne l'habiter que le plus tard qu'elle pourrait. Elle ne

(1) M. Mignet cite une lettre de Marie à Élisabeth, où, selon sa très juste remarque, elle se donnait le double plaisir de se venger de sa geôlière et de blesser son ennemie; mais il paraît que la lettre ne fut pas remise à son adresse.

s'occupait même de sa dernière demeure que pour éloigner le moment de l'habiter. Selon un horoscope, elle devait cesser de vivre le jour où elle cesserait de bâtir. Elle ne mourut, en effet, qu'après une gelée qui avait forcé les maçons de déposer la truelle. Je crois à l'horoscope; il était d'un prophète qui connaissait bien la dame et qui n'ignorait pas le cœur humain. Une femme de ce caractère devait mourir le jour où elle serait forcée de s'arrêter.

La galerie de Hardwicke-Hall, longue de cent quatre-vingts pieds anglais, est, non pas éclairée, mais rendue transparente par les fenêtres, qui font ressembler la paroi extérieure à un immense châssis. Les bons tableaux n'y sont pas communs, mais les portraits y abondent et sont tous du temps. Aux deux bouts de la galerie s'ouvrent deux portes qui se font face, et par lesquelles, quand l'horloge sonne minuit, entrent, en habits de pompe, Élisabeth et sa victime. Toutes deux s'avancent jusqu'au milieu de la salle, se font la révérence, et vont s'asseoir côte à côte sur deux trônes adossés au mur que surmonte un dais en velours rouge. La légende ne dit pas si les deux rivales s'y adressent la parole; hélas! elle fait bien. Une explication brouillerait de nouveau celles que la mort a réconciliées dans son éternel silence. Un dialogue des morts entre les deux rivales est impossible. C'est qu'au fond, et malgré les grands intérêts qui s'y mêlèrent, la querelle n'était guère plus digne que celle qui met aux prises deux femmes du commun; seulement l'une a l'auréole de la beauté et du malheur, l'autre le stigmate de l'oppresseur et du bourreau.

IV. — NEWSTEAD-ABBEY. — LORD BYRON.

Un nom contemporain, un des plus grands noms de la poésie, celui de lord Byron, consacre les précieux restes de l'abbaye de Newstead. C'est là que lord Byron a passé une partie de sa jeunesse; c'est là que s'est éveillé son génie poétique. Jusqu'à lui, la ruine avait été à peu près la seule gloire de sa famille; désormais c'est le nom du dernier de cette famille qui fait la gloire de la ruine.

Newstead-Abbey est un antique monastère converti en manoir. L'édifice religieux fut élevé par Henri II en 1170, et dédié à la Vierge Marie. Les guerres, le temps, ont détruit l'église, sauf la façade, qui se lie à l'aile gauche du manoir; mais le cloître, la cour intérieure, la fontaine au milieu, dont l'eau n'a pas cessé de couler et que décorent les bas-reliefs grotesques, le réfectoire, subsistent, engagés et mêlés dans une construction un peu militaire, comme étaient les manoirs fortifiés du moyen-âge. Jusqu'à la célébrité que l'abbaye de Newstead a due aux souvenirs de lord Byron, on venait visiter le manoir pour

la façade de l'église, pour le monastère, pour le réfectoire, pour le cloître resté intact et sa fontaine. Ainsi, dans le siècle dernier, l'ami de Mme du Deffant, Horace Walpole, visitait Newstead et en louait la beauté; il disait moins de bien du propriétaire d'alors, William Byron, l'oncle du poète, personnage bizarre, dur, vindicatif, dont les duels ressemblaient fort à des guet-apens, grand dépensier et qui réparait les brèches de sa fortune en faisant abattre tous les bois de son domaine. « Il paie ses dettes en vieux chênes, dit Walpole dans une lettre piquante; on en a coupé pour 5,000 livres tout près de la maison. Par compensation, il a bâti deux petits fortins (*baby forts*), afin de nous indemniser en forteresses du dommage qu'il cause à notre marine, et il a planté une allée de pins d'Écosse qui ressemblent à de petits paysans en vieille livrée de famille un jour de fête (1). » Walpole trouve encore à se moquer des fenêtres « dont les rideaux neufs ont l'air d'avoir été coupés par un tailleur vénitien. » Il ne voyait dans Newstead que la demeure d'une famille noble et des restes d'architecture gothique d'une médiocre valeur de son temps. « Il ne pouvait pas voir, remarque un critique anglais, cette magique beauté que la gloire répand sur la demeure d'un homme de génie et qui revêt comme d'un manteau les tourelles de Newstead. » Aujourd'hui, ce qui attire des visiteurs à la vieille abbaye, c'est le dernier Byron qui l'habita, c'est le poète. Il s'empare de vous à l'arrivée, il vous accompagne partout, il vous fait les honneurs de sa mélancolique demeure, hôte invisible, mais plus présent que ceux qui vous y reçoivent en personne.

On rend d'abord justice à la manière dont Newstead a été restauré. Le propriétaire actuel, le colonel Wildman, l'avait acheté en ruines. 300,000 livres sterling ont été dépensées à le réparer. Le colonel a exécuté cette restauration sous l'influence des deux plus nobles sortes de piété après celle qui a Dieu pour objet, la piété envers un homme de génie et la piété pour les ruines. Ami de lord Byron, il n'est devenu l'acquéreur de Newstead que pour y instituer le culte domestique du poète. Grace à lui, tout ce qui peut rendre plus sensible la *magique beauté* de l'édifice est à l'abri des injures du temps : c'est tout ce qui fut proprement l'habitation de lord Byron. Le reste semble n'avoir été réparé et consolidé que comme un chaton de bague pour mieux enchâsser le joyau.

Par une prescription de très bon goût, on vous conduit tout d'abord à l'appartement qu'occupa lord Byron. La vue de ces pièces, qui semblent l'attendre, excite plus de curiosité que d'émotion. Le souvenir de lord Byron n'est pas de ceux qui attendrissent. L'attrait de ce qui fut son habitation est celui de quelque demeure mystérieuse où il s'est

(1) Correspondance d'Horace Walpole.

passé des choses étranges. Près d'y entrer, on n'est guère plus ému que ce serviteur de Manfred qui donnerait trois années de ses gages pour savoir ce que fait le comte au fond de sa tour. « De quoi s'y occupe-t-il? nous ne l'avons jamais su :

« How occupied, we knew not (1). »

Il faut bien l'avouer, il n'y a rien dans l'arrangement intérieur qui annonce ni une destinée extraordinaire ni les mystérieuses occupations de Manfred. Lord Byron habitait une des deux tourelles, *baby forts*, dont parle Walpole. Le rez-de-chaussée est occupé par la salle à manger. Au milieu est une table carrée en acajou; les pieds des chaises sont dorés; un grand aigle, également doré, supporte un buffet. Ce sont des meubles dans le goût du temps, non de l'homme. L'étage supérieur se compose de deux chambres. La plus grande, avec cabinet de toilette, était la chambre à coucher du poète. Le lit est à colonnes, comme tous les lits anglais; une couronne de comte dorée surmonte les chapiteaux. Les rideaux, d'étoffe ordinaire, sont doublés de soie d'un jaune léger et ornés d'une garniture en festons. Les chaises sont également en soie, de la même couleur que les rideaux et en bois doré. Quelques gravures de peu de valeur représentent différentes vues du collége de Cambridge. Cet ameublement est celui dont lord Byron se servait à l'université, et, s'il ne dénote aucun goût particulier dans le personnage, il montre du moins comment est meublé, dans les colléges d'Angleterre, un écolier qui a le privilége d'être lord. Dans le cabinet de toilette, on voit le portrait du vieux domestique du poète. La seconde chambre, où couchait son page, a une fenêtre en ogive avec vitraux peints; elle est meublée dans le goût gothique. La médisance, à laquelle Byron a tant prêté, a jeté des doutes sur le sexe de ce page et insinué que ce pouvait bien être un Kaled dont Byron était le Lara.

Au réfectoire, aujourd'hui le grand salon de réception du colonel Wildman, on cherche, dans cette restauration si intelligente et si opulente, le peu qui est resté du poète. Voici, sur une table précieuse, le fameux crâne trouvé dans le jardin de l'abbaye; Byron eut la fantaisie de le faire monter en argent, pour s'en servir les jours de fête en guise de verre à boire. On y versait une bouteille de vin de Bordeaux et on la vidait d'un trait. C'est une étrangeté, mais non une nouveauté. Cette manière de narguer la mort était un des sauvages plaisirs du moyen-âge. Le pied de la coupe est en argent, comme les rebords. Byron n'avait que vingt ans quand il y écrivait ces vers, dont la tristesse ironique est d'un homme qui a déjà trop vécu : « Ne frémis pas; ne crois pas que mon ame se soit enfuie. Contemple en moi le seul

(1) *Manfred*, acte III, scène III.

crâne dont, à la différence des têtes vivantes, il ne sort jamais rien de triste. »

Devant la maison, sur la pelouse, s'élève un chêne isolé : on ne sait pourquoi il est là. Comme arbre, il est agréable à voir; mais, comme détail dans le paysage, on ne peut nier qu'il n'en gêne la vue. C'est ce que remarqua tout d'abord le colonel Wildman, en prenant possession du domaine : « Voici un beau jeune chêne, dit-il à un de ses gens; mais il faudra le couper, la place n'en veut pas. » Il ne savait pas que ce chêne avait été planté par lord Byron, lors de sa première arrivée à Newstead, à l'âge de dix ans. Ce souvenir l'a rendu cher au colonel, et le beau jeune chêne entre majestueusement dans l'âge mûr. Celui qui l'a planté y avait attaché une idée de destinée commune. Aussi long-temps que l'arbre prospérerait, avait-il dit, il prospérerait lui-même. Neuf ans après, revenant à Newstead, il trouva son chêne presque étouffé par les ronces et languissant; il en fit le sujet de vers plus agréables que neufs, qui, pour le tour, sentent le grand poète, et, pour le fond, le penseur de collége. Deux ans le séparaient encore de sa majorité. « Sitôt que la virilité aura couronné ton jeune maître, dit-il, c'est lui qui prendra soin de son arbre. Ah! ne te couche pas ainsi, mon chêne; relève un moment la tête. Avant que cette planète ait fait deux fois son glorieux tour, la main de ton maître t'apprendra encore à sourire; le temps d'épreuve de l'enfant sera passé (1). »

Au-delà de la pelouse est la pièce d'eau où Byron s'exerçait soit à nager, soit à manœuvrer un bateau; il y avait pour compagnon unique un chien de Terre-Neuve dont il s'amusait à éprouver l'adresse et la fidélité, en se laissant tomber comme par accident du bateau et tirer au rivage. On voit dans les jardins le tombeau de ce chien, avec l'épitaphe si connue, qui lui donne « toutes les vertus de l'homme sans ses vices. » Byron voulait y être enterré lui-même avec son vieux domestique Murray. On n'a pas respecté sa volonté, son corps a été réuni aux sépultures de sa famille, et quant au vieux Murray, il déclara qu'il ne lui convenait point d'être enterré seul avec le chien. Ce tombeau du chien scandalise plus d'un visiteur; il attriste tout au moins le plus grand nombre. Le chien est sans doute un bien bon ami; mais n'est-ce pas la faute de l'homme si c'est le meilleur ou le seul qu'il ait? et cela ne prouve-t-il pas qu'il n'est capable d'aimer que ce qu'il n'a pas besoin de respecter?

Le souvenir du lac de Newstead a inspiré deux fois lord Byron.

(1) Ah! droop not my oak! lift thy head a while.
Ere twice round yon Glory this planet shall run,
The hand of thy master will teach thee to smile.
When infancy's years of probation are done.

Cette pièce est de 1807. Elle n'a été publiée que dans les éditions postérieures à 1830.

Voici ce qu'il en dit dans une description de l'abbaye, qu'il ne nomme pas, mais que ses vers rendent visible : « Devant la maison s'étendait un lac aux claires eaux, aussi large que profond et transparent, sans cesse renouvelé par les eaux d'une rivière, qui traçait lentement son cours à travers l'onde plus calme qui l'entourait. L'oiseau sauvage faisait son nid dans la fougère et les joncs, et couvait dans son lit humide. Les bois se penchaient sur ses bords et tenaient leurs têtes ondoyantes fixées sur les flots (1). »

Le texte anglais est charmant; mais ce n'est que de la description, le sentiment y manque. Byron écrivait ces vers à un an de sa mort; il était bien vieux de cœur : il avait trente-six ans! Aussi j'aime mieux ceux qu'il adressait à sa sœur huit ans auparavant, dans les premiers jours de son exil, sur les bords du lac de Genève, qui lui rappelait le lac paternel. « Je t'ai fait souvenir de ce cher lac qui fut le nôtre, près de la maison qui désormais ne peut plus être la mienne. Le Léman est beau; mais ne crois pas que j'aie perdu le souvenir d'un plus cher rivage. Le temps peut faire de tristes ruines dans ma mémoire, avant que ce lac ou toi vous disparaissiez de devant mes yeux, quoique, comme toutes les choses que j'ai aimées, vous soyez ou perdus pour moi ou loin de moi (2). » Ces vers sont touchans, mais non les plus touchans de la pièce, qui est écrite toute de sentiment. Chose à remarquer à la gloire de lord Byron, ses poésies domestiques sont parmi les meilleures qu'il ait composées. L'adieu à sa femme, *Fare thee well*, est une plainte déchirante. C'est comme une protestation du bien contre le mal dans cet esprit à la fois superbe et sensé, qui se plaignait d'avoir reçu avec la vie quelque chose qui en corrompait le bienfait, « une destinée ou une volonté hors des droites voies, » *fate or will, that walk'd astray*. Mme de Staël eût voulu, disait-elle, être lady Byron pour inspirer de tels vers. Peut-être l'honneur eût-il été payé trop cher; mais quelle femme n'eût voulu être cette douce sœur à qui s'adressent les vers sur le lac, et d'autres où la douceur d'Augusta semble être passée dans l'ame du poète et y avoir suspendu tous les combats?

Le seul souvenir touchant que Byron ait laissé à Newstead est celui d'une dernière promenade faite dans le petit bois avec cette sœur, quelques jours avant de quitter l'Angleterre. Ils avaient remarqué, sur le bord d'une allée couverte, deux hêtres jumeaux; ils les choisirent comme symbole de leur affection. On distingue encore sur l'écorce de l'un de ces arbres leurs noms que lord Byron y grava ce jour-là, en souvenir de cette visite d'adieu. Ces hêtres ont eu la même destinée

(1) *Don Juan*, chant XIII.
(2) *Epistle to Augusta.*

que le frère et la sœur. L'un des deux arbres est mort : c'est celui qui porte leurs noms, comme si le couteau de lord Byron y avait inoculé un germe de mort prématurée. Singuliers rapprochemens : un peu après cette visite suprême, lord Byron, à la veille de son départ, disait à Augusta, dans des vers délicieux, les derniers qu'il ait écrits en Angleterre : « Tu es restée debout, pareille à un arbre aimable demeuré ferme sur son tronc, et qui, doucement penché, balance ses branches fidèles au-dessus d'un tombeau. »

Oui, l'arbre aimable est resté debout; mais son feuillage amaigri ne suffit plus pour cacher la nudité de son compagnon.

Le paysage aux alentours de Newstead est charmant. Une pente douce descend à travers des bois jusqu'au fond du vallon où l'abbaye est bâtie. « Elle est peut-être un peu bas, dit le poète; mais les moines ont trouvé bon d'avoir la colline derrière eux pour abriter leur dévotion contre le vent (1). » Autrefois le parc de Newstead nourrissait deux mille six cents têtes de daims; on y comptait par milliers les beaux chênes. Aujourd'hui les défrichemens ont éclairci les bois et mis des champs à la place des clairières, et des fermes à la place des rendez-vous de chasse; le bétail aristocratique a été chassé par le bétail agricole, et, en fait de gibier, il n'y a guère que des lapins; ils y sont innombrables; on en voit sortir de dessous chaque touffe de fougère; c'est, dit-on, un des produits du domaine.

La seule chose qui reste de l'église abbatiale, la façade, est citée parmi les plus belles ruines de l'Angleterre; mais de la nef, voûte, piliers, murailles, tout a croulé, tout a disparu. Le pavé de l'église est maintenant une pièce de gazon, et la voûte, le jour que nous visitâmes le manoir, était un beau ciel pommelé du mois de juillet. Reste donc seulement ce pan de mur avec une belle fenêtre sans vitraux et le cintre en ogive qui formait la porte d'entrée. Au-dessus de la fenêtre sont douze niches vides, et au-dessus de ces niches, tout près du faîte, une niche plus grande qui a gardé sa statue : c'est celle de la Vierge, à laquelle l'édifice était consacré; elle y est intacte avec son fils dans ses bras bénis. « Épargnée, dit le poète, par un hasard, quand tout le reste était dépouillé, elle semble avoir fait une terre sainte de tout ce qui est en bas. » Curieuse réflexion, qu'on ne s'attend guère à trouver dans *Don Juan!* Il est vrai que le poète en a quelque embarras : « C'est peut-être, ajoute-t-il, de la superstition; mais les plus faibles débris d'un lieu qui fut consacré ont le privilége d'éveiller de religieuses pensées (2). »

Dans la suite de cette description, l'esprit fort ne gêne plus le poète :

(1) *Don Juan*, chant XIII, 55.
(2) *Ibid.*, chant XIII, st. 61, 62.

il ne s'agit plus d'un mystère, mais d'un chef-d'œuvre de l'art chrétien, de cette fenêtre, le joyau de la ruine; « fenêtre puissante, creuse à son centre, d'où ont été arrachés les vitraux aux mille couleurs, à travers lesquels pénétraient autrefois, en rayons affaiblis, les célestes gloires, ruisselant du soleil comme des ailes de séraphin. Aujourd'hui tout est désolé et béant. Le vent passe à travers les découpures, tantôt élevé, tantôt faible, et souvent le hibou chante son antienne aux lieux où repose la silencieuse compagnie avec ses *alleluias* éteints comme une flamme évanouie. » Ces vers, et toute la description d'où ils sont tirés, sont plus brillans que touchans. Ce n'est point un souvenir d'enfance qui inspire au poète de douces pensées au milieu de cette humeur plus grimaçante que plaisante, qui déborde dans le *Don Juan*. Il a eu besoin de Newstead pour faire une description poétique. Je vois là un morceau d'ornement plutôt qu'un regard jeté sur les années de sa jeunesse, ou un regret donné au manoir de ses ancêtres, désormais dans la possession d'un autre. Lisez la strophe qui vient après : il n'est pas dupe de sa description; il demande pardon au lecteur de détails « qui, dit-il, le feraient prendre par Apollon pour un commissaire-priseur. » Il se souvenait encore de Newstead; il ne l'aimait plus. L'avait-il véritablement aimé? « Qu'il en arrive ce qui pourra, écrivait-il à sa mère en mars 1809, Newstead et moi nous resterons debout, ou nous tomberons ensemble. J'ai maintenant vécu en ce lieu, j'y ai fixé mon cœur; aucune nécessité, présente ni future, ne me forcera de troquer les derniers restes de notre héritage. Je suis de force à endurer des privations, et dussé-je obtenir, en échange de Newstead-Abbey, la première fortune de ce pays-ci, j'en repousserais la proposition. Mettez votre esprit en paix sur ce point. Je suis un homme d'honneur; je ne vendrai pas Newstead. » Quelques années après, Newstead était vendu.

Entre le manoir et l'héritier collatéral, il n'y avait qu'un lien d'orgueil aristocratique; aussi est-il moins à blâmer qu'à plaindre de l'avoir rompu, malgré l'éclat de ses protestations publiques ou domestiques. Après tout, le manoir échu au neveu à défaut du fils n'est pas la maison paternelle. Lord Byron n'était pas né à Newstead. Il avait dix ans quand il y vint pour la première fois; déjà la poésie fermentait dans sa jeune tête, et bien des pensées impétueuses se jetaient entre les objets et lui. Il ne vit jamais Newstead tel qu'il était. Les images qu'il en a données sont formées de souvenirs et d'une sorte d'idéal classique. L'amour pour la maison paternelle est plus humble, mais plus puissant. Les petits pas de l'enfant en ont mesuré toute l'étendue, ses mains en ont touché tous les meubles; ses yeux, égarés dans l'horizon des grandes promenades, n'ont bien connu que l'horizon de l'enclos et des bâtimens. L'oiseau a reçu l'empreinte du nid. En y revenant

homme fait, il est surpris de reconnaître jusqu'aux rides des boiseries, jusqu'aux lézardes des murailles. Il verra, dans le cours de sa vie, mille choses plus belles, plus caractérisées, plus frappantes; le souvenir de ces choses s'altérera ou s'effacera : la maison paternelle restera seule intacte parmi les ruines de sa mémoire. Lord Byron entrait à Newstead en héritier dépaysé dans son propre manoir. Il prenait possession d'un majorat; il n'était pas l'enfant de la maison, il en était le seigneur. Le jour où il quitta Newstead pour le collége d'Harrow, à qui fit-il ses adieux? Aux ombres des héros ses ancêtres : « Ombres des héros, votre descendant, quittant la demeure de ses ancêtres, vous dit adieu! » Il voit des ombres à Newstead, c'est pour cela que la description qu'il en fait est vague et n'est point touchante. Il vendit Newstead pour payer ses dettes; les souvenirs de l'adolescent qui venait y passer ses vacances, du jeune homme qui y cacha ses premières passions, ne le protégèrent pas contre les besoins d'argent de l'homme fait.

Comme il s'était accoutumé à n'avoir plus Newstead, il s'accoutuma à n'avoir plus de patrie. Tout enfant, ses lectures favorites avaient été des récits de voyages. Son imagination l'avait presque détaché de son pays, avant qu'il fût forcé d'embrasser l'exil comme une délivrance. La patrie de lord Byron, c'est celle des Conrad, des Lara, des Manfred; c'est partout où le génie de l'individu est plus fort que la société, et où la nature est plus forte que l'homme : l'Orient, les Alpes, la mer, la mer surtout d'où lui étaient venues les premières impressions de grandeur et de puissance (1), la première voix par laquelle la nature avait parlé à l'enfant de génie. Après l'amour humain, celui qu'il a le plus senti et le mieux exprimé, c'est l'amour pour la mer. « Et je t'ai aimé, Océan! et les plus vives joies de ma jeunesse étaient de me sentir poussé à l'aventure, comme une des bulles qui se forment sur ton sein! Enfant, je faisais mes délices de me jouer avec tes brisans, et si le temps, venant à fraîchir, les rendait menaçans, cette crainte même avait du charme pour moi; car j'étais comme un de tes enfans, et, près ou loin du rivage, je me conflais à tes flots, et je passais ma main sur ta crinière, comme je fais en ce moment (2). »

Enthousiasme, sentiment, poésie, rien ne manque à cette stance sublime et charmante, et rien ne sent moins le cabinet que cet amour dont les souvenirs se confondent avec les sensations présentes. Amour deux fois vrai, car ce que le poète se rappelle avoir senti, il veut le sentir encore au moment où il s'en souvient!

Bien des hommes font des sermens comme celui de lord Byron pour

(1) Il habitait près d'Aberdeen, sur les côtes orageuses de la mer d'Écosse.
(2) *Childe-Harold*, chant III.

Newstead, à l'âge où ils ne connaissent pas encore les passions ni les besoins qui les en délieront. Les poètes y sont peut-être plus sujets; ils le font du moins avec plus d'éclat et de confidens. Il en fut de la déclaration du poète de vivre et de mourir avec Newstead, comme de sa résolution de ne recevoir aucune rétribution pour ses ouvrages. A vingt ans, dans sa satire contre les poètes et les critiques écossais, il s'écriait : « Que ceux-là quittent le sacré nom de poètes, qui torturent leur cerveau pour le gain, non pour la gloire ! » Et tout d'abord il refusait 400 guinées d'une seconde édition de sa satire. Plus tard, il abandonnait à un ami le prix de ses premiers manuscrits. Enfin, attaqué directement par son éditeur, qui lui envoie un billet de mille guinées pour *le Siége de Corinthe* et *Parisina*, il lui retourne le billet, disant « qu'il ne peut pas, qu'il ne veut pas l'accepter. » Et il ajoute : « Ce n'est pas dédain pour l'idole universelle, ni surabondance actuelle de ses trésors; mais ce qui est droit est droit, et ne doit pas céder aux circonstances. » L'éditeur insiste, renvoie les mille guinées, et Byron les garde. Il en accepta successivement vingt-deux mille autres; enfin l'éditeur qu'il trouvait trop généreux finit par lui paraître serré.

« Pour Oxford et pour Waldegrave, lui dit-il dans une petite pièce épigrammatique, tu donnes beaucoup plus que tu ne m'as donné; ce n'est pas agir honnêtement, mon Murray.

« Car, comme dit le proverbe : mieux vaut un chien en vie qu'un lion mort. Mieux vaut un lord vivant que deux lords décédés, mon Murray.

« Et si, comme l'opinion en court, les vers se sont mieux vendus que la prose, certes je devrais avoir reçu plus qu'eux, mon Murray. »

Et dans une lettre au même : « Vous donnerez à mon homme de confiance toutes vos raisons marchandes : — saison lourde, public mou; — milord écrit trop, sa popularité décline; — déduction à faire pour le change, — pertes faites avec milord, — édition contrefaite; — sévérités de la critique et autres points et sujets de discours dont je lui laisse la réponse à lui qui est orateur. »

La lettre qui refuse les premières offres et la lettre qui craint que les dernières ne soient trop modiques ont été écrites à cinq ans d'intervalle. Voilà le danger de commencer par l'idéal; on finit par les plus prosaïques des réalités. Disons cependant qu'au fond des deux conduites il y avait de la générosité : c'est pour lui-même que Byron commence par refuser de l'argent; c'est pour les autres qu'il finit par en demander. Les dernières guinées qu'il tirait ainsi de l'éditeur Murray servaient à équiper des Souliotes pour la défense de la Grèce et à envoyer des bandages et de l'argent aux blessés de Missolonghi.

Je ne pouvais guère visiter Newstead sans être tenté de relire lord

Byron. J'en étais resté sur ce grand poète à mes impressions de jeunesse. Depuis l'époque de sa première vogue (1), d'autres études m'avaient fort éloigné de lui. Ce n'est pas d'ailleurs un de ces compagnons avec lesquels on passe sa vie, le livre familier où l'on va chercher le soulagement des maladies de l'ame. Vivant tout près de Newstead, dans la partie de l'Angleterre où l'on s'occupe le plus de lord Byron, l'esprit et le cœur remués de ce qu'il y a de bizarre et de mélancolique dans les souvenirs qu'il y a laissés, c'était l'occasion ou jamais de rouvrir ses poésies négligées. Il me semblait qu'après le pèlerinage à la maison du poète, j'en devais un autre à ses vers que m'avait rendus suspects l'admiration d'autres modèles, et je me persuadais qu'en voulant être juste, j'en trouverais le prix dans des plaisirs inattendus.

Une autre disposition d'esprit me portait à relire lord Byron. Les ruines que le doute avait faites dans son esprit, nourri de dégoûts prématurés, les derniers événemens les ont faites dans la société où nous vivons. Nous avons vu tout à coup de grands principes vaincus, les croyances des sages renversées et moquées, leurs prodigieux efforts perdus, la vérité impuissante, les faux besoins prévalant sur les vrais, l'avenir suspendu entre des institutions auxquelles personne ne croit et le hasard des supériorités individuelles. Oserai-je dire que, dans cette première défaillance qui suit les grandes pertes, et j'entends par là celles de la fortune morale, je me suis senti attiré vers ces cruels génies qui commencent et finissent par le doute, et qui, dans la férocité de leur mépris pour les sociétés humaines, en viennent à n'aimer que la nature extérieure et l'indépendance de la vie sauvage? C'est ainsi qu'avant d'avoir vu Newstead j'inclinais vers lord Byron, et que je pensais à aller apprendre de lui quelles tristes joies l'esprit peut tirer de ses découragemens et quel plaisir on peut prendre à vivre au milieu des ruines. L'impression qui m'en est restée, peut-être la dirai-je quelque jour, avec la confiance, sinon de dire du nouveau, du moins de rencontrer le sentiment de quiconque lirait lord Byron, ayant au cœur la plaie dont souffrent, en ce triste temps, tous ceux qui n'y vivent ni en hommes d'intrigues ni en aventuriers.

NISARD.

(1) En 1823.

UNE SONATE

DE BEETHOVEN.

Que pensez-vous de Beethoven? demandais-je un jour à un homme d'un esprit original, avec qui j'aimais à m'entretenir de l'art qui est l'objet constant de mes études. — Ce que je pense de Beethoven? répondit-il en jetant sur moi un regard inquiet et soupçonneux; où voulez-vous en venir? — Mais ma question vous l'a dit : à connaître vos idées sur ce génie immortel dont, malgré tant de jugemens divers, il semble que le caractère soit encore méconnu. — Après un long silence dont j'avais peine à m'expliquer la cause : « Suivez-moi, me dit cet homme singulier. » Arrivé chez lui, il ouvrit son secrétaire, prit un papier, et me le remit en disant : « Lisez ce brouillon si vous pouvez, et, lorsque vous l'aurez déchiffré, vous comprendrez pourquoi j'ai dû hésiter à répondre à une question qui vous paraissait toute simple. » Le brouillon que j'emportai chez moi contenait en langue italienne le récit qu'on va lire.

— Il est donc vrai, vous partez; vous allez vous marier! Vous quittez le doux climat où je vous ai connue; vous brisez la chaîne invisible qui, malgré les complots des méchans, nous attachait l'un à l'autre, et vous allez disposer d'un cœur dont j'ai respiré les premiers parfums! Que la destinée s'accomplisse! Je m'attendais au coup qui me frappe; depuis long-temps j'avais pressenti le triste réveil qui devait

succéder à mon rêve de bonheur. Au milieu des rares qualités qui vous distinguent, à travers ce tissu de graces et d'attraits qui vous enveloppe comme d'un voile magique, mes yeux éblouis avaient pourtant su découvrir les imperceptibles défaillances de votre riche nature. Oui, enfant adorable que le Seigneur a illuminée d'un rayon de sa miséricorde, vous aussi vous portez témoignage de la fragilité de la femme et des temps malheureux où nous vivons. Avant de recevoir mon adieu suprême, écoutez-moi, je vous en conjure.

Il y aura bientôt six ans que j'ai reçu de vous l'aveu d'un sentiment qui a fait depuis le charme et le tourment de ma vie. C'était par une belle soirée d'automne, si vous vous en souvenez encore, car pour moi j'ai consigné les moindres particularités de cet instant mémorable. Vous étiez dans le petit salon de votre tante, les fenêtres ouvertes sur le parc qui encadre cette magnifique habitation. Il pouvait être huit heures du soir. Votre tante et le reste de la compagnie se promenaient d'un côté et de l'autre, respirant le frais et s'égayant à dire de ces propos aimables qui n'ont rien de précis et qui s'échappent de nos lèvres comme une vibration involontaire de la fantaisie. Nous étions restés seuls dans l'intérieur du château, ainsi que cela nous arrivait souvent. Vous étiez à votre piano, laissant errer vos doigts agiles et distraits sur le clavier, tandis que moi je feignais de lire, assis à quelques pas de vous. Le soleil allait disparaître de l'horizon, et nous envoyait ses derniers rayons adoucis et tremblans. Les ombres du soir descendaient lentement de la colline prochaine, et la lune, comme une vierge pudique, se dégageant péniblement du fond lumineux encore qui la contenait, s'épanouissait avec une coquetterie timide au-dessus de la forêt. Le petit salon où nous étions tous deux était rempli de mystère et de parfums que nous apportait la brise attiédie du soir. Rien ne venait rompre le cours de notre pensée solitaire, si ce n'est quelques éclats de rire des promeneurs, ou bien le sifflement mélancolique d'un bouvier traversant la grande route. L'obscurité, qui gagnait peu à peu l'intérieur de l'appartement, ne me laissait plus apercevoir ni vos tresses blondes retombant comme une gerbe de fleurs sur un cou plein de suavité, ni vos yeux bleus aux reflets mélancoliques, ni cette taille élégante et pleine qui semblait accuser la force tempérée par la grace et la volupté épurée par l'élévation de la pensée et la chasteté du cœur. Tout à coup vos doigts, qui jusqu'alors avaient glissé au hasard sur les touches dociles, traduisant ces vagues aperçus qu'on appelle rêveries, — divins préludes de l'ame qui semble se voiler de mystère comme à l'approche du Seigneur, — vos doigts se fixèrent presque involontairement sur un thème dont les notes mélancoliques et profondes me firent tressaillir : c'était la sonate pour piano, en *ut dièse mineur*, de Beethoven.

Dès les premières mesures de cette composition admirable, je fus saisi comme d'un frisson douloureux. Ma tête s'inclina sur le livre, qui me glissa doucement des mains. Ces longs et lugubres accords retentissaient au fond de mon ame et y réveillaient les échos endormis de ma triste destinée. Lorsque le thème conduit par le mouvement périodique de la basse s'élève au ton relatif de *mi majeur*, un rayon de la lune, perçant de légers nuages qui avaient contrarié son essor, vint effleurer votre taille charmante et traduire en quelque sorte cette belle modulation du génie. Mon émotion s'accroissait avec le développement de cet andante qui semble un écho des plaintes du Golgotha recueilli par l'ange de la douleur. Les larmes gagnaient insensiblement mes paupières lorsqu'à la quinzième mesure, en écoutant ces notes déchirantes et cette dissonance de *septième* qui exprime un si profond désespoir, je ne pus contenir mes sanglots : Beethoven venait de trahir le secret de mon cœur. — O poètes, artistes inspirés par la grace divine, vous avez le don des miracles, vous seuls possédez la science de la vie, et, en chantant les peines et les plaisirs qui traversent votre ame, vous chantez la joie et la tristesse de tous! — Vous aviez interprété dans une langue sublime cette immortelle inspiration, dont le thème, après avoir été présenté dans le ton d'*ut dièse mineur*, disparaît sous un réseau de modulations pénétrantes et surgit de nouveau avant d'aller expirer tristement dans la tonalité primitive, et vous meniez avec énergie l'allégro impétueux qui en forme la seconde partie, où le délire de la passion éclate, se brise et se soulève en imprécations pathétiques qui vont échouer dans un cri suprême et désespéré. Électrisé par ce choc terrible, je fis un bond, et, me levant précipitamment, j'allai à la fenêtre cacher le trouble qui m'agitait. Après quelques minutes de silence, pendant lesquelles je cherchais à ressaisir le fil de mes idées en plongeant mon regard distrait dans les profondeurs de la nuit, vous me dites d'une voix qui trahissait aussi une émotion que vous auriez voulu réprimer : « Qu'avez-vous, monsieur? — Je souffre, vous répondis-je, de la douleur de Beethoven, dont je viens d'entendre les profonds déchirements. Pauvre et sublime génie, que tu as dû verser de larmes dans ta longue agonie qui a duré autant que ta vie! — Est-ce que Beethoven a été malheureux? — Pouvez-vous en douter? Comment aurait-il pu écrire la sonate en *ut dièse mineur*, la ballade d'*Adélaïde*, l'andante de la symphonie en *la* et tant d'autres pages admirables que vous connaîtrez plus tard, s'il n'en avait trouvé la source au fond de son propre cœur? Croyez-vous donc que l'art soit un vain jouet de l'esprit, un luxe d'imagination qu'on acquiert ou qu'on rejette à volonté, un savant édifice de mensonges dont les écoles et les livres peuvent enseigner la recette? Oh! ce sont là les détestables doctrines qu'on proclame aujourd'hui pour flatter la foule jalouse de toute autorité

supérieure qui s'impose à ses respects. On voudrait bien que les acclamations confuses d'un peuple ignorant qui donnent la puissance politique eussent aussi la virtualité de créer la souveraineté du génie; mais ici la volonté de l'homme vient se heurter contre un impénétrable mystère de la vie. Non, non, mademoiselle, on ne parvient point à simuler l'accent de la passion qu'on n'a jamais éprouvée, on ne touche point les hommes par l'expression factice d'un sentiment qui n'a point traversé votre cœur, et l'art, dans sa magnificence et la diversité de ses modes, est à la fois la transfiguration de la réalité et un pressentiment de nos futures destinées. Si je ne craignais de passer à vos yeux pour un pédant, je vous citerais de bien grands noms, des poètes et des penseurs immortels, qui ont tous soutenu le principe de la vérité de l'art, et prouvé qu'il est impossible à l'homme de faire partager un sentiment qu'il n'a pas ressenti. Horace n'a-t-il pas dit après Aristote :

..... Si vis me flere, dolendum est
Primum ipsi tibi ?.....

Et ce précepte, qui a été répété par Boileau et par tous ceux qui se sont mêlés d'enseigner l'art d'écrire et de parler, n'est pas seulement une règle d'esthétique; c'est une vérité générale qui s'applique à tous les actes de la vie. Savez-vous ce que c'est qu'un sophiste? C'est un homme qui, ne croyant à rien, prêche le pour et le contre avec une égale ferveur et qui s'imagine faire illusion sur l'état de son cœur et de son esprit par les froids artifices de la dialectique. Savez-vous ce que c'est qu'un rhéteur? C'est encore un artisan de paroles qui s'efforce de suppléer à l'inspiration qui lui manque par d'ingénieuses combinaisons de mots. Partout où vous verrez les machines et les procédés du métier se substituer à l'action directe de l'esprit humain, soyez certaine qu'il y a pervertissement de notre nature, abaissement de nos facultés. Les sophistes, les rhéteurs, les histrions et tous ceux enfin qui mettent des mots à la place d'idées, des formes vides et des simulacres inanimés à la place de sentimens, sont, dans l'ordre intellectuel, ce que les hypocrites sont dans l'ordre moral : ils mentent à la vérité des choses, ils trompent le prochain comme ils essaient de tromper le Créateur. Ce sont des faux-monnayeurs qui achètent la puissance et les voluptés de la terre avec des titres falsifiés; mais leur règne est de courte durée. Dieu n'a pas voulu que l'homme pût se passer de lui, et il a dit à la liberté comme à la mer : *Nec plus ultrà,* tu n'iras pas plus loin, et tu ne franchiras pas les limites où il m'a plu de circonscrire le jeu de ton action. Non, la volonté et ses savans artifices ne peuvent pas tenir lieu de l'inspiration absente, et c'est bien vainement que l'homme essaie de suppléer par les calculs de la pensée à la voix mys-

térieuse du sentiment. La vie de Beethoven, et particulièrement l'histoire de la sonate que vous venez de jouer avec une émotion si pénétrante, prouveraient la vérité de ce principe bien mieux que de vagues généralités.

— Pourquoi, monsieur, n'auriez-vous pas la bonté de me dire quelle est l'origine de cette sonate en *ut dièse mineur* que je préfère entre toutes celles que nous devons au génie vaste et profond de Beethoven? Je ne connais rien de l'existence de ce grand homme, et vous savez combien j'aime à vous entendre parler de l'art qui fait le charme de ma vie. Je n'avais rien compris à la musique avant qu'une heureuse combinaison du sort vous eût amené dans ce pays. Ma tante, qui apprécie votre esprit et vos connaissances autant qu'elle estime votre caractère, est charmée de voir que je me plaise à vos causeries attachantes. Elle prétend que votre manière d'envisager les arts et les considérations que vous inspirent les œuvres des maîtres contiennent des préceptes aussi utiles pour la pratique de la vie que pour la formation du goût.

— Mme la comtesse de Narbal, votre tante, est une femme trop supérieure pour ne pas avoir senti que ce qu'on appelle vulgairement le goût est un résumé de toutes les nuances délicates de l'esprit et du cœur. Les arts, je le répète, ne font que reproduire l'idéal qui est en nous et que nous voudrions réaliser sur la terre, si les inconséquences ou les faiblesses de notre nature ne venaient y mettre obstacle. En voulez-vous un exemple? Regardez autour de vous, et voyez l'ordre et l'élégance exquise qui éclatent partout dans cette belle habitation : tout ici accuse l'influence d'une femme d'élite, qui a su donner à son existence l'harmonie qui règne dans son ame. Le goût de Mme de Narbal se reconnaît dans l'éducation brillante et solide qu'elle vous a donnée, mademoiselle, aussi bien que dans l'usage qu'elle fait de sa fortune. La main discrète et pieuse qui se glisse furtivement dans la demeure du pauvre, les livres choisis, les gravures, les objets précieux qui ornent ces appartemens, ainsi que la musique qu'on y entend et les plaisirs délicats qu'on y cultive, sont les manifestations diverses d'une noble créature, dont l'esprit et le cœur concourent harmonieusement au vrai but de la vie : la réalisation du beau! Ah! que de souvenirs douloureux et charmans réveille en moi le spectacle de cet intérieur paisible où je reçois un accueil si bienveillant!... Mais j'allais oublier Beethoven et la sonate en *ut dièse mineur* dont vous désirez connaître l'origine. Aussi bien il est encore de bonne heure, et Mme de Narbal, qui aime à prolonger ses promenades tant que l'atmosphère conserve sa douce moiteur, nous laisse plus que le temps nécessaire au récit que vous exigez de moi. Et comment pourrions-nous mieux employer les heures propices de cette nuit sereine qu'à nous entretenir du musicien sublime qui a si bien compris les harmonies de la nature!

L'auteur de la *Symphonie pastorale* est né à Bonn le 17 décembre 1770. Son grand-père était originaire de Maëstricht; sa mère, Marie-Madeleine Keverich, était de Coblentz, et son père, Jean Van Beethoven, chantait la partie de ténor à la chapelle de l'électeur de Cologne. Issu d'une pauvre famille d'artistes, Beethoven eut une enfance agitée, et son éducation se ressentit de l'impétuosité de son caractère. Il apprit les élémens de la langue latine dans une école publique de sa ville natale, et son père lui enseigna les principes de la musique. Il fallut le contraindre d'abord à étudier l'art qui devait immortaliser son nom. Il répugnait à s'asseoir tranquillement devant un piano et à soumettre ses mains à un exercice purement machinal. Sa résistance ne fut pas moins vive pour l'étude du violon, dont il n'a jamais pu surmonter les difficultés. Il passa ensuite sous la direction de Pfeiffer, *oboïste* distingué, dont les conseils ont eu la meilleure influence sur le développement de son goût, ainsi qu'il se plaisait à le proclamer plus tard, tandis qu'il a toujours nié devoir la moindre reconnaissance à l'organiste de la cour électorale, Neefe, dont il reçut également des leçons (1). Van der Eder lui apprit à jouer de l'orgue, et cet instrument magnifique, qu'il a toujours beaucoup aimé, a dû éveiller dans son ame encore novice les sonorités puissantes et diverses qu'il a introduites dans la symphonie.

Jamais grand homme n'a eu plus que Beethoven le caractère de son génie ou le génie plus conforme à la nature de son caractère. Dès ses premières années, il révéla les inégalités maladives de son humeur misanthropique et l'insubordination glorieuse de son esprit. Il n'apprit rien comme les autres. Les déductions logiques effarouchaient cette imagination ravie du spectacle de la nature. Il restait sourd aux préceptes scolastiques, et son cœur ne s'ouvrait et ne s'emplissait d'émotions fécondes qu'en étudiant les œuvres concrètes des maîtres préférés. Il procédait par l'intuition, qui est la méthode du génie. Il aimait à s'abreuver aux sources vives, et, comme un oiseau du ciel, à tremper ses ailes dans les eaux des torrens. Bach, Haendel et Mozart furent ses véritables instituteurs. Il déchiffra leurs œuvres et s'en appropria les sucs inspirateurs. Il prit à l'un son harmonie âcre et sauvage et le savant badinage de ses fugues charmantes; au second, l'allure pleine de majesté de sa phrase mélodique; au troisième, le rayon de sa grace divine, dont il ressentit long-temps l'influence secrète. La jeunesse de Mozart et celle de Beethoven présentent déjà le contraste qu'on remarquera dans leur destinée : l'un, doux et humble, reçoit avec piété les conseils de ses maîtres et s'épanouit harmonieusement et sans dou-

(1) On retrouve ces détails sur la jeunesse de Beethoven, qui redressent tant d'erreurs, dans la *biographie* de M. Antoine Schindler. — Leipzig, 1845.

leur au sein de la famille où le nimbe de la béatitude couronne déjà son berceau, tandis que l'autre, inquiet et révolté, s'élève le front sillonné par l'éclair des tempêtes.

Toutefois, celui qui apprit à Beethoven à parler la langue des mystères, ce fut le maître des dieux et des hommes, comme dit Platon, celui qui naquit après le chaos qu'il soumit à l'harmonie (1) : ce fut l'amour. Croiriez-vous, mademoiselle, qu'il y a des pédans qui se sont demandé sérieusement si l'auteur de la sonate en *ut dièse mineur* et de la symphonie en *la* avait jamais éprouvé de tendres préoccupations? Oh! les doctes ignorans, qui s'imaginent que des hommes comme Gluck, comme Weber et Beethoven se forgent dans les ateliers de contre-point! Pauvres critiques que ceux-là qui n'ont jamais vu dans la musique que la *science des sons*, comme ils disent, et non pas l'art de moduler *i dolci lamenti* de la passion!

Il y avait dans la ville de Bonn une noble famille appelée de Breuning, où le jeune Beethoven était accueilli avec bonté. Dans cette famille aussi distinguée par les dons de la fortune que par le goût et la culture de l'esprit, le caractère inquiet et l'imagination ardente du jeune artiste trouvaient un asile paisible. Il y allait presque tous les jours, tantôt avec une composition nouvelle qu'il venait faire entendre, tantôt avec un visage sombre et le cœur contristé par une de ces douleurs sans nom qui sont l'aliment et le privilége du génie. On l'écoutait avec bienveillance, on l'encourageait, on cherchait à dissiper les nuages qui s'élevaient de son ame troublée; on était plein d'indulgence pour les inégalités de son caractère. Quelquefois il disparaissait pendant des semaines entières, et, lorsqu'il revenait au bercail, on le recevait sans rancune, en lui adressant seulement de tendres reproches. C'est dans l'intérieur de cette famille éclairée, dans la réunion des personnes élégantes qu'on y rencontrait et les conversations spirituelles qui s'y engageaient, que Beethoven puisa le goût de la société d'élite qu'il aima toujours à fréquenter et les premières notions qu'il ait recueillies sur les poètes et les grands écrivains de son pays. Parmi les personnes qui venaient habituellement dans la famille de Breuning, il y avait une jeune fille blonde, vive, spirituelle, tendre et légèrement coquette, qui s'appelait Jeanne de Honrath. Elle était de Cologne, et plusieurs fois par an elle venait passer quelques jours dans cette maison amie. Mlle de Honrath était petite, mais d'une tournure élégante, instruite, d'un caractère enjoué, fort bonne musicienne et chantant avec goût. Beethoven, qui pour Mlle de Honrath n'était encore qu'un enfant, était cependant déjà vivement épris d'elle. Il trahissait le trouble de son cœur par des emportemens qui amusaient beaucoup

(1) Dans *le Banquet*.

la charmante personne qui en était la cause, par des improvisations sur le piano qui la ravissaient, la faisaient rêver et parfois la touchaient jusqu'aux larmes; car tel est le privilége du génie fécondé par l'amour, qu'il fait tout oublier, les différences d'âge aussi bien que celles de rang et de fortune. Oui, quoique Mlle de Honrath fût déjà fiancée à un homme qu'elle épousa plus tard et qu'elle eût au moins dix ans de plus que le jeune Beethoven, elle ne pouvait pas l'entendre impunément jouer du piano, docile interprète de sa douleur ou de ses vagues espérances. L'émotion la gagnait alors, et cet enfant, qui était déjà l'un des plus admirables improvisateurs qui aient existé, grandissait tout à coup à ses yeux sous les feux de la passion naissante. Mlle de Honrath était bien plus à l'aise en causant avec Beethoven, dont elle provoquait les emportemens naïfs par une raillerie galante : on aurait dit une gazelle se jouant avec un lionceau. Un jour, en quittant la maison de Breuning pour se rendre à Cologne, Mlle de Honrath fit ses adieux à son jeune amant par ces trois vers d'une chanson connue :

Mich heute noch von dir zu trennen
Und dieses nicht verhindern kœnnen
Ist zu empfindlich für mein Herz (1)!

Mlle de Honrath n'en épousa pas moins un capitaine autrichien, Charles Greth, qui est mort, le 15 octobre 1827, maréchal-de-camp et commandant-propriétaire du 13e régiment de ligne.

Beethoven conserva long-temps dans son cœur les traces sanglantes de ce premier amour. Quoiqu'il fût d'un âge où les enfans ordinaires dorment encore du sommeil de la gestation maternelle, il ressentit profondément ce qu'il appelait l'infidélité de Mlle de Honrath, et ni les années, ni les distractions de la gloire et de nouvelles et plus fortes douleurs ne purent effacer entièrement l'image de cette jeune et gracieuse fille qui, aux premiers jours de la vie, était venue se mirer dans son ame encore vierge. Il est si vrai que l'amour est la source de toute poésie et de toute grandeur morale, que ce qui distingue les hommes supérieurs de ce troupeau de scribes et de pionniers vulgaires qui sont chargés des gros travaux de la société matérielle, c'est un cœur toujours jeune qui, comme l'oiseau fabuleux, brûle, se consume et renaît incessamment de ses cendres à peine attiédies. Les vrais poètes et les artistes prédestinés n'ont presque pas d'enfance et jamais de vieillesse. Leur ame s'épanouit comme le calice des fleurs aux premiers rayons de l'aurore, et la mort seule peut tarir la séve qui les agite. Michel-Ange a été amoureux jusqu'à l'âge de quatre-

(1) « Me séparer encore aujourd'hui de toi, sans pouvoir l'empêcher, c'est pour mon cœur une bien vive douleur! »

vingts ans d'une femme qu'il n'a jamais possédée, et Goethe, au déclin de sa longue existence, reçut les offrandes d'un cœur de seize ans qui devra l'immortalité au baiser que le chantre de Marguerite a déposé sur son front virginal. C'est ainsi qu'une goutte d'ambre éternise le papillon fragile. Alfieri, Byron, Canova, ont tous avoué que le souvenir d'une première affection d'enfance avait survécu, dans leur cœur attristé, à toutes les traverses de la destinée. Alfieri dit de ces affections précoces : *Effetti che poche persone intendono e pochissime provano; ma a ques soli pochissimi è concesso l'uscir dalla folla volgare in tutte le umane arti;* — émotions que peu de personnes comprennent et que peu sont en état d'éprouver; mais à celles-là seulement il est donné de se faire un nom dans les beaux-arts. — Toutefois le plus grand miracle d'un amour précoce, durable et fécond que présente l'histoire est celui de Dante. C'est à l'âge de neuf ans que l'auteur de *la Divine Comédie* ressentit cette terrible secousse qui devait décider de sa destinée et créer l'un des plus beaux chefs-d'œuvre de l'esprit humain. Dans un petit livre intitulé *Vita Nuova,* qui est aussi curieux pour le philosophe qu'intéressant pour l'artiste, le poète raconte que ce fut dans le mois de mai de l'année 1276 qu'il vit pour la première fois, dans une maison de Florence, celle qui devint l'objet de ses rêves immortels. En apercevant cette jeune fille qui avait quelques mois de moins que lui, il s'écria, dit-il, au fond de son ame ravie : *Ecce deus fortior me, qui veniens dominabitur mihi;* voilà un dieu plus fort que moi qui va me subjuguer! — Neuf ans plus tard, il rencontra Béatrix dans une rue de Florence accompagnée de deux nobles dames. Vêtue d'une robe blanche et marchant avec une distinction imposante, elle tourna la tête et fixa sur le jeune homme silencieux et tremblant ses regards *pietosi.* Depuis cet instant suprême, et surtout depuis la mort de Béatrix, arrivée en 1290, Dante résolut de consacrer toutes ses facultés à perpétuer dans le souvenir des hommes le nom de cette femme qui, en traversant la vie, avait projeté sur lui son ombre charmante.

Beethoven, dont le sombre génie a tant de rapports avec celui du premier poète italien, quitta la ville de Bonn en 1792 pour aller achever ses études musicales à Vienne, le centre où s'étaient développés la symphonie et tout le grand mouvement de la musique instrumentale. Il avait déjà visité la capitale de l'Autriche dans l'hiver de l'année 1786 à 1787, et il avait eu la bonne fortune d'être présenté à Mozart, qui lui prédit sa gloire. L'auteur de *Don Juan,* l'ayant entendu improviser sur un thème qu'il lui avait donné, fut émerveillé de la fécondité hardie de son imagination, et c'est alors qu'il dit à quelques personnes qui se trouvaient présentes : « Voilà un jeune homme dont vous entendrez parler! » Beethoven, qui avait en 1792 vingt-deux ans, ne s'était encore fait connaître que par des productions lé-

gères, des chansons, des cantates et quelques morceaux de piano où l'on remarque l'imitation presque constante de la manière de Mozart et certaines lueurs qui accusent l'enfantement pénible de sa propre originalité. Il fut accueilli à Vienne avec une rare bienveillance par le docteur Van Swieten, ancien médecin particulier de l'impératrice Marie-Thérèse et grand amateur de musique. La maison du docteur Van Swieten était une sorte d'académie où se réunissaient trois fois par semaine grand nombre d'amateurs et d'artistes éclairés pour y étudier en commun les chefs-d'œuvre de l'art. C'est là que le jeune Beethoven eut l'occasion de se familiariser de plus en plus avec les divines compositions de Bach, de Haendel, d'Haydn et de Mozart, sans en exclure les grands maîtres de l'école italienne, dont il remonta la chaîne jusqu'à Palestrina.

Vers ce même temps, Beethoven fit aussi la connaissance du prince de Lichnowsky, qui avait été élève de Mozart et dont la femme était fille de ce comte de Thoun, chez qui l'auteur de *Don Juan* et du *Mariage de Figaro* était descendu à Prague lorsqu'il visita cette ville pour la première fois, en 1786. Dans la maison du prince de Lichnowsky, le jeune Beethoven rencontra la tendre sollicitude qu'il avait déjà trouvée chez la famille de Breuning. Il y était traité comme un enfant de génie qui a besoin de conseils et de consolations. Un quatuor composé des artistes les plus célèbres qu'il y eût alors à Vienne était mis à la disposition du jeune musicien pour y exécuter les conceptions de son génie à mesure qu'elles se produisaient à la lumière. Les avis de ces hommes distingués furent très utiles à Beethoven, qui apprit ainsi à connaître la nature et le mécanisme de chaque instrument. Il reçut aussi des conseils d'Haydn et d'Albrechtsberger, savant et rigide contre-pointiste qui effaroucha l'imagination ardente de son élève au lieu de l'éclairer, car il paraît que Beethoven ne trouva point dans ce dernier ni dans le créateur de la symphonie le maître qu'il fallait à son génie, plus spontané que patient et soumis. Beethoven a souvent déclaré à ses amis, dans les dernières années de sa vie, que l'homme qui lui a été le plus utile pour la connaissance des procédés matériels de la composition fut Schenk, musicien aimable, connu par un opéra qui a eu du succès : *le Barbier de village*.

La révolution française, en portant au dehors le trouble qui la dévorait, vint ravager l'Allemagne et détruire toutes ces principautés charmantes qui faisaient des bords du Rhin un pays enchanté. L'électeur de Cologne fut chassé de ses états. Fils de Marie-Thérèse, Maximilien d'Autriche était un prince généreux et galant, quoique prêtre, qui avait fait de sa cour le séjour des arts et des plaisirs délicats. Protecteur du vrai mérite, il avait su apprécier le génie précoce du jeune Beethoven, qu'il avait nommé organiste de sa chapelle, en lui accor-

dant une pension pour aller achever ses études à Vienne. La chute de l'électeur de Cologne, en privant Beethoven de sa place d'organiste et de la pension que lui faisait ce prince généreux, le fixa pour toujours à Vienne, où il dut chercher des moyens d'existence. Il y fut bientôt rejoint par ses deux frères, dont les misérables discussions furent pour lui une source d'amertume qui empoisonna son existence.

Vers le commencement de ce siècle, alors que Beethoven était dans la plénitude de la vie et de ses facultés, il fut atteint de la plus horrible infirmité qui puisse affliger un musicien : il devint sourd. Ce mal, qui commença à se faire sentir déjà en 1796, ne fit que s'accroître avec les années, et l'ignorance des médecins dont il suivit les conseils le rendit incurable. Voilà donc un compositeur, voilà un génie grandiose qui enfante tout un monde nouveau, et condamné à ne jamais entendre ce qui fera le charme éternel de la postérité! Voilà un poète grand comme Homère, grand comme Dante, Michel-Ange ou Shakspeare, dont il possède la fantaisie féconde, qui ne pourra jamais pénétrer dans cette forêt enchantée qu'il fait surgir d'un coup de sa baguette et qu'il remplit de sonorités mystérieuses! Vous imaginez-vous quelle dut être alors la douleur de ce grand homme! Un sombre désespoir s'empara de son ame. Honteux de son infirmité, qu'il n'osait avouer, il fuyait la société des hommes, et, ne pouvant plus communiquer avec le monde extérieur, il se repliait sur lui-même pour écouter la seule voix qu'il pût entendre, la voix de ce génie familier qui visitait Socrate, et qui parle à la conscience de tous les êtres supérieurs. Dans un testament que Beethoven fit en 1802, et dont on a trouvé le brouillon après sa mort, on remarque ces paroles : « Hommes qui me croyez méchant, fou ou misanthrope, vous me calomniez parce que vous ignorez la cause qui dirige mes actions. Mon cœur et ma raison étaient faits pour comprendre et goûter les douces relations de la vie, si une affreuse infirmité que des médecins ignorans ont rendue à jamais incurable ne m'eût séparé du monde que j'aimais. Né avec un tempérament de feu et une imagination qui se plaisait au milieu de causeries aimables et d'épanchemens affectueux, je suis condamné à vivre comme un proscrit. Que de pensées amères sont venues m'assaillir dans cette solitude profonde! que de fois j'ai conçu le funeste projet de trancher violemment le fil de ma destinée... si l'art, l'art immortel, n'eût arrêté la main homicide! Il me paraissait indigne de quitter ce monde avant d'avoir accompli tout ce que je rêvais... O Dieu tout-puissant qui vois le fond de mon cœur, tu sais que la haine et l'envie n'y ont jamais pénétré. Et vous, qui lirez ces lignes, pensez que celui qui les a écrites a fait tous ses efforts pour se rendre digne de l'estime de ses semblables. »

Ne dirait-on pas une page de Rousseau, une de ces pages où l'au-

teur de *la Nouvelle Héloïse* a raconté dans ses rêveries solitaires les tristesses dont son ame fut assaillie aux approches de l'heure suprême? Pourquoi Rousseau n'a-t-il pas eu la foi de Beethoven lorsqu'il laissait échapper ces paroles navrantes : « Un tiède allanguissement énerve toutes mes facultés. L'esprit de vie s'éteint en moi par degrés, mon ame ne s'élance plus qu'avec peine hors de sa caduque enveloppe, et sans l'espérance de l'état auquel j'aspire, parce que je m'y sens avoir droit, je n'existerais plus que par des souvenirs. Aussi, pour me contempler moi-même avant mon déclin, il faut que je remonte au moins de quelques années au temps où, perdant tout espoir ici-bas et ne trouvant plus d'aliment pour mon cœur sur la terre, je m'accoutumais peu à peu à le nourrir de sa propre substance et à chercher toute sa pâture au dedans de moi (1). » Beethoven, cent fois plus malheureux que Rousseau, n'a point succombé, lui, au vertige de la solitude. Son génie l'a retenu au bord de l'abîme et lui a dit : Marche, marche, accomplis ta destinée! ce que le grand musicien a fait en luttant contre les souffrances physiques, contre les chagrins domestiques, contre l'envie des méchans et les défaillances intérieures. Il a ainsi traversé le monde, où il a laissé une trace impérissable.

Beethoven a presque toujours vécu à Vienne ou dans les environs de cette ville pittoresque. En 1809, trois amateurs distingués, l'archiduc Rodolphe, les princes de Kinsky et Lobkowitz, voulant empêcher qu'un si grand musicien ne quittât l'Autriche pour aller remplir les fonctions de maître de chapelle à la cour de Jérôme Bonaparte, roi de Westphalie, se cotisèrent pour lui faire une pension de 4,000 florins, qui ne lui fut payée ni très exactement ni dans sa totalité. En 1810, il fit la connaissance de Mme Bettina d'Arnim, qui le mit en relations avec Goethe, pour lequel il professait la plus vive admiration. Ces deux grands poètes se rencontrèrent pour la première fois aux eaux de Toeplitz en Bohême, dans l'été de l'année 1812. Beethoven a raconté, dans une lettre très connue à Bettina, la piquante anecdote où Goethe, un peu trop courtisan peut-être pour l'auteur de *Faust*, joue un rôle si ridicule à côté du grand compositeur, qui n'a jamais voulu humilier son génie devant personne, « car, dit Beethoven dans cette lettre, les rois et les princes peuvent bien créer des conseillers intimes et des titres de toute espèce; mais les hommes supérieurs sont l'œuvre de Dieu. »

En 1816, Beethoven eut un long procès à soutenir contre sa belle-sœur, la femme de son frère aîné, qui était mort l'année précédente, pour revendiquer la tutelle d'un neveu dont la conduite indigne a fait le tourment de ses dernières années. Pendant le congrès de Vienne,

(1) *Rêveries d'un Promeneur solitaire.*

en 1815, Beethoven fut l'objet des attentions les plus délicates de la part des princes coalisés, et après une longue maladie qu'il fit en 1825, miné par les chagrins domestiques, par le délaissement de l'opinion que Rossini occupait alors tout entière, usé par les secousses et la fièvre de son génie, il mourut à Vienne le 26 mars 1827, âgé de cinquante-six ans trois mois et neuf jours. Beethoven était d'une forte stature, qui rappelait celle de Haendel et de Jomelli. Sa tête puissante, ses cheveux abondans et fortement enracinés, son front ample, ses sourcils épais et fauves sous lesquels on voyait luire son regard dominateur, ses traits vigoureusement dessinés comme ceux de Gluck, tout, dans Beethoven, annonçait la passion, la fougue et la ténacité victorieuse. Il y avait du Mirabeau dans cet homme-là et parfois du Danton.

L'auteur de *Fidelio* ne s'est jamais marié. Malgré son infirmité, qui aurait exigé les soins d'une femme simple et dévouée, il ne voulut point contracter un lien qui pouvait gêner son essor et limiter le jeu de la destinée. Il aimait les hasards de la fortune, et son cœur, comme son imagination, redoutait la discipline et le joug de la loi admise. D'ailleurs son caractère difficile, son tempérament nerveux, son humeur sauvage et cette mélancolie indéfinissable, qui est le partage de tous les hommes supérieurs, ainsi que l'a remarqué Aristote (1), parce que les hommes supérieurs ont bien vite compris que cette vie n'est qu'un mirage fallacieux, — toutes ces aspérités enfin n'auraient pu être supportées que par une main délicate et pieuse. Beethoven recherchait la solitude, où se conçoivent les grandes choses, car le bruit de la foule vulgaire effarouche la pudeur de l'ame et dissipe les idées fécondes, qui s'envolent alors comme une troupe d'oiseaux à l'approche du voyageur. Il fuyait dans les bois, dont il aimait à respirer les senteurs enivrantes et à écouter le mystérieux *susurrement*, ces soupirs de la nature qui semble tressaillir sous les baisers de l'homme qui la féconde. Il a passé les trois quarts de sa vie dans les rians villages de Bade et de Hetzendorf, qui bordent la forêt de la résidence impériale de Schœnbrun. C'est sous les ombrages de cette belle forêt qu'il a composé, en 1800, l'oratorio du *Christ au mont des Oliviers*, et, en 1805, son opéra de *Fidelio*. Beethoven connaissait les grands poètes de tous les pays; Homère, Goethe, Schiller et surtout Shakspeare étaient ceux qu'il lisait le plus souvent. Il travaillait beaucoup, et surtout pendant les heures avancées de la nuit. Sa pensée, lente à s'élaborer, n'arrivait à son terme qu'après de nombreux tâtonnemens dont ses manuscrits conservent la trace. Il y a tel ouvrage, *Fidelio* par exemple, qu'il a écrit en entier jusqu'à trois fois. Le caractère de Beethoven

(1) Dans ses *Problèmes*.

comme celui de son génie, c'étaient la fierté et l'indépendance. Il ne fut jamais décoré d'aucun ordre, ni revêtu d'aucun titre. Il aimait la liberté; il estimait les ames fières comme la sienne, et il est mort plein de foi dans le Dieu des chrétiens et dans les béatitudes d'une vie future.

L'œuvre de Beethoven est l'une des plus considérables qui existent en musique. Par la diversité aussi bien que par la grandeur de ses formes, on ne peut la comparer qu'à l'œuvre de Michel-Ange ou à celle de Shakspeare. Il a traité tous les genres, et écrit pour toutes sortes d'instrumens, depuis le *lied* jusqu'à l'opéra, depuis le simple caprice de flûte jusqu'à la symphonie, où tous les dialectes et tous les styles viennent se fondre dans un tableau puissant. Quelles que soient les beautés qu'on remarque dans *Fidelio*, dans *le Christ au mont des Oliviers*, dans la grande messe en *ré*, dans les cantates et dans cette admirable ballade d'*Adélaïde* que vous chantez si bien, Beethoven est très inférieur à Mozart et même à Weber dans la musique vocale et dans le drame lyrique. Son génie fougueux et son inépuisable fantaisie ne pouvaient s'astreindre à respecter les limites de la voix humaine dont il exigeait des efforts impossibles. Il y a des choses inexécutables aussi bien dans sa symphonie avec chœurs que dans ses cantates et dans *Fidelio*. La surdité de Beethoven ne lui permettait pas d'ailleurs de juger par lui-même de l'effet que produisait un passage écrit dans les cordes inusitées de la voix. Un jour qu'on répétait, sous sa direction, l'oratorio du *Christ au mont des Oliviers*, Mlle Sontag et Mlle Unger, qui chantaient, l'une les solos de soprano, et l'autre ceux de contralto, eurent avec Beethoven une discussion plaisante. Ne pouvant atteindre à certaines cordes trop élevées, elles demandèrent à l'auteur de vouloir bien les changer : « Non pas, dit-il, je vous prie de chanter exactement comme cela est écrit. J'avoue que ma musique n'est pas aussi commode à interpréter que les jolis lieux communs de messieurs les Italiens; mais je désire qu'on l'exécute telle qu'elle est. — Mais si c'est impossible, maître ! — Si, si ! répondit Beethoven en secouant la tête. — Vous êtes le tyran des pauvres chanteurs, » lui répliqua Mlle Unger avec vivacité, et les deux cantatrices, s'entendant comme deux larrons en foire, modifièrent sans rien dire les passages en question, laissant Beethoven dans l'ignorance de leur espièglerie.

C'est dans la musique instrumentale qu'éclatent la puissance et l'originalité de Beethoven. Poète lyrique, ame religieuse et profonde, imagination grandiose et charmante, il n'est complétement lui-même qu'au milieu de ces instrumens qui parlent toutes les langues et qui reproduisent toutes les sonorités de la nature. La sonate, le concerto, le trio, le quatuor, toutes ces formes de la poésie des sons que Bach, Haydn et Mozart semblaient avoir fixées pour toujours, reçoivent de

Beethoven une physionomie nouvelle : il en agrandit le cadre et en fait des tableaux où la fantaisie la plus vagabonde se combine avec le sanglot de la douleur et l'imprécation dramatique. Oui, le caractère distinctif de la musique instrumentale de Beethoven, c'est d'avoir été conçue sous l'influence d'un sentiment réel, dont elle trahit le secret et raconte les vicissitudes. Ce sont de véritables drames où la passion se développe au milieu de toutes les richesses de l'imagination, dont elle provoque le rayonnement; on y trouve tous les accens, depuis le simple récitatif jusqu'à l'explosion pathétique du désespoir. Aussi chacune de ses œuvres se rapporte-t-elle à un épisode de sa vie, dont elle perpétue le souvenir. C'est ainsi, par exemple, que la *Symphonie héroïque* (la troisième), terminée en 1804, avait été conçue pour célébrer la gloire de Napoléon, en qui Beethoven avait cru voir, comme l'Europe, le génie de la liberté. La première idée de ce lugubre et magnifique poème lui avait été inspirée par le général Bernadotte, ambassadeur de la république française à la cour de Vienne. Le quatuor *opera* 12, dans lequel se trouve un *adagio* d'une mélodie si pénétrante, fut composé dans le printemps de l'année 1825, après une longue maladie que fit Beethoven, et dont il a consacré le souvenir par cette épigraphe : *Canzone di ringraziamento in modo lidico, offerta alla Divinita da un guarito.*

Au milieu de l'œuvre colossale de Beethoven, que dominent ses neuf symphonies, les sonates pour piano, au nombre de quarante-neuf, occupent une place à part; elles sont à son génie ce que les *lieder* sont à celui de Goethe : l'expression d'un sentiment éprouvé, l'idéalisation d'un épisode de la vie. Ce sont des poèmes intimes qui ont tous une histoire, dont l'amour est toujours le sujet. Beethoven n'a pas cessé un seul instant d'avoir le cœur rempli par un objet aimable, et c'est parce qu'il craignait de rompre le cours de ses enchantemens qu'il n'a jamais voulu se marier. En cela, je l'approuve. Il ne faut pas que l'artiste, que le poète inspiré se laisse emprisonner dans les liens de la société civile : — qu'il vive, comme le prêtre, dans la solitude, dans la contemplation des choses saintes, et que son ame, dégagée de toute servitude, puisse prêter l'oreille aux bruits qui viennent d'en haut! Plusieurs femmes distinguées, appartenant toutes à l'aristocratie, ont eu l'art de fixer l'attention de Beethoven, dont elles ont accueilli les hommages. Parmi ces femmes, on cite Mme la comtesse Marie Erdœdy, à qui il a dédié les deux admirables trios qui portent le chiffre d'*opera* 70. Cette dame, qui habitait la Hongrie, avait fait construire au milieu de son parc un petit temple où personne n'avait le droit de pénétrer qu'elle, et qui était consacré au génie de son amant. Il est si vrai que la musique de Beethoven et particulièrement ses sonates pour le piano sont l'expression dramatique d'un sentiment éprouvé, la pein-

ture idéale d'un fait de la vie, qu'il avait soin de recommander à ses éditeurs de conserver à toutes ses œuvres les qualifications esthétiques qu'il leur avait données. « Ma musique, disait-il souvent, doit s'interpréter avec le cœur et non pas avec le *métronome*. Il faut la sentir et la déclamer comme un morceau de poésie, et non pas la *jouer* avec de simples doigts. Que celui qui ne sait pas comprendre ce que veulent dire ces mots : les *adieux*, l'*absence* et le *retour*, ne s'attaque jamais à la sonate *opera* 81! Quel est le véritable artiste qui ne devinera pas que le *largo* de la troisième sonate en *ré mineur* est le rêve d'une ame mélancolique que rien ne fixe et ne satisfait, qui se débat au milieu d'ombres insaisissables qui l'enveloppent et la troublent! Voulez-vous connaître l'idée fondamentale des deux sonates *opera* 27 et 29? lisez *la Tempête* de Shakspeare. »

Tous les biographes de Beethoven ont divisé son œuvre en trois grandes catégories qui correspondent à trois époques différentes de la vie de ce grand homme. Pendant la première période, qui s'étend depuis 1790 jusqu'en 1800, il imite, avec plus ou moins d'indépendance, les maîtres qui l'ont précédé et surtout Mozart, dont il a eu de la peine à repousser la *dolce maestà*. Dans la seconde phase, qui commence avec le siècle et se prolonge jusqu'en 1816, Beethoven déchire les liens qui le retenaient captif sur les bords du passé, et il développe les magnificences de sa propre nature. Dans la troisième et dernière période, qui se continue jusqu'à la mort, il exagère certains procédés de facture qui trahissent plutôt le système que l'épanchement naïf d'une inspiration nouvelle. Ces trois *manières*, comme disent les savans, se remarquent chez tous les hommes de génie qui ne sont pas morts trop jeunes, comme Tasse, Raphaël et Mozart; elles sont la manifestation des trois grandes périodes, que parcourt incessamment l'esprit humain avant d'arriver au terme fatal : la jeunesse, la maturité et la décadence. Dans la première période, l'homme prélude et s'essaie aux combats de la vie sous les yeux de sa mère; puis il s'épanouit glorieusement sous le feu des passions; enfin il décroît et il meurt. Ce sont là les trois âges du monde dont parlent les poètes. Pour les hommes voués au culte de la beauté, l'âge d'or, c'est l'âge de l'amour, passion sublime et sainte qui n'éclate dans toute sa puissance que vers le milieu *di nostra vita*. Tant que la flamme scintille sur l'autel sacré, il n'y a pas dépérissement dans les facultés créatrices de l'homme, et ses œuvres inspirées jaillissent du cœur empreintes d'une éternelle jeunesse. Gluck n'a-t-il pas composé son opéra d'*Armide* à l'âge de soixante ans? En voulant suppléer à la défaillance de l'amour par les savantes combinaisons de l'esprit, on s'élève peut-être dans la hiérarchie des êtres pensans, mais on décline comme artiste créateur; car, ainsi que le disaient les troubadours qui avaient

conservé la tradition des doctrines platoniciennes : « Pour bien chanter et pour *trouver*, il faut *aimer*. » Heureux le poète, heureux l'artiste qui ne double pas le cap des tempêtes, et qui expire, comme Raphaël, le Tasse, Mozart et Byron, au sein de la fleur divine dont il avait aspiré les sucs enivrans!

C'est ainsi que pensait Beethoven, qui n'a produit les plus belles œuvres de son génie que pendant l'époque bien heureuse qui s'étend de 1800 à 1816. C'est alors qu'il fit la connaissance d'une femme qui a joué un grand rôle dans sa vie, et dont le souvenir traversera les âges avec les sombres et mélancoliques accords de la sonate en *ut dièse mineur* qui lui est dédiée. Elle s'appelait Giulietta di Guicciardi, et, par l'élégance de sa personne, par sa blonde et riche chevelure et la vivacité de son esprit, elle vint raviver dans le cœur de Beethoven l'image voilée de Mlle de Honrath. A vrai dire, l'homme ne saurait aimer profondément qu'un seul type de femme, dont il cherche constamment l'idéal parmi les fragmens épars que lui présente la réalité. Il se passe au fond de notre cœur quelque chose de semblable à la greffe des plantes dont la vieille séve sert à produire des fruits nouveaux. C'est ainsi que les nouvelles affections prennent souvent racine dans les souvenirs du passé, dont elles semblent raviver les rêves évanouis. Hélas! plus que personne, je puis témoigner de la vérité de cette résurrection de nos sentimens.

La passion de Beethoven pour Giulietta di Guicciardi fut des plus ardentes, et paraît avoir survécu, dans cette ame incessamment agitée, à d'autres séductions de la fortune. Jamais il ne put oublier le nom de cette femme qui avait gouverné son cœur pendant la période la plus glorieuse de sa vie, et, jusqu'au moment suprême, ses lèvres expirantes murmuraient ce nom. C'est surtout vers l'année 1806 que cette liaison semble avoir été dans sa plus grande intimité. Trois lettres de Beethoven, dont on a trouvé le brouillon après sa mort, nous prouvent d'une manière incontestable que ce magnifique génie était bien différent du sauvage faiseur de symphonies dont nous parlent les biographes. Ces trois lettres, dont j'ai retenu les passages les plus saillans, parce que j'y trouvais la confirmation de mes principes, ont été écrites pendant une absence de quelques mois que fit Beethoven. Étant allé prendre les eaux dans je ne sais plus quel village de Hongrie, il écrivait à sa Giulietta le 6 juillet 1806 : « Mon ange, ma vie, mon tout, je ne puis t'adresser aujourd'hui que quelques lignes que je trace avec ton propre crayon. Pourquoi cette tristesse? l'amour n'est-il pas une loi de sacrifice? Mon cœur est si rempli de ton image, que la langue est impuissante à exprimer ce que j'éprouve. Console-toi, ma bien-aimée, sois-moi fidèle, et laissons aux dieux à faire le reste..... » — « Tu souffres, tu souffres, ma bien-aimée! Et moi, si tu

savais quelle vie affreuse je mène loin de toi!... Je ne puis fermer les yeux; loin de toi, je ne suis plus qu'une ombre errante. Quand pourrai-je donc, enlacé dans tes bras, m'élancer vers les sphères éternelles? O Dieu tout-puissant! pourquoi séparez-vous deux cœurs si nécessaires l'un à l'autre? Ton amour, ma Giulietta, fait le charme et le tourment de ma vie. Avec quelle anxiété j'attends le moment où je pourrai accourir auprès de toi pour ne plus nous séparer! Amour, amour, dieu tout-puissant, tu es ma force, tu es la source de toute inspiration! »

Mais qui pourra jamais sonder l'impénétrable mystère du cœur de la femme? Quelques mois après cette correspondance, qui semble révéler les impatiences et les béatitudes d'un amour partagé, Beethoven apprend que l'objet de son culte, que celle qui l'a comblé tout récemment encore des plus vifs témoignages de sa tendresse est fiancée à un homme obscur dont elle doit bientôt partager le sort. Rien ne saurait dépeindre le profond désespoir qui s'empara de ce grand homme. Il s'éloigna de Vienne alors comme un lion blessé qui porte dans ses flancs un trait empoisonné, et s'en alla chercher un refuge en Hongrie auprès de sa vieille amie, la comtesse Erdœdy; mais, ne pouvant rester en place, il disparut tout à coup du château, et, pendant trois jours, il erra dans la campagne solitaire, en proie à sa douleur, que rien ne pouvait apaiser. Il fut trouvé gisant aux bords d'un fossé par la femme du professeur de piano de la comtesse Erdœdy, qui le ramena au château. Beethoven a avoué à cette femme qu'il avait voulu se laisser mourir de faim. Obsédée par les conseils de sa famille, et surtout par les instances de sa mère, qui voulait surtout que sa fille épousât un homme titré, Giulietta di Guicciardi devint la femme d'un comte de Gallemberg, pauvre gentilhomme qu'elle avait connu avant Beethoven. Ce comte de Gallemberg était aussi musicien et vivait exclusivement de son talent. Il a composé la musique de plusieurs ballets qui ont eu du succès. En 1822, la comtesse de Gallemberg, succombant sous le poids de ses remords, vint, les larmes aux yeux, implorer le pardon de son glorieux amant, qui, après l'avoir regardée d'un œil courroucé, détourna la tête sans lui répondre un mot.

Le nom de cette femme, qui n'a pas su se maintenir à la hauteur du sentiment qu'elle avait inspiré, survivra cependant à sa fragile enveloppe par la sonate en *ut dièse mineur* où Beethoven a versé, comme dans un calice d'amertume, les sanglots de sa douleur (1).

J'avais à peine terminé ce récit, que votre main tremblante, mademoiselle, étreignant timidement la mienne, vint me révéler que vous aviez pénétré le secret de mon cœur. L'arrivée de Mme de Narbal

(1) Giulietta di Guicciardi est morte à Vienne depuis 1840.

et des personnes qui l'accompagnaient refoula brusquement dans sa source l'émotion qui nous gagnait tous deux comme un fluide électrique. Six ans se sont écoulés depuis cette soirée fatale, cause de tant d'événemens que je ne vous rappellerai pas et que le temps a déjà entraînés dans la nuit éternelle. Hélas! elles n'existent plus que dans mon souvenir ces heures bienheureuses où vous chantiez à côté de moi la musique des maîtres et surtout celle de Mozart, dont le génie mélancolique et tendre répondait si bien à la nature de vos sentimens. Vos soupirs, mêlés à ses divins accords, répandaient dans mon ame une ivresse impossible à décrire. Que sont-ils devenus les sermens que vous me faisiez alors de rompre tous les obstacles qui s'opposeraient à notre amour? Hélas! ils se sont évanouis avec le bruit de vos paroles. Vous subissez la loi du destin, le monde triomphe, et vous allez aussi sacrifier la poésie du cœur à des arrangemens matériels; mais vous ne tromperez pas le Dieu tout-puissant qui vous a pétrie de la substance la plus pure, et vous ne trouverez pas le bonheur là où l'on vous a dit de le chercher. Non, non, les voluptés de la matière ne peuvent pas tenir lieu des béatitudes infinies du sentiment. On ne donne pas plus le change à son propre cœur qu'on ne fait illusion par des simulacres inanimés. Une vie sans amour, c'est une œuvre sans inspiration. Avant de nous séparer pour toujours, permettez-moi de vous demander une grace dernière. Pendant les heures solitaires que vous pourrez arracher à votre nouvelle existence, pendant le calme de la nuit, alors que l'ame se dégage des bruits de la terre et s'emplit de mystérieux pressentimens, je vous en conjure, mettez-vous quelquefois au piano, jouez la sonate en *ut dièse mineur* de Beethoven, et donnez quelques larmes au souvenir d'un cœur que vous avez brisé et qui vous crie du rivage : Frédérique, Frédérique, adieu pour jamais!

Pour moi, il ne me reste plus qu'à terminer ma triste vie en chantant avec le poète que nous lisions ensemble :

En vain le jour succède au jour,
Ils glissent sans laisser de trace :
Dans mon ame rien ne t'efface,
O dernier songe de l'amour!

Le récit qu'on vient de lire, dans lequel la biographie de Beethoven sert de cadre à un épisode de la vie intime, n'est pas, je l'ai dit, une fiction de ma fantaisie, ainsi qu'on pourrait être tenté de le croire. Ce n'est pas un de ces pastiches à la mode où l'histoire de l'art s'enveloppe d'une forme romanesque pour se faire mieux écouter d'un public distrait ou indifférent. J'ai peu de goût pour ce genre de littérature qui altère la vérité sans grand profit pour l'imagination. J'aime

mieux aborder franchement la vie des grands maîtres, et traduire aussi fidèlement que possible la poésie de leurs œuvres immortelles. Les pages qu'on vient de lire racontent un épisode *vrai* de la vie d'un homme qui n'est pas tout-à-fait inconnu des lecteurs de cette *Revue :* on se rappellera peut-être encore ce passage d'une étude sur le *Don Juan* de Mozart (1) où, à propos de l'adorable duo de *Là ci darem la mano,* il est fait allusion à une personne qui le chanta devant moi. J'eus alors occasion de faire connaissance avec celui que la maîtresse de la maison appelait familièrement *caro cavaliere.* Son goût exquis pour la musique, ses connaissances profondes et variées sur les arts en général, et, plus que tout cela, sa qualité d'Italien établirent entre nous une liaison d'autant plus solide, qu'il était peu communicatif de sa nature, et qu'il accordait difficilement sa confiance. Dans les longs épanchemens qui depuis survinrent entre nous, frappé de l'originalité de son esprit, de l'abondance de ses souvenirs et de l'intérêt que présentaient plusieurs événemens de sa vie, je lui disais souvent : « Chevalier, vous devriez écrire vos mémoires. — Eh! pourquoi donc écrirais-je ce que vous appelez mes mémoires? me répondait-il avec insouciance. Je ne suis ni un homme politique, ni un artiste, ni un philosophe de profession, pour avoir le droit d'importuner mes semblables du récit de mes escapades. Si j'avais une patrie, une famille, je pourrais du moins m'imaginer que le récit de mes interminables fantaisies pourrait intéresser un cœur dévoué, et alors seulement je pourrais me décider à faire ce qui m'a toujours paru la chose la plus pénible de ce monde : m'asseoir devant une table pour noircir du papier; mais, triste débris d'un temps qui n'est plus, ne tenant plus à rien sur la terre et ne vivant que de souvenirs intimes, à qui pourrais-je parler si, par impossible, il me prenait envie de couler en bronze mes bavardages? — Vous parleriez à cet être mystérieux et tout-puissant qui s'intéresse à tout ce qui est beau et vrai, à cet être éternellement jeune qui est partout et qui n'oublie jamais rien de ce qui est digne de mémoire, le public. Je suis étonné, mon cher chevalier, ajoutai-je, de vous entendre professer de telles maximes, vous qui êtes un esprit éminemment religieux et qui pensez que, sans l'amour et le sacrifice, ce monde que nous traversons serait une caverne de voleurs. — Ah! vous me battez avec mes propres armes, me répondit-il un jour en me prenant affectueusement la main. Au fait, vous avez mille fois raison. En laissant tomber de mes lèvres les paroles dédaigneuses et amères que vous avez si justement relevées, je ne cherchais qu'un sophisme pour excuser mon incurable dégoût de tout ce qui est œuvre et prétention littéraires. La chose que j'ai toujours le plus admirée

(1) Voyez la livraison du 15 mars 1849.

dans les annales de la révolution française, c'est la magnifique réponse de Vergniaud à ceux qui l'accusaient de soulever par sa correspondance les provinces contre la domination de Paris : « Je n'ai qu'un mot à dire pour détruire ces calomnies, répondit avec un dédain suprême le grand orateur : c'est que, depuis que je siége à la convention nationale, je n'ai pas écrit *une seule lettre.* » Je n'ai pas l'éloquence du chef de la gironde pour me permettre de pousser aussi loin que lui cette glorieuse indifférence pour les colifichets littéraires, mais je puis me vanter du moins de n'avoir jamais écrit que des lettres tout empreintes de l'impression d'un sentiment éprouvé. Tenez, continua-t-il en ouvrant un tiroir de son secrétaire, voici l'histoire toute palpitante de ma vie. — C'étaient de nombreux paquets de lettres de toutes les grandeurs, étiquetées avec le soin minutieux d'un archiviste. — Voici la dernière lettre que j'ai écrite : elle se rattache à un épisode douloureux dont vous connaissez quelques détails, et, comme il y est beaucoup question de musique, je vous autorise à la lire.

J'emportai le brouillon de cette longue épître en langue italienne, qui contenait le récit qu'on a lu. — Et quelle est la fin de cette histoire? demandai-je au chevalier quelques jours après. — Ah! me répondit-il en soupirant, c'est la fin de toute chose en ce monde; le rêve divin s'est dissipé, et a fait place à la triste réalité. Si cette histoire peut vous intéresser, je ne demande pas mieux que de vous la dire; mais alors il faut que vous me permettiez de remonter le cours de mes souvenirs, car tout se tient et tout s'enchaîne dans mon obscure existence. Aussi bien, vous me rendrez un vrai service d'ami en écoutant avec indulgence le récit de mes divagations. Il n'y a rien de plus pénible dans la vie que d'être le seul confident de ses douleurs. Que vous êtes heureux, vous autres artistes, de pouvoir chanter vos peines, comme l'oiseau sur la branche flexible, et de dissiper en magnifiques accords les orages de votre cœur! — Chevalier, lui répondis-je, je vous remercie du témoignage de confiance que vous voulez bien me donner; mais, prenez-y garde, vous allez parler devant un indiscret qui a de fréquentes communications avec le public. — A votre aise, me dit-il en me tendant la main; je me fie à votre goût et à la délicatesse de vos sentimens.

C'est dans la conversation du chevalier, dans sa nombreuse correspondance, qu'il finit par me communiquer aussi, et dans des renseignemens qui me sont venus d'autre source, que j'ai puisé l'histoire de cet homme intéressant. J'ai redressé les dates et complété tous les passages relatifs à l'art musical, qui joue un très grand rôle dans la vie du chevalier Sarti, que je raconterai un autre jour.

P. Scudo.

BEAUX-ARTS.

LA STATUE DE LARREY.

Le nom de M. David est depuis long-temps en possession d'une légitime popularité. Personne en effet, parmi les sculpteurs contemporains, n'a jamais rendu avec autant de précision et de vérité la physionomie et le caractère de ses modèles. Il y a dans toutes ses statues une énergie, une vivacité, qu'on trouverait difficilement parmi les œuvres les plus vantées au-delà des Alpes, du Rhin ou de la Manche. Et en parlant ainsi, je suis très sûr de ne pas me laisser abuser par une puérile prédilection pour mon pays. Personne ne peut lutter avec M. David dans aucune des questions qui se rattachent à l'expression du visage, à la reproduction complète du masque humain. Personne n'a étudié comme lui, avec le même soin, la même ardeur, la même persévérance, les signes extérieurs de la passion, du sentiment et de la pensée. Cependant, quels que soient le talent et le savoir de M. David, il s'en faut de beaucoup que les statues sorties de ses mains soient à l'abri de tout reproche. S'il excelle à représenter la réalité, il n'obéit pas toujours aux lois du goût. C'est pourquoi je saisis avec empressement l'occasion qui m'est offerte d'étudier le talent de M. David. Je n'ai rien dit du monument élevé à la mémoire du général Gobert, quoiqu'il y ait dans ce monument beau-

coup à louer, beaucoup à blâmer. La statue équestre du général et les bas-reliefs qui décorent le piédestal m'auraient suggéré plus d'une réflexion. Toutefois j'ai cru devoir m'abstenir. Le sujet des pensées que j'aurais eu à présenter était placé trop loin des regards de la foule pour lui permettre de vérifier la justesse ou l'inexactitude de mon jugement. Le Guttemberg placé à Strasbourg soulevait la même objection. La statue de Larrey, placée dans la cour du Val-de-Grace, défend à la critique de garder le silence. Chacun pourra, en effet, s'assurer par soi-même de la valeur de mes pensées. Guttemberg, le général Gobert, étudiés avec l'attention la plus scrupuleuse, analysés avec une précision mathématique, n'auraient peut-être pas porté la conviction dans l'esprit du lecteur; l'analyse de la statue de Larrey me permet d'espérer que je serai pleinement compris, et, si je me trompe, mon erreur sera facilement démontrée, puisque le sujet de la discussion est devant les yeux du lecteur.

La tête de Larrey est certainement d'une ressemblance frappante. Cet homme vénérable qui a rendu à l'armée des services si éclatans et si nombreux, et dont le nom est associé à jamais à celui de Napoléon par quelques lignes de son testament gravées dans toutes les mémoires, proclamé par l'empereur le plus honnête homme qu'il eût jamais connu, avait gardé depuis la chute de l'empire la coiffure et le costume qu'il portait pendant les glorieuses campagnes où il s'était signalé par son héroïque bravoure; comme s'il eût senti qu'il était une figure historique et que la postérité avait déjà commencé pour lui, il se conservait tel que nos soldats l'avaient vu sur le champ de bataille. S'égaie qui voudra au souvenir de ce respect pour le passé; je ne veux pas y voir un enfantillage, mais la conscience du devoir accompli. Grace au soin que Larrey avait pris de demeurer, autant qu'il le pouvait, toujours comparable à lui-même, sa physionomie était connue de la foule. Que de fois ne l'ai-je pas rencontré, sur le pont des Arts, sortant de l'Institut, avec sa longue chevelure qui tombait sur ses épaules comme celle de Bernardin de Saint-Pierre ! Il y avait dans son visage un mélange d'énergie et de bonhomie qui frappait tous les yeux. Chacun aimait à retrouver dans les traits de ce vieillard l'homme de bien, l'homme de courage, dont toute la vie avait été vouée au service de l'humanité, que nos soldats admiraient comme Ney, comme Murat, comme Lannes, qui allait sur la brèche, sous le feu de la mousqueterie et du canon, panser les blessés, qui n'a jamais reculé devant le danger, qui, au milieu des boulets et des balles, poursuivait intrépidement l'accomplissement de sa tâche. Eh bien ! ce mélange heureux d'énergie et de bonhomie, M. David l'a compris et rendu avec une rare précision. Tous les vieux compagnons d'armes de Larrey retrouvent dans l'œuvre de M. David l'homme brave et dévoué qu'ils ont connu au bi-

vouac. Le bronze nous a rendu fidèlement le modèle qui a si souvent posé à son insu devant le statuaire; car, le jour où M. David a été chargé d'exprimer, dans une œuvre durable, dans un monument offert à tous les yeux, la reconnaissance publique, il n'a pas été obligé de consulter les souvenirs d'autrui, il lui a suffi d'interroger ses propres souvenirs, et sans doute c'est à cette heureuse circonstance que nous devons attribuer la vie qui anime le regard et le sourire de Larrey dans la statue placée au Val-de-Grace. Chacun sait en effet que les meilleurs portraits sont ceux dont les modèles ont posé à leur insu, c'est-à-dire, avant de poser officiellement devant le peintre ou le statuaire, ont souvent passé devant ses yeux. Van-Dyck et Lawrence le savaient bien, et attendaient pour copier leurs modèles l'heure où ils les savaient par cœur au point de pouvoir détourner la tête.

M. David connaissait depuis long-temps la tête de Larrey, lorsqu'il a entrepris de la modeler. A-t-il profité librement de cette condition privilégiée? Je ne le pense pas. M. David, comme chacun de nous a pu s'en convaincre en étudiant la nombreuse collection des médaillons signés de son nom, attache beaucoup trop d'importance à la phrénologie. Il ne s'agit pas ici d'estimer la valeur de cette doctrine dans le domaine de l'éducation et de la politique; notre tâche, beaucoup plus modeste, n'embrasse que le domaine purement esthétique. Or, je me demande si la doctrine de Gall et de Spurzheim, appliquée à la statuaire, ne doit pas nécessairement exagérer l'importance géométrique de la tête et introduire ainsi dans la composition de toutes les figures un élément de trouble et de discorde. Est-il possible, en effet, de s'attacher à reproduire sur le crâne humain toutes les protubérances qui, d'après la doctrine de Gall, signalent les facultés, les penchans et les instincts de l'ame humaine, sans se trouver à son insu entraîné à méconnaître le volume normal de la tête? C'est une question qui pourrait sembler difficile à résoudre, si l'on se bornait à l'envisager théoriquement; mais, dès que l'on appelle en témoignage les œuvres accomplies sous l'empire de cette doctrine, on ne tarde pas à comprendre toute la légitimité de nos craintes. Déjà le Corneille de Rouen, le Guttemberg de Strasbourg, le Cuvier du Jardin-des-Plantes nous avaient révélé très clairement les conséquences désastreuses de la phrénologie dans le domaine de l'art; la statue de Larrey est une preuve ajoutée à toutes celles que je viens d'énumérer. Si la phrénologie est appelée à rendre de véritables services, ce n'est certes pas dans les arts consacrés à l'expression de la beauté. Qu'elle puisse nous éclairer sur les instincts des animaux, c'est une vérité acquise depuis long-temps à la discussion; qu'appliquée à l'étude des degrés supérieurs de l'échelle zoologique, elle puisse introduire dans la science un intérêt nouveau, un intérêt de l'ordre le plus élevé, c'est ce qui ne saurait être

mis en doute; mais, en passant de la région scientifique dans la région esthétique, la phrénologie, utile tout à l'heure, devient évidemment dangereuse. Les plus beaux ouvrages de l'art grec n'ont rien à démêler avec l'enseignement phrénologique; or, voulût-on accepter sans réserve les prophéties fastueuses de Condorcet et de Garat sur le perfectionnement indéfini de l'esprit humain dans le domaine scientifique, bon gré mal gré il faut bien reconnaître que l'art grec n'a jamais été surpassé, j'ajouterai même sans témérité qu'il n'a jamais été égalé. L'art grec s'est très bien passé de la phrénologie; l'art moderne, en acceptant les lois de cette science nouvelle, n'a-t-il pas oublié les préceptes suivis par l'art antique? Je ne veux pas m'arrêter à le démontrer. Les artifices de la logique seraient ici absolument superflus. De quoi s'agit-il en effet? Il s'agit de savoir si la ferme résolution d'exprimer par la forme de la tête humaine toutes les passions, tous les appétits, toutes les facultés dont le modèle proposé a donné des signes éclatans dans le cours de sa vie ne doit pas introduire dans l'œuvre du statuaire une multitude de détails qui, vrais en eux-mêmes, arrivent, par leur nombre, à troubler l'harmonie, l'unité dont l'art ne peut se passer. Si la phrénologie était ignorée des Grecs, les artistes éminens du siècle de Périclès n'avaient pas négligé l'étude du masque humain dans ses expressions les plus diverses. Quoique le temps nous ait envié les œuvres de Pythagore de Rhèges, qui avait consacré son talent à la représentation de la douleur, nous avons, parmi les monumens qui nous restent, de quoi mesurer en toute sécurité le savoir des artistes grecs. Le Laocoon du Vatican, le masque de Jupiter placé dans le même musée et faussement appelé Jupiter olympien, l'Apollon pythien, qui participe à la fois de la Grèce et de l'Italie, nous offrent des types assez variés, et nous pouvons, d'après ces types, marquer clairement jusqu'où les anciens avaient poussé l'étude de la physionomie humaine. Eh bien! prenez le Laocoon, le Jupiter, l'Apollon, bien qu'aucune de ces œuvres ne puisse être considérée comme originale, il n'y a cependant aucune présomption à les appeler en témoignage. Si le Jupiter de Phidias, fait d'ivoire et d'or, a péri dans le XIIe siècle de l'ère chrétienne, il n'y a rien d'invraisemblable à supposer que le masque placé au Vatican est une réduction éloquente et fidèle de l'œuvre originale; la triple signature placée sur la plinthe du Laocoon, sans prouver que nous possédions le premier groupe connu sous ce nom, établit au moins que le marbre du Vatican est la réplique d'une œuvre grecque. Si l'Apollon pythien, plus connu sous le nom d'Apollon du Belvédère, a dû, d'après la ténuité de la draperie, être fondu en bronze avant de se montrer à nous tel que nous le voyons, sans vouloir comparer l'Apollon pythien au Thésée de Phidias, il faut bien y voir cependant l'expression de la beauté virile dans l'antiquité. Le style de cette figure,

bien que secondaire, n'en détruit pas l'autorité. Or, est-il probable que le Jupiter, le Laocoon, l'Apollon, soumis aux lois de la phrénologie, garderaient la simplicité, l'unité, l'harmonie qui les recommandent? Pour ma part, j'en doute, et je crois que mon avis sera partagé par tous ceux qui auront pris la peine d'étudier ces trois figures.

Assurément la tête de Larrey, dans l'œuvre de M. David, est d'un beau caractère. Cependant elle serait plus belle encore, si l'auteur se fût borné à reproduire fidèlement ce qu'il avait vu, en négligeant toute imitation servile. Le désir d'ajouter à la réalité qu'il avait observée les renseignemens que la phrénologie lui fournissait sur le caractère et les facultés de son modèle a multiplié les détails dans le masque de Larrey, et l'œuvre, en raison même de cette complication, a perdu une partie de sa grandeur. Livré à lui-même, M. David nous eût donné l'image vivante de Larrey; livré aux conseils de la phrénologie, il a troublé l'harmonie et la simplicité de son œuvre. L'ambition d'effacer tous ses devanciers et d'introduire dans l'art toute une science nouvelle n'a pas permis à son talent de se déployer avec la liberté, la spontanéité qui seules donnent la vie au travail de l'ébauchoir ou du pinceau.

M. David a-t-il eu raison de reproduire littéralement le costume de son modèle? A mon avis, cette question est résolue depuis long-temps, et ne doit plus être posée. Quoiqu'il soit nécessaire, dans la composition d'une statue, de faire appel à l'idéal, d'agrandir, d'interpréter plusieurs points de la réalité, je ne conseillerai jamais à personne, peintre ou statuaire, de substituer au costume historique un costume de convention. Il faut que le modèle soit vêtu dans l'œuvre du statuaire comme il était vêtu; il faut que le costume donne la date du sujet. Cette obligation une fois acceptée, il n'est pas défendu de modifier, d'assouplir tout ce qui pourrait donner à l'ensemble de la figure de la sécheresse ou de la maigreur. M. David connaît depuis long-temps cette partie délicate de sa tâche, et la remplit à merveille. Le costume que nous portons prend sous son ébauchoir une ampleur, une souplesse, une grace à laquelle nos yeux ne sont pas habitués. L'étoffe enveloppe le corps et le dessine; les plis naissent du mouvement de la figure. M. David sait mieux que personne triompher de toutes les difficultés qui peuvent se présenter dans l'exécution du costume moderne. A cet égard, il a fait ses preuves, et la statue de Larrey ne laisse rien à désirer sous ce rapport. Depuis les bottes jusqu'au manteau, tous les détails sont traités avec une hardiesse, une habileté qui sans doute seront difficilement surpassées. Le manteau, rejeté sur l'épaule, accuse nettement la forme de la poitrine et des hanches. Certes, j'aime bien mieux Larrey ainsi vêtu qu'affublé d'un costume romain. Que la toge eût donné des plis plus riches, plus abondans,

des lignes plus harmonieuses, je ne le conteste pas; mais je crois très sincèrement que Larrey, vêtu à l'antique, eût appelé le rire sur nos lèvres, et je pense que M. David a très sagement agi en ne prêtant pas à son modèle la toge de Cicéron. Il a franchement accepté la difficulté, et l'a résolue d'une façon victorieuse.

Et pourtant cette statue si habilement modelée, drapée avec tant d'élégance, dont le masque, malgré sa complication, rappelle d'une manière si frappante les traits du modèle, ne satisfait pas l'œil habitué à la contemplation des œuvres dont l'autorité est consacrée. Rien ne peut en effet atténuer l'erreur géométrique commise par M. David. Il a méconnu volontairement ou involontairement, peu importe, les proportions établies par les maîtres de l'art, proportions vérifiées mainte et mainte fois, qui n'ont rien d'arbitraire, et sans lesquelles il n'y a pas de vraie beauté. Depuis vingt-deux siècles, il est parfaitement établi que l'homme, de la plante des pieds au sommet du front, compte sept têtes et demie; les femmes comptent une demi-tête de plus. M. David a méconnu cette vérité élémentaire. Certes il n'a pas péché par ignorance. Le principe qu'il a violé, il l'enseigne à ses élèves; la relation géométrique de la tête et de l'axe du corps est une des premières notions dont se compose la science du dessin. Il n'est pas permis de crayonner ce qu'on appelle une *académie* sans connaître cette relation. Pourquoi donc M. David, dont le savoir ne peut être révoqué en doute, a-t-il traité si dédaigneusement la loi dont je parle? C'est, je crois, la phrénologie qu'il en faut accuser. Certes, il s'en faut de beaucoup que le volume de la tête exprime fidèlement le développement, naturel ou acquis, de l'intelligence. Chacun de nous, en consultant ses souvenirs, mettrait sans peine le nom d'un sot sur une tête énorme et le nom d'un savant ou d'un poète, d'un peintre habile, d'un musicien éminent, sur une tête dont le volume n'étonne personne. Cependant, quoique les travaux de Camper sur l'angle facial aient démontré, long-temps avant les travaux de Gall et de Spurzheim, toute l'inanité des conjectures fondées sur le volume de la tête, la foule continue de voir dans une tête énorme un signe éclatant d'intelligence. Je ne ferai pas à M. David l'injure de croire qu'il partage ce ridicule préjugé : il sait très certainement à quoi s'en tenir sur le sens réel de l'angle facial et sur la vraie manière de le mesurer; mais il a beau posséder la vérité, il agit, à son insu, comme s'il ne la possédait pas. Le désir constant de montrer son savoir phrénologique l'entraîne à exagérer le volume de la tête. Il n'ignore pas que le volume pris en lui-même ne signifie absolument rien, et il se conduit comme s'il attribuait au volume une immense importance. Pour accuser nettement toutes les protubérances indiquées par la phrénologie comme les signes extérieurs de la mémoire ou de la volonté, de la persévérance ou du

courage, il viole les relations géométriques du front avec le reste du visage, comme les relations de la tête avec le reste du corps. La statue de Pierre Corneille démontre bien mieux encore que la statue de Larrey jusqu'où la préoccupation phrénologique peut entraîner M. David. Toutefois, dans l'œuvre nouvelle, l'erreur, quoique moins évidente au premier aspect, n'est pas moins complète.

La statue de Larrey n'a guère plus de six têtes et demie. Il est possible que le compas ne donne pas raison d'une façon absolue à l'œil du spectateur; mais cette dissidence inévitable n'infirme pas la valeur du reproche que j'adresse à M. David. Chacun sait, en effet, que la hauteur apparente des corps varie selon la position de l'observateur. Il est clair qu'une figure regardée de bas en haut paraît nécessairement plus courte qu'elle n'est en réalité. Or, c'est la condition dans laquelle se trouvent placées toutes les statues, puisque la plinthe correspond habituellement à l'axe de l'œil, de telle sorte que, pour laisser à la figure sa hauteur normale, il est indispensable d'ajouter, selon l'élévation du piédestal, quelques lignes à la hauteur réelle. M. David a négligé cette précaution, et la statue de Larrey n'a pas pour le spectateur plus de six têtes et demie. Il serait inutile d'insister plus longtemps sur ce point; l'erreur que je signale est si facile à constater, qu'il y aurait de la puérilité à vouloir la démontrer.

En attribuant à la phrénologie la méprise de M. David, je ne crois pas me prononcer légèrement. L'auteur de l'œuvre que j'analyse connaît trop bien toutes les lois de son art pour qu'il soit permis de l'expliquer autrement. Est-ce à dire que je veuille proscrire absolument les conquêtes de la science moderne comme dangereuses pour les arts d'imitation? Telle n'est pas ma pensée; mais je crois qu'il faut interroger la science avec réserve toutes les fois qu'il s'agit d'exprimer la forme des corps, car la science, en raison même de sa nature, par cela même qu'elle se propose la connaissance de la vérité pure et non des apparences qui frappent tous les yeux, peut induire l'art en erreur en exagérant à ses yeux l'importance de certains détails. Sans la phrénologie, je suis convaincu que M. David ne fût jamais arrivé à méconnaître, comme il l'a fait, un des principes élémentaires du dessin. Si je prends la peine de rappeler ce principe, ce n'est certainement pas pour engager l'auteur à s'en pénétrer, car il le connaît mieux que moi. et nous a prouvé cent fois l'usage qu'il en sait faire; mais, sous l'empire d'une préoccupation exclusive, il a trahi les doctrines mêmes qu'il enseigne, et la faute commise par un maître habile ne doit pas être passée sous silence. M. David occupe dans la statuaire française, dans l'art européen, une place trop élevée pour qu'il soit permis de le traiter avec indulgence. Il a signé de son nom des œuvres nombreuses; il nous a montré son savoir et son talent sous des faces variées, il a le

droit d'être jugé avec sévérité, et, si je relève avec un soin minutieux tout ce qui, dans la statue de Larrey, viole les lois du goût, les lois du dessin, c'est pour témoigner plus clairement à M. David l'estime qu'il m'inspire. Si j'avais à examiner un travail signé d'un nom nouveau, je ne pousserais pas si loin l'analyse, je ne déduirais pas avec tant de précision les motifs de mon avis, et j'espère que l'auteur ne s'y trompera pas.

Les bas-reliefs qui décorent le piédestal donnent lieu à des remarques d'une autre nature. Pour exprimer l'héroïsme de Larrey, M. David a choisi quelques-unes des batailles auxquelles se trouve associé le nom de son modèle. Quoi qu'on puisse dire, je ne pense pas qu'il pût agir autrement. Sans doute, la figure de Larrey, bien que placée au premier plan, n'attire pas d'abord les regards de la foule; mais tous ceux qui étudient avec sympathie le monument élevé à la mémoire de l'illustre vieillard, et le nombre en est grand, Dieu merci, découvrent sans peine le chirurgien au milieu des blessés. Dire que l'importance de la bataille atténue, efface le personnage qui donne son nom au monument, c'est ne rien dire de sérieux. Quel sens, en effet, est-il possible de prêter à cette objection? Larrey a prodigué sa vie sur les champs de bataille. Pour nous représenter son dévouement héroïque, ne faut-il pas nécessairement le placer au milieu des balles et des boulets? Que les batailles des Pyramides, d'Austerlitz, de Somo-Sierra et de la Bérésina occupent dans l'histoire une place plus considérable que l'abnégation et le courage de Larrey, qui songe à le nier? Que sa figure n'appelle pas d'abord l'attention du spectateur indifférent, la chose est toute simple; il est impossible qu'il en soit autrement. Toute la question se réduit à savoir si M. David pouvait agir autrement qu'il n'a fait. Quant à moi, je ne le pense pas. Il devait et il a voulu nous représenter Larrey aux différentes époques de sa vie; le choix auquel il s'est arrêté répond parfaitement au dessein qu'il avait conçu. Le reproche que je crois devoir lui adresser n'a rien à démêler ni avec le choix des sujets, ni avec l'amoindrissement inévitable du personnage. Ces deux sortes d'objections me paraissent dépourvues de toute valeur. Il y a, je le reconnais volontiers, dans les quatre bas-reliefs qui m'occupent une incontestable énergie. L'auteur s'est efforcé de nous montrer la guerre dans toute sa vérité, et l'ordonnance des bataillons n'a rien de capricieux ni d'académique. Le canon gronde, les balles sifflent à nos oreilles; les fantassins immobiles envoient et attendent la mort; les escadrons s'ébranlent, et la mêlée s'engage. A ne considérer que la conception générale de ces bas-reliefs, il est impossible de ne pas les admirer; mais si, de la conception générale, l'esprit du spectateur passe à l'étude individuelle de chaque figure, l'admiration s'attiédit singulièrement. Si la composition semble à l'abri de tout reproche,

l'exécution ne supporte pas une étude attentive. Ce n'est pas qu'il ne se rencontre presque partout des têtes animées d'un enthousiasme sauvage; les attitudes sont vraies, les mouvemens vigoureux, les coups bien portés. Malheureusement l'exécution du torse et des membres ne s'accorde presque jamais avec l'exécution de la tête. Ou bien le torse n'a pas l'épaisseur voulue, ou bien les membres sont trop courts; c'est toujours et partout une ébauche très habile, jamais une forme définitive. Que M. David soit capable de mieux faire, je n'en doute pas un seul instant. Qu'il ait en lui-même toutes les ressources nécessaires pour mener à bonne fin, pour revêtir d'une forme pure et précise l'ébauche qu'il nous a offerte, je n'hésite pas à le croire. Ma conviction toutefois ne m'ôte pas le droit de lui demander pourquoi, dans ces bas-reliefs, il nous offre une ébauche au lieu d'une œuvre définitive. La statuaire, en effet, se contente plus difficilement d'une ébauche que la peinture, surtout lorsqu'elle prend le bronze pour interprète. Bien que le marbre, par la finesse même de la matière, semble destiné à l'expression d'une pensée nettement arrêtée, le spectateur se montre volontiers plus indulgent pour le marbre que pour le bronze, car le ciseau peut achever ce que le ciseau a commencé; mais le bronze une fois refroidi ne change plus de forme, le moule une fois brisé ne commande plus au métal. C'est pourquoi une ébauche en bronze est quelque chose d'inintelligible, et pourtant je ne crois pas qu'il soit permis de donner aux bas-reliefs de M. David un autre nom que le nom d'ébauches. On aura beau me vanter tous les mérites qui recommandent ces bas-reliefs, me dire qu'ils nous offrent l'image fidèle de la guerre, appeler mon attention sur les épisodes sanglans qui donnent à la composition un accent de vérité : tous ces mérites que je ne songe pas à nier ne ferment pas mes yeux aux défauts que je signale. L'énergie ne dispense pas de la correction. A cet égard, le statuaire est placé dans la même condition que le peintre ou le poète. Il ne lui suffit pas d'inventer, il faut qu'il exprime sa pensée avec élégance, avec précision. Or, les bas-reliefs de M. David sont très loin de satisfaire à cette loi impérieuse.

Il y a, dans ces quatre batailles si énergiquement conçues, exécutées d'une manière si incomplète, une méprise très grave qui ne sera peut-être pas aussi facilement aperçue, mais qui, à coup sûr, blessera tous les hommes du métier. M. David, lorsqu'il s'agit d'un bas-relief, ne semble établir aucune différence entre les devoirs du peintre et les devoirs du statuaire. Il paraît croire que l'ébauchoir doit lutter avec le pinceau, et tenter de reproduire par la forme tout ce que le pinceau reproduit par la couleur. C'est une erreur singulière contre laquelle proteste l'histoire entière de l'art, et pourtant c'est à cette erreur qu'il faut rapporter la multiplicité des plans imaginés par M. David pour

chacun de ces bas-reliefs. S'il ne confondait pas les devoirs de la statuaire avec les devoirs de la peinture, il n'aurait jamais songé à modeler des fonds de paysage que l'œil distingue avec peine, comme dans la bataille des Pyramides, ou qui prennent trop d'importance, comme dans la bataille de Somo-Sierra. Je ne dis pas que le statuaire chargé de nous représenter une bataille moderne doive chercher dans les marbres d'Athènes ou de Phigalée le type de sa composition : les cavaliers du Parthénon n'enseignent pas le mouvement de nos armées, mais il y a dans la frise du Parthénon une leçon qu'il ne faut jamais oublier. L'école attique pensait, et le temps lui a donné raison, que la sculpture ne doit se permettre que deux plans, trois tout au plus dans les cas exceptionnels. Ce précepte est fondé sur la nature même des organes à l'aide desquels nous percevons la lumière et la forme. Dans un bas-relief, au-delà du second plan, la confusion commence; au-delà du troisième, elle devient presque toujours complète. Vouloir lutter d'abondance et de variété avec la peinture l'ébauchoir à la main, c'est méconnaître les vraies limites de la sculpture et s'abuser sur les ressources dont elle dispose. Or, c'est là précisément la méprise que je reproche à M. David. Dans les quatre batailles qu'il vient de nous donner, il a traité l'espace en maître souverain. Tout ce qu'il aurait pu tenter sur la toile, il l'a tenté sur la glaise, et ne s'est guère inquiété de la limite assignée à la puissance du regard. Il a franchi hardiment le troisième, le quatrième plan, comme si nos yeux pouvaient embrasser, sans fatigue et sans effort, tout ce qu'il lui plaît de modeler; il a manié l'ébauchoir comme il aurait manié le pinceau. Qu'est-il arrivé? Les derniers plans sont pour l'œil du spectateur comme s'ils n'étaient pas. Je me trompe; s'ils ne sont pas doués d'une existence précise, ils réussissent pourtant à troubler la composition. Si l'œil ne les distingue pas nettement, il cherche pourtant à les distinguer, et c'en est assez pour qu'il jouisse moins librement des premiers plans, des seuls qu'il devrait étudier.

Je sais qu'on peut opposer à la doctrine que je soutiens l'autorité de Ghiberti, qui, dans les portes du baptistère de Florence, a multiplié les plans à l'infini sans tenir compte des lois établies par l'école attique. Il y a deux manières de répondre à cette objection. En premier lieu, rien ne prouve que Ghiberti ait connu, même indirectement, la frise du Parthénon. Et si, comme tout porte à le croire, le dessin ne lui a jamais révélé les principes qui dominent cette composition, on ne saurait sans puérilité affirmer qu'il a violé ces principes. Qui oserait dire que Ghiberti, averti par l'exemple des Grecs, eût traité les portes du baptistère comme il les a traitées? Bien que nous soyons réduits aux conjectures sur le parti qu'il aurait adopté, le doute ne semble pas permis. En second lieu, Ghiberti, en s'éloignant de la

voie tracée par les Grecs, en s'écartant à son insu de principes qu'il ignorait, semble avoir pris à tâche de justifier sa hardiesse par la finesse et la précision des détails. Il n'y a pas en effet, parmi les bas-reliefs signés de son nom, une seule composition dont toutes les parties ne soient rendues avec la même perfection. Chez Ghiberti, rien n'est demeuré à l'état d'ébauche; figures, plantes, terrains, tout est modelé d'une façon définitive. Si les plans, dans les conditions générales de la sculpture, sont trop nombreux, au moins faut-il reconnaître que l'inconvénient attaché au nombre des plans est singulièrement atténué par la précision constante de la forme. Si l'œil n'embrasse pas toujours du premier regard tous les détails du bas-relief, du moins le spectateur patient est sûr de n'en perdre aucun, grace à la persévérance avec laquelle l'auteur a rendu toutes les parties de son œuvre. L'admirateur le plus sincère peut regretter que Ghiberti n'ait pas apporté plus de sobriété dans l'invention : la pensée de l'auteur se montre à lui dans toute sa richesse, dans toute sa variété. On peut demeurer toute une journée devant les portes du baptistère, et s'éloigner avec la certitude que l'étude n'est pas épuisée. Le lendemain, en effet, on découvre, sinon de nouveaux épisodes, au moins des parties accessoires qui d'abord n'avaient pas frappé le regard, et, bien que cet appât offert à la curiosité détourne la pensée du véritable sujet de la composition, la curiosité ne fait jamais place à l'ennui, parce qu'elle trouve toujours à se contenter.

Ainsi je ne pense pas que l'autorité de Ghiberti justifie M. David. Si les portes du baptistère, comme les bas-reliefs destinés à nous retracer la vie de Larrey, s'éloignent de la tradition grecque par le nombre des plans, ils se séparent nettement de l'œuvre nouvelle par la précision de la forme. Est-il besoin d'ailleurs d'invoquer l'antiquité, la renaissance, pour estimer la valeur de ces bas-reliefs? Est-il besoin d'appeler en témoignage Athènes et Florence pour déclarer qu'une ébauche ne peut être confondue avec une œuvre définitive? Les quatre batailles placées devant nous, excellentes si l'on veut y voir une esquisse, un projet, appellent la sévérité dès qu'on veut y chercher une œuvre définitive.

A Dieu ne plaise que je conseille à M. David de renoncer brusquement à toutes ses habitudes, d'oublier l'énergie empreinte dans tous ses ouvrages, et de se proposer comme but constant, comme but unique, l'ordonnance, qui jusqu'ici ne l'a guère préoccupé! Pour juger un homme, quel qu'il soit, avec équité, il faut commencer par se placer à son point de vue, et ne pas lui demander les facultés qu'il ne possède pas. Aussi me garderai-je bien, pour estimer le mérite de M. David, de consulter la tradition grecque; ce serait faire fausse route et me condamner à l'injustice. M. David n'a rien de commun avec les

leçons de l'antiquité. Ce n'est donc pas au nom de l'antiquité que nous devons nous prononcer sur la valeur de ses travaux. Il faut avant tout bien définir ce qu'il a voulu, ce qu'il veut, et chercher dans l'histoire un homme qui ait pris la même volonté pour règle de sa vie.

Or, cet homme n'est pas difficile à rencontrer; il s'appelle Puget. L'auteur du *Milon*, comme l'auteur du *Philopœmen*, se propose plutôt l'expression de la force que l'expression de la beauté, ou, pour parler plus nettement, c'est dans la force même qu'il espère trouver la beauté. C'est à cette doctrine que nous devons le *Milon* et le *Philopœmen*, et l'identité de la doctrine se révèle pleinement par l'identité des moyens employés. Si le *Milon* en effet est assuré de garder dans l'histoire une place éminente; si, quelle que soit l'école qui ait obtenu leur prédilection, tous les statuaires sont obligés de l'admirer, à moins de nier l'évidence, de renier le bon sens, il est certain pourtant que le *Milon*, malgré son immense mérite, blesse le goût en plus d'un point. Je ne parle pas de la draperie, qui n'est qu'un hors-d'œuvre; je me borne à demander s'il n'était pas possible, tout en laissant au visage son expression douloureuse, aux membres leur vigueur, à la poitrine sa contraction énergique, de trouver pour la figure entière des lignes plus harmonieuses. Je n'hésite pas à poser cette question, bien que les disciples de Puget ne puissent l'entendre sans colère. Ne peut-on pas exprimer le même doute à propos du *Philopœmen?*

Ainsi, M. David appartient à l'école de Puget, et, s'il récuse l'autorité des Grecs, il ne peut récuser l'autorité de son maître. Interrogé sous le rapport géométrique, le *Milon* ne donne pas raison à la statue de Larrey; la tête de l'athlète s'accorde parfaitement avec les lois établies par l'art antique. Venons aux bas-reliefs. Puget ne s'est pas souvent exercé dans ce genre de travaux. A Gênes, à Marseille, à Toulon, il n'a guère laissé que des figures ronde-bosse, et je comprends dans cette dernière catégorie ses cariatides. Cependant nous avons de lui deux bas-reliefs, le *Diogène* et *la Peste de Milan*. Je ne dis rien du premier, parce que, le nombre des personnages étant limité par le sujet même, il ne saurait servir d'exemple dans la discussion; mais *la Peste de Milan*, bien que conçue d'une manière toute pittoresque, donne tort à M. David aussi bien que Ghiberti, car, dans ce bas-relief, qui se voit à Marseille même au bureau de la Santé, les détails, quoique très nombreux, sont traités avec un tel soin, rendus avec une telle précision, que le regard ne laisse rien échapper. Assurément, si Puget n'eût jamais signé de son nom que *la Peste de Milan*, il n'occuperait pas dans l'histoire de son art une place considérable. Cependant, si c'est au *Milon*, aux belles figures de Gênes, qu'il faut demander la raison de sa gloire, il n'est pas permis de voir dans ce bas-relief l'ouvrage d'un homme ordinaire. Si le parti adopté par l'auteur est contraire aux

vrais principes de la sculpture, ce parti une fois accepté, le spectateur admire volontiers l'expression énergique et variée des physionomies. Pour nous, la seule chose qui nous importe, c'est de constater que, dans ce bas-relief, rien ne mérite le nom d'ébauche, et qu'ainsi l'exemple de Puget ne peut être invoqué par M. David. *La Peste de Milan*, comparée aux *Batailles d'Austerlitz* et de *Somo-Sierra*, justifie nos conclusions.

M. David tient, parmi les statuaires français, une place à part. Bien qu'il se rattache à l'école de Puget par la manière dont il comprend la réalité, il y aurait cependant de l'injustice à voir en lui un disciple servile. De tous les hommes qui ont laissé dans l'histoire une trace glorieuse de leur passage, Puget est certainement le seul qui puisse le revendiquer comme sien, et pourtant je dois reconnaître que rien, dans les ouvrages de M. David, ne révèle un respect aveugle pour les leçons de son maître. S'il se rapproche du style de la sculpture française au XVIIe siècle, il n'y a dans cette imitation rien qui contrarie la spontanéité de son talent. A proprement parler, M. David, bien qu'il manifeste en toute occasion sa prédilection pour les œuvres de Puget, bien qu'il traite la chair comme l'auteur du *Milon*, relève directement de la réalité. S'il prête à ce qu'il voit un accent particulier que la réalité ne lui suggère pas, il faut reconnaître cependant que cet accent n'est emprunté à aucune tradition. Après avoir achevé ses études dans l'atelier de Roland, statuaire obscur, qui toutefois n'était pas dépourvu de mérite, il a séjourné plusieurs années en Italie; il a pu contempler d'un œil attentif toutes les richesses du Vatican et du Capitole, de la tribune de Florence et du musée de Naples. Aucun des trésors de l'antiquité n'a échappé à ses regards; mais sa prédilection pour Puget a résisté à toutes les épreuves. Rome, Naples, Florence, sont demeurées sans action sur ce goût passionné pour le statuaire de Marseille. Il est revenu d'Italie plus savant sans doute, mais aussi fermement résolu à ne jamais consulter les traditions de l'art antique pour la composition d'un ouvrage, quel qu'il fût. Qu'il s'agisse d'un groupe, d'une figure ou d'un bas-relief, M. David se préoccupe avant tout de la réalité. Parfois la réalité le sert à merveille; parfois aussi la réalité, interrogée à plusieurs reprises, ne lui fournit aucune donnée vraiment poétique. L'excellence de l'imitation prend alors la place de l'invention, et le charme que nous éprouvons à regarder le marbre palpitant, le marbre qui frémit et qui respire, nous laisse rarement une assez grande liberté d'esprit pour blâmer dans ces œuvres si énergiques, si puissantes, l'absence d'harmonie linéaire. S'il est vrai en effet que l'harmonie linéaire se rencontre dans la réalité, il faut le plus souvent corriger la réalité pour la trouver.

En face de l'école réaliste, qui reconnaît M. David pour son chef,

se place une école qui relève de la seule tradition et traite M. David avec un dédain superbe. Pous les disciples de cette école, qui se dit classique, M. David, malgré tout son talent, n'est qu'un profane ou plutôt qu'un sacrilége. Il gaspille le marbre et le bronze, et les modèles qui naissent sous son ébauchoir ne méritent pas de durer. Cette école ne voit pas de salut hors de la tradition et fulmine l'excommunication, sans hésiter, contre ceux qui prétendent prendre la nature pour point de départ. Et pourtant, malgré les hymnes qu'elle entonne en l'honneur de la tradition, malgré le dédain fastueux qu'elle affiche pour la réalité, elle ne connaît pas la vraie tradition, elle ne sait pas à quel moment de l'histoire il faut la prendre pour trouver en elle un guide fidèle et sûr. Elle confond avec une obstination qui tient du prodige la tradition grecque et la tradition romaine, et ne semble pas comprendre l'immense intervalle qui sépare la première de la seconde. Elle met sur la même ligne le *Germanicus* et l'*Hercule au repos*, et, pour être sincère, je dois ajouter qu'elle préfère volontiers le premier au second. L'admirable fragment conservé dans une salle du Vatican, que Michel-Ange aveugle se plaisait à palper, ne lui paraît pas aussi correct, aussi pur que le *Germanicus*. Pourtant elle parle toujours de la tradition, qu'elle ignore, avec une emphase qui séduit la foule. Elle ne modèle pas une figure, elle ne choisit pas un mouvement sans invoquer un précédent. A l'entendre, il n'y a pas, dans ses œuvres, un détail, si minime qu'il soit, qui ne puisse invoquer une autorité imposante. C'est une illusion qui dure depuis long-temps, et qui ne paraît pas près de se dissiper.

Franchissons la tradition romaine, remontons jusqu'à la tradition grecque, et nous verrons se combler comme par enchantement l'abîme qui sépare la réalité que tous les yeux aperçoivent de la beauté dont la perception n'est accordée qu'aux intelligences privilégiées. L'art grec en effet, malgré son caractère idéal, qui lui assigne le premier rang dans l'histoire, touche à la nature même par son extrême simplicité. Pour reprendre et continuer son œuvre, il faut consulter tour à tour les modèles que la nature a placés devant nos yeux et les monumens qu'il nous a laissés. Jusqu'ici, M. David n'a compris que la moitié de cette tâche; mais il l'a poursuivie avec tant de persévérance, il a trouvé dans la réalité, en négligeant la tradition, tant d'œuvres éclatantes et variées, qu'il semble défier nos reproches. Cependant sa renommée ne m'aveugle pas, et j'engage les statuaires à consulter tour à tour la tradition et la nature.

GUSTAVE PLANCHE.

LE

ROI LOUIS-PHILIPPE

ET

SA LISTE CIVILE.

I.

LES CALOMNIES. — COMMENT ELLES ONT ÉTÉ CONFONDUES.

Henri IV avait dit à ses contemporains : « Vous ne me rendrez justice qu'après ma mort. » J'ai souvent entendu Louis-Philippe répéter ces douloureuses paroles de son aïeul.

Le roi Louis-Philippe n'est plus; le jour de la justice a commencé pour lui. Ce n'est pas que sa mémoire réclame les honneurs du panégyrique; elle n'en a pas besoin. C'est dans un simple exposé des faits qu'elle doit trouver à la fois son plus bel éloge et l'hommage le plus digne d'elle.

La calomnie, ce poison lent du règne de Louis-Philippe, s'est surtout attachée à ses sentimens personnels, sachant bien qu'en les dénaturant, elle attaquait dans sa source la plus pure l'autorité morale que le caractère et les vertus privées de ce prince devaient imprimer aux actes politiques de son gouvernement. Nous nous plaçons donc sur le véritable terrain de la lutte, nous visons bien au cœur même de la calomnie en parlant de la vie intime du roi. En effet, ce qu'on ne sau-

rait trop admirer dans cette noble vie, c'est l'unité de conduite et de sentimens qui en a marqué toutes les époques. La destinée tout entière de Louis-Philippe, depuis le long exil de sa jeunesse jusqu'à l'exil suprême de ses vieux jours, peut se résumer dans ces seuls mots : — dévouement absolu à la France. Cette vérité ressortira du témoignage que nous devions à l'histoire sur des faits qui se sont développés devant nous pendant dix-huit années, et que nous avons connus mieux que personne.

Mais nous pouvons le dire tout d'abord : avant d'être vaincue par l'autorité des faits, la calomnie devait être confondue et flétrie au sein même de son triomphe. Le 24 février 1848, tous les documens qui pouvaient intéresser le passé, le présent ou l'avenir de la famille d'Orléans, depuis les épanchemens du cœur jusqu'aux combinaisons les plus élevées de la politique, tous les papiers, depuis les lettres de famille les plus intimes jusqu'aux comptes des dépenses les plus secrètes, tous, sans en rien excepter, sont restés aux mains de ceux-là même qui avaient poursuivi le roi de leur haine envenimée et de leurs clameurs hostiles. Jamais assurément catastrophe plus terrible, venant fondre sur une dynastie, n'éclaira d'une lumière plus éclatante et plus imprévue ses sentimens, ses desseins, ses intérêts. Devant un concours de circonstances dont je ne me propose pas aujourd'hui de sonder les causes et d'analyser le douloureux ensemble, la retraite du roi et de la famille royale dut être si prompte, que ni elle, ni ses serviteurs n'eurent un moment pour recueillir les premiers objets nécessaires au départ. Le dénûment dans lequel le roi quitta Paris était tel qu'il dut emprunter 3,000 francs lors de son passage à Versailles. Comment, au sein même de cette tempête irrésistible dans sa rapidité, songer aux papiers qui encombraient le palais des Tuileries, le Palais-Royal, le Louvre et l'hôtel de la place Vendôme? Pas un seul n'échappa aux hommes qui, dans cette journée néfaste et par un décret impénétrable de la Providence, devaient triompher sans combat et sans gloire. En vain un serviteur fidèle se hâta-t-il de jeter dans un endroit obscur et retiré deux portefeuilles précieux que sa piété se proposait de recueillir plus tard : ceux-là même ne purent échapper aux recherches du gouvernement de l'Hôtel-de-Ville, aidées par les conseils avides d'une trahison secrète. Ainsi ces calomniateurs infatigables, qui avaient accusé chaque jour le roi Louis-Philippe de conspirer contre les lois, de trahir l'honneur de la France, de spolier l'état, d'amasser des richesses à l'étranger, tenaient entre leurs mains la preuve de toutes les mauvaises pensées et de tous les crimes que leurs calomnies meurtrières avaient imputés au prince!

Il y a soixante ans que d'incessantes révolutions bouleversent la France, et tous les pouvoirs qui l'ont successivement gouvernée ont

paru condamnés à se précipiter, par un enchaînement fatal, dans un abîme commun que leurs ruines même ne pouvaient combler: Louis XVI, Napoléon, Louis XVIII, Charles X, avaient été entraînés tour à tour sur cette pente rapide qui semble emporter la fortune et le nom même de la France vers des écueils inconnus; mais pas un seul de ces chefs de gouvernement n'avait été frappé d'une manière aussi soudaine, aussi imprévue, aussi fatale que le roi Louis-Philippe. Louis XVI pendant la longue et douloureuse agonie de la royauté, les princes ses frères avant de se réfugier sur le sol étranger, Marie-Louise avant d'abandonner Paris, l'empereur avant d'abdiquer à Fontainebleau, Louis XVIII pendant quinze jours (du 5 au 20 mars), Napoléon une fois encore pendant son martyre de l'Élysée, Charles X enfin à partir du jour où il avait signé ses funestes ordonnances, tous avaient pu se recueillir et garantir des profanations de la publicité leur gloire ou leurs intérêts. Pour l'auguste chef de la maison d'Orléans, la Providence eut d'autres rigueurs et d'autres dangers. Son corps devait échapper à ses ennemis; mais son ame, mais ses sentimens secrets devaient en quelque sorte rester prisonniers entre les mains de ses accusateurs les plus acharnés.

Eh bien! petits rhéteurs, grands dénonciateurs de rois, quatre mois durant, vous avez fouillé ces archives que vous livrait un coup de foudre; d'un œil ardent et passionné vous avez lu ces correspondances, ces notes, ces mémoires. — Pourquoi vous être tus sur ces preuves destinées à vous absoudre de la honte qui s'attache aux calomniateurs? Vous avez bien encore osé faire balbutier du haut de la tribune les mots de *roi cupide* par quelque montagnard ignorant et ignoré; vous avez bien osé appeler encore Louis-Philippe un *tyran* dans les colonnes d'un journal qui a perdu le droit de parler de corruption et de tyrannie; mais votre langue s'est glacée dans votre bouche, et votre plume s'est brisée entre vos doigts le jour où il aurait fallu prouver que pendant dix-huit ans vous n'aviez pas menti à la France et au monde! Déjà vous aviez banni toute une race royale; mais vous n'avez pu bannir indéfiniment avec elle la justice et la vérité, ces deux grandes consolatrices de l'exil, supérieures à vos atteintes et plus fortes que tous les décrets parlementaires. La *Revue des Deux Mondes* s'est noblement associée à cette croisade pacifique et sainte qui prend pour armes les documens historiques, et pour but la pureté même de l'histoire. Elle a retracé en particulier, par la plume exercée d'un écrivain placé près d'une source pure et élevée (1), les phases diverses de cette diplomatie habile et nationale qui a su faire sortir du sein de la paix plus de succès politiques que n'en ont souvent amené à leur suite les

(1) M. le comte d'Haussonville, gendre de M. le duc de Broglie.

guerres les plus glorieuses. Plus tard, sans doute, la *Revue* portera aussi son consciencieux examen sur les résultats de notre administration intérieure pendant le règne du roi Louis-Philippe : la république, qui a tant usé les mots sans user des choses, profiterait beaucoup aux grandes leçons de cette *liberté* légale, de cette *égalité* devant la loi, de cette *fraternité* avare de sang humain, prodigue de clémence et de charité, qui furent les caractères distinctifs de la politique intérieure de la dernière monarchie; mais nous nous arrêtons ici aux limites du cercle modeste qu'il ne nous convient pas de franchir aujourd'hui : le titre même de cet exposé nous en fait un devoir, et nous entrons directement dans notre sujet.

La politique seule était loin de suffire à défrayer les auteurs des attaques incessantes dirigées contre la royauté de juillet. Leurs calomnies la poursuivaient avec plus d'acharnement encore dans ses affaires intimes et privées. Dénaturer certains faits, grossir les autres, inventer enfin des faits matériellement faux, tels étaient les procédés par lesquels on s'efforçait chaque jour de pervertir l'opinion publique, en la soulevant contre l'homme et le père de famille en même temps que contre le monarque. L'avarice et la rapacité de Louis-Philippe, tel était le texte inépuisable des accusations empoisonnées que la presse démagogique et souvent, hélas! l'opposition dynastique elle-même faisaient arriver au peuple par les mille canaux d'une immense publicité. Articles de journaux, insertions de lettres, dénonciations anonymes, pamphlets et almanachs populaires, rien n'était épargné. En vain des démentis officiels furent produits deux fois à la tribune avec une énergique indignation, développés, j'ose le dire, avec l'autorité d'une bonne foi non contestée alors et consacrée depuis par le temps. En vain des journaux et des écrivains courageux cherchèrent à désabuser cette crédulité française, qui penche toujours du côté de la critique et de l'opposition : leurs efforts réunis ne purent arrêter les ravages de ce torrent empoisonné; le doute et l'hésitation pénétraient dans bien des esprits; l'animosité, la haine aveugle, s'emparaient de bien des ames. La masse même de la bourgeoisie parisienne arriva par degrés à cet esprit d'indifférence et d'abandon qui, le jour du danger suprême, devait rendre toute défense impossible. Se défendre, en effet, c'était se condamner à parcourir toute une carrière de guerre civile qui faisait horreur à l'ame généreuse du roi, qui eût ensanglanté tout à la fois la France et cette ville de Paris dont il avait donné le nom à son petit-fils.

En ce qui concerne les affaires intimes et privées du roi Louis-Philippe, les documens tombés aux mains de la révolution victorieuse étaient plus nombreux et plus précis encore que ceux qui intéressaient directement la politique. Tous, sans exception, étaient répartis entre deux administrations, celles de la liste civile et du domaine privé; et.

qu'on le remarque bien, ces archives se composent, par leur nature même, d'ordres de dépenses, de budgets, et de comptes qui forment autant de documens faciles à vérifier et irréfutables par eux-mêmes. Que la mauvaise foi veuille interpréter, au gré des passions qui la conseillent, le caractère et la portée des pièces diplomatiques et administratives saisies par la révolte triomphante, elle pourra le faire sans doute, et elle le fera. Certes, son succès n'est plus possible aujourd'hui, et les accusateurs de la politique des dix-huit ans, accusés à leur tour, ne peuvent échapper aux condamnations de l'histoire. Cependant la mauvaise foi ne meurt jamais de ses défaites; elle a toujours ses écrivains, ses journaux et son peuple : elle maintiendra donc encore le bien-jugé des passions démagogiques contre la politique du roi Louis-Philippe; mais, s'il est un terrain sur lequel les hommes de mauvaise foi rencontreront toutes les difficultés d'une position fausse et tous les embarras de la conscience, c'est assurément celui des affaires qui se résument en chiffres, en comptes et en pièces à l'appui. Il nous importe peu, disait, il y a quelques mois, un orateur montagnard, « de savoir dans quel sens plus ou moins généreux les dettes de la liste civile ont pu être contractées. » Qu'il y a loin, messieurs, de ce langage contraint et embarrassé aux accusations que vous dirigiez autrefois contre la monarchie avec une si injurieuse assurance! Alors vous vouliez tout connaître, ou plutôt, à vous entendre, vous connaissiez tout; vous saviez que les revenus du domaine privé s'élevaient à une somme quatre ou cinq fois plus forte que le chiffre des aveux officiels; vous saviez que Louis-Philippe faisait incessamment passer des fonds en Angleterre; vous saviez que l'administration de la liste civile détruisait les forêts de la couronne; vous saviez enfin que la munificence et la charité étaient bannies du palais des rois! Le superbe dédain que vous affectez maintenant en présence des faits qui vous pressent de toutes parts vous semble le moyen le plus certain de conserver à vos passions leur allié le plus nécessaire, leur complice le plus sûr, l'aveuglement et l'ignorance de la foule; mais, Dieu merci, la conscience publique a d'autres exigences, et la France sait déjà quel nom méritent les accusateurs qui ont préparé par le trouble des ames les maux dont elle souffre.

II.

ORIGINE DES EMBARRAS DE LA LISTE CIVILE ET DU DOMAINE PRIVÉ. — LE ROI CHARLES X. — LA FAMILLE BONAPARTE. — LE COMMERCE ET LES OUVRIERS. — BENJAMIN CONSTANT. — AUDRY DE PUYRAVEAU. — J. LAFFITTE. — LA QUESTION DES DOTATIONS.

Le chiffre des dettes du roi au 24 février 1848 est le premier fait qui domine cette étude historique. Ces dettes, contractées soit par la liste

civile, soit par le domaine privé, s'élevaient à cette époque à plus de trente-et-un millions (1).

Il n'est pas une seule de ces dettes qui ait eu pour cause un placement de fonds à l'étranger. On ne saurait trop insister sur ce fait, qui répond victorieusement à l'une des calomnies les plus opiniâtres et malheureusement les plus populaires qui aient été dirigées contre le roi Louis-Philippe. Jamais sous aucune forme, ni directement ni indirectement, ce prince n'a fait passer un seul écu hors de France; il avait concentré sur son pays toute sa confiance comme tout son dévouement. Plusieurs fois sollicité de mettre ainsi à couvert une partie du patrimoine de ses enfans, Louis-Philippe s'y refusa toujours avec cette inébranlable fermeté qu'il apportait dans l'accomplissement de tous les desseins qui intéressaient sa conscience ou son honneur.

Un jour surtout, cette résolution fut mise à une épreuve décisive. En 1840, à l'époque de la négociation du mariage de M. le duc de Nemours avec la princesse de Saxe-Cobourg-Gotha, lorsque déjà les premières paroles avaient été échangées, le duc Ferdinand, père de la princesse, demanda avec instances que la dot constituée par le roi à M. le duc de Nemours fût placée à l'étranger. — « Vous êtes dans un pays de révolutions, disait-on au roi, vous régnez sur la nation la plus mobile du monde; son génie disposé à toutes les témérités, son cœur ouvert à toutes les passions, peuvent l'entraîner un jour hors des voies modérées dans lesquelles votre sagesse a su la maintenir jusqu'ici. La prudence exige que vous preniez des sûretés pour vos enfans, sinon pour vous, contre le retour des mesures révolutionnaires qui, en d'autres temps, ont déjà bouleversé tant d'existences. — Si la France doit souffrir, répondit le roi, nous souffrirons avec elle; je ne séparerai jamais ma destinée ni celle de ma famille des destinées de mon pays. » Les instances redoublèrent, elles devinrent très vives. Le roi déclara qu'en constituant une dot, il y mettait pour condition absolue qu'elle serait placée sur le grand-livre de la dette publique en France, et que si cette condition n'était pas acceptée, le mariage serait rompu. Ce fut alors seulement que le duc Ferdinand de Saxe-Cobourg-Gotha se résolut à accepter cette condition, et à conclure ce mariage qui devait donner à la reine une fille digne d'elle.

De tels sentimens, au reste, n'étaient pas nouveaux chez Louis-Philippe : à dater du jour où il est rentré pour la première fois en France, ce prince, on ne peut trop le répéter, n'a fait à l'étranger

(1) L'administration de la liquidation de l'ancienne liste civile et du domaine privé à laquelle j'ai été complétement étranger, et dont on ignore encore les résultats définitifs, fera bientôt connaître ce chiffre dans son exactitude précise. Jusque-là, c'est au moyen des anciens documens restés dans mes mains que je suis arrivé au chiffre minimum de trente-et-un millions.

aucun placement de fonds; tout au contraire, il retira des mains de MM. Coutts, ses banquiers à Londres, dès 1818, une somme de 300,000 fr., pour contribuer, avec la vente de plusieurs propriétés, à la liquidation de la succession de son père. Le faible reliquat qu'il laissa chez MM. Coutts représentait le dernier reste des économies de son modeste ménage depuis son mariage avec la princesse des Deux-Siciles. C'est ce compte ancien et réduit, dont le chiffre ne s'est jamais accru que des intérêts de la petite somme primitivement placée, qui a été l'occasion et l'objet des comptes de MM. Coutts publiés par la *Revue rétrospective* (1). « La branche d'Orléans, disait M. Dupin le 14 janvier 1832 à la chambre des députés, la dynastie aujourd'hui régnante s'est identifiée avec la nation française au plus haut degré. Jamais prince, jamais dynastie n'a plus lié son sort et ses destinées au sol de la patrie que la maison d'Orléans : elle a confié son avenir et tout ce qui lui appartient au sol français. Non-seulement le roi actuel n'a jamais acheté de biens qu'en France, mais il n'a jamais placé d'argent qu'en France; tout est sous la main de la nation, comme tout est sous la garde de son gouvernement constitutionnel. »

Ainsi le roi, fidèle à lui-même, refusa constamment de faire aucun placement à l'étranger, soit sur les fonds de sa liste civile, soit sur les revenus du domaine privé. Il ne consentit pas même à prendre les sûretés qui lui étaient demandées pour les dots des princes ses fils ou des princesses ses filles. Noble témérité qui a permis au gouvernement provisoire de saisir à la fois les biens de toute espèce du roi et de la famille royale, depuis les forêts séculaires du domaine privé jusqu'à la dot de la reine des Belges, depuis le douaire de Mme la duchesse d'Orléans jusqu'à la fortune tout entière (17,000 francs de rente 5 pour 100 au porteur) de son plus jeune fils, le duc de Chartres! Patriotique imprudence, qui a fourni aux passions démagogiques les moyens de priver en même temps le roi et tous les membres de sa famille de toute espèce de revenus pendant plus de neuf mois!

Les embarras de la liste civile et du domaine privé remontent aux premiers jours qui suivirent la révolution de 1830. A cette époque de

(1) La *Revue rétrospective* était une publication qu'on peut caractériser plus ou moins sévèrement, mais que, pour ma part, je suis disposé à absoudre de toute complicité avec les passions du gouvernement provisoire. Les lettres du roi et les documens relatifs à la famille royale publiés par ce recueil ont été en fait le plus bel hommage que l'on pût rendre au patriotisme, à la loyauté, à la pureté de sentimens des princes exilés. C'est ainsi qu'après avoir lu la correspondance du roi des Français avec le roi des Belges de 1831 à 1834, il n'est plus permis de croire à la calomnie de *la paix à tout prix*, et qu'après avoir lu les lettres écrites par le roi Louis-Philippe à l'occasion des mariages espagnols, et surtout son exposé du 14 septembre 1846 à la reine des Belges, il est impossible, en France comme en Angleterre, de croire encore à l'accusation d'ambition de famille et de déloyauté envers un allié fidèle.

souffrances publiques, où la cherté du pain et la stagnation des affaires précédaient de si peu de mois l'invasion du choléra et de la guerre civile, les revenus du roi furent largement employés, non pas seulement à des travaux féconds pour les ouvriers, pour les entrepreneurs et pour les artistes, mais encore d'une manière plus directe au soulagement des misères publiques et des infortunes particulières. Là fut la première et bien noble origine des dettes de la liste civile et du domaine privé.

Le premier de nos souvenirs par sa date est aussi le plus imposant par le profond respect que commande la grande infortune à laquelle il se rattache. Au moment même où il allait monter sur le trône pour épargner à la France les malheurs qui devaient fondre sur elle dix-huit ans plus tard, le duc d'Orléans apprit, par un message signé du roi Charles X, que ce prince avait besoin de *six cent mille francs en or, et que le porteur devait faire en sorte de les lui procurer.* (Ce sont à peu près les termes de ce message précis et laconique.) Le duc d'Orléans répondit au général envoyé par le roi Charles X que la somme d'argent qu'il venait chercher allait être mise à sa disposition. Il écrivit sur-le-champ au baron Louis, ministre des finances, pour l'inviter à remettre au général *** 600,000 fr. en or destinés au roi Charles X. « Je couvrirai, ajoutait-il, le trésor public de cette avance. » Les 600,000 fr. furent remis en effet le jour même entre les mains du général, qui put repartir aussitôt pour annoncer au roi qui s'éloignait le succès de sa mission.

Trois semaines après, le roi Louis-Philippe apprend que M. le duc d'Angoulême, pressé de supprimer les charges considérables que lui imposait l'entretien du haras de Meudon, créé par lui en 1821, s'apprêtait à le faire vendre. Inspiré par une double sympathie pour l'auguste fondateur et pour l'institution même qu'il regardait comme éminemment utile au pays, le roi Louis-Philippe donna l'ordre de l'acquérir. Dès le 15 septembre, le haras tout entier était devenu sa propriété personnelle, moyennant un prix de 250,000 francs. Cette somme fut payée comptant entre les mains de M. le duc de Guiche, naguère administrateur habile du haras de Meudon, devenu pour la vente le mandataire spécial du prince. Toutefois, en consentant à cette vente, M. le duc de Guiche avait fait la réserve de réclamer auprès de *qui de droit* le prix de travaux de main-d'œuvre et de constructions que M. le duc d'Angoulême avait fait faire à ses frais sur les terrains du domaine de la couronne affectés au haras. Ces travaux de diverses natures avaient tous profité à l'état : par suite de la révolution récente, le domaine de la couronne faisait retour à l'état; l'état devenait donc le débiteur naturel du prince. Les travaux avaient d'ailleurs été l'objet d'une évaluation régulière et administrative fort éloignée de

celle de l'auguste vendeur. Les deux questions furent soumises au nouveau roi. Il les trancha l'une et l'autre au profit de M. le duc d'Angoulême et de l'état. Il fit payer entre les mains du mandataire, et sur les fonds de sa cassette particulière, une somme de 100,000 francs, qui s'élevait au double de l'évaluation présentée par l'administration.

En 1831, presque une année, jour pour jour, après la première preuve de la sollicitude empressée du roi Louis-Philippe pour les intérêts du roi Charles X, sa sympathie fut éveillée de nouveau par la lecture d'un journal anglais. Ce journal annonçait qu'un *warrant* avait été rendu en Écosse contre le roi Charles X : une portion de ses effets était déjà saisie, et sa liberté même était mise en péril. Un de ses créanciers de la première émigration, M. de Pfaffenhoffen, après avoir vainement fatigué de ses réclamations les chambres françaises pendant longues années, poursuivait maintenant son royal débiteur jusque sur le sol étranger. Il s'armait à la fois de toute la rigueur des lois de France et d'Angleterre. Profondément ému de ces poursuites qu'il avait ignorées et des conséquences qui en pouvaient résulter, Louis-Philippe manda immédiatement son trésorier, M. Jamet. Il lui donna l'ordre de rechercher, sans perdre un seul instant, M. de Pfaffenhoffen, et de traiter à tout prix avec lui. Deux conditions étaient imposées au négociateur : une promptitude qui ne ménageât rien pour le succès et le secret le plus absolu. Peu de jours après, grace aux soins du trésorier de la couronne et par les bons offices de M. Casimir Périer, dont l'intervention se cacha sous le nom d'un ami, M. Édouard Arnold, la volonté du roi était accomplie. Au moyen du paiement immédiat d'une somme de 100,000 francs et de la constitution d'une rente annuelle et viagère de 10,000 francs payable de trois mois en trois mois et par avance, le comte de Pfaffenhoffen renonça au bénéfice du jugement qu'il avait obtenu en Écosse contre le roi Charles X. Nous croyons devoir citer textuellement les termes mêmes de l'article 1er de la transaction : « M. le comte de Pfaffenhoffen renonce de la manière la plus expresse au bénéfice du *warrant*, et par suite à exercer actuellement et à l'avenir toute contrainte par corps qu'il pourrait avoir obtenue contre la personne de Charles X, soit toute saisie et autres actions généralement quelconques sur tous les biens et effets mobiliers de Charles X hors de France, sous la réserve de ses droits pour les exercer en France. En conséquence, il se désiste sans réserve de la saisie de ses voitures et autres effets mobiliers, et de l'action intentée à Édimbourg contre Charles X, et il renonce à donner à ces saisie et action aucune espèce de suite. » Ainsi le créancier impitoyable fut désintéressé, sans même que l'auguste débiteur pût connaître la main qui écartait l'inquiétude de sa retraite et les périls de sa personne.

Quelques mois plus tard, le roi Louis-Philippe luttait de toute la

force de sa prérogative constitutionnelle contre l'adoption de la loi qui bannissait la branche aînée des Bourbons, et qui imposait à chacun de ses princes l'obligation de vendre dans le délai d'une année les propriétés qu'il possédait en France. Le roi avait déjà obtenu que la nouvelle loi fût dépouillée du caractère violent et de la sanction odieuse (la peine de mort) introduite dans la loi dite d'amnistie, rendue en 1816 contre la famille Bonaparte (1). Néanmoins cette modification était loin de suffire au roi Louis-Philippe : son vœu le plus ardent eût été de rayer la loi elle-même des codes français, et de ne laisser entre les royautés déchues et la royauté nouvelle d'autres barrières que celles de la volonté de la France. Membre alors de son conseil, où j'avais l'honneur de siéger comme collègue de Casimir Périer, je fus témoin des longues luttes que le roi soutint avec une infatigable habileté contre l'énergique insistance de son premier ministre, engagé sur cette question avec son parti dans les deux chambres, non par ses passions, mais par les nécessités de la politique. La résistance opiniâtre et prolongée du roi dut céder enfin, après cinq mois de combats, à l'argument suprême de tout ministre constitutionnel, la démission. Le roi s'arrêta devant la retraite certaine de Casimir Périer, retraite qui eût été si funeste aux intérêts de la France, et sacrifia une fois de plus ses sentimens intimes à ces intérêts sacrés. Du moins le roi ne cessa de veiller avec un soin religieux à ce que cette loi de bannissement ne fût qu'une sorte de protestation écrite, et ne devînt jamais une arme offensive dans les mains de son gouvernement.

Louis-Philippe se considérait comme le premier gardien d'intérêts que les princes exilés ne pouvaient plus défendre. Il fit bientôt proposer et adopter, pour la liquidation des dettes de la liste civile de Charles X, une loi dont l'article 1er est ainsi conçu : « L'ancienne liste civile sera liquidée aux frais et pour le compte de l'état. » Nous citons cet article, d'une précision si généreuse et si équitable, non pour la vaine satisfaction d'adresser à qui que ce soit une leçon inutile, mais pour signaler une fois de plus cette honorable et vive sollicitude qui ne s'est jamais lassée. Ainsi seize années se sont écoulées sans que M. le comte de Chambord ait été forcé de vendre aucune des propriétés apanagères ou autres qu'il possédait en France, et dont la loi l'obligeait à se défaire avant le délai d'une année révolue. Il les possède toutes encore aujour-

(1) L'article 5 de la loi du 9 décembre 1816 excluait à perpétuité du territoire français tous les membres ou alliés de la famille *Buonaparte*, sous la peine portée par l'article 91 du code pénal ainsi conçu : « L'attentat ou le complot dont le but sera d'exciter la guerre civile en armant ou en portant les citoyens à s'armer les uns contre les autres seront punis *de la peine de mort*, et les biens des coupables seront confisqués. » Le roi Louis-Philippe fit disparaître de cet article et de la législation française la peine de mort et la confiscation des biens. — Loi du 27 avril 1832, art. 12.

d'hui, grace à la complicité généreuse d'un gouvernement noblement inspiré.

Il ne suffit pas cependant de raconter la lutte soutenue par le roi Louis-Philippe contre la loi de bannissement des princes de la branche aînée; il faut aussi montrer la famille de l'empereur Napoléon protégée tantôt contre les douleurs de l'exil par l'autorisation donnée à plusieurs de ses membres de revoir la France, tantôt contre elle-même par un généreux pardon, comme à l'époque de la tentative de Strasbourg, tantôt enfin contre les embarras d'une position malheureuse, comme en 1847 et 1848, au moment où les ministres avaient reçu du roi l'ordre de demander aux chambres un crédit annuel de 150,000 francs pour constituer au profit du prince Jérôme, l'ancien roi de Westphalie, une pension réversible en partie sur son fils, Jérôme Napoléon. Il y a plus : la munificence personnelle du roi avait déjà protégé un autre Bonaparte. Le sacrifice d'argent ne fut pas considérable sans doute; il eut du moins, par la pensée qui l'inspirait, une véritable grandeur. Un membre de la famille de l'empereur, jeune encore, éloigné des siens et voyageant en Belgique, était pressé par des créanciers exigeans et sur le point d'être mis en prison pour dettes. Il eut la pensée de faire connaître au roi Louis-Philippe les embarras d'une position qui s'aggravait chaque jour, et bientôt la cassette royale sauva la liberté du neveu de l'empereur.

Ainsi, par un privilége unique peut-être dans l'histoire, la Providence faisait du roi Louis Philippe le protecteur des familles princières au nom desquelles d'implacables factions s'efforçaient incessamment de le perdre dans l'opinion du pays.

Le cœur du roi n'était pas seulement ému par le spectacle des grandes infortunes politiques : les souffrances du peuple attiraient surtout sa sympathie et occupaient sans cesse sa pensée. Dès 1830, pendant que ses ministres proposaient par son ordre aux chambres des mesures destinées à rendre la sécurité au commerce, le mouvement aux affaires et le travail aux ouvriers, Louis-Philippe, donnant l'exemple, établissait de vastes chantiers de travail et de charité dans ses domaines privés ou dans les domaines de la couronne, dont il avait la jouissance provisoire. Sa main surtout s'ouvrait largement pour secourir toutes les misères populaires, que la cherté des subsistances rendait plus cruelles encore. Pendant l'hiver de 1830 à 1831, une somme de plus de 2 millions fut consacrée par lui à des distributions de pain, de soupes, de viande, de vêtemens, de literie et de secours en argent à la population indigente de Paris et des départemens qui souffrait le plus de la disette et de la stagnation des affaires. Ah! si cette charité, systématiquement enveloppée dans une simplicité discrète, mérite jamais que quelques critiques viennent se mêler aux

louanges de l'histoire, c'est pour n'avoir pas souvent fait une part plus large à la publicité, que lui conseillait la politique. Dans ses bonnes œuvres comme en toutes choses d'ailleurs, Louis-Philippe réprouvait le charlatanisme et l'apparat; le secret lui paraissait le plus indispensable auxiliaire de la charité royale.

On sait que les souffrances du commerce avaient fixé, dès les premiers jours de son avénement, toute l'attention du roi. 30 millions avaient été consacrés par une loi spéciale à faire des avances au commerce en général, surtout aux industries dont la stagnation momentanée mettait en péril l'existence des grandes populations ouvrières. Cependant plusieurs établissemens industriels n'avaient pas seulement un pressant besoin d'avances : quelques-uns, et des plus considérables, ne pouvaient se maintenir qu'à l'aide de subventions permanentes. Le principe de ces subventions n'avait pas été admis par la loi, qui n'autorisait que des avances remboursables à échéances fixes. Le roi n'hésita pas à venir au secours de l'état, et à compléter les bienfaits de la loi par des sacrifices personnels qui s'élevèrent à plusieurs millions.

D'autres malheurs restaient encore à soulager. Justement avare des deniers publics, la loi ne dispensait, ainsi que nous venons de le dire, ses générosités qu'au commerce et à l'industrie : l'ébranlement de certaines fortunes particulières n'y trouvait aucun appui. La bonté de Louis-Philippe ne resta pas sourde à de douloureuses confidences. Dans cette première crise, le roi consacra plus de 1,200,000 francs à réparer des ruines honorables, à soutenir certaines existences menacées. Parmi ses obligés de cette époque, nous pouvons, sans inconvénient aujourd'hui, citer en première ligne Benjamin Constant. Dès long-temps détourné de ses intérêts personnels par les travaux de la pensée, et plus tard par les luttes de la tribune, Benjamin Constant voyait arriver à la fois les infirmités de la vieillesse et les angoisses d'une pauvreté qu'il n'avait pas prévue. La liberté de ce brillant esprit pouvait y périr. Le secret de ces embarras fut mal gardé pour le roi, qui envoya immédiatement au grand publiciste un bon de 200,000 fr. sur sa cassette.

Deux autres noms bien connus figurent encore parmi ceux des capitalistes ou des négocians qui durent à Louis-Philippe de ne pas subir les rigoureuses conséquences d'un naufrage commercial : ce sont ceux de MM. Audry de Puyraveau et Jacques Laffitte. M. Audry de Puyraveau, associé d'un honorable négociant, M. Gallot, avait vu sa maison de commerce ébranlée par la secousse révolutionnaire. Des indemnités reçues de la ville de Paris pour réparation des dommages éprouvés pendant les journées de juillet, une part dans la distribution du fonds de 30 millions accordés par la loi spéciale, n'avaient pas suffi à raffermir son crédit. Une main secourable pouvait seule l'arrêter sur le pen-

chant de sa ruine : cette main fut celle du roi, qui, par une largesse de 200,000 francs, sauva la maison Audry de Puyraveau, Gallot et compagnie.

La situation de M. Laffitte offrait à la générosité du roi une occasion encore plus digne d'elle. Ici, par une rare exception, l'intérêt général se liait étroitement à l'intérêt privé. L'avenir d'un grand nombre d'établissemens financiers et commerciaux dépendait du sort que les événemens feraient à la maison Laffitte. Sa ruine eût été une nouvelle et grave atteinte au crédit public, une nouvelle calamité pour le commerce. La Banque de France avait long-temps accordé toute confiance au célèbre banquier, si puissant encore par le crédit en 1830. La révolution de juillet vint démontrer tout ce qu'il y avait eu de factice dans cette grande prospérité, et exposer au grand jour les plaies jusqu'alors ignorées de la maison Laffitte. La Banque de France, au milieu de ses inquiétudes et de ses embarras particuliers, dut renoncer à continuer les énormes avances qu'en dehors même des limites posées par ses statuts elle avait consenties à M. Laffitte. Pour sauver les débris de l'immense fiction qui s'écroulait, il fallait trouver dans les délais les plus restreints une somme de 10 millions en argent ou en engagemens à courtes échéances, et une garantie de 6 millions, en tout 16 millions. Demander une telle avance à la loi des 30 millions était chose impossible. La loi était applicable à l'universalité des négocians français; un seul homme ne pouvait donc en usurper le bénéfice; de plus, M. Laffitte était lui-même un des membres du gouvernement chargé de répartir sous sa responsabilité la somme allouée par les chambres.

En vain M. Laffitte cherchait à vendre ses belles propriétés de Maisons et de Breteuil; les capitaux fuyaient effrayés par l'orage révolutionnaire, qui, de la France, commençait à se propager en Europe; toute vente, même à vil prix, était impraticable.

Le roi n'hésita point à sauver M. Laffitte.

Malgré les embarras personnels qui allaient en résulter pour lui, malgré des frais d'actes estimés à près d'un million, malgré la dépréciation d'une propriété dont, à une époque des plus prospères, M. le comte Roy avait refusé de donner 5 millions et demi, le roi consentit à se rendre acquéreur de la forêt de Breteuil, et il en offrit tout d'abord un prix qu'on ne lui demandait pas, les 10 millions que M. Laffitte avait jugés indispensables à son salut. En même temps le roi accordait à M. Laffitte une garantie de 6 millions, moyennant laquelle la Banque consentit à proroger un prêt antérieur de pareille somme. Cette garantie devait se résoudre encore en nouveaux sacrifices pour le roi. Le temps empirait de plus en plus la situation de M. Laffitte, impuissant à remplir aucune des conditions qu'il avait souscrites par l'acte de prêt du mois d'octobre 1830. En 1832, la Banque de France, ne

recevant ni capital ni intérêts, s'adressa à l'administration de la liste civile, et réclama le bénéfice de la garantie souscrite par le roi. L'intendant général se retrancha dans le droit commun, en vertu duquel une caution ne peut et ne doit être poursuivie qu'après la discussion du débiteur principal. Bientôt ce principe, admis en général par la Banque pour les cautions ordinaires, mais contesté par elle dans le cas de la garantie royale, telle qu'elle l'entendait, fut admis et consacré par les tribunaux. Il ne restait plus à la Banque qu'à poursuivre son débiteur, et les poursuites allaient commencer. Le péril était aussi menaçant que celui des derniers mois de 1830; la faillite de M. Laffitte semblait inévitable et prochaine. A des créances pressantes et toutes exigibles, il ne pouvait offrir qu'un actif de propriétés foncières dépréciées, d'actions alors sans valeur, et de recouvremens à long terme plus ou moins discutables. Le roi n'ignorait pas cette situation, qui n'avait d'ailleurs rien de secret pour l'opinion publique.

C'était en 1834. Devenus, antérieurement déjà, les adversaires passionnés de la politique du roi, MM. Laffitte et Audry de Puyraveau s'étaient bientôt rangés parmi les ennemis déclarés de la royauté de juillet. M. Laffitte, pour sa part, avait déjà demandé pardon *à Dieu et aux hommes* de ce qu'il avait fait pour elle. Le souvenir des bienfaits passés aurait bien pu, dans sa légitime amertume, dresser une barrière infranchissable entre le cœur de Louis-Philippe et la détresse de M. Laffitte : il n'en fut rien, et le roi, qui, de tous les rois, a le plus souvent pardonné, donna l'ordre à l'intendant général de la liste civile de tout faire pour sauver son ancien ministre. A la suite de laborieuses conférences avec les fonctionnaires supérieurs de la Banque, l'intendant général conclut enfin une convention par laquelle, moyennant un dernier paiement consenti par le roi aux lieu et place de M. Laffitte, la Banque s'obligeait à accorder tous les délais convenables à son débiteur pour la réalisation des diverses valeurs composant son actif. Le roi paya donc encore à la Banque 1,200,000 fr. Cette somme, réunie à celle de 300,000 francs d'intérêts déjà payés pour lui en mars 1832, portait au chiffre total de 1,500,000 fr. le nouveau sacrifice accompli par une sollicitude supérieure à toutes les passions du cœur humain. C'est ainsi qu'il a été donné à M. Laffitte de terminer avec calme et profit une liquidation qui, sans l'aide de la générosité royale, eût été deux fois sa ruine.

En racontant pour la première fois de tels faits dans tous leurs détails, loin de nous la pensée d'exhaler un ressentiment que désavouerait la tombe de Weybridge! Dans un récit destiné à dégager des nuages de la calomnie la figure de Louis-Philippe, les noms de MM. Laffitte et Audry de Puyraveau prenaient naturellement leur place. La moralité historique explique ici les préférences de notre mémoire pour de bienfaits voués d'avance aux honneurs de l'ingratitude.

Il convient maintenant de grouper ces divers faits et de les traduire en chiffres. Indépendamment de toutes les dépenses consacrées à seconder la renaissance du travail, indépendamment de tous les frais d'une représentation qui rendait la royauté accessible et profitable à toutes les classes de la société, le roi Louis-Philippe, dès les premiers temps de son règne, s'était généreusement grevé d'une dépense absolument imprévue de près de 16 millions. Il avait en outre souscrit une garantie de 6 autres millions, qui se changea plus tard en une nouvelle charge de 1,200,000 francs : l'ensemble de ces sacrifices s'éleva à plus de 17 millions. Pour unique compensation, le domaine privé avait recueilli un accroissement de revenu net qui n'a pas atteint 110,000 fr. en 1831 et 1832.

Il y avait bien là de quoi faire réfléchir le roi et le père de famille. Son premier souci aurait dû être de combler les déficits qu'une période si courte avait suffi à creuser; mais le roi avait pour principe que tous les revenus versés entre ses mains par le trésor public devaient retourner au pays par toutes les dépenses propres à favoriser ses intérêts et sa gloire. Soulager les infortunes, réparer les injustices du sort, encourager les lettres et les arts, favoriser l'industrie, se mettre incessamment en rapport avec les grands corps de l'état, avec la garde nationale et l'armée, rétablir enfin la dotation de la couronne dans tout l'éclat qui convient au chef d'une grande nation, tels étaient les termes dans lesquels ce prince définissait lui-même le noble mandat de la royauté. Quant au père de famille, il pensait que le roi devait, plus encore que le duc d'Orléans, contribuer, par des travaux et des améliorations, au bien-être des populations qui entouraient les anciennes résidences de sa maison.

On pouvait donc prévoir dès-lors que les économies de l'avenir ne viendraient pas réparer les prodigalités d'un passé déjà si généreux. Une nouvelle cause devait bientôt d'ailleurs ajouter aux embarras de la situation personnelle du roi. En effet, la loi du 2 mars 1832, qui régla le chiffre et les conditions essentielles de la liste civile, réduisit à 12 millions l'allocation royale que le ministère de MM. Laffitte et Dupont (de l'Eure) avait proposé de fixer à 18 millions, et sur laquelle le roi avait compté pour faire face à toutes les charges de la couronne. L'esprit de défiance et de crédulité qui devait miner insensiblement et ruiner enfin plus tard les institutions monarchiques s'était déjà fait jour dans plusieurs articles de la loi nouvelle. Contrairement au droit historique et au texte même du titre primitif, rappelés et consacrés de nouveau par la loi du 15 janvier 1825, la chambre des députés supprima l'apanage de la maison d'Orléans, sans admettre en même temps le principe fixe et assuré, soit d'un nouvel apanage, soit de dotations princières, et cependant voici comment M. Dupin, dans une discussion sans réplique, caractérisait le droit de la maison d'Or-

léans : « ..... Ainsi, comme on le voit par les lettres patentes de l'édit de Louis XIV de mars 1661, enregistré au parlement le 10 mai de la même année, l'apanage de la maison d'Orléans n'a pas été constitué à titre gratuit, mais à *titre successif*, pour tenir lieu au chef de cette branche, alors mineur, de *sa part héréditaire* dans la succession du *père commun*. Cet apanage constituait la *légitime* de la branche d'Orléans; il formait le prix de *sa renonciation* au profit de l'aîné (Louis XIV) aux domaines, terres et seigneuries, meubles et effets mobiliers *échus par le trépas de feu leurdit seigneur et père*. — Par là, le vœu de la nature avait été rempli, et la royauté avait acquitté ses obligations, comme le dirent plus tard les lettres patentes du 7 décembre 1766 (1). » C'est en s'appuyant aussi sur la science de l'histoire et sur l'étude du contrat primitif que Casimir Périer disait à la tribune de la chambre des députés le 3 octobre 1831 : « Les biens apanagers sont ceux que Louis XIV avait constitués en faveur de son frère mineur *pour lui tenir lieu de sa part héréditaire* dans la succession du roi leur père. » La chambre, surprise par un amendement improvisé, se borna à voter un article qui statuait que des dotations seraient accordées aux princes et aux princesses de la famille royale *en cas d'insuffisance du domaine privé* (2).

L'expérience a prouvé que cette disposition législative contenait en germe les plus grands dangers pour la politique et les plus graves embarras pour les affaires privées du roi. Les mauvaises passions ne tardèrent pas à s'emparer de ce terrain, si bien préparé pour elles par la légèreté et la défiance parlementaires. C'est de ce moment surtout que datent les exagérations systématiques de la valeur du domaine privé, produites avec tant d'impudence et acceptées avec une si étrange crédulité. C'est alors aussi que commencèrent à se produire avec une odieuse opiniâtreté les accusations d'envois et de placemens de fonds à l'étranger. On disposait ainsi d'avance les esprits à accueillir avec défaveur toute demande de crédits pour l'exécution loyale de la loi du 2 mars 1832; on ébranlait la fermeté des ministères appelés à réclamer des chambres les dotations nécessaires à l'indépendance et à l'établissement des princes et des princesses de la famille royale; enfin on parvenait à créer pour la liste civile et pour le domaine privé de nouvelles charges et de nouveaux embarras. Le tableau des passions, des fautes ou des faiblesses qui ont fait de la question des dotations princières l'une des plus funestes à la royauté de juillet n'entre pas dans notre cadre; c'est dans l'exposé général de la politique intérieure des dix-huit années de règne du roi Louis-Philippe qu'une telle étude doit trouver sa place. Il faut toutefois signaler à l'opinion une vérité acquise

(1) Dupin, *Traité des Apanages*, troisième édition.
(2) Article 21, loi du 2 mars 1832.

dès ce moment à l'histoire : jamais, à aucune époque, le roi n'a fait une condition à un seul de ses ministres de la présentation d'une loi de dotation, jamais il n'a formé ou dissous un cabinet dans l'intérêt de cette question de famille; au contraire, il s'est toujours empressé de la subordonner aux exigences de la politique générale, et même à la durée des divers cabinets.

Un seul ministère a vu son existence brisée par le rejet d'une loi de dotation; mais il est tombé devant un vote de la chambre des députés, et non devant une exigence ou un mécontentement de la couronne. Ce ministère, imposé au roi, le 12 mai 1839, par le triomphe *de la coalition,* avait pu croire qu'un gage particulier de dévouement rachèterait, en partie du moins, le vice de son origine. Dans cette pensée, il avait offert au roi de présenter une loi de dotation dont le cabinet conservateur de M. Molé n'avait pas cru pouvoir prendre l'initiative; mais le ministère du 12 mai n'avait subi à cet égard ni conditions ni contrainte. Sa conviction et son habileté avaient seules déterminé la présentation de la loi à la chambre des députés. La dotation échoua devant l'incurable défaut de tous les ministères de *tiers-parti,* devant le doute et l'inaction du pouvoir aux jours de lutte et de péril. Cependant le roi, que le silence des ministres parlementaires dans une question aussi personnelle pour lui avait pu justement offenser, reçut avec une vive répugnance les démissions volontaires qui lui furent offertes, et ne se résigna qu'avec peine à les regarder comme irrévocables.

Un coup d'œil rétrospectif sur l'histoire de plusieurs des ministères qui se sont succédé depuis 1830 rend plus palpable encore la vérité que nous avons proclamée, à savoir, que le roi Louis-Philippe, malgré la conviction profonde du droit de sa famille qu'il se plaisait à proclamer, a toujours mis un soin religieux à séparer la politique générale de ses intérêts personnels et spécialement de la question des dotations princières.

Ainsi que je l'ai déjà dit, le premier ministère qui s'occupa de la liste civile et de la situation de la famille royale fut celui qui avait M. Laffitte pour président, et dans lequel M. Dupont (de l'Eure) siégeait comme garde-des-sceaux. C'était au mois de décembre 1830. Ministre de l'intérieur dans ce cabinet, j'ai pris part à toutes ses délibérations sur ce grave sujet. Je puis donc rendre à MM. Laffitte et Dupont (de l'Eure) cette justice de dire qu'ils résolurent les questions qui leur étaient soumises avec un entrain monarchique qui ne laissait rien à désirer. M. Laffitte, en sa qualité de président, avait pris l'initiative du projet de loi devant le conseil des ministres. Ce fut d'accord avec M. Dupont (de l'Eure) qu'il le porta à la chambre des députés le 15 décembre 1830.

Ce projet fixait la liste civile à dix-huit millions, reconnaissait le principe de l'apanage, en accordait la jouissance à l'héritier du trône

quand il aurait atteint l'âge de dix-huit ans, et statuait enfin que des dotations seraient allouées à tous les princes et à toutes les princesses de la famille royale. Aucun président du conseil n'eût été plus propre que M. Laffitte à assurer par ses relations avec la gauche l'adoption de ce projet si conforme aux désirs personnels du roi. S'il restait au pouvoir, la loi ne semblait devoir rencontrer aucune difficulté sérieuse; s'il quittait les affaires, elle courait les plus grands dangers. Le roi le savait; mais la politique de M. Laffitte, se rapprochant de plus en plus de celle de l'opposition, menaçait à la fois la paix et le crédit public. Le roi n'hésita pas, et, sans prendre souci du sort de la loi de dotation, il se sépara de M. Laffitte pour contracter avec le parti conservateur, dans la personne de son chef le plus illustre, Casimir Périer, cette indissoluble alliance à laquelle il est resté fidèle pendant dix-huit années de règne. Sous le ministère de M. Périer, et de son consentement, la liste civile fut réduite de 18 à 12 millions, le domaine de la couronne restreint, le principe de l'apanage écarté, et les dotations rendues éventuelles, et cependant jamais ministre put-il compter sur un appui plus énergique et plus constant de la part du souverain?

En renonçant à discuter toutes ces questions, Casimir Périer blessait les intérêts de Louis-Philippe, comme il blessa plus tard ses sentimens en le forçant à sanctionner la loi qui bannissait les princes de la branche aînée. Louis-Philippe ressentait vivement de telles blessures, qui pénétraient jusqu'au fond de son ame et portaient atteinte à ses convictions les plus enracinées. Je l'ai souvent entendu s'en plaindre non sans amertume; mais le roi n'en conserva pas moins à Casimir Périer une fidélité à toute épreuve : il savait bien en effet que le salut du pays dépendait alors du maintien au pouvoir de ce grand adversaire des utopies et des témérités de la gauche.

Quelques années plus tard, en 1837, une circonstance de famille fit naturellement renaître la question de dotation sous les auspices d'un nom sympathique et populaire. La princesse Marie venait de se marier : le roi, toujours prêt à céder aux exigences de la politique, mais toujours résolu à reproduire les questions qu'il considérait comme liées étroitement à son honneur ou à son droit, invita son ministère à s'occuper de la dot stipulée dans le traité de mariage et du projet de loi qui devait y pourvoir. M. le comte Molé était alors président du conseil. J'avais l'honneur de siéger encore comme ministre de l'intérieur dans ce cabinet qui avait débuté par l'amnistie, et qui devait finir deux ans plus tard par les luttes de la coalition. Le ministère était complétement d'accord avec le roi sur le droit des dotations princières; en obtenant des chambres l'allocation de la dot de la reine des Belges, il en avait déjà fait triompher le principe. Cependant des circonstances parlementaires nouvelles et l'hostilité déjà déclarée de plusieurs membres éminens du

parti conservateur firent penser à M. le comte Molé et à ses collègues que le moment n'était pas opportun pour la présentation d'un nouveau projet de loi de dotation si rapproché du premier.

Je fus chargé par mes collègues d'aller faire connaître au roi la résolution du cabinet. Aucun d'eux, on le comprendra sans peine, n'était pressé d'aller porter à Saint-Cloud une résolution qui devait y être reçue avec un vif déplaisir. Ils pensèrent d'ailleurs avec raison que mon dévouement bien connu pour la famille royale donnerait à leur délibération le caractère qui lui appartenait réellement, celui d'un ajournement prononcé à regret, et inspiré seulement par l'intérêt bien entendu de la couronne. Après m'avoir entendu, le roi fit appeler la reine et Mme Adélaïde, et m'imposa la pénible mission de leur faire connaître moi-même la résolution du cabinet, en reproduisant devant elles tous les motifs qui l'avaient dictée. Ce fut le seul témoignage du mécontentement que lui avait causé ma démarche. Au moment où je me retirais : « Je ne me rends, me dit tristement le roi, à aucune des raisons que vous avez exposées pour justifier une décision qui me blesse et me cause un profond chagrin; mais, ajouta-t-il en relevant la tête, que le ministère fasse bien les affaires du pays, tout le reste sera bientôt oublié. » On se souvient que, peu de temps après, le roi soutint énergiquement le comte Molé dans sa lutte glorieuse contre les ambitions parlementaires coalisées, qu'il lui accorda deux dissolutions successives, et qu'il fit encore, au dernier moment, les plus grands efforts pour le retenir, lui et ses collègues. Le ministre qui avait porté à Saint-Cloud la décision du cabinet relative à la dot de la princesse Marie reprit alors près du roi ses anciennes fonctions d'intendant général de la liste civile, recevant ainsi de nouvelles marques d'une confiance qui sera l'honneur de sa vie.

De tels actes, les paroles que nous avons citées, et qui en résument si bien le caractère, démontrent mieux que nous ne saurions le faire avec quelle conviction profonde Louis-Philippe cherchait à faire triompher le droit de sa famille, avec quelle fermeté d'ame il savait le subordonner aux intérêts de son gouvernement.

Cependant cette victoire du roi sur lui-même ne faisait qu'accroître ses embarras personnels, en retardant l'exécution de la disposition légale qui du moins avait assuré des dotations et des dots aux princes et aux princesses de la famille royale, en cas d'insuffisance du domaine privé. Cette insuffisance avait été démontrée et admise en principe par les chambres, lorsqu'elles avaient alloué la dot de la princesse Louise d'Orléans devenue reine des Belges; mais, par une contradiction étrange ou plutôt par l'effet de certaines combinaisons parlementaires, d'autres dispositions se firent jour dans la chambre des députés. La dotation de M. le duc de Nemours vint échouer tout à coup devant

la ligue d'intérêts divers réunis contre le roi ou contre le ministère. A dater de ce moment, tout le poids des dotations dut retomber sur la liste civile et sur le domaine privé, contre toute convenance et contre toute équité, car, on ne peut trop le répéter, le domaine privé était réellement et absolument *insuffisant* pour y faire face.

En janvier 1832, M. Dupin portait le revenu net du domaine privé à 1,300,000 francs; encore, pour que le produit net de cette année et des années suivantes pût être regardé comme parfaitement liquide, il aurait fallu admettre cette supposition, contraire au bon sens comme à la vérité, que le roi ne ferait dans ses anciennes résidences princières d'autres dépenses de bâtimens, de parcs et de mobilier que celles absolument indispensables pour leur conservation. Il eût entièrement renoncé à ces travaux d'embellissement qui devaient être une des gloires de son règne, comme elles avaient déjà fait l'honneur du duc d'Orléans. De 1840 à 1847, en ne portant au compte des charges du domaine privé *aucun* des travaux neufs faits dans les résidences de Neuilly, d'Eu, de Bizy, de La Ferté-Vidame et de Dreux, mais seulement les travaux de conservation et d'entretien, on trouve que le produit net du domaine privé n'a pas atteint 1,500,000 francs. Rapprochons maintenant de ces chiffres les dépenses qu'occasionnaient au roi les princes et les princesses de la maison royale; ces dépenses étaient de deux sortes :

1° Celles de la vie commune ou intérieure, qui consistaient en dépenses de bâtimens, de mobilier, de nourriture, de chauffage, d'éclairage, etc.

2° Les pensions, les services d'honneur, les services personnels, les écuries, les voyages, les présens, les encouragemens et les dons de bienfaisance accordés par les princes.

Les dépenses de cette dernière catégorie étaient régulièrement constatées par des pièces à l'appui et par des comptes exactement tenus, qui nous permettent d'en mettre le tableau pour plusieurs années sous les yeux du public :

1843.	2,479,592 fr.
1844.	2,970,871
1845.	2,720,410
1846.	3,201,266
1847.	2,392,293

Les dépenses de la vie commune échappaient, par leur nature même, à la spécialité et à la division par personnes; l'évaluation en semblerait donc fort difficile, s'il n'existait un terme de comparaison qui conduit à une appréciation convenable. Le roi Charles X, de 1825 à 1830, avait évalué à 1,800,000 francs les dépenses de la vie commune pour les princes et princesses de sa maison; chaque année, cette somme était

versée dans les caisses de la liste civile, après avoir été retenue par ses ordres sur la dotation de 7 millions affectée par la loi du 15 janvier 1825 aux princes et princesses de la famille royale *pour leur tenir lieu d'apanage*. En adoptant le chiffre de 1,800,000 francs pour représenter les dépenses de la vie commune des princes et princesses de la maison d'Orléans, nous nous bornerons à faire remarquer combien ce chiffre est modéré, si l'on considère la proportion du nombre des princes et princesses dans chacune des deux familles royales. On peut donc établir le tableau définitif des charges totales supportées par la liste civile et par le domaine privé, pour les dépenses des princes et des princesses de 1843 à 1847 inclusivement, en ajoutant 1,800,000 francs à chacun des chiffres du tableau précédent,

1843.	4,279,592 fr.
1844.	4,770,871
1845.	4,520,410
1846.	5,001,266
1847.	4,192,293

ce qui donne par année une dépense moyenne de 4,552,886 francs, et, en rapprochant ce chiffre du revenu net du domaine privé, estimé moyennement à 1,500,000 francs, on voit que l'insuffisance du domaine privé pouvait et devait se traduire, de 1843 à 1847, par le chiffre de 3,052,886 francs, c'est-à-dire 3 millions environ. Posée dans ces termes précis et authentiques, la question n'est plus douteuse. Par l'article 21 de la loi du 2 mars 1832, l'état s'était engagé à doter les princes et les princesses de la famille royale *en cas d'insuffisance du domaine privé*. Or, cette insuffisance s'élevait à 3 millions. La loi n'a donc pas été exécutée, et l'état, en manquant à des engagemens sacrés, compliquait gravement les affaires personnelles du roi dès les premiers mois de 1832.

D'après tout ce qui précède, on peut dire que les embarras financiers du roi Louis-Philippe avaient une double origine, facile à résumer en peu de mots et en ces termes : le roi avait fait plus qu'il ne pouvait, l'état moins qu'il ne devait.

III.

GALERIES HISTORIQUES DE VERSAILLES. — RESTAURATION ET DÉCORATION DES PALAIS. — CHAPELLE DE SAINT-LOUIS A TUNIS. — PARCS ET JARDINS. — FORÊTS. — ACCROISSEMENT DU DOMAINE DE L'ÉTAT AUX FRAIS DU ROI LOUIS-PHILIPPE.

Pour réparer les effets d'une situation doublement onéreuse, Louis-Philippe avait à choisir entre deux conduites : ou bien il pouvait jouir de la dotation de la couronne comme d'un usufruit tel qu'il est défini par le code civil, sans faire ni plus ni moins que ce qui est permis ou

ordonné par cette charte du droit commun; dans ce cas, les palais de la couronne étaient conservés, mais non pas embellis et accrus; les forêts entretenues, mais non pourvues de plantations nouvelles; les manufactures royales maintenues dans les anciennes limites de leurs budgets; les arts soutenus, mais non royalement encouragés; la charité exercée dans le cercle restreint des fortunes privées. — Suivant l'autre conduite, Louis-Philippe pouvait jouir de la dotation en roi, conformément au droit exceptionnel et spécial consacré par la loi du 2 mars 1832. Dans ce cas, les palais de la couronne, trop long-temps négligés, reprenaient leur ancienne splendeur; les forêts, percées de routes d'exploitation ou d'agrément, garnies de nombreuses constructions destinées à en mieux assurer la conservation, améliorées enfin par une foule de travaux de toute espèce, s'augmentaient encore par des semis et des plantations considérables; les manufactures royales concouraient, par de larges travaux, à la restauration des monumens et des palais; enfin la charité prenait vraiment des proportions royales. Par le premier des deux systèmes (et il pouvait assurément se croire en droit de l'adopter), le roi entrait dans la voie des grandes économies et s'assurait des ressources personnelles considérables. En s'attachant au second, il perpétuait une situation difficile et embarrassée; mais il restait fidèle aux termes dans lesquels il avait lui-même défini sa mission dès les premiers jours de son avénement au trône. Louis-Philippe n'hésita pas, et il voulut poursuivre jusqu'à la fin l'œuvre qu'il avait déjà commencée.

L'attention du roi se porta d'abord sur les palais de la couronne, qui tous réclamaient plus ou moins une large et intelligente restauration; mais l'entreprise était trop vaste pour qu'on pût de prime-abord l'embrasser tout entière. Les réparations et l'achèvement du Louvre et des Tuileries constituaient seuls une œuvre immense. Des travaux considérables étaient à exécuter sans délai dans les autres palais de la couronne, surtout dans ceux de Versailles, de Saint-Cloud et de Fontainebleau, depuis trop long-temps négligés. Il fallait choisir. Le roi opta pour les travaux que lui seul pouvait concevoir, entreprendre et terminer.

L'achèvement du Louvre n'intéressait pas seulement la couronne, mais aussi l'état, et Paris lui-même, siége de tous les grands pouvoirs, particulièrement fier de ce palais comme d'un monument plus parisien que tous les autres. En refusant de s'associer, dès 1833, à la pensée de M. Thiers, qui lui proposait de voter un crédit pour les travaux du Louvre, la chambre des députés céda seulement à des considérations de détail qui ne touchaient en rien au fond des choses. Le roi avait, si je puis m'exprimer ainsi, rempli son devoir envers le Louvre en demandant à l'état de l'aider à poursuivre cette œuvre nationale, trop forte et trop lourde pour les seules ressources de la liste civile. Un

pressentiment intime lui disait d'ailleurs que tôt ou tard le Louvre serait achevé. Cette pensée d'achèvement, si elle ne devait pas être suggérée par l'intérêt de l'état ou l'orgueil des bourgeois de Paris, prendrait inévitablement naissance quelque jour dans l'esprit d'opposition, jaloux d'exécuter surtout ce que le roi aurait voulu, mais n'aurait pas pu entreprendre. Le roi tourna donc principalement ses efforts du côté des palais qui, situés à une certaine distance de Paris, entourés de populations faibles ou pauvres, ne pouvaient rien attendre de l'intervention de l'état. Il voulut faire et il fit ce que nul prince et nul gouvernement n'eussent fait après lui.

Le palais de Versailles occupa surtout la pensée du roi. Dans cet admirable monument du règne de Louis XIV, la première république avait plus d'une fois poursuivi les plus grands souvenirs de la monarchie française. Dépouillé, en 1794, de ses meubles et de ses ornemens les plus précieux, le palais de Versailles fut successivement destiné à devenir une succursale des Invalides, ou à être morcelé et vendu. Plus tard, en 1808, l'empereur Napoléon exprimait la volonté de le faire disposer comme résidence impériale pendant l'été. En 1814, une des premières pensées de Louis XVIII, à son avénement au trône, fut de rétablir la cour à Versailles; il recula bientôt, comme avait reculé l'empereur lui-même, devant les dépenses qu'auraient entraînées l'arrangement intérieur et l'ameublement du palais, et il se borna à faire restaurer les peintures et les dorures des grands appartemens. Enfin, dès les premiers mois de 1831, la pensée d'établir à Versailles des invalides militaires fut reproduite et faillit triompher. La résistance énergique du roi, aidée de l'opinion de quelques-uns de ses ministres, refoula ce projet dans le passé révolutionnaire.

Louis-Philippe résolut alors de sauver pour toujours l'ancienne demeure de son auguste aïeul, si souvent menacée par l'incessante mobilité du pouvoir et des idées; il voulut la mettre hors de l'atteinte des révolutions par la grandeur d'une destination nouvelle, et il atteignit ce but en consacrant le palais de Versailles à toutes les *gloires de la France*. La révolution de février a mis le trône en poudre, et cependant la grande œuvre de Louis-Philippe reste debout, destinée à vivre autant que la civilisation même, sans autres ennemis que les réformateurs modernes et la barbarie qui leur fait cortége. Dès que la pensée créatrice du roi se révéla, le pays comprit qu'il y avait dans l'œuvre projetée un grand intérêt d'honneur national, et répondit par une immense acclamation. Les partis semblèrent tomber une fois d'accord, et la haine même fut réduite à se courber sous la pression du sentiment universel. Ce jour-là, le roi eut comme un avant-goût des grandes justices de l'histoire.

Le vaste musée de Versailles est, en effet, l'œuvre personnelle de Louis-Philippe. Pendant plusieurs années, il y a consacré à la fois tous

les loisirs que lui laissait la politique et presque toutes les ressources de sa liste civile. Lui-même il a discuté et tracé le plan de toutes les salles, de toutes les galeries, qui contiennent plus de quatre mille tableaux ou portraits et environ mille œuvres de sculpture. Il a désigné lui-même la place qui devait être attribuée à chaque époque, à chaque personnage. Dans ce vaste classement de tous les souvenirs glorieux pour le pays, le royal ordonnateur ne reculait devant aucun acte de l'impartialité même la plus fondée. Du haut d'un esprit libre de toutes passions et de tous préjugés, Louis-Philippe décida, dès le début, que tout ce qui était national devait être mis en lumière, que tout ce qui était honorable devait être honoré. Les témoins nombreux ne manquaient pas aux visites royales, et les témoins restaient souvent étonnés de ces décisions fort supérieures à la sphère d'une politique vulgaire et égoïste. Le roi avait coutume d'exprimer tout haut sa pensée, donnant ses ordres devant les nombreux ouvriers occupés aux travaux du palais, comme devant les fonctionnaires de tous rangs qui l'accompagnaient dans chacune de ses visites. C'est ainsi que beaucoup de personnes se rappellent encore le jour de l'année 1833 où Louis-Philippe désigna plusieurs salles destinées à recueillir, avec les portraits de Louis XVIII et de Charles X, les souvenirs glorieux de la restauration. Quelques mois à peine s'étaient écoulés depuis l'insurrection de la Vendée. Une prudence bien naturelle lui donnait des conseils d'abstention ou d'ajournement; on lui rappelait la fureur populaire, naguère encore si ardente à se ruer sur des emblèmes historiques qui avaient eu aussi leur part de la gloire française. « Non, répondit le roi, je ne reculerai pas devant la passion populaire, et je la ferai taire en la bravant. » Les salles de la restauration furent ouvertes; la passion s'inclina et se tut.

La haute impartialité du roi Louis-Philippe ne s'appliquait pas seulement aux époques anciennes ou récentes de nos annales : c'est avec la même liberté d'esprit qu'il faisait la part de son propre règne. Nous reproduisons encore ici textuellement sa pensée et ses paroles profondément gravées dans nos souvenirs et recueillies par d'autres témoins fidèles.

Dans la pensée d'élever, en le ranimant, le travail des manufactures des Gobelins et de Beauvais, le roi avait décidé que plusieurs salles des palais de la couronne seraient entièrement décorées de tentures et de tapisseries dues à l'art savant de leurs ouvriers. A cet effet, deux peintres (1), connus par de belles œuvres, furent chargés, comme autrefois Van der Meulen et Lebrun, de préparer des cartons-modèles. L'une des salles était réservée au règne de Louis-Philippe : les deux artistes avaient choisi, pour en consacrer la mémoire, les victoires remportées

(1) M. Couder, membre de l'Institut, et M. Alaux, directeur de l'école de Rome.

en Afrique sous le commandement ou en présence des fils du roi. Ces faits militaires étaient retracés dans des médaillons supportés par de grandes *Renommées*. Les cartons furent soumis au roi. « Je vous remercie, dit-il, d'avoir choisi mon règne comme objet de vos travaux; mais je ne saurais admettre la manière dont vous l'avez caractérisé. Les victoires d'Afrique appartiennent moins à ma propre gloire qu'à celle de mes fils et de l'armée. D'ailleurs, vos Renommées sont trop grandes : quelle serait donc la taille de celles que vous destineriez à Marengo, à Austerlitz ou à Wagram? Restons ce que nous sommes, nous n'en serons pas plus petits. Du côté de Napoléon, l'éclat des victoires et la grandeur des conquêtes; du mien, les douceurs de la paix et les bienfaits de la liberté. Représentez l'industrie et l'agriculture protégées, les monumens achevés et restaurés, d'immenses travaux publics entrepris, les sciences et les arts encouragés; placez en face de la Paix se reposant sur l'épée de la France la Loi dominant toutes les situations, même la mienne, et j'ose espérer que la postérité reconnaîtra les principaux caractères de mon règne. » Obéissant désormais au nouveau programme, les deux peintres exécutèrent d'autres cartons, et la pensée de Louis-Philippe a été depuis magnifiquement réalisée par l'industrie des Gobelins.

On sait que des esprits ombrageux ont signalé la création du musée de Versailles comme une témérité grosse de dangers pour l'avenir. Cette glorification éclatante des armées de la république et du génie de Napoléon leur paraissait un aliment nouveau pour les passions qu'ont laissées après eux la république et l'empire. Depuis lors, ils ont cru voir la justification de leurs craintes dans le triomphe de la faction républicaine au 24 février, et plus tard dans la renaissance du bonapartisme, se réveillant au bruit de nos discordes civiles. Il y a là une question de philosophie historique très digne assurément d'être étudiée à fond; mais cette étude nous entraînerait hors des limites de notre cadre. Nous nous bornerons en ce moment à dire que l'accueil fait par le public tout entier et par les partis eux-mêmes à la création du musée de Versailles est une réponse péremptoire à la critique que nous venons de signaler. L'unanime applaudissement sorti de tous les rangs et de toutes les opinions prouva, dès l'origine, que l'appel fait par la royauté à l'apaisement des passions avait été entendu. La république est née d'un jour sans pouvoir; le bonapartisme, déjà né une fois de la république, s'est montré à sa suite comme une protestation historique de l'ordre contre l'anarchie; mais la glorification des grandes choses de la république et de l'empire n'est pour rien ni dans le retour des misères républicaines ni dans l'apparition de l'ombre impériale. Si le musée de Versailles a été une témérité, cette témérité fut heureuse : elle ne compromit pas la politique du roi, et elle sauva pour toujours le plus beau monument du siècle de Louis XIV.

Tous les détails relatifs à l'exécution de cette œuvre immense, tous les faits qui constatent l'intervention active et incessante du roi, sont consignés dans une collection de trois cent quatre-vingt-dix-huit procès-verbaux des visites royales; M. Nepveu, l'habile architecte du palais, les adressait régulièrement au directeur des bâtimens de la couronne. Dans les premiers mois de 1833, le roi avait fait à Versailles trois courses préliminaires; mais la première visite vraiment sérieuse, celle qui eut pour but de donner aux travaux une direction précise, remonte au 2 décembre de la même année : la dernière (c'était la trois cent quatre-vingt-dix-huitième) eut lieu le 10 décembre 1847. On peut donc dire que, pour l'unique satisfaction de léguer à l'état cet immense musée, Louis-Philippe a consacré presque une année entière de son règne à ordonner et à suivre pied à pied tous les travaux de restauration du palais de Versailles. L'état a recueilli ce legs en 1848, et, puisqu'il s'est chargé de l'apurement des comptes du roi, l'état sait aujourd'hui ce qu'a coûté à Louis-Philippe l'usufruit du palais de Versailles et de ses dépendances (1).

Comme le public ne saurait être trop tôt fixé sur ces questions d'histoire contemporaine, nous dirons tout de suite que les sommes dépensées par le roi pour la création qu'il avait tant à cœur s'élèvent en bloc à 23,494,000 francs (2).

Le roi ne croyait cependant pas avoir assez fait encore. De nouveaux plans avaient été dressés par son ordre pour compléter l'œuvre dans un sens conforme au caractère particulier de son règne. La gloire militaire, les victoires des armées françaises sur terre et sur mer, occupaient la totalité des salles et des galeries du palais successivement ouvertes au public. Le roi voulut que des galeries nouvelles fussent consacrées à la gloire politique et aux vertus civiles. Déjà l'emplacement de ce musée nouveau était désigné dans la partie du palais qui s'étend parallèlement à la grande aile du midi, sur l'un des côtés de

(1) Les deux Trianons sont compris dans les dépendances du palais de Versailles.

(2) Le tableau suivant en fait connaître le détail :

Entretien des bâtimens et du système des eaux et grosses réparations indispensables.....	2,640,000 fr.	15,059,000 fr.
Travaux neufs et extraordinaires.....	12,419,000	
Commandes, acquisitions et restaurations de peinture et de sculpture.....		6,625,000
Acquisition et restauration de mobilier.....		1,810,000
Total.....		23,494,000 fr.

Ce tableau ne comprend ni les frais de garde et de surveillance journalière du musée, du palais et de ses dépendances, ni les dépenses des potagers, orangeries, pépinières, parcs et jardins, dont l'ensemble s'est encore élevé, pendant dix-sept années et demie, à plusieurs millions.

la rue de la Surintendance, lorsque la révolution de février vint opposer un fatal obstacle à la réalisation de cette patriotique pensée.

Enfin le roi n'aurait pas cru lui-même à l'achèvement de son œuvre, si la pensée créatrice du musée de Versailles n'avait pas été complétée par un grand travail historique, et si l'art de la gravure n'avait pas été appelé à rendre, par une reproduction fidèle, le nouveau musée accessible à ceux-là même qui ne pouvaient venir l'admirer de tous les points de la France et de l'Europe. La plus grande partie du travail historique avait paru avant le 24 février 1848, sous le titre de *Galeries historiques du palais de Versailles* (1). Il avait été confié par le roi aux savantes recherches de M. A. Trognon, ancien précepteur de M. le prince de Joinville. L'impression était faite aux frais de la liste civile par l'imprimerie royale. Le roi n'a pas cessé de suivre de l'œil cette importante publication; il en a même écrit quelques pages. Neuf cent soixante exemplaires étaient gratuitement distribués, et chaque volume, aussitôt après avoir paru, était envoyé spécialement et sans exception à toutes les bibliothèques de France. Quant à l'œuvre de gravure, la liste civile n'en faisait pas directement les frais; le roi est venu seulement en aide à un habile éditeur, M. Gavard, au moyen d'une subvention totale de 1 million environ, consacrée bien moins à l'éditeur qu'à l'art de la gravure, aux artistes qui le cultivent, à toutes les industries qui s'y rattachent et aux nombreux ouvriers qu'elles font vivre (2). C'est ainsi que la résurrection de Versailles a été à la fois un accroissement du domaine de l'état, un encouragement pour les arts, et une nouvelle source de prospérité pour le travail national.

Pendant que le palais de Versailles reprenait son ancienne splendeur, les autres monumens de la couronne avaient aussi leur part d'améliorations annuelles et d'embellissemens progressifs. Le palais de

(1) Neuf tomes, dont le sixième en deux volumes, avaient déjà reproduit la plus grande partie du musée de Versailles; le dixième tome, déjà commencé, devait être consacré aux portraits du règne de Louis XIV; le onzième, aux portraits des règnes de Louis XV, de Louis XVI et de la révolution française; le douzième, aux portraits du consulat, de l'empire et des règnes de Louis XVIII, de Charles X et de Louis-Philippe; le treizième, aux sculptures, et le quatorzième, aux résidences royales et aux plans; enfin un quinzième volume de supplément devait être réservé pour les galeries et les salles qui pourraient être ultérieurement construites.

(2) Pour donner une idée de l'étendue de ces divers encouragemens, il suffira de dire que M. Gavard a payé pour les trois éditions in-f°, in-4° et in-8° seulement des *Galeries historiques*, et sans y comprendre en rien les dépenses relatives aux parties détachées et publiées à part :

Au commerce de papier.....	456,000 fr.
Aux imprimeurs et typographes.....	70,000
Aux imprimeurs en taille-douce.....	292,000
Aux graveurs et aux dessinateurs environ...	1,000,000
Total.....	1,818,000 fr.

Fontainebleau voyait renaître ses magnificences historiques : depuis le vestibule de saint Louis et les galeries de François Ier et de Henri II jusqu'à la galerie de Diane et au cabinet où Napoléon signa son abdication, toutes ses parties reprenaient une vie nouvelle sans rien perdre de la physionomie particulière à chaque époque.

Le palais de Saint-Cloud, ancienne propriété de la maison d'Orléans acquise par Louis XVI et devenue depuis la résidence affectionnée de Napoléon; Saint-Cloud, ce témoin muet de la chute d'une première république et de deux monarchies, devenait, grace à l'architecture et aux arts, plus digne des souvenirs qu'il rappelle (1).

Le roi n'avait jamais pu visiter le château de Pau, mais là était le berceau, là vivaient tous les souvenirs de son aïeul Henri IV; l'antique château fut restauré, à la grande joie des populations béarnaises.

Louis-Philippe ne se bornait pas d'ailleurs à honorer la France par des travaux d'art exécutés au sein du pays même : il voulut encore perpétuer un saint nom et de glorieux souvenirs en élevant à ses frais sur la terre étrangère un monument français. Par un article secret du traité de 1830 conclu à Tunis peu après la prise d'Alger, Hussein-Bey, oncle du bey actuel, s'était engagé à céder à la France, sur les ruines de Carthage, un emplacement pour y ériger un monument à la mémoire de saint Louis; mais la guerre sainte que les Arabes organisèrent contre nous, la prise de Tripoli par les Turcs, l'avénement d'Achmet au trône de Tunis, et certaines alliances hostiles à nos intérêts africains ne permirent pas de profiter de cette cession, et la firent même tomber dans l'oubli. La pensée nationale du gouvernement français sous le roi Charles X n'avait pas été perdue pour le roi Louis-Philippe : il la reprit dans une occasion favorable que lui fournit l'année 1840, et réclama l'exécution de l'engagement pris dix années auparavant par le gouvernement tunisien. M. de Lagau, nouvel agent du roi à Tunis, reçut bientôt l'ordre d'entamer une négociation qui amena immédiatement le bey à renouveler la promesse de 1830.

Cependant, pour élever un monument digne à la fois du saint roi et de son descendant, le ministère n'avait pas, comme on dit en style de finances, de *crédit ouvert;* il fallait faire aux chambres une proposition spéciale. Ainsi qu'il arrive trop souvent, le ministère montrait de l'hésitation et prononçait le grand mot d'inopportunité. Le roi trancha la difficulté en déclarant qu'il se chargeait personnellement de la dépense. Peu de jours après, le roi confiait à un jeune architecte, M. Jourdain, la mission d'aller construire le monument sur le sommet de la colline qui domine les lieux où fut Carthage, et où la tradition veut que saint Louis ait rendu son ame à Dieu. Dès le

(1) Les travaux de Fontainebleau et de Saint-Cloud ont été exécutés sous l'habile direction de M. Dubreuil, architecte du roi.

29 juillet 1840, M. de Lagau prit officiellement possession de tout le plateau de cette colline; le 25 août suivant, il posa la première pierre du pieux monument, et l'inauguration de la chapelle de saint Louis (1) put avoir lieu à pareil jour de l'année 1841, en présence d'une division navale qui voyait avec joie la croix du Christ reparaître, après six siècles, sur le point le plus apparent d'un rivage musulman.

Quelques jours avant cette solennité, le transport de la statue de saint Louis, destinée à la chapelle, avait été marqué par un incident digne d'intérêt. Le chariot construit à cette occasion n'ayant pu être mis en mouvement par douze chevaux de trait, le bey fit mettre à la disposition du chargé d'affaires de France trois cents *nizams*. On vit alors les fils des infidèles que saint Louis était venu combattre s'atteler à ce chariot et le conduire, tambour en tête, jusqu'au sommet du mont Louis-Philippe. Cet hommage rendu à l'un de nos plus grands rois produisit une telle impression sur les indigènes, qu'ils ne tardèrent pas à considérer la chapelle royale comme un *marabout* ou lieu d'immunités, et l'on a vu plus d'une fois des familles musulmanes menacées par des ennemis puissans aller dresser leurs tentes près de *la demeure du saint français*, pour y chercher une sécurité qu'elles y trouvent toujours. C'est qu'en effet le caractère de cet épisode des travaux ordonnés par le roi ne fut pas seulement d'avoir honoré dignement la mémoire de son héroïque aïeul, mais encore d'avoir fortifié l'influence française à Tunis. Grace à cette influence, l'épiscopat de Carthage a été rétabli, l'hôpital et le collége Saint-Louis se sont successivement élevés à l'ombre de la croix qui surmonte la chapelle, et les premiers pas ont été faits vers l'abolition de l'esclavage, qui a été décrétée depuis dans toute l'étendue de la régence.

L'ensemble des travaux ordonnés par le roi pendant les dix-huit années de son règne, dans le service des bâtimens de la couronne, a exigé une dépense de près de 53 millions et demi; mais il importe de décomposer ce chiffre et de distinguer les dépenses d'entretien ordinaire, qu'on pouvait regarder comme obligatoires, des dépenses purement facultatives, auxquelles le roi n'était pas tenu de pourvoir, qu'il pouvait ajourner, modifier ou supprimer entièrement, suivant les seules inspirations de sa volonté. En effet, c'est là qu'il faut chercher l'étendue de ses libéralités envers l'état et la mesure des calomnies dont il a été l'objet; nous poursuivrons successivement cette recherche dans toutes les parties de la dotation immobilière de la couronne.

Le chiffre total des dépenses dans les palais et bâtimens du domaine royal se décompose ainsi qu'il suit :

(1) Cette chapelle fut construite par M. Jourdain, d'après les plans de son vénérable maître, M. Fontaine, dont le nom est si honorablement lié, par ses travaux, aux règnes de Napoléon et de Louis-Philippe.

Entretien ordinaire et grosse réparation. . . . . 19,800,000 fr.
Travaux extraordinaires et facultatifs. . . . . 33,615,000 (1).

Cette somme de 33,600,000 fr. est une de celles dont le roi a gratifié l'état dans un seul des services de sa liste civile, et nous employons ici le mot propre, car il n'est pas une seule des dépenses représentées par ce chiffre qui n'ait eu pour objet une amélioration ou un accroissement dans les bâtimens domaniaux de la couronne, et qui par là n'ait profité au fond même de la propriété.

Ce n'est pas tout : sur les fonds que le roi allouait chaque année à la direction des musées, les palais et leurs collections s'enrichissaient d'un grand nombre de tableaux, de sculptures et d'objets d'art. Tout cela devenait immédiatement, pour parler le langage du droit, *immeuble par destination*. L'article 7 de la loi de 1832 sur la liste civile statuait en effet « que tous les monumens et objets d'art que le roi placerait dans les maisons royales aux frais de la couronne seraient et demeureraient dès ce moment propriétés de la couronne. » Ce nouvel accroissement du domaine de l'état a donné lieu à une dépense de plus de 10 millions et demi.

Les parcs et les jardins ont eu aussi leur part dans les travaux extraordinaires et facultatifs ordonnés par le roi. Indépendamment de tous les frais d'entretien, il a consacré plus de 1,560,000 fr. à les améliorer et à les embellir.

Parler ici des forêts de la couronne, c'est de nouveau regarder en face une des accusations les plus violentes, les plus acharnées qui aient

(1) TABLEAU DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES ET FACULTATIVES ORDONNÉES PAR LE ROI DANS LES BATIMENS DE LA COURONNE.

Dépenses par détail du 1er janvier 1831 au 24 février 1848.

Dépenses en bloc pendant les cinq derniers mois de 1830.	346,875 fr.	30 c.
Palais des Tuileries	5,291,410	38
Palais du Louvre	1,507,967	87
Palais-Royal	1,408,667	14
Palais de Versailles, Trianon et dépendances, service des eaux de Versailles	12,118,278	39
Palais de Compiègne	409,510	28
Palais de Saint-Cloud et dépendances	4,157,624	54
Palais de Meudon	557,374	11
Palais de Fontainebleau et dépendances	3,431,914	68
Château de Pau	562,899	42
Chapelle Saint-Louis, près Tunis	218,389	56
Palais de l'Elysée-Bourbon	30,840	81
Manufactures royales	546,870	70
Bâtimens divers	1,592,849	18
Bâtimens forestiers	1,433,622	80
Total	33,615,095 fr.	16 c.

poursuivi le roi dans les dix dernières années de son règne. Ces accusations peuvent se résumer ainsi : le mode de jouissance auquel étaient soumis les cent trois mille six cent quarante-quatre hectares composant les forêts domaniales enrichissait illégalement la couronne d'un revenu fort supérieur à celui qu'ils auraient dû produire. Le ministère des finances procède déjà depuis long-temps à une grande enquête sur cette grave question. Une commission, composée de notabilités de l'assemblée législative, du conseil d'état et de l'administration des finances, se livre, sous la présidence d'un magistrat éminent, à l'examen de ce mode de jouissance et de ses résultats. Attendons avec confiance : le triomphe de la vérité et la confusion des calomniateurs n'en seront que plus éclatans et plus complets. Pour ceux toutefois qui se laissent étourdir par de violentes clameurs, pour ceux qui ont pu croire de bonne foi que le roi Louis-Philippe avait tiré des forêts de la couronne un revenu abusif, nous consignons ici un fait bien simple : de 1831 à 1847, le revenu des forêts de la couronne a été inférieur de plus de 8 pour 100 au revenu des forêts de l'état, en comparant entre elles les forêts situées dans les mêmes départemens et en partant de bases identiques. En 1849, après la réunion du domaine royal à celui de l'état, les anciennes forêts de la couronne ont, au contraire, rapporté un peu plus que les anciennes forêts de l'état. La conclusion à tirer de ce double fait est assurément claire et décisive.

Les forêts de la couronne ont d'ailleurs reçu de Louis-Philippe des améliorations considérables; nous indiquerons les plus importantes en les résumant ensuite par le chiffre total qui les représente. Un des premiers soins du roi, en 1832, fut d'interdire les coupes annuelles qui détruisaient périodiquement l'ombre déjà trop rare dans les bois de Boulogne et de Vincennes. Cette interdiction fut absolue dans la première de ces deux promenades et partielle seulement dans la seconde. Le roi avait coutume d'appeler ces deux forêts les *parcs de Paris*, et il voulut qu'elles fussent soignées et traitées comme les parcs royaux. A Boulogne surtout, l'aménagement ne consista plus qu'en quelques éclaircies destinées à favoriser la croissance des taillis en futaie. Grace à ces dispositions arrêtées par le roi en personne, le bois de Boulogne donnait chaque année 12,000 fr. de produit en regard d'une dépense de 31,000 fr.

Dans l'ensemble des forêts, de 1831 à 1848, le roi a fait planter ou semer 8,800 hectares, receper et repiquer 1,350 hectares des anciens tirés des chasses. C'était donc comme une forêt nouvelle de plus de dix mille hectares que le roi faisait sortir du sol pour en doter, à l'aide de sacrifices actuels, l'avenir du domaine de la couronne. C'était plus de quatorze fois le bois de Boulogne, plus de deux fois et demi les bois de Senart, de Vincennes et de Boulogne réunis; c'était une fois et

demie la forêt de Coucy; c'était presque autant que la forêt de Compiègne tout entière.

Les routes de toute nature que Louis-Philippe a fait exécuter dans les forêts de la couronne constituent un admirable ensemble. Le mode de percement adopté par le roi assurait à la fois l'agrément des promeneurs et les facilités de l'exploitation. Un grand nombre de routes forestières furent pavées ou macadamisées à grands frais; à Compiègne spécialement, le roi en a fait empierrer quarante kilomètres ou dix lieues (1).

Le roi complétait ainsi par des travaux à la portée des populations rurales répandues sur la surface de six départemens (Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Loiret, Oise et Aisne) l'immense atelier qu'il avait ouvert à la fois dans toutes les parties de la dotation de la couronne, au profit des intelligences élevées et des misères laborieuses.

Après avoir couvert les forêts de plantations nouvelles, après les avoir sillonnées de routes d'agrément ou d'exploitation, il restait encore à en assurer la conservation par un système plus complet de postes forestiers mieux coordonnés entre eux (2). Tous ces travaux d'amélioration (3), profitables seulement pour l'avenir, ont occasionné une dépense totale de 4,150,000 fr. Les simples frais d'administration et d'entretien pendant le même espace de temps ont dépassé 25 millions (4).

(1) On ne lira pas sans intérêt le résumé général des travaux de cet immense réseau établi aux frais du roi sur toutes les forêts de la couronne.

Première catégorie. Nombre total des chemins forestiers de toute nature ouverts, prolongés ou redressés..... 701
Longueur totale..... 917,100 mètres, ou 229 lieues environ.

Deuxième catégorie. Nombre de chemins vicinaux restaurés ou redressés, en tout ou en partie, aux frais du roi..... 129
Longueur totale..... 157,200 mètres, ou 39 lieues environ.

En tout, 830 chemins restaurés et complétés sur une étendue de 1,074,300 mètres, ou 269 lieues environ.

(2) De 1831 à 1848, le roi fit construire dix-sept corps-de-garde, soixante-six postes forestiers, et agrandir vingt-et-un autres postes: ce fut encore une dépense de 1,433,000 fr. dont l'état recueillera tous les fruits.

(3) Nous n'avons pas dû nous étendre davantage sur les travaux forestiers ordonnés par le roi; cependant nous ne saurions abandonner ce sujet sans mentionner encore, au moins pour mémoire, la belle école d'arboriculture et de sylviculture qui a été fondée au centre du bois de Boulogne par les soins de M. le baron de Sahune, conservateur des forêts de la couronne pendant seize ans.

(4) Aux dépenses faites volontairement par le roi dans l'intérêt public exclusivement, il convient d'ajouter encore l'abandon gratuit de 3 hectares 46 ares 19 centiares du parc de Neuilly pour la construction des fortifications, qu'on peut évaluer à 200,000 fr., et l'acquisition de divers terrains et servitudes faite au nom de la couronne et de l'état sur les fonds personnels du roi, ci..... 180,000 fr.

Maintenant que nous pouvons réunir tous les élémens dont se composait l'ensemble des dépenses de la liste civile dans le domaine de la couronne, il devient facile de traduire en un chiffre la dette morale de l'état nu-propriétaire envers l'usufruitier royal. Indépendamment d'une dépense de plus de 105 millions, au moyen de laquelle le roi a largement pourvu à la conservation et à l'entretien de ce domaine, il y a consacré, en travaux d'embellissement et d'amélioration entièrement facultatifs, la somme de 48,770,000 francs, dont voici le détail :

Bâtimens de la couronne.	33,615,000 fr.
Domaines.	1,560,000
Décoration des palais et collections. .	10,500,000
Forêts. . . . . , .	2,715,000 (1).
Acquisitions ou dons de terrains. . .	380,000
	48,770,000 fr.

C'est donc une somme de plus de 48 millions et demi que le roi a dépensée en sus des obligations de l'usufruit dans la partie immobilière de la dotation de la couronne; c'est une somme de plus de 48 millions et demi dont la libéralité de Louis-Philippe a gratifié la nation, quand il avait le choix et le pouvoir de l'employer pour son avantage particulier; c'est une somme de plus de 48 millions et demi que l'état devrait à Louis-Philippe, si le nu-propriétaire comptait avec l'usufruitier.

Et cependant, quinze mois après la révolution de février, alors que les passions commençaient à s'amortir, alors que l'état devait bien connaître toute la valeur du legs qu'il avait recueilli, le gouvernement faisait prendre sur les biens du domaine privé une hypothèque de 25 millions pour représentation du tort que ce prince aurait fait au domaine de l'état. On obéissait ainsi aux suggestions d'une tactique parlementaire qui voulait être habile, on faisait acte de complaisance pour les violences d'une partie de l'opposition, tout en conservant l'arrière-pensée de rendre plus tard hommage à la justice et à la vérité; mais n'est-ce pas ainsi qu'on égare et qu'on pervertit l'opinion publique? L'opinion ne se rend pas compte des subtilités d'une tactique dont elle ne reçoit pas la confidence, et, quand elle voit les premiers fonctionnaires de l'état proclamer par une décision solennelle que le

(1) Les dépenses extraordinaires faites aux frais de la liste civile dans les forêts de la couronne ont coûté 4,150,000 francs, ainsi que nous l'avons établi; mais, comme déjà nous avons porté au compte des améliorations faites dans les bâtimens de la couronne une somme de 1,433,000 francs dépensée en constructions forestières, nous avons dû, pour ne pas faire de double emploi, la retrancher du compte des dépenses d'amélioration des forêts dans le tableau général des sacrifices faits par le roi.

roi tant accusé d'avoir dilapidé les ressources de la France a bien pu en effet les détourner à son profit, elle ne doute pas, elle commence par croire. Plus tard, ceux-là même qui ont favorisé cette croyance sans la partager perdront toute autorité pour la détruire, et ils trouveront la punition d'une première faiblesse dans l'impuissance même d'en maîtriser les résultats.

Louis-Philippe ressentit non pas le mal, mais bien plutôt l'injure qui lui était faite, et cependant il sut, comme toujours, imposer silence à la juste amertume de ses sentimens. « Ils semblent prendre à tâche, » m'écrivait-il à ce sujet, « de me faire regretter tout l'argent que j'ai employé à embellir et à augmenter le domaine qui a fait retour à l'état; mais ils auront beau s'y donner du mal, ils ne parviendront pas à me faire repentir du bien que je leur ai fait. »

Pour nous qui ne dominons pas de si haut la calomnie, pour nous qui avons des devoirs à remplir, non pas envers nous-même, mais envers une grande mémoire, nous nous placerons en face des calomniateurs, et nous leur dirons en résumant la première partie de notre travail :

Vous aviez accusé Louis-Philippe d'astuce et de déloyauté; ses correspondances les plus intimes vous ont répondu.

Vous aviez accusé Louis-Philippe d'égoïsme et d'avarice; sa sollicitude pour d'augustes infortunes et sa munificence prodigue envers plusieurs de vos amis vous ont répondu.

Vous avez accusé Louis-Philippe d'avidité dans la question des dotations; il vous a répondu en se montrant dans les conseils de son gouvernement roi constitutionnel bien plus que père de famille.

Vous avez accusé Louis-Philippe d'avoir dilapidé le domaine de la couronne; il vous a répondu en dotant volontairement l'état de 48 millions et demi dont vos amis ont pris possession en 1848 au nom de la république.

Dans une dernière partie, nous poursuivrons cette lutte de la vérité contre l'erreur et la calomnie.

Cte DE MONTALIVET.

SCÈNES DE VOYAGE

DANS

L'HEDJAZ ET L'ABYSSINIE.

UNE TEMPÊTE. — UNE CHASSE AUX GAZELLES ET AUX SINGES. — UNE RAZZIA DE CHRÉTIENS COPTES.

I.

Le littoral abyssin de la mer Rouge est peut-être une des plus curieuses parties de l'Afrique, et pourtant le nombre est bien petit des voyageurs que la curiosité ou l'amour de la science entraîne vers ces régions mystérieuses, si dignes d'attirer l'attention de l'Europe. C'est à des Français surtout qu'on doit les plus récentes et les plus complètes notions sur les terres inexplorées qui touchent d'un côté au golfe Arabique, de l'autre à l'Abyssinie centrale. Ainsi, tandis que M. Rochet d'Héricourt visitait à plusieurs reprises le royaume du Choa, un autre voyageur, ancien officier de l'armée égyptienne, M. Arnaud, pénétrait, de 1843 à 1844, dans le pays des Sabéens, séjournait dans la ville arabe de Mareb, et y recueillait de nombreux documens sur l'ancienne peuplade des Hamyarites, dont la civilisation a laissé des traces si profondes dans cette partie de l'Yémen. Au Caire, où, grace à la bienveillante pro-

tection du docteur Clot-Bey, je séjournais depuis trois ans comme attaché à l'administration militaire du pacha, le hasard m'avait fait connaître M. Arnaud, revenu du pays des Sabéens à travers mille dangers, et néanmoins fort impatient d'y retourner. J'avais écouté les récits de l'intrépide voyageur, j'avais lu le commentaire publié sur ses travaux par un savant orientaliste, M. Fulgence Fresnel (1), et j'avoue que je comprenais, que je partageais même l'élan qui le poussait vers les solitudes de l'Arabie. Un beau jour s'offrit l'occasion tant attendue de réaliser les projets de voyage en commun que nous ne cessions pas de faire depuis notre rencontre au Caire. Une mission scientifique du gouvernement français faisait au courageux explorateur du pays de Saba un devoir de retourner sur les bords de la mer Rouge et d'étudier en détail les monumens hamyarites. Nous convînmes de partir ensemble, et nos préparatifs furent bientôt faits; mais, après un court séjour dans l'Yémen, des circonstances imprévues nous forcèrent de chercher un refuge sur le littoral africain, et c'est ainsi que nous fîmes un séjour assez long dans un pays fort peu connu.

Le 18 janvier 1848, au coucher du soleil et en dépit de la mousson de l'hémisphère austral qui régnait alors dans toute sa violence, nous quittâmes Hodeïdah pour Masswah, le littoral arabe de la mer Rouge pour le littoral africain, montés sur une barque non pontée et chargée à couler. Malgré les efforts de nos matelots, ce ne fut qu'à l'aube que notre barque put s'éloigner de la côte. Dès-lors, nous entrions décidément dans toutes les émotions de la vie de voyage, telle qu'on ne peut la connaître qu'au milieu des solitudes les plus inhospitalières de l'Afrique orientale.

Nous avions appareillé aux premières lueurs de l'aube. La brise avait un peu molli, et, bien que la houle fût toujours très grosse, tout alla assez bien jusque vers dix heures du matin. Notre *nakoudah* (2), d'ailleurs habile marin pour un Arabe, persistait à suivre la route directe, c'est-à-dire à aller reconnaître la terre d'Afrique un peu au sud de l'archipel de Dahlâk, et à remonter ensuite par le détroit qui sépare cet amas d'îles de la terre ferme. Nous eûmes beau lui faire observer que la ligne droite n'est pas toujours le plus court chemin d'un point à un autre, même en mer; il ne céda que lorsqu'un terrible auxiliaire vint à notre aide : la tempête.

Deux heures avant midi, la brise déjà si âpre fraîchit encore. La mer devint épouvantable. Fouettées par l'orage, les vagues bouillonnaient et se couvraient d'une écume blanche qui, balayée par le vent, flottait en tourbillons grisâtres à la surface des eaux. Quand une lame

(1) Un résumé de ce voyage a été publié, avec cinquante-six inscriptions hamyarites suivies d'un commentaire de M. Fresnel, dans le *Journal asiatique* de 1844 à 1845.

(2) Capitaine, patron de barque.

venait à frôler un peu notre malheureuse barque, le choc suffisait pour arrêter un moment sa course, et l'homme qui tenait la barre du gouvernail avait besoin de toute son adresse, de toute sa vigilance pour éviter que le flot ne nous heurtât en plein. Malgré tous ses efforts, de larges éclaboussures venaient à chaque minute nous inonder d'une eau glaciale. Ces petits accidens ne pouvaient tarder à être suivis d'autres plus graves. Un moment d'inattention de la part du timonier suffisait pour jeter à bord des barriques d'eau qui, en imbibant le coton dont la barque était chargée, devaient en doubler le poids. Ce cas échéant, il ne restait qu'à sacrifier la cargaison, et il était douteux que nos efforts réunis parvinssent à déplacer une seule de ces énormes balles pesant près de deux milliers : nous n'étions que sept ou huit hommes à bord, plus cinq ou six enfans.

Les marins réunis à l'arrière de la *saïa* (1) redoublaient de ferveur; l'on chanta de pieux cantiques qui n'avaient pas moins de cinquante strophes; vinrent ensuite les oraisons, dont quelques-unes n'étaient pas autre chose qu'une malédiction sur les infidèles, ce qui nous touchait bien un peu; puis ce fut le tour des maximes tirées des livres saints, des invocations aux *scheikhs* plus particulièrement révérés. Tout cela se croisait dans un pêle-mêle étrange que nous ne pouvons comparer qu'aux cris confus que, par un coup de vent, poussent les oiseaux de mer réfugiés sur la crête des récifs. « O Tout-Puissant! qui d'un souffle éteindras le soleil à la fin des âges! » s'écriait l'un. « O scheikh Abd-el-Kadr-el-Djeilani (2), protecteur des mariniers, intercède pour nous! » reprenait un autre. « Je cherche un abri auprès de Dieu depuis l'aube! » murmurait un troisième. « Délivre-moi de l'abîme, bienheureux scheikh Saïd, » disait un homme de Masswah, « et dès que mon pied touchera la terre, je te sacrifierai le plus beau mouton du pays! » — « Et moi, je ferai blanchir à neuf la coupole sous laquelle reposent tes ossemens! » ajoutait un dernier suppliant. Tous ces vœux, toutes ces prières n'apaisaient ni la brise qui augmentait encore, ni la mer qui grossissait toujours : le *nakoudah* interrogeait l'espace avec anxiété.

Quant à nous, il ne nous vint pas même à l'esprit de songer à nous rappeler quelques bribes de nos patenôtres; mais nous n'étions pas beaucoup plus calmes que l'équipage. Deux ou trois barques venant de la côte d'Afrique passèrent à côté de notre *saïa*, en nous envoyant le salut d'usage, qui se perdit dans le bruit de la tempête; au-dessus de nos têtes, des milliers d'oiseaux de mer fuyaient devant

(1) Sorte de barque moins grande que celles connues sous le nom de *daws* et de *barghlêhs*, mais d'un tonnage supérieur à celui des *sambouks*.

(2) Saint en grand honneur chez les marins musulmans : son tombeau est sur une des îles du golfe Persique.

la rafale et regagnaient la terre : nous nous surprîmes à suivre tristement de l'œil ces voiles et ces goëlands au vol rapide qui disparurent bientôt dans la brume. Un de nous pourtant ayant laissé échapper je ne sais quelle mauvaise plaisanterie sur les diseurs de litanies qui nous entouraient, nous ne pûmes nous empêcher de sourire; mais presque aussitôt nous remarquâmes que les musulmans fixaient sur nous des regards farouches, et l'épithète de *koufar* (païens) dont nous gratifiait un marchand d'esclaves (*djellab*) vint même jusqu'à nos oreilles. — Si c'est de nous que tu parles sur ce ton-là, lui dit mon compagnon, tu cours le risque de faire le plongeon avant les autres, et d'avoir ainsi la première place au bain. — Le *djellab* baissa hypocritement les yeux, et prétendit que l'épithète dont il s'était servi n'était pas le moins du monde à notre adresse. Cet incident n'eut pas d'autres suites, nous étions assez bien armés pour imposer au besoin à tout l'équipage.

Jusqu'à ce moment, le nakoudah s'était obstiné à lutter contre le temps; bientôt un nouveau péril vint ajouter à la gravité de notre position. Tout à coup un matelot s'élança vers une immense chaudière de cuivre, qu'il se mit à battre comme un tam-tam avec le manche de son couteau, et autour de nous chacun prononça la formule par laquelle tout musulman invoque le secours de Dieu à l'approche d'un danger imminent : — *Allah akbar* (Dieu est grand) ! — Ne comprenant rien ni à cette musique, ni à cette subite recrudescence de peur, nous nous décidâmes à quitter un moment l'abri que nous nous étions fait entre deux balles de coton. Quatre baleines, deux fois plus grosses que toute notre barque, jouaient à vingt ou trente brasses de nous; par momens, elles flottaient dans une immobilité parfaite, et je comprenais qu'à la rigueur Sindbad le marin eût pu prendre leur énorme croupe pour une île; puis d'un bond elles s'élançaient sur les vagues qui les emportaient sur leur dos. D'autres fois, elles disparaissaient pour revenir encore à la surface, ainsi qu'un écueil que la mer rejetterait de son sein, lançant par leur évent un jet d'eau qui se courbait sous l'effort de la brise et se perdait en une rosée imperceptible. Quelquefois leur masse gigantesque s'élevait au-dessus des ondes, s'en détachait complétement par un puissant coup de queue, parcourait dans l'air un espace de plus de soixante pieds, et retombait sur la lame, qui s'écrasait sous cet énorme poids avec un bruit pareil à un coup de canon. Alors le point par lequel les monstrueux animaux quittaient l'élément liquide demeurait un moment ouvert comme le cratère d'un volcan, et au-dessus de celui par lequel ils regagnaient l'abîme s'établissait un tourbillon où la houle venait s'engouffrer avec fracas. Chacun s'empressa d'imiter l'homme au chaudron, et ce fut bientôt un vacarme assourdissant auquel s'ajouta le bruit de quelques coups

de fusil que nous crûmes devoir tirer en l'air : nous n'osions viser les majestueux léviathans de peur qu'ils ne gardassent rancune de quelques grains de plomb qui auraient pu pénétrer jusqu'à leur cuirasse de lard.

Quand elles eurent assez du concert dont on les régalait, les baleines s'éloignèrent, et nous virâmes de bord, le nakoudah prétendant que l'apparition de ces animaux pronostiquait quelque malheur. Longtemps encore nous pûmes les voir bondir sur la lame. — Dieu soit loué! s'écrièrent les marins; nous venons de l'échapper belle! — Est-ce donc si dangereux? demandâmes-nous. — Si c'est dangereux! répondit le patron; je le crois bien! mais rien qu'en se frottant contre la *saïa*, le *bouthan* (1) nous eût chavirés!

Vers les trois heures de l'après-midi, nous vîmes enfin la cime d'une montagne apparaître au-dessus des flots. Pour nous, si éloignée que fût la terre, sa vue nous rassurait : c'était un ami qui avait l'air de venir à nous. Peu à peu, la montagne grandit; en une demi-heure, elle devint distincte, et bientôt se montrèrent les dunes jaunes qui entouraient sa base. Nous faisions route sur la pointe sud de l'île de Camaran, et deux heures plus tard nous passions à côté d'îlots placés un peu en avant du canal étroit et toujours calme qui sépare la grande île de la côte. A cette heure, les bancs de sable étaient littéralement couverts d'oiseaux, et de tous les points du ciel arrivaient encore des nuées de mouettes. Des milliers d'ailes battaient l'air, ou s'ouvraient sans se refermer, comme pour accaparer une place plus large sur la grève. Nous pouvions entendre les bruyantes clameurs qui partaient de chacune de ces Babels aériennes : les goëlands se lamentaient, ou aboyaient comme des chiens enroués; les hérons, les butors, les aigrettes, jetaient leur cri étrange; les pélicans faisaient entendre une voix plus grave; les courlis sifflaient une longue plainte, et le bruit du vent et des vagues servait de base harmonique à cette tempête de notes aigres et tristes.

Le dernier rayon du soleil vint dorer les falaises blanches de la côte, et joua sur les élégantes cimes de quelques dattiers et d'un bouquet de *doums* (2), qui avaient poussé dans le sable; puis, cette lumière pourpre, tombant sur les mille facettes des flots, sema d'étincelles rouges leur azur sombre, ou se décomposa à travers les molécules aqueuses arrachées par le vent à la crête de chaque lame : alors on put voir des myriades d'arcs-en-ciel éphémères dansant à la surface de la mer. Une heure plus tard, les dernières bouffées de la tempête qui allait s'assoupir nous poussaient dans le port de Camaran, où nous mouillâmes. La petite rade était tranquille; quelques *sambouks* dor-

(1) Nom arabe de la baleine, qui a évidemment la même racine que *léviathan*.

(2) *Doum, crucifera thebaïca* (espèce de palmier).

maient près de nous sur leurs ancres; une ou deux lumières brillaient au fond du village ou aux meurtrières de la vieille forteresse qui garde l'île. Sur la rive, un groupe d'hommes assis en cercle chantaient à l'unisson des paroles en une langue inconnue qu'accompagnait une flûte de roseau, tandis que le tambourin et de grandes crotales en fer marquaient la mesure de cette musique sauvage, mais non sans grace et sans caractère. Un autre groupe dansait : c'étaient de malheureux esclaves noirs que les danses nationales et les chansons de leur pays consolaient de leurs rudes labeurs.

Comme, pendant toute cette terrible journée, nous n'avions eu que du pain pour toute pitance, et que nous n'avions promis à aucun saint de nous résigner à la même chère, nous prîmes nos fusils, et nous nous fîmes conduire à terre. A cinquante pas de notre mouillage, une langue de sable empiétait sur les eaux de la rade. Dans un précédent séjour de près d'un mois à Camaran, nous avions eu l'occasion de remarquer que cette presqu'île en miniature est, tant que le flot monte, la retraite d'innombrables volées de *tourne-pierre*, de *court-vite*, de bécasseaux, etc. Deux coups de fusil, tirés à raser la terre, firent s'envoler tous ces pauvres oiseaux, dont l'effroi se traduisit par de longs cris, et nous courûmes ramasser nos victimes. Nous eûmes à rejeter quelques mouettes coupables de s'être trouvées en trop bonne compagnie, et le reste, plumé, frotté d'un peu de beurre, et disposé le long d'une baguette, fut cuit à point en quelques minutes. Il avait été convenu que nous ne ferions qu'un seul et même repas du déjeuner et du dîner, et l'air de la mer ayant singulièrement aiguisé notre appétit, toute notre chasse y passa. Il y a plus : afin de n'avoir pas à partager avec les matelots, nous nous étions bien gardés de vider un seul de nos oiseaux. Aussi ceux des marins de l'équipage qui venaient épier nos apprêts culinaires, nous voyant recueillir soigneusement le sang et les intestins de notre gibier sur une tranche de pain couverte de beurre, s'en allaient en murmurant : *Inhal Dinkoum* (que Dieu damne votre religion)! Ces viandes étaient pour eux quelque chose d'horriblement impur. Pour les consoler, nous promîmes de leur tuer, à la première occasion, un pélican à chair huileuse et dure.

II.

L'équipage dut consacrer la journée du lendemain à boucher une voie d'eau qui eût suffi à nous faire couler en vingt-quatre heures. Il en existait bien une foule d'autres; mais le patron nous assura que ces avaries étaient d'une moindre gravité, et qu'en ayant le soin d'assécher la barque à peu près continuellement, nous pourrions arriver à Masswah sans encombre.

Pour nous, nous passâmes cette journée à terre. Quand nous entrâmes en chasse, une clarté douteuse commençait à peine à poindre à travers la brume, dernière trace de la tempête de la veille. A cette pâle lueur succéda une lumière rouge, et l'orbe solaire, masqué un instant par les hautes montagnes de l'Arabie, apparut enfin par une des dentelures de la crête; puis ses rayons plus obliques effleurèrent chaque sommet, et y allumèrent comme une flamme, la masse de chaque piton demeurant encore plongée dans un milieu d'azur. Bientôt un torrent de lumière ruissela sur la déclivité de la chaîne et s'épandit sur la côte, sur la mer, sur l'île, dont chaque rocher participa à l'éblouissant éclat que le fluide céleste semait sur toutes choses. Alors les oiseaux endormis sur les grèves s'éveillèrent pour prendre leur vol et saluer de leurs cris de joie le lever de l'astre radieux. Les sambouks s'apprêtèrent à gagner le large; de chacune des huttes du village s'échappa une fumée bleue qui montait vers le ciel avec les chansons des matelots et des centaines d'alouettes babillardes. Un peu plus tard, une bouffée de vent ridait les eaux de la rade, au fond desquelles un autre monde allait à son tour donner signe de vie. Deux requins, dont la nageoire dorsale déchirait la surface de la mer, chassaient devant eux un immense banc de poissons. A ce signal, des nuées d'oiseaux-pêcheurs accoururent avec de longs cris, fouettant de leurs ailes les petites ondes dont les courbes mouvantes parcouraient toute la crique. Traqué par les requins et par les oiseaux, le banc de poissons courait toujours, suivi de la légion vorace, et un long sillon d'écume fouillé par des milliers de becs, coupé à chaque instant par le vigoureux élan des squales, marqua au loin son passage.

Un peu au nord de la petite baie qui est le port actuel, entre deux promontoires couverts d'anciens tombeaux, à dix pas des ruines d'une bourgade détruite, s'ouvre une autre rade récemment abandonnée par la mer, dont le sol se prolonge sous les eaux par une pente si douce, que, presque sur tous les points, l'on peut s'avancer à plus d'un quart de lieue, sans avoir jamais de l'eau plus haut que le genou. Cette plage est habitée par de nombreuses tribus d'oiseaux, infatigables glaneurs qui se disputent les débris des corps marins abandonnés par le flot qui se retire. Des grèbes blancs et bleus courent, plongent, jouent et s'envolent pour revenir encore s'abattre sur la mer si calme; des spatules barbottent dans la vase; des pélicans naviguent en flottille et pêchent un fretin que des poissons plus grands chassent hors des eaux plus profondes. Plus loin, des flamans, debout sur leurs longues échasses, ont l'air, avec leurs ailes couleur de feu, d'un jet de flamme se mouvant à la surface de la mer. Nous allâmes choisir notre déjeuner dans cette volière du bon Dieu, et, ce qui était plus difficile, essayer de tirer quelques flamans. Il fallait s'approcher à une distance convenable

de ces longues rangées de phénicoptères, qui épiaient avec méfiance tous nos mouvemens. Le hasard nous ayant fait rencontrer une planche provenant de quelque naufrage, sur laquelle nous attachâmes un gros fagot de broussailles, nous lançâmes à la mer ce radeau derrière lequel nous devions nous cacher, et qu'il n'y avait qu'à pousser tout doucement devant nous. Nous fîmes de notre mieux, mais un malencontreux balancement du radeau vint déjouer notre plan de campagne au moment où nous allions surprendre le groupe éclatant sur lequel nous avions jeté notre dévolu. Nous ne pûmes tuer qu'un seul individu, qui s'affaissa sous notre plomb, après avoir étendu de grandes ailes, qui retombèrent impuissantes et s'étalèrent sur l'eau ainsi qu'une pièce de soie cramoisie. Il fallut renoncer à continuer notre chasse; tout le reste de la bande avait subitement disparu, et la chaleur commençait d'ailleurs à devenir intolérable. Aussi, après avoir tiré deux ou trois coups de fusil qui remplirent nos larges poches de menu gibier, nous reprîmes le chemin de la rade, où notre barque était à l'ancre.

Le lendemain, un peu avant le jour, on se remit en mer. Il ventait une brise faible qui tomba tout-à-fait quand nous fûmes par le travers d'un îlot que les Arabes appellent Oukeban. Nous comptions profiter du premier souffle d'air pour traverser le canal, peu large en cet endroit; mais la barque était immobile, comme si nous eussions été à l'ancre; notre voile fasiait; la mer n'avait pas un pli et étincelait sous les rayons du soleil comme un lac de plomb fondu. Ceux auxquels il est arrivé de faire un assez long voyage sur un navire napolitain auront à coup sûr remarqué comme nous que, tant que la mer est belle, les matelots italiens semblent ne se souvenir du ciel que pour le blasphémer; mais vienne l'ouragan avec son cortége de terreurs, et chacun se livre aux transports d'une piété fort peu édifiante. Alors on allume dix cierges pour un sous le nez de la madone qui a sa niche à l'arrière, et les vœux de neuvaines, les promesses d'ex-voto faites à tous les saints succèdent brusquement aux chansons obscènes, aux jurons audacieux. Ce contraste, nous le retrouvions ici plus tranché encore. On se le rappelle, il y avait à notre bord un *djellab*, de la côte des *Danakil* (1), qui ramenait dans son pays trois ou quatre jeunes filles gallas et un petit nègre à peu près idiot : c'était le rebut de son troupeau d'esclaves dont il n'avait pu se débarrasser dans l'Yémen. Cet homme si dévot l'avant-veille, quand la tempête soulevait la mer, contait alors aux matelots sa vie passée. Il entrait dans ce récit d'atroces histoires d'enfans soumis à une horrible mutilation qui devait doubler ou tripler leur valeur, de hideuses scènes de débauche, d'effrayantes peintures des tourmens auxquels sont soumises les caravanes d'esclaves dans leur

(1) Partie du littoral abyssin au sud de Masswah.

long trajet de l'intérieur à la mer, qui ne dure pas moins de cinq ou six mois. Cet immense voyage, les malheureux doivent le faire à pied; celui qui ne peut marcher est d'abord cruellement battu; on le bat encore quand s'épuise l'effort désespéré que la douleur lui a fait faire, et ainsi bien long-temps. Enfin, lorsque l'inanition, la maladie, la soif, ont brisé ses forces et raidi ses pieds meurtris, avant de l'abandonner sur la route, le maître lui écrase la tête entre deux pierres, et tout est dit. — La peur d'un sort pareil relève le courage des autres, ajoutait le *djellab*. D'autres fois, le misérable qui, pendant la tourmente, faisait vœu de continence tant que durerait la traversée, cherchait à spéculer sur les malheureuses qu'il n'avait pu vendre, et proposait à chacun de les louer pour les quelques nuits qu'on avait encore à passer en mer. Cet homme nous inspirait un tel sentiment de dégoût, que nous nous réfugiâmes à l'autre extrémité de la barque, à côté d'un matelot des îles de Dahlâk, qui, assis les jambes pendantes au-dessus de l'eau, chantait un air abyssin merveilleux de grace et d'originalité. Nous avions déjà oublié le *djellab*, quand des cris de douleur se firent entendre : c'était encore le marchand de chair humaine qui déchirait le dos nu du petit nègre à l'aide d'une cravache en peau d'hippopotame. En deux bonds, nous nous trouvâmes entre la victime et le bourreau, dont l'instrument de supplice fut par nous jeté à la mer.

— N'est-ce pas mon esclave, hurla le maître furieux de notre intervention, et ne puis-je donc en faire ce que je voudrai?

Mais les hommes du bord ne se pressaient point de prendre parti pour lui, et, comme une de nos mains caressait ses épaules un peu rudement, il se résigna à se taire. Il tremblait comme la feuille, et n'osa pas même souffler quand je dis au patron : — Fais comprendre à ce chien que, tant que nous serons sur cette barque, il n'y a point d'esclaves ici.

— Et dis-lui qu'au premier cri de l'un de ces enfans, je le fais passer par-dessus les planches, ajouta mon compagnon.

De ce jour, le *djellab* devint on ne peut plus respectueux à notre endroit, et ses esclaves nous payèrent notre protection par une foule de petits services, pour lesquels ils allaient toujours au-devant de nos désirs.

Au coucher du soleil, notre barque n'avait pas gagné cent brasses. Nous étions toujours en vue d'Oukeban et d'une multitude d'îlots de sable sur lesquels tombait comme une pluie d'oiseaux. Le ciel et la mer se confondaient dans une même teinte écarlate, sauf vers l'orient, où une ligne violette marquait l'extrême limite de l'horizon. Peu à peu, tous ces tons ardens s'affaiblirent; une barre lumineuse (1), montant

(1) Il ne s'agit point ici du crépuscule, mais de la *lumière zodiacale* qu'avait observée Agatharchide, comme on peut le voir dans un fragment cité par Diodore de Sicile.

obliquement dans le ciel, comme si l'astre du jour y eût laissé sa trace, fut bientôt tout ce qui resta de ces splendeurs. A mesure qu'une étoile s'allumait dans le firmament, une lueur pareille s'éveillait sur la mer endormie; puis la lune se leva, sa douce clarté remplit le ciel, et tomba à la surface des ondes comme un long sillon d'argent. Alors les constellations s'éteignirent dans les cieux et sur l'azur des flots. Après une journée brûlante, l'air tiédissait enfin; il y avait un charme indéfinissable répandu dans l'atmosphère, et, dans cette nuit des tropiques, si sereine, si transparente, l'on sentait passer comme des voix mystérieuses qui parlaient de Dieu.

Depuis quelques heures, l'une des esclaves du *djellab* se plaignait d'un violent mal de tête : c'était une enfant de dix ans au plus, frêle, chétive. Sa chevelure noire se séparait en deux larges nattes maintenues par un brin de soie jaune qui courait d'une tresse à l'autre comme un fil d'or; ces deux nattes retombaient sur ses deux joues haves, creusées par une longue maladie. Elle portait au cou un collier de verroteries bleu de ciel, pauvre hochet dont le maître l'avait parée avant de la mettre en vente, à peu près comme les prêtres de l'antiquité païenne, avant de conduire la victime à l'autel, enveloppaient ses cornes d'une feuille d'or et ornaient sa tête de riches bandelettes et de guirlandes de fleurs. Son vêtement consistait en un morceau de toile grossière, déchiré en bien des endroits, à peine suffisant pour envelopper des membres que parcourait le frisson de la fièvre. Le *djellab* l'appelait Dangouléh, nom abyssin de la fleur d'un magnifique chicus dont la corolle est protégée par de longues épines. Il y avait comme une cruelle ironie dans ce nom. De la brillante fleur de l'arbuste des montagnes à l'enfant flétrie par la faim, les mauvais traitemens et la maladie, il existait la différence du plaisir à la douleur, de l'espérance au morne désespoir. Les jeux des autres ne parvenaient jamais à la faire sourire; souvent elle pleurait en silence, et il y avait dans le timbre de sa voix quelque chose d'indéfinissable qui faisait mal : on devinait la mort cachée derrière tant de jeunesse.

Ce soir-là, la petite esclave se plaignait donc plus que de coutume. La peur de l'inconnu, dont nous devenons la proie quand nous nous en allons de cette terre, la tint long-temps éveillée; quelquefois elle sanglotait en appelant sa mère, et à ses compagnes, qui essayaient de la calmer, elle répondait : — Est-ce parce que je suis si jeune, que vous me dites que je ne dois pas mourir encore? Les fruits du *daro* (1) ne tombent-ils donc jamais avant d'être mûrs? ou le vent n'arrache-t-il aux rameaux des arbres que les feuilles qui ont vieilli?

Pendant la nuit se leva une de ces folles brises, qui soufflent par

(1) Nom du sycomore en langue amharique.

bouffées si faibles, qu'elles rident à peine la surface de la mer. Au jour, nous étions en vue du Djebel-ther, îlot plutonique dont les flots battent sans cesse les flancs de lave, et dont la crête laisse échapper de loin en loin de noires colonnes de fumée, qui prouvent que le volcan qui lui donna naissance ne s'est point encore refroidi sous le linceul de la mer. De longues files de goëlands quittaient la montagne et s'éparpillaient dans toutes les directions, rasant l'onde de si près, que le dessous de leurs ailes, d'un blanc pur, se colorait d'un magnifique reflet d'aigue-marine. Des pailles-en-cul traversaient le ciel à une telle hauteur, qu'ils eussent été invisibles sans le rayon du soleil qui dorait leur plumage de neige.

Dangouléh était plus mal. Elle eut le délire, et deux fois les matelots l'empêchèrent de se jeter à la mer : sans notre présence, son maître l'eût cruellement punie de cet accès de fièvre. L'enfant s'était assise ensuite au milieu de ses sœurs, chargées de la surveiller. Ses grands yeux noirs prirent un éclat étrange, et elle se mit à fredonner à mi-voix une longue chanson de son pays sur un air si triste, et dans les paroles de laquelle il y avait tant de regrets déchirans, que les autres esclaves ne purent retenir leurs larmes, et que nous fûmes obligés de nous éloigner de ce groupe : notre cœur se serrait. Cette chanson évoquait, dans l'imagination de la malade, la patrie avec tous ses fantômes aimés. Sa mère inconsolable, la hutte sous les rameaux fleuris du *ouanzéh*, l'arbre révéré des Gallas; la source voilée par de doux ombrages, aux eaux de laquelle de grandes antilopes et de beaux oiseaux viennent boire vers le milieu du jour; les champs de maïs auprès desquels les jeunes filles veillent en chantant pour en éloigner les colombes; la forêt où vaguent le lion et la panthère noire, et que parcourent d'immenses bandes d'éléphans; la nuit ramenant autour du campement de la horde les troupeaux de bœufs et de cavales rapides: tous ces souvenirs si chers que l'agonie éveillait palpitans au fond de son cœur, l'enfant les saluait avec ivresse; puis, brisée par toutes ces émotions, elle s'affaissa sur elle-même. Ses prunelles redevinrent ternes; elle ne se leva plus, se plaignit plus rarement, et, bien que la vie n'eût pas encore quitté ses membres amaigris, son ame s'était envolée vers les solitudes natales à la suite de la radieuse vision.

Un peu avant midi, la brise fraîchit; la mer se couvrit de *moutons blancs*, comme parlent les marins; les pailles-en-cul quittèrent les hautes régions de l'air pour des couches plus basses, et le nakoudah secoua la tête d'un air mécontent : ces oiseaux sont aux yeux des matelots arabes un présage de gros temps. Quelques heures plus tard, nous nous engagions au milieu d'un dédale d'îlots, de bancs de sable, d'écueils où il eût été impossible de naviguer la nuit, et, avant le coucher du soleil, nous jetions l'ancre à un demi-mille d'un rocher dont le nom est Metbouah.

Toute la journée du lendemain se passa à côtoyer un immense banc de madrépores sur lequel le vent a semé des gommiers stériles et un peu de gramen dur et rigide comme des touffes de fils de fer. Quelques familles de pêcheurs se sont établies sur cette île de pierre brûlée du soleil, qui n'a d'eau que celle que les pluies d'orage laissent dans le creux des rochers. Elle est peuplée de légions de gazelles qui se mêlent aux troupeaux de chèvres élevés par les habitans, et souvent les suivent jusque dans l'intérieur des villages, où elles finissent par se faire à une demi-domesticité. Telle est Dahlâk, célèbre par l'habileté de ses plongeurs et par la richesse des bancs d'huîtres à perles qui en sont peu éloignés (1). Dans la matinée, le vent avait sauté brusquement au nord, puis au nord-ouest, c'est-à-dire qu'il était devenu contraire : nous ne fîmes que peu de route, et mouillâmes de bonne heure près d'un banc de sable.

L'esclave malade était morte dans l'après-midi. Depuis deux ou trois jours, elle semblait ne plus souffrir; un instant, un éclair de vie se ralluma dans ses prunelles, mais ce ne fut qu'une lueur passagère, et l'enfant s'éteignit sans secousse, sans convulsions, au milieu de ses compagnes, qui contemplaient avec terreur cette agonie si calme. Ce fut à peine si l'on put saisir la plainte qui s'échappa de sa poitrine, où le cœur venait de cesser de battre. On l'enterra sous le sable de cet îlot sans nom. A la nuit, les autres esclaves vinrent nous demander un peu de beurre qu'elles versèrent dans un débris de poterie, y jetèrent quelques brins de coton, et s'en allèrent poser cette lampe funèbre sur la tombe de Dangouléh. La lampe brûla presque jusqu'au jour; avec sa dernière flamme s'éteignit jusqu'au souvenir de la morte. Nous nous trompons : ses sœurs par l'infortune se réunirent à l'avant de la barque, loin de tous, et improvisèrent un long myriologue dont les paroles devaient consoler au fond de sa fosse celle que la mort venait de faire libre. Chacune, à son tour, récitait une strophe à la fin de laquelle toutes répétaient en sanglotant un refrain qui se terminait invariablement par le funèbre *ouoyé! ouoyé!*

Le lendemain, vers minuit, nous jetâmes l'ancre dans un petit bassin circulaire, sur le pourtour duquel le mouvement des vagues qui allaient et venaient était marqué par un ruban phosphorescent. A travers une nuit pluvieuse, nous distinguions quelques huttes au bord de la crique. Des insulaires se mirent à la nage, vinrent à bord, et se secouèrent pour se sécher, comme des caniches après un bain. Ils étaient en quête de nouvelles, pâture de première nécessité pour ces populations oisives dont l'existence est dévorée par l'ennui. Cette anse

(1) L'une des plus belles perles connues, celle qui ornait la couronne des doges de Venise, provenait de Dahlâk, où les Vénitiens établirent autrefois une pêcherie.

en miniature, qui nous abritait d'un violent vent du nord, est l'unique port de Déssét, la perle des îles de la mer Rouge; nous y passâmes la journée suivante. Nous étions mouillés précisément dans le cratère d'un volcan éteint, dont les parois, en s'affaissant sur un point, ont donné accès aux eaux de la mer, qui sont venues occuper le fond de l'entonnoir. Quelques cabanes et deux ou trois pirogues à sec sur la grève, des enfans nus qui gardent des chèvres, des hommes couleur de bistre, des femmes dont les bras sont chargés de bracelets de verre ou d'ivoire, et dont tout le vêtement consiste en une peau de bœuf grossièrement tannée qu'elles roulent autour du corps; quelques chiens, des grues noires, des hérons bleus, des aigrettes blanches, des ibis-chevelus, ces oiseaux mystérieux de l'ancienne Égypte; enfin de grandes cigognes immobiles sur les rochers qui protégent l'entrée du port; autour du bassin, des montagnes de granit semées de mimosas *seyâl* (gommiers nains); au fond, une gorge qui traverse toute l'île et laisse voir une forêt d'*avicennia* (1) venue dans la mer, tel est l'ensemble du coup d'œil que présente cette jolie crique. Nous la quittâmes le surlendemain pour gagner Masswah, où nous touchâmes dans la nuit.

III.

Quelques jours plus tard, l'agent consulaire de France dans ce port, M. D., nous proposait une partie de chasse dans les environs de Masswah, où abondent les troupeaux de gazelles. Nos compagnons devaient être deux Grecs établis dans le pays, un maître canonnier turc, un négociant indou, etc.; nous devions emmener en outre sept ou huit domestiques abyssins et trois ou quatre chameliers. Le rendez-vous était à Mokollo, village en terre ferme, à une heure nord-ouest de l'îlot sur lequel est bâti Masswah. Le départ eut lieu le 8 janvier dans la soirée.

Ce jour-là, nous ne fîmes guère que deux heures de route, au fond d'une vallée assez large, entre deux montagnes dont le maigre feuillage des gommiers déguisait mal les flancs de pierre. Pourtant quelques jours de pluie avaient rafraîchi cette pauvre végétation : les rameaux des mimosas *seyâl* étaient d'un vert magnifique, ainsi que les rares touffes d'herbe qui poussent sur ce sol rocailleux. Des euphorbes étalaient au soleil leurs grandes fleurs livides; des convolvulus paraient de leurs cloches blanches et jaunes les branches des *nébèks* (*rhamnus lotus*); les buissons de *raks* étaient plus feuillés. Le désert avait pris sa livrée de fête; c'était la saison des amours pour les tribus de gazelles qui parcourent ces solitudes.

(1) Espèce de palétuvier.

A la tombée de la nuit, nous atteignîmes le lit d'un torrent appelé Tadali, alors à sec, et qui n'avait d'eau que sur un point où les pâtres ont creusé un puits assez profond. La tente fut dressée sur le sable, et bientôt les domestiques, qui nous avaient devancés de plus d'une heure, vinrent nous rejoindre; ils pliaient sous le poids du gibier. Quant à nous, nous n'avions pas tiré un seul coup de fusil, par la raison que nous n'avions pas même vu un oiseau. Une heure plus tard, l'on nous servait à dîner. Les viandes étaient d'un goût parfait, que devait nous faire mieux apprécier un séjour de huit mois sur la côte arabe, pendant lesquels le régime de tous les jours se composait de pilaw, de mauvais poisson, quelquefois de chair de chameau, plus souvent de chèvre ou de mouton qui pue le suif.

Au petit jour, nous étions déjà en marche. Ne connaissant pas le pays, nous fûmes quelque temps sans oser nous écarter. L'agent consulaire nous recommandait de ne pas trop nous aventurer au milieu des fourrés : à cette heure, nous disait-il, les panthères s'y mettent à l'affût près des sentiers que suivent les gazelles. D'ailleurs il n'était pas nécessaire de quitter le chemin pour trouver du gibier : les francolins avaient déjà quitté leur perchoir et couraient sur le sable des torrens; les cimes des grands arbres étaient chargées de pintades qui s'envolaient par troupes en poussant des cris discordans. De loin en loin, nous pouvions voir de grandes gazelles immobiles sur la crête des collines. Derrière chaque buisson, un couple de *béni-israïl* (antilopes de Salt), charmans petits animaux dont les jambes ne sont pas beaucoup plus grosses que le tuyau d'une plume, et dont la tête est parée d'une touffe de longs poils fauves, qui se redressent sous l'impression de la peur, nous regardaient passer un instant avec une coquette curiosité, puis s'enfuyaient en poussant un ou deux petits cris aigus comme un coup de sifflet. Cette vallée est peu riche en oiseaux, probablement à cause de la rareté des sources. Pourtant deux ou trois variétés de tourterelles et une grosse espèce de ramier roucoulaient dans les bois. Des pics à tête écarlate exploraient les troncs d'arbres morts en répétant leur triste refrain. Des *coucals* (coucous) aux yeux rouges comme le corail couraient d'un fourré à un autre fourré, à la recherche des serpens et des lézards dont ils se nourrissent; enfin, des *souïs-mangas* splendides (*cynniris splendidus*) visitaient l'une après l'autre les touffes d'une sorte d'asclépias qui pousse dans le sable, dont le vent carde les graines ailées qui s'échappent de ses gros fruits mûrs, et dont les fleurs roses ont toujours une gouttelette de miel pour ces colibris africains.

Vers les neuf heures du matin, notre petite caravane atteignait une autre vallée nommée Saati, et que nous avions choisie pour rendez-vous de chasse. Une heure après la halte sous les ombrages de Saati, tout le monde nous avait rejoints, excepté deux hommes : le Grec Stéphen,

notre hôte de Masswah, et M. Arnaud. — Que diable font-ils en arrière? se demandait-on. — Ce qu'ils font? dit l'un; ils chassent, parbleu! — Stéphen marche comme les oies de mon pays, observa le canonnier turc; je suis sûr qu'il s'arrête à chaque pas pour s'assurer que ses pieds ne sont point restés en route. — Tant pis pour eux, ajouta l'agent consulaire; le déjeuner est prêt, et nous les attendrons en mangeant.

Une heure se passa ainsi. — Ils se seront égarés! dit quelqu'un. Il était alors onze heures, et cette crainte commençait à prendre l'apparence de la réalité; l'on envoya les chameliers à la recherche des absens. Au bout d'une autre heure, ces hommes revinrent sans avoir rencontré nos compagnons. Je me mis alors en route avec un Abyssin que j'avais pris à mon service, et qui portait une *zenzamièh* (vase) pleine d'eau, ainsi qu'un flacon d'eau-de-vie. Nous marchâmes près de deux heures, et enfin un faible cri répondit aux détonations répétées de nos fusils. Bientôt des cris plus rapprochés se firent entendre; c'étaient nos compagnons qui accouraient.

L'incident qui les avait séparés de nous mérite d'être raconté. Presque dès notre entrée en chasse, mon compagnon M. Arnaud et le Grec Stéphen s'étaient mis à la poursuite d'une volée de pintades à travers des halliers inextricables. M. Arnaud en avait tiré deux; mais, quand il fut question de nous rejoindre, les chasseurs ne virent plus personne: il fallut alors se mettre à la recherche du chemin, au milieu de vallées qui ont des centaines de sentiers frayés par les pâtres et leurs troupeaux : c'est dans un de ces chemins qu'ils s'engagèrent au bout de cinq minutes. Pour comble de malheur, ils y trouvèrent l'empreinte toute fraîche des sabots d'une mule, et, ne doutant pas qu'ils fussent sur la bonne voie, ils marchèrent dans la même direction durant plus de deux heures. Alors le voyageur français crut voir passer quelque chose de fauve à travers les buissons de gommiers.

— Est-ce une gazelle que je viens de voir là-bas? demanda-t-il au Grec.

— Votre fusil est-il chargé? dit celui-ci sans répondre à la question qui lui était faite.

— Non.

— Alors chargez-le bien vite, continua Stéphen, et que Dieu nous garde de ces gazelles-là!

— Qu'est-ce donc alors?

— Un lion, ni plus ni moins, et des beaux encore! Tenez! il s'est arrêté : le voyez-vous maintenant?

Mon compagnon m'avoua qu'il avait senti en ce moment son cœur battre l'alarme d'une façon peu agréable. Le lion, alors arrêté au milieu d'un espace nu, la tête tournée vers les chasseurs, les regardait avec une dédaigneuse indifférence. Son œil n'avait pas un éclair; ses mouve-

mens étaient lents et graves; les énormes muscles qui labouraient ses membres étaient au repos. Quelquefois un frisson qui courait sur ses reins secouait, comme des vipères, les longues mèches de poil qui recouvraient son cou et le haut de ses épaules. Pourtant, sous ce calme, on sentait tant de souplesse, tant de puissance, qu'il semblait que, d'un bond, le terrible animal pouvait être sur les chasseurs. Quand il eut versé une charge de poudre et coulé une balle dans chacun des canons de son fusil, M. Arnaud chercha ses amorces : il ne les avait plus. — *Sorte maladetta!* exclama Stéphen dans son jargon italien. — Il n'y a qu'un parti à prendre, répondit le tireur désappointé : c'est de faire un détour pour éviter de marcher sur la queue du lion, et nous reviendrons ensuite vers la route.

Cela fut fait ainsi; mais un peu plus loin le sentier s'arrêtait brusquement au pied d'une ligne de rochers à pic, et les traces de mulet retournaient en arrière. — Que le diable emporte la bête et celui qui la montait! murmura le Grec, obligé d'avouer qu'ils s'étaient égarés. Les deux chasseurs durent revenir sur leurs pas. Arrivés près de l'endroit où ils avaient vu le lion, ni l'un ni l'autre n'étaient tranquilles; pourtant, comme de ce côté le terrain était nu et que l'on pouvait voir de loin, ils avancèrent toujours : le formidable rôdeur n'y était plus, et ils purent se croire débarrassés de son voisinage. Le sable portait des empreintes bien reconnaissables autour de deux creux au fond desquels il y avait encore un peu d'eau. Dévorés par la soif qui commençait à brûler leur gosier, Stéphen s'agenouilla au bord du premier, M. Arnaud près de l'autre. — Cette eau est chaude à soulever le cœur, dit l'un. — Et le lion a sali celle-ci! ajouta l'autre en rejetant la première gorgée avec une grimace arrachée par le goût révoltant et l'odeur ammoniacale de ce breuvage.

Plus loin, un arbre immense couvre de son ombre un îlot que le torrent entoure de ses bras de sable : ils n'en étaient guère qu'à cinquante pas, lorsque, sans même se communiquer leur pensée, tous deux s'arrêtèrent en même temps; le lion était couché au pied de l'arbre. Au bruit de leurs pas sur les galets charriés par les pluies d'orage, le roi du désert venait de soulever son énorme tête et les regardait passer.

Arrivés enfin au point de départ, c'est-à-dire au puits de Tadali qu'entouraient quelques Bédouins, et la soif étanchée, le Grec Stéphen voulut se reposer : il n'en pouvait plus, disait-il. Un des Bédouins pétrissait une poignée d'argile : quand cette terre eut le degré de souplesse et de ductilité voulu, il se mit à en faire une sorte de pipe informe, qu'il remplit de tabac grossièrement coupé; cela fait, il alluma avec son briquet un morceau de moelle d'*ochar* (*portulacca tomentosa*), et deux secondes après ses lèvres, appliquées sur l'ouverture

pratiquée au bas du godet, aspirèrent d'épaisses bouffées de fumée. Une fois l'estomac plein d'eau et de fumée, les deux chasseurs cherchèrent à faire comprendre aux Bédouins qu'ils avaient besoin d'un guide; mais tous leurs efforts furent inutiles, et ils ne purent en tirer d'autre réponse que celle-ci : *Mitou* (qu'est-ce)? Heureusement, M. Arnaud se souvint que nous allions à Eylat, et le mot *rial* ou *thaler* (1), prononcé à la suite du nom du lieu, ouvrit toutes ces intelligences comme par miracle : la langue de feu tombée sur chacun des apôtres du Christ ne dut pas opérer d'une manière plus complète ni plus rapide. Les Bédouins tinrent conseil un moment, puis l'un d'eux se leva, prit sa lance, jeta son bouclier en peau d'éléphant derrière le dos, et leur fit signe de le suivre. Les chasseurs et leur guide étaient en marche depuis plus d'une heure lorsque la détonation d'un coup de fusil parvint à leurs oreilles et fut bientôt suivie d'une autre : c'étaient les deux derniers coups de fusil tirés par moi, dont l'écho leur renvoyait le bruit. — Du moment où nous nous trouvions réunis, le guide devenait inutile; mais, nul de nous n'ayant de l'argent sur lui pour le payer, et le Bédouin comptant trop sur une part du déjeuner des blancs qu'il venait de tirer d'un cruel embarras pour être tenté de rebrousser chemin, il ne fit aucune difficulté pour nous suivre.

Le but de notre exploration était atteint, nous avions retrouvé nos compagnons égarés, et nous pûmes nous remettre en route. Nous arrivâmes bientôt à Saati, où nous passâmes la nuit. Une tempête et une chasse, la mer et le désert, les dangers d'une navigation sur le golfe Arabique et les fatigues d'une course périlleuse, telles étaient les premières émotions de notre pèlerinage; tels sont aussi les incidens trop ordinaires d'un voyage dans une partie de l'Afrique qui ne sera long-temps encore pour les Européens qu'une terre primitive.

III.

La vallée de Saati, que nous avions choisie pour lieu de halte, est entourée de rochers calcaires. Le fond de ce gouffre désolé est occupé d'un côté par une mare qu'entretiennent des sources invisibles, de l'autre par un filet d'eau saumâtre qui sort de terre pour aller se perdre à quelques pas de là dans le sable, et au milieu par un espace de terrain sur lequel des gommiers rabougris se tordent au soleil. La mare, peuplée de tortues qui viennent de temps à autre dormir à la surface de l'eau, est le rendez-vous de tribus de *saksak*, de vanneaux *porte-lambeaux*, de rales, de *glaréoles* à collier noir, de petites bécassines à bec rose. Un peu avant le coucher du soleil, il tomba sur les bords de

(1) Monnaie connue dans tout l'Orient sous le nom même de *thaler* et valant 5 francs 25 centimes.

la flaque d'eau des nuées de *gangas-cathas* accourus de tous les points du ciel; c'était une fourmilière d'oiseaux qui se disputaient une place, buvaient et repartaient par volées pour regagner les lieux arides où ils se plaisent. Après les cathas vinrent les francolins, et après ceux-ci les pintades descendirent par troupeaux des montagnes voisines. Nous avions assez de gibier pour n'être point tentés d'en tirer encore, et *gangas*, francolins et pintades purent se désaltérer impunément à portée de nos fusils. Il en fut de même de quelques gracieuses gazelles qui se glissèrent timidement jusqu'au bout le plus reculé du petit lac, courbèrent coquettement leur jolie tête vers l'eau, puis, après nous avoir regardés un instant, s'enfuirent par petits bonds. Cependant, lorsqu'avec les premières ombres de la nuit arrivèrent des légions de chacals, brigands effrontés qui parcourent ces déserts; quand parurent les hyènes impures par groupes de dix à douze ensemble, ce fut une décharge générale de toutes nos armes, et hyènes et chacals s'enfuirent en hurlant sous le plomb meurtrier. Plus tard encore, le lac fut visité par d'autres animaux plus redoutables. Un des nôtres qui s'était un peu écarté du bivouac put voir deux panthères passer comme des ombres dans les touffes de *seyâl*, et vers le milieu de la nuit nous fûmes réveillés par le rauque rugissement du lion, dont les éclats remplirent toute la gorge. Nos bêtes de somme, inquiètes et tremblantes de frayeur, se levèrent pour se rapprocher des hommes et des feux de veille. Les Abyssins jetèrent aussitôt quelques brassées de bois sec sur nos feux, dont un moment les rouges réverbérations ressuscitèrent en quelque sorte, au milieu des ténèbres, ce lugubre paysage de rochers. Le rugissement du lion s'était à peine éteint dans l'éloignement, que les autres voix des solitudes recommencèrent un étrange concert de bruits vagues, de sons indistincts, couvert de temps à autre par le cri sinistre des hyènes. En dépit de ces sauvages harmonies nocturnes, nous nous allongeâmes sur nos tapis, et chacun se mit à dormir de son mieux en attendant le jour, qui était encore loin.

En quittant Saati au lever du soleil, avertis par l'exemple de nos deux compagnons, nous nous promettions bien de suivre de fort près les chameliers; mais il en est du chasseur comme du joueur : nous marchions tout au plus depuis une heure, et déjà toute notre petite troupe avait quitté le sentier pour s'enfoncer dans le bois à la poursuite des gazelles et des beni-israïl. Il va sans dire que j'avais fait comme les autres, et, à l'entrée d'une gorge par laquelle la route qui monte vers l'Abyssinie franchit une chaîne de collines, dernier soubresaut de la pente du Bahr-Nagach (1) vers la mer Rouge, je me fusse trouvé dans une incertitude peu agréable, si le hasard n'eût amené presque en

(1) C'est le nom que porte cette partie de la chaîne de montagnes qui longe la mer Rouge.

même temps que moi dans cette gorge trois de nos hommes. C'étaient le petit Gabrio, Gazaïn, le chasseur de M. D..., et Mohammed-Cotten, le chef de nos chameliers.

Gabrio, esclave galla de douze à treize ans, appartenait au consul britannique en Abyssinie (1). Son maître, alors en Angleterre, sans doute pour ne point attirer sur lui l'attention des saints membres de l'*Anti-Slavery-Society*, n'avait point jugé à propos de l'emmener à Londres, et avait préféré le laisser en dépôt à M. D.... Je n'ai pas autre chose à dire de Gabrio, si ce n'est que, grace aux leçons du chasseur Gazaïn, il se servait déjà d'une manière très passable d'un fusil qu'un voyageur blanc lui avait donné en échange de quelques petits services, fusil qu'à ses heures inoccupées l'enfant caressait avec tendresse, et dont la possession le consolait et de sa liberté perdue et des siens qu'il ne reverrait jamais.

Gazaïn était un Abyssin de vingt-sept à vingt-huit ans, de moyenne stature. Malgré la couleur brun-foncé de sa peau, son nez aquilin, ses lèvres fines et les pommettes de ses joues peu saillantes accusaient évidemment l'origine sémitique de la race à laquelle appartiennent presque toutes les populations de l'Amhara (2). Son costume se composait d'un caleçon s'arrêtant bien au-dessus du genou, selon la mode de son pays, et collant de façon à dessiner la moindre saillie des muscles; d'un *couari* (3) à large bordure rouge, sorte de couverture dans laquelle chacun se roule, et dont les longs plis rappellent souvent les draperies antiques; enfin d'un cordon de soie bleue passé à son cou, signe par lequel les chrétiens de l'Abyssinie se distinguent des musulmans. A la chasse, il nouait autour de sa tête le fourreau en drap écarlate dans lequel il serrait soigneusement chaque soir son fusil à deux coups. Une courroie de cuir soutenait sa poire à poudre, faite d'une corne d'antilope curieusement ouvrée, ainsi qu'un robuste couteau et quelques sacs à mettre son plomb et ses balles. Il y avait sur sa figure un air de franchise et de gaieté qui était le fond de son caractère; mais quand la crosse de son fusil venait s'appuyer brusquement à son épaule droite, et que le bout du canon suivait les mouvemens saccadés d'une panthère ou les bonds d'une gazelle, ses narines se dilataient, et sa prunelle s'allumait d'un éclair de passion sauvage, d'audace et de ruse qui échappe à toute description.

(1) M. W. Plowden, que les événemens politiques survenus en Abyssinie du mois de janvier 1849 au mois d'avril 1850 ont forcé à quitter ce pays.

(2) Nom qui dérive probablement de la même racine que le Hamyar des Arabes, et qui s'applique à une grande province de l'Abyssinie.

(3) Le *couari* se fabrique en Abyssinie. C'est un tissu en coton non tordu, de la grandeur de nos couvertures, terminé à ses deux bouts par une large raie rouge, et quelquefois par une broderie en soie de couleurs vives et d'un bon effet.

Sauf le caleçon et la manière de porter les cheveux, le costume de Mohammed-Cotten différait peu de celui de Gazaïn. Le cordon de soie bleue était remplacé par le chapelet aux grains de verre jaune des musulmans, et le fusil par la *daraga* (bouclier) en peau d'éléphant, accompagné d'un long sabre droit à double tranchant, à poignée en fer figurant une croix, et d'une zagaie de six pieds de long. Des sachets en maroquin rouge, renfermant de précieuses amulettes, ornaient son bras gauche; et comme le chef de nos chameliers était aussi le musicien de la bande, il ne se mettait jamais en voyage sans jeter derrière ses épaules une sorte de lyre à cinq cordes, dont la caisse sonore consistait en une moitié de calebasse recouverte d'une peau grossièrement tendue. Quant à la chevelure, que l'on imagine une tête bistre, perdue dans une forêt de cheveux taillés comme les perruques à la mode sous la fin du règne de Louis XIV, beurrés journellement, et inondés les jours de fête de gouttelettes de suif qui, en se caillant, avaient l'air d'une couche de neige. Une aiguille en bois d'un pied de long, toujours fichée dans les boucles, tenait lieu de peigne (1).

Or, Mohammed-Cotten était à dix lieues à la ronde un modèle d'élégance, de même qu'il n'avait point d'égal pour la bonne mine, pour la vivacité de la repartie, pour ses chansons et aussi pour son habileté de voleur. Il ne faudrait pas croire que ce dernier genre de supériorité projetât la moindre tache sur une aussi brillante réputation; ces gens-ci ne font pas une grande différence entre le tien et le mien, et, en parlant de notre chamelier en chef, c'était tout au plus si les plus sévères ajoutaient : *Iddou chouïé khafif!* (sa main est un peu légère.)

— Sais-tu où est le *khawadgé* (2) Arnaud? demandai-je à Mohammed-Cotten, qui me répondit l'avoir vu passer avec M. D... Tranquillisé sur le compte de mon compagnon de voyage, je m'enfonçai avec les trois Abyssins dans le défilé étroit, difficile, qui s'ouvrait devant nous. Ici, la nature alpestre se mariait déjà à la triste végétation des basses terres. Des basilics géans, des menthes qui étaient des arbustes, mille plantes des montagnes aux magnifiques fleurs peuplées d'insectes richement

(1) La coiffure que nous décrivons ici est celle de beaucoup d'indigènes abyssins. Les uns divisent la masse volumineuse de leurs cheveux en petites tresses qu'ils laissent retomber tout naturellement; d'autres les disposent d'une façon plus ou moins bizarre; quelques-uns, ceux seulement qui ont tué un ennemi, ont le droit de les relever sur le sommet de la tête. Cet usage semble remonter à l'époque la plus reculée, si l'on en juge par certains personnages figurant dans les monumens de l'ancienne Égypte, notamment dans les fresques des sépulcres royaux du *Biban-el-Moulouk* et dans celles des cryptes de *Gournèh*, la nécropole de Thèbes. Quelques peuplades du *Samhor*, les *Danakil* par exemple, poussent la coquetterie jusqu'à saupoudrer le tout d'un peu de chaux vive qui donne aux cheveux une teinte d'un fauve ardent.

(2) Appellation usitée envers les chrétiens, le mot *sid* (seigneur) n'étant employé que lorsqu'il s'agit d'un musulman.

colorés, poussaient par touffes vigoureuses entre les blocs de rochers qui avaient roulé au fond de la gorge. La montagne, coupée à pic, se dressait çà et là des deux côtés du chemin comme un mur de rocher, et les saillies de ce mur étaient occupées par l'aire des vautours ou des aigles. Nous étions déjà parvenus au milieu du défilé, lorsque nous entendîmes comme une meute de chiens aboyer devant nous.

— *El gourouth* (les singes)! dit Mohammed-Cotten, et, au tournant du chemin qui fuyait alors devant nous en ligne droite, nous pûmes voir arriver, longue et compacte, une colonne de l'espèce de singes dite cynocéphale. Il ne devait pas y avoir moins de deux mille de ces animaux, qui, selon toute apparence, gagnaient les sources de Saati, près desquelles nous avions campé la veille. Ceux qui marchaient en tête, entendant crier sous nos pas les cailloux du chemin, venaient de pousser le cri d'alarme que toute la horde répétait. Les vieux et les adultes marchaient dispersés dans la foule, surveillant les mouvemens de chacun, aidant complaisamment les femelles chargées de leur nourrisson, stimulant les paresseux à grands coups de pattes; on apaisait les querelles qui survenaient entre les jeunes au moyen de bourrades distribuées aux agresseurs comme correction, aux victimes comme avertissement. Quand le cri d'alarme retentit, les vieux se portèrent en avant pour faire face au péril; les petits, qui avaient quitté le dos de leur mère pour jouer sur le sable, se suspendirent aux reins de leur nourrice, se laissant emporter ainsi sur les flancs de la montagne. En un clin d'œil, le chemin, trop étroit pour la foule un instant auparavant, se trouva complétement libre; les deux revers de la gorge se couvrirent pour ainsi dire d'une houle mouvante de dos et de têtes hideuses, et la crête des rochers se couronna en quelques secondes de plusieurs sentinelles qui ne cessaient de japper ou de grimacer; tout cela grouillait, criait : c'était quelque chose d'étrange à voir et un tumulte assourdissant.

Alors seulement les mâles, auxquels donnaient un aspect féroce leur longue crinière, leur forme ramassée et pleine de vigueur, et surtout les longues canines qui débordent leur museau, les mâles, dis-je, commencèrent à battre en retraite lentement, presque à reculons, et toujours prêts pour un retour offensif. Gazaïn leur lâcha un coup de fusil, et l'un des plus gros tomba, la tête fracassée par une balle. L'explosion fit taire un instant tous les cris, et tous ces corps suspendus à la cime des rochers ou sur la pente rapide des mamelons voisins bondirent sur eux-mêmes, comme si une nappe électrique eût effleuré le sol et les eût touchés tous. Le groupe nombreux auquel appartenait le mort menaçait de se ruer sur nous, quand le malicieux Gabrio leur envoya un coup de gros plomb qui tomba au plus épais de la bande, et quelques cynocéphales piqués se roulèrent furieux sur

le sable. Ce furent alors des hurlemens de douleur, des cris de rage, des gémissemens, des sanglots qui remplirent la vallée. En se décidant à la fuite, l'arrière-garde entraîna les blessés dans son mouvement de retraite, et emporta le cadavre de celui qu'avait abattu l'Abyssin : chacun le traîna un peu; dans les endroits difficiles, deux, trois, quatre individus valides réunissaient leurs efforts pour faire franchir l'obstacle au corps du mort, tandis que les jeunes et les femelles s'attroupaient autour en poussant de longues plaintes.

— La tribu pleure celui qui vient d'être tué, dit Mohammed-Cotten. En effet, il y avait dans cette scène quelque chose de la douleur de l'homme quand un des siens a succombé, et à coup sûr je n'aurais pas voulu ajouter un second meurtre à celui commis par Gazaïn. Toutefois cela ne faisait pas le compte de Gabrio, qui, après avoir rechargé son fusil, l'avait appuyé sur une grosse pierre, et ajustait longuement avec de minutieuses précautions. Le coup partit, et un singe, tranquillement assis sur la plus haute crête de la montagne, roula de rocher en rocher jusqu'à un arbre qui avait poussé dans une crevasse entre deux blocs à pic. De cet arbre au fond de la gorge, il y avait encore une cinquantaine de pieds au moins. Le malheureux animal avait eu les flancs traversés par la balle un peu au-dessus des cuisses; aussi, le train de derrière ayant perdu tout mouvement, il ne put se retenir à l'arbre que par ses mains antérieures. De sa blessure, l'on voyait le sang s'échapper goutte à goutte. C'était une femelle, et sur son dos un petit s'agitait avec des signes d'une terreur indicible, tandis que la mère poussait des cris de détresse, en regardant le haut du rocher où des milliers de têtes penchées au-dessus de l'abîme contemplaient son agonie.

L'épouvante avait rendu toute la horde muette : seulement quelques mâles se démenaient, allaient, venaient en tout sens, comme s'ils eussent cherché du secours pour leur sœur blessée, dont les forces diminuaient à vue d'œil, et dont les gémissemens avaient un accent lamentable qui me fit pitié. Je la couchai en joue, et, deux secondes plus tard, le pauvre animal tombait à terre, au milieu d'une touffe de grandes herbes. Le petit, sain et sauf, se détachait du cadavre, et le secouait avec des grimaces et des cris déchirans. Gabrio s'élança pour le ramasser, et, pour garantir l'esclave des pierres (1) que du haut de la montagne lui lançaient les cynocéphales, nous déchargeâmes, l'Abyssin et moi, nos fusils en l'air : la détonation éloigna un moment les singes, et le petit Galla vint nous rejoindre avec son prisonnier. Alors

(1) Des officiers européens qui ont fait les campagnes de l'Assir dans la péninsule arabe avec les régimens égyptiens se souviennent encore d'un bataillon mis en déroute par une tribu de cynocéphales, pendant une marche nocturne.

seulement toute la horde se remit en route en poussant de longues clameurs, et, de notre côté, nous continuâmes notre marche.

D'abord sauvage et maussade, le petit cynocéphale avait déjà oublié la terrible scène qui venait de se passer, et fut bientôt familier avec son protecteur. Gabrio était ravi, et, tout en berçant son prisonnier, il lui promettait mille douceurs inconnues; puis il ajoutait à mi-voix, avec un éclair dans les yeux : — Orphelins et esclaves tous deux, nous grandirons pour être un jour libres tous deux! Nous nous en irons ensemble dans les forêts de caféiers des Borem-Gallas (1), où les tiens abondent, et qui sait? — Il fut ensuite question de donner un nom au singe. Gazaïn proposait de lui donner celui d'Abba-bo-Guibo; c'était le nom du roi qui avait fait tuer à coups de lance le père du petit Galla, et qui l'avait vendu lui-même aux marchands d'esclaves. Gabrio s'y opposa, sous prétexte qu'il y avait une voix maudite qui répétait ce nom abhorré à ses oreilles assez souvent pour qu'il fût inutile de le donner encore à une malheureuse bête qu'il étranglerait un beau jour en souvenir de son patron. Enfin la dénomination de *grain de poivre* (*felfel*), très communément appliquée dans le pays aux chiens, aux chameaux, etc., fut adoptée par l'Abyssin et son élève.

Vers midi, nous traversions la vallée et le village d'Eylat sans remarquer qu'il était vide d'habitans. Arrivés à un autre massif de hautes collines qui pourtant n'ont l'air que de taupinières au pied de la grande chaîne qu'elles longent, nous nous engageâmes dans une vallée rocheuse que parcourt un filet d'eau d'une température très élevée à sa source, et qu'à cause de cela les Arabes appellent *Moïet-el-Har* (la vallée de l'eau chaude), et les gens du pays *El-Mothad*. Une fois parvenus aux sources qui fument à la surface du roc mis à nu par le passage des eaux torrentielles qu'amènent les pluies d'orage, nous nous mîmes en quête d'un endroit convenable pour y dresser notre tente; mais ce ne fut guère que vers l'heure de la prière de l'*asser* (trois heures et demie de l'après-midi) que le reste de la caravane et les bagages nous y rejoignirent.

Les chameliers avaient l'air tout effarés, et nous dirent que le chef d'un canton de l'*Amacen* (2), Oueld-Gaber, avait fait irruption dans le pays musulman avec trois mille de ses *costanis* ou chrétiens abyssins. Le matin, ajoutaient-ils, Oueld-Gaber avait opéré une razzia sur les troupeaux des camps bédouins établis à Mansa, à Gat-Gat, à M'gattal; en ce moment, il était au village d'Assouz, et marchait sur celui d'Eylat, que nous avions à une heure seulement derrière nous. On parlait d'une centaine d'hommes tués et de près de dix mille têtes de bétail

(1) Gallas de l'ouest.

(2) Première province de l'Abyssinie quand on l'aborde par la mer Rouge.

enlevées. Quant au prétexte de cette attaque, il n'était que trop légitime; l'un des enfans d'Oueld-Gaber avait été volé quelques mois auparavant par les Bédouins des tribus musulmanes, et vendu comme esclave sur l'autre côté de la mer Rouge.

Alors il fut tenu quelque chose comme un conseil. Les chameliers opinèrent pour une retraite immédiate. Sélim l'Ousta, le maître canonnier, haussa les épaules et se remit à fumer impassiblement son chibouk, après avoir appliqué indistinctement aux deux parties belligérantes l'expression de mépris *puzévenkler*, si familière aux Turcs et que l'on me dispensera de traduire. Quant à M. D., il affirmait que non-seulement les Abyssins ne pouvaient nous considérer comme leurs ennemis, mais qu'en outre il était lié avec leur chef, et qu'en tout cas, vingt hommes armés jusqu'aux dents comme nous l'étions, parmi lesquels on pouvait compter six ou sept tireurs d'élite, pourraient, en gagnant le sommet presque inabordable de l'une des collines qui nous entouraient, tenir tête au Raz-Ali (1) en personne avec ses cinquante mille cavaliers. La délibération en était là, quand, au bout de la vallée, nous vîmes paraître un tourbillon de sable derrière lequel s'avançait comme un ouragan dont le passage ébranlait le sol. Des cris d'hommes, des mugissemens de bœufs, des bêlemens de chèvres ou de moutons, accompagnaient le nuage de poussière, qui arrivait sur nous avec une effrayante rapidité. Familiers avec les scènes de la vie nomade, les chameliers prétendirent que ce n'étaient que les troupeaux de la vallée et du village d'Eylat que les pâtres chassaient dans les montagnes pour les soustraire à l'ennemi, et Mohammed-Cotten nous assura que, si les Costanis étaient à leur poursuite, nous entendrions déjà le cri de guerre dominer tout le tumulte. C'était la vérité. Un quart d'heure après, d'immenses troupeaux défilaient devant nous, escortés par des hommes armés de boucliers, de lances, de massues d'ébène, et excitant la marche de leurs bestiaux par des cris étranges, auxquels le bouclier qu'ils appuyaient sur leurs lèvres donnait une intonation plus étrange encore. Des femmes vêtues de peaux de bœuf, des enfans entièrement nus, de grandes jeunes filles dont tout le costume se composait d'une ceinture bordée de lanières mobiles, tout cela formait autour du troupeau un cordon chargé de ramener les animaux qui auraient pu s'écarter. Malgré les difficultés du chemin, le troupeau et son escorte fuyaient avec une rapidité qui ajoutait quelque chose de fantastique à cette scène bizarre; bientôt il disparut dans des ravines profondément encaissées, au milieu d'un chaos de pitons qui grandissent à mesure

(1) Le *Raz-Ali* est le chef qui règne sur l'*Amahra*, l'une des trois grandes fractions des pays abyssins; le *Tigré* est gouverné par *Oubié*, et le *Choa* par les enfans du dernier roi, Sahla-Sahlassé.

que l'on s'avance vers l'ouest, et se revêtent de forêts au-dessus desquelles émergent çà et là des sommets chauves.

Derrière le troupeau venaient des Bédouins un peu mieux armés, et dont quelques-uns avaient des fusils à mèche : c'étaient les hommes d'élite de la tribu, qui, sous le commandement du scheikh, se disposaient à défendre certains passages difficiles, afin de retarder la marche de l'ennemi. Leur chef vint à nous, prit la main de M. D., et, après l'avoir serrée, porta la sienne à ses lèvres comme pour baiser la place qu'avait touchée celle de l'agent consulaire, en prononçant la formule arabe *ahlan* ou *sahlan* (sois le bienvenu)! Puis il passa de l'un à l'autre, répétant pour tous indistinctement le même cérémonial. Mohammed-Nouraï (c'était son nom) ne se distinguait des siens que par son *taub* (1) un peu plus blanc, par sa tête rasée, preuve qu'il avait accompli le pèlerinage aux lieux saints imposé à tout musulman, enfin par une calotte recouverte extérieurement de petits losanges de soie de toutes les couleurs. Un esclave noir portait son fusil et son sabre. Le scheikh avoua franchement qu'il se considérait comme sauvé par notre présence, à cause de l'effet que nos armes à feu devaient produire sur les Costanis, en supposant qu'il leur prît fantaisie de fouiller les ravins au fond desquels ses hommes venaient de conduire le troupeau; mais, s'il était tranquille de ce côté, il tremblait pour son frère Fokad, l'un des plus intrépides chasseurs de Samhar. — Il y a trois jours, nous dit le chef d'Eylat, on est venu le prévenir qu'une nombreuse troupe d'éléphans était descendue des montagnes vers la vallée des citronniers à une journée d'ici, et depuis avant-hier il est dehors avec son esclave et son dromadaire. Il est vrai que le dromadaire est un admirable coureur, et que le nègre est un homme dévoué; ils ont d'ailleurs fait provision de poudre et de balles. Cependant je ne suis pas tranquille. Je lui ai expédié aujourd'hui deux hommes qui sont déjà de retour sans l'avoir vu. Je crains qu'il n'ait suivi les éléphans de la vallée des citronniers dans celle de *Massenaï*, où ces animaux se seront probablement réfugiés, et qu'en remontant vers leur pays ces chiens de Costanis ne prennent par le chemin d'*Akhouar;* alors ils trouveraient Fokad sur leur route, et, si cela arrive, mon frère, qui leur a déjà tué tant d'hommes, est perdu.

En ce moment, un Bédouin arrivait en courant : c'était une des vedettes que le scheikh avait échelonnées sur les hauteurs pour épier les mouvemens de l'ennemi. Les Abyssins venaient de dépasser le grand torrent peu éloigné de l'ouverture de la vallée de l'Eau-Chaude; mais ils n'étaient guère que deux cents hommes, le gros de la troupe

(1) Le *taub* est une pièce de toile que les Bédouins portent de la même manière que les Abyssins portent le *couari*.

s'était dirigé sur Akhouar. C'était précisément ce que Mohammed-Nouraï craignait. « Que Dieu ait pitié de mon frère! » s'écria le scheikh, qui n'écoutait plus, et dont la figure trahissait une terrible émotion. C'est en vain qu'on essaya de l'arracher à ses lugubres pressentimens. Un quart d'heure s'écoula, au bout duquel survint une seconde vedette. Les Abyssins étaient tout près, et devant leurs éclaireurs les Bédouins chargés de donner l'alarme se repliaient de cime en cime.

« Qu'Allah et son prophète nous soient en aide! » s'écrièrent les musulmans en se disposant au combat, c'est-à-dire en roulant leur *taub* autour du corps, de manière à ne laisser à nu que les jambes et les bras, enveloppant tout le reste de plis assez épais pour amortir un coup de lance. Chacun assura son bouclier au poing gauche, brandit sa zagaie de la main droite, et alors commença une pyrrhique dont chaque mouvement est un saut sur place ou un bond de côté, comme pour éviter les coups ou le choc d'un adversaire. Tout en dansant, chacun criait son nom et le nom de son père, avec accompagnement d'épithètes passablement élogieuses; puis vint l'énumération des hauts faits de la tribu, de la famille et des prouesses de l'individu. De temps à autre, ce récit emphatique était interrompu par le cri de guerre, hurlement sauvage où il y avait du rugissement du lion mêlé à la voix sinistre de l'hyène. De notre côté, nous nous étions portés un peu en avant des Bédouins, et, accroupis au milieu de la vallée, chacun étala sur le sable, à portée de sa main, des balles et des amorces, pour n'avoir point à perdre de temps à les chercher au moment de faire feu si cela devenait nécessaire.

Enfin les Abyssins parurent. Ils s'avançaient, déployés sur plusieurs rangs qui occupaient toute la largeur de la gorge. Eux aussi dansaient en hurlant le chant de guerre. Leur costume ne différait de celui des Bédouins qu'en ce qu'ils portaient au cou, en manière de pelisse, les uns une peau de lynx ou de panthère, les autres une peau de mouton avec toute sa toison; fourrures déchiquetées en bandes assez larges, qui retombaient sur le bras gauche, et qui, dans les bonds de la danse par laquelle l'on prélude en Abyssinie à tout combat, s'agitaient comme des serpens autour de chaque guerrier. De part et d'autre, les invectives commençaient à s'échanger, et il était évident que nous allions assister, prendre part même à un de ces combats homériques où chaque coup de lance, chaque coup de sabre est accompagné de bravades insultantes; mais, afin de demeurer maîtres de nos mouvemens, il ne nous convenait pas de laisser s'approcher davantage des agresseurs peu redoutables, bien que supérieurs en nombre, attendu qu'un seul d'entre eux était armé d'un fusil qui semblait en mauvais état. M. D... leur fit signifier par un de nos serviteurs abyssins d'avoir à se retirer immédiatement, si mieux ils n'aimaient laisser bon nombre des leurs sur

le terrain pour le souper des hyènes. Il fut répondu à cette sommation que les blancs étaient des chrétiens, et qu'à ce titre nous ne devions point prendre parti contre eux et pour les musulmans. — Oui; mais, ajouta le serviteur de M. D..., les blancs aiment peu les voleurs, même chrétiens, surtout lorsqu'ils ne sont qu'à quelques pas de leur tente. Allez-vous-en, je vous le conseille, moi qui suis *Costani* comme vous.

Il fallait en finir. Des deux côtés, les têtes s'exaltaient. Quelques gouttes de sang répandues, et toute l'ardente haine que ces deux races ennemies nourrissent l'une contre l'autre depuis douze siècles allait éclater furieuse, implacable. D'ailleurs, pendant que les Abyssins parlementaient avec notre domestique, seulement pour obtenir notre neutralité, quelques-uns d'entre eux cherchaient à se glisser de rocher en rocher, et celui qui avait un fusil escaladait une butte voisine, du sommet de laquelle il nous dominait. Dès que nous vîmes la mèche fumer dans ses mains, deux ou trois fusils s'abaissèrent dans sa direction, et, sur ce seul signe, le Costani s'enfuit en se laissant couler sur le dos jusqu'au bas de la colline. C'était d'un bon augure. — *Aman! aman!* (la paix! la paix!) s'écrièrent ces hommes si braves tant qu'ils avaient espéré n'avoir à faire qu'aux musulmans, mais dont un dixième au moins devait tomber sous notre première décharge. Personne ne fit feu; mais, les terribles fusils ne se relevant pas, ce fut un sauve qui peut général. Tout en se tenant derrière nous, les Bédouins poursuivirent les fuyards de leurs huées. De ce moment, nous pouvions dormir sur nos deux oreilles. Oueld-Gaber, sachant que les tribus qu'il venait de piller ne tarderaient point à se réunir pour lui courir sus, devait forcément regagner les montagnes avant la nuit, et profiter des ténèbres pour mettre son butin en sûreté. Néanmoins les hommes que nous venions de sauver d'une razzia se tenaient toujours sur le qui vive, et leurs vedettes reprirent leur poste sur les hauteurs; mais ce fut une précaution inutile : le détachement qui avait osé nous attaquer disparut pour ne plus revenir.

IV.

Mohammed-Nouraï, qui nous avait quittés un moment, revint peu après poussant devant lui deux moutons qu'il nous destinait, tandis que ses gens apportaient du lait dans des *couffes* goudronnées en dedans. Ce devoir de l'hospitalité rempli, le scheikh alla s'asseoir à l'écart, sombre et muet; évidemment il songeait au péril que courait son frère; puis la nuit se fit noire et pluvieuse. Nos feux de bivouac s'allumèrent, et Aïlou avec tous ses aides se mit à l'œuvre pour le repas du soir. Le chef du village fut invité. Ce fut à peine s'il toucha

à quoi que ce fût. Tout à coup il fit signe à chacun de se taire, et le cou tendu, respirant à peine, la tête penchée du côté des montagnes du sud-ouest, il écouta quelques instans, et son doigt, se levant lentement, désigna un point de l'horizon. Nous écoutions aussi, et, au bout de quelques secondes, nous pûmes saisir un son lointain, pareil à l'explosion d'un coup de fusil. Ce son si faible fit bondir Mohammed-Nouraï, qui s'élança hors de la tente en criant : — A moi, les enfans du Naïb! Les Bédouins se pressèrent autour de leur chef. — J'ai entendu le fusil de Fokad parler dans cette direction; il doit être aux prises avec l'ennemi; qui vient avec moi à son aide? — Il n'y eut qu'une seule voix : — Tous! et Mohammed-Nouraï s'éloigna rapidement au milieu des ténèbres.

Pour éviter toute surprise de la part des hommes aussi bien que des bêtes fauves, qui profitent de l'obscurité pour venir à l'eau, il fut décidé que nous aurions deux factionnaires chargés d'entretenir nos feux, dont la clarté inondait le terrain à plus de cent pas autour de notre petit camp. Ces factionnaires devaient se relever d'heure en heure, et, comme il ne faut point compter sur les indigènes pour cette garde nocturne, ce soin nous revenait exclusivement. Toutefois les sentinelles ne furent posées que bien avant dans la nuit. Jusque-là personne ne songeait à dormir, et les Bédouins, accroupis autour de notre chamelier en chef, l'écoutèrent tourmenter pendant de longues heures les cordes de sa lyre. Le bardé du désert chantait de molles chansons d'amour, des hymnes consacrées aux héros du clan, ou de malicieux sirventes à l'adresse de quelque mari jaloux et trompé; puis, comme la pluie tombait, chacun chercha un abri, et le bruissement monotone des gouttes d'eau sur les feuilles des arbres ou sur la toile de la tente assoupit toutes les voix de la solitude, même celle des petites cascades par lesquelles la source coule de marche en marche sur son lit de rochers.

Quand le jour parut, la pluie avait cessé. Le soleil se leva dans un ciel radieux, au milieu duquel nageaient encore quelques légers nuages que les premières clartés de l'orient coloraient déjà. Le vent du matin berçait de ses caresses les rameaux de la forêt tout humide, et charriait cette senteur de végétation douce et saine que les poumons aspirent avec délices. Des chacals attardés regagnaient leur demeure souterraine, les pintades s'éveillaient dans les bois, les merles moqueurs, perdus sous l'épaisse feuillée, chantaient des gammes douces et claires comme celles de l'*harmonica*, et des tisserins jaunes gazouillaient de joyeux refrains au bord de leur nid en poire, suspendu par un fil à l'extrémité de chaque branche de gommier.

Deux heures de soleil ayant séché la terre, nous nous mîmes en route. La veille, tout en fumant le chibouk après le repas du soir,

nous avions comploté une chasse aux gazelles. Il s'agissait de remonter la vallée de l'Eau-Chaude, qui, à deux lieues de là, n'est plus séparée de la plaine d'Assouz que par un chaînon de peu d'épaisseur; ce chaînon franchi, nous nous trouvions au milieu de l'espace qui sépare le village de Gomoth de celui d'Eylat. Toute cette vallée très longue, et qui, sur quelques points, n'a pas moins de trois ou quatre lieues de large, est remplie par une mer de *seydl* hauts de cinq ou six pieds seulement, au maigre feuillage, sur lequel tranche le vert sombre de quelques *garças* égarés loin des collines. Deux torrens courent comme de grands serpens au milieu de la forêt naine, et de loin en loin des *acacias niloticas*, des *athels* géans au feuillage glauque, et quelques autres arbres qui atteignent des proportions colossales, marquent les sinuosités de ces fleuves éphémères, dont le lit, presque toujours à sec, est semé de *portulacca* aux larges feuilles cotonneuses.

Il pouvait être dix heures du matin lorsque nous atteignîmes le premier de ces torrens. Sur le sable encore humide, de nombreuses traces toutes fraîches prouvaient qu'une troupe d'*arabat* (1) avait passé là le matin, les gazelles préférant ces larges voies presque nues aux sentiers pleins d'embûches qui s'enchevêtrent dans les halliers où les lions, les panthères, les léopards et deux ou trois variétés de lynx guettent leur passage. Nous chassions devant nous des pintades, des beni-israïl, qui sifflaient en passant avec la rapidité d'une flèche, et des familles de phacochères qui, dans leur fuite, courbaient comme des touffes de gramen les tiges des portulacca; mais nous ne voulions point de ce gibier, et personne ne daigna leur lâcher un coup de fusil.

Cependant la journée s'avançait, et nous ne découvrions point de gazelles. Gazaïn était visiblement mécontent. Rentrer sans gazelles, quand la nuit il avait vu d'interminables troupes de ces animaux défiler dans ses songes, cela lui semblait honteux. Son regard parcourait lentement le terrain tout autour de nous, plongeait dans chaque éclaircie du bois et interrogeait le sol, tandis que ses narines flairaient l'air, comme si à l'odorat il eût pu reconnaître la présence du gibier que nous cherchions. Nous venions d'atteindre alors un point où le torrent se bifurquait, comme si c'eût été le confluent de deux torrens secondaires. Dans cette supposition, il était vraisemblable que le troupeau d'*arabat* (gazelles) ne devait pas être allé bien loin, et qu'il avait dû gagner la forêt, le lit des deux petits cours d'eau étant trop étroit pour qu'il y fût en sûreté; mais avec sa sagacité infaillible, l'Abyssin, pour lequel les choses les plus insignifiantes étaient des indices sûrs, observa encore que l'espace que nous supposions compris entre deux torrens différens n'était pas autre chose qu'une île vers laquelle il se

(1) Nom arabe d'une variété de gazelle; l'autre se nomme *choucan*.

dirigea, et bientôt nous le vîmes revenir vers nous en courant. Sa figure rayonnait. L'île est remplie de gazelles! nous dit-il.

Nous étions sous le vent des *arabat*, ce qui devait simplifier nos dispositions. Nous nous séparâmes pour aller nous embusquer sur les deux rives, tandis que le chasseur de M. D. se chargerait de pénétrer dans l'île. Gazaïn ne devait commencer son mouvement que lorsque tout le monde serait à son poste. Alors il laissa tomber son *couari* blanc et son turban rouge, arrangea son couteau et ses sacs à plomb de manière à éviter tout choc bruyant, et retourna vers l'île, où il se glissa en rampant comme une couleuvre d'arbre en arbre. Tout cela avait pris un certain temps, et pour mon compte je commençais à m'impatienter, lorsque je pus voir une gazelle se lever et faire face au point par lequel arrivait l'Abyssin. A un autre mouvement de Gazaïn, qui sans doute fit crier quelque feuille sèche, l'inquiétude de l'antilope toujours immobile se trahit par un cri semblable au bruit que fait un homme en toussant. A ce cri, d'autres gazelles se levèrent, se tournèrent aussi vers Gazaïn, puis toussèrent à leur tour; de proche en proche, l'alerte se propagea, et tout le troupeau, couché dans l'herbe cinq minutes avant et tout-à-fait invisible, fut sur pied : il y avait plus de trois cents *arabat* réunies sur cette île verte et fraîche, que les cimes des grands arbres couvraient de larges pans d'ombre. Les plus rapprochées de Gazaïn ne bougeaient pas plus que si elles eussent été de marbre. Celles qui étaient plus en arrière bondissaient d'impatience, ou battaient la terre de l'une des jambes de devant. Les unes, les vieux mâles par exemple, aux longues cornes tordues, au pelage presque blanc, avaient la taille d'un veau; d'autres étaient grandes comme des chèvres; il y avait aussi des faons qui, ne comprenant rien à cette panique, allaient, venaient ou tournaient autour de leur mère, insoucieux du danger inconnu. C'était quelque chose de beau à voir; mais quand le premier coup de feu de l'Abyssin retentit, suivi de près d'un second, quand tout le troupeau effaré bondit en bramant de terreur, le nez au vent, les cornes couchées sur le cou, les quatre jambes réunies sur un espace grand comme la main pour se détendre comme un ressort d'acier, le spectacle de ces gracieux animaux s'élançant sur le sable du torrent et emportés dans une course rapide comme l'éclair devint vraiment admirable.

Nous en avions abattu quatre, sans parler de quelques autres que nous pouvions voir se traîner sur les traces du troupeau. Personne ne fut tenté de les poursuivre : celles-là étaient à coup sûr destinées aux panthères. Nous courûmes à celles restées sur le terrain. Deux vivaient encore et se débattaient dans le sang; des pleurs tombaient goutte à goutte de leurs larmiers; c'était pitié d'entendre leur der-

nière plainte sous le couteau de Gazaïn, qui leur coupait la gorge (1) avant de les vider. L'Abyssin était ému lui-même, et chaque fois qu'il répétait son opération, le mot *meskin* (l'équivalent de pauvre bête) tombait de ses lèvres comme un remords.

Pour regagner la vallée de l'Eau-Chaude, chacun de nous dut porter à son tour une de nos quatre pièces de gibier : ce ne fut qu'après une grosse heure de marche que nous rencontrâmes un Bédouin qui nous loua son âne, sur lequel on les chargea toutes. Il pouvait être deux heures de l'après-midi, lorsque nous arrivâmes à notre petit camp. Comme tout le monde était fatigué et que nous avions plus de gibier qu'il ne nous en fallait, personne ne songea à retourner à la chasse ce jour-là. Le reste de la soirée se passa donc, sous la tente, à fumer et à causer. Gazaïn et Gabrio lavaient les fusils, et leurs compagnons aidaient Aïlou dans ses doubles fonctions qui consistaient à préparer des oiseaux avec une assez grande habileté, talent qu'il devait à un Européen, M. Schimper (2), et à confectionner d'une manière supérieure une soupe aux pintades, un civet de lièvre, des côtelettes d'arabat et un rôti de beni-israïl. Quant aux chameliers, ils étaient au moins aussi occupés, rien qu'à regarder faire les autres.

Un peu avant le coucher du soleil, le ciel s'assombrit, et bientôt commença une pluie fine, mais opiniâtre, qui ne cessa que le surlendemain, et nous retint pendant tout ce temps prisonniers sous la tente. Le sol étant trop profondément détrempé pour se hasarder à faire un pas dehors, il fallut renoncer à chasser. D'un autre côté, nos gens n'ayant d'autre abri que quelques fagots de ramée disposés en hangar, nous ne pouvions songer à les laisser plus long-temps à la belle étoile sans nous exposer à avoir des malades. Le soir du troisième jour de pluie, nous gagnâmes donc le village d'Eylat, où nous étions sûrs de trouver des huttes vides pour nous loger cette nuit.

Une scène de deuil nous y attendait. Au milieu du cercle sur lequel sont rangées les cabanes des Bédouins, un troupeau de femmes à peu près nues et les crins au vent dansaient autour d'une vieille dont la figure était souillée de poussière. Ces femmes pleuraient la mort de Fokad, le chasseur d'éléphans. La mère du défunt tenait un sabre nu à la main; lorsque les vociférations du chœur s'arrêtaient, elle enton-

(1) On retrouve chez les Abyssins beaucoup de traces du judaïsme, qui était la religion du pays avant l'introduction du christianisme; ainsi ils ne mangent point de la chair d'un animal qu'ils n'auraient point tué eux-mêmes, ou qui aurait été étouffé au lieu d'être saigné; comme chez les Juifs, le lièvre, le canard, l'oie, sont pour l'Abyssin des viandes impures.

(2) Naturaliste allemand aussi modeste que savant qui habite l'Abyssinie depuis longues années.

nait sur un rhythme lugubre quelques vers dans lesquels elle célébrait l'adresse du chasseur, la bravoure et les combats de son fils contre les Abyssins, récit auquel la pauvre mère mêlait l'expression de son désespoir. Quand ses sanglots suspendaient l'improvisation, le chœur recommençait à hurler en dansant autour de la mère du mort. Ici, comme dans presque tout l'Orient et comme chez les anciens, la perte d'un membre de la famille, tout aussi bien que la naissance d'un fils, donne lieu à un repas dans lequel les vivans disent adieu à celui qui vient de quitter la terre. Mohammed-Nouraï avait fait tuer dix chameaux pour ce repas funèbre, qui devait commencer à la nuit et auquel il avait convié tous le village. Bien qu'occupé à en surveiller les apprêts, il trouva un moment pour venir nous rendre visite, rien, pas même l'affliction, ne dispensant de l'accomplissement des devoirs de l'hospitalité envers l'étranger.

On se souvient qu'après la retraite des maraudeurs d'Oueld-Gaber, Mohammed-Nouraï nous avait quittés au moment où des coups de fusil tirés bien loin dans la montagne s'étaient fait entendre. En quelques heures, il atteignit avec ses hommes une vallée que d'autres détonations lui désignaient comme le théâtre de la lutte entre Fokad et les Abyssins. Seulement ces détonations avaient cessé depuis long-temps, ce qui ne fit qu'augmenter ses craintes. En arrivant à l'ouverture de cette morne vallée, le chef d'Eylat et ceux qui l'accompagnaient eurent beau crier de toutes leurs forces; leur cri d'appel demeura sans réponse; l'écho même se taisait. A force d'errer, leurs pas firent lever une hyène qu'ils ne virent point, mais qu'ils entendaient se lamenter, et qui semblait se plaindre d'être obligée d'abandonner une proie. Le chef d'Eylat ne put s'empêcher de penser que c'était peut-être le cadavre de son frère qu'elle dévorait, et cette idée le fit frissonner. Un peu plus loin, il butta contre un obstacle et tomba sur un chameau mort. L'animal était tout sellé, et portait encore des objets de harnachement que le malheureux scheikh eut bientôt reconnus; c'était le dromadaire de Fokad. Les Bédouins poussèrent un cri de rage; quant à Mohammed-Nouraï, à mesure que la certitude de la mort de son frère pénétrait dans son esprit, une haine furieuse contre ses meurtriers s'allumait en lui, et y laissait peu de place pour la douleur. Les recherches continuèrent, mais sans amener d'autre découverte à cause de l'obscurité. Ce ne fut qu'au jour qu'un Bédouin rencontra, à peu de distance du dromadaire, la moitié d'une lame de sabre brisée, et un peu plus loin le corps du compagnon de Fokad. Cet esclave avait subi l'horrible mutilation à laquelle l'Abyssin et le Galla ne manquent jamais de soumettre l'ennemi vaincu. Deux coups de lance avaient en outre ouvert sa poitrine. Le terrain d'ailleurs était piétiné, et s'il ne présentait pas de taches de sang, c'est que la pluie les avait lavées. Quel-

qu'un, s'étant avisé de poser la main sur le cœur de l'esclave, s'aperçut qu'il battait encore, et quelques minutes après qu'on l'eut mis sur son séant, position qui facilitait le jeu des poumons embarrassés par l'hémorragie intérieure, le noir reprit connaissance; bientôt il put donner de brèves indications sur ce qui s'était passé la veille. C'étaient bien, comme on le présumait, les Costanis abyssins qui avaient frappé Fokad. La lutte avait été courte. Le dromadaire que montaient Fokad et l'esclave, au lieu de soustraire les chasseurs à leurs ennemis par la fuite, s'était lancé au plus épais des bandes d'Abyssins, et peu d'instans après Fokad tombait avec son compagnon sous les zagaies des chrétiens. Mohammed-Nouraï, guidé par les souvenirs de l'esclave, put, à quelques pas de ce lieu maudit, retrouver le corps de son frère. Les Bédouins chargèrent aussitôt sur leurs épaules les restes inanimés du chasseur d'éléphans et regagnèrent Eylat. L'esclave expira le lendemain.

Le scheikh nous avait donné ces détails d'une voix émue, et il eut peine à achever son récit sans que, malgré ses mâles efforts, ses paupières ne laissassent échapper deux grosses larmes. Il se hâta de les essuyer, et, afin de nous donner le change, il prétendit que, pour avoir passé toute cette terrible nuit à la pluie et dans la boue, ses yeux étaient malades. Puis il ajouta : — C'était écrit là-haut! La destinée ne recule point devant les joies ou les douleurs de l'homme : que le désespoir tue la mère ou brise le cœur du vieillard, que les enfans demeurent orphelins et sans appui, que les entrailles des frères saignent, qu'importe à l'ange de la mort? Le sombre envoyé de Dieu n'en poursuit pas moins son œuvre de désolation. Pourtant, malheur à ceux qui ont tué Fokad! Malheur à ceux qui ont seulement une goutte de son sang sur la toile de leur *taub!*

Notre campagne pouvait être regardée comme finie. Aux émotions d'une chasse aux gazelles et aux singes s'étaient joints pour nous les hasards d'un combat avec les chrétiens d'Abyssinie. Rien ne nous retenait plus dans les solitudes voisines de Masswah. Le jour suivant, nous rentrions à Masswah, où nous comptions ne prendre que le repos nécessaire pour nous préparer à de nouvelles fatigues.

A. Vayssière.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE.

30 septembre 1850.

L'exécution de la nouvelle loi sur la presse quotidienne donne au public un spectacle assez neuf pour que la première idée qui nous vienne aujourd'hui soit tout d'abord d'en constater l'effet. L'effet n'est pas précisément celui qu'en général on attendait le plus. Il semblait au commun des hommes que la presse quotidienne dût avoir mille arcanes qu'on allait enfin percer, et leur curiosité jalouse portait aux nues le courage des législateurs qui avaient osé déchirer le voile de ces détestables sanctuaires. On était sûr d'avance qu'on ne pouvait manquer d'apprendre beaucoup de choses et de lever beaucoup de masques. Nous verrons, songeaient les profanes, quels étaient ces donneurs d'avis qui nous conseillaient, et les plus candides de ces respectables personnes qui prennent tous les matins leur opinion dans leur journal se réjouissaient d'un air assez sournois d'être dorénavant à même de savoir quoi penser du journaliste. Nous parierions cependant que cette malignité n'aura pas toute la satisfaction qu'elle se promettait, et jusqu'à présent on n'aperçoit pas que le régime de la signature forcée doive lui procurer sur le compte des écrivains beaucoup plus de renseignemens que ne faisait le régime de la signature volontaire. Il y a pour cela d'ailleurs de très bonnes raisons.

On a trop souvent répété, soit avec une ironie dénigrante, soit avec une prétentieuse naïveté, que la presse était un sacerdoce : on nous accordera du moins que c'est un état où il peut y avoir d'honnêtes gens. Nous appelons ici d'honnêtes gens ceux qui se préoccupent un peu plus de servir, même obscurément, la cause qui leur plaît que de jouer, même bruyamment, un rôle qui les produise. Des honnêtes gens qui ne volent pas et ne tuent pas, la France en est pleine; de ceux qui croient assez à quoi que ce soit pour se sentir plus heureux d'être et d'agir au profit de leur croyance que de se montrer et de paraître au profit de leur vanité, de ceux-là certainement il y en a beaucoup moins dans notre pays, le pays de l'apparence. Tout ce que nous réclamons pour l'honneur de la presse, c'est le droit d'affirmer qu'il n'était pas impossible qu'elle en comptât pourtant quelques-uns dans ses rangs.

A côté de ces honnêtes gens dont nous parlons, n'était-il point naturel qu'il y en eût d'autres qui ne le fussent pas autant? Étaient-ce donc des gens malhonnêtes? Dieu nous préserve de le dire! Nous leur rendrons au contraire tous les témoignages qu'ils voudront; nous tiendrons leur parole pour parole d'évan-

gile; nous jurerons avec eux qu'ils ont toujours fait convenablement leurs petites affaires, qu'ils n'ont jamais égaré leurs mains dans de mauvaises besognes, ni pipé les dés dans de mauvaises parties; qu'ils n'ont enfin jamais cessé d'être des modèles de science, de vaillance, de mœurs et de religion. Ainsi donc, non, ce n'étaient pas des gens malhonnêtes; mais étaient-ce bien d'honnêtes gens dans le noble sens où l'entendait Pascal : « Les honnêtes gens sont ceux qui ne mettent pas d'enseignes? » Eux au contraire, ils en mettaient beaucoup, et de beaucoup de couleurs, et des plus voyantes qu'il se pût imaginer. Il est même arrivé qu'ils promenaient leurs enseignes en carrosse par des jours de carnaval, et que ces enseignes, qui annonçaient l'endroit où se débitaient les catéchismes quotidiens de la vertu politique et de la vertu privée, n'étaient pas la chasteté toute pure en chair et en os. Il est arrivé qu'ils ont risqué tous les coups de tam-tam pour attirer la foule autour de leur marchandise, et plus encore autour du marchand. Ils ont révélé leur individu en l'accolant tout entier aux paradoxes les plus affectés, en s'incarnant, avec une certaine effronterie qui touche le vulgaire, dans les types les plus compromettans, en faisant d'eux-mêmes ce bon marché que tout le monde n'aime pas à faire de soi, mais que la multitude, haute ou basse, exige de ses courtisans. Pasteurs des peuples, ils se sont voués à la conduite du troupeau, bien moins pour le conduire en effet que pour se procurer l'agrément d'écrire en grosses lettres sur un chapeau à panaches : C'est moi qui suis le berger Guillot!

Or, maintenant, qu'est-ce qui résulte de la nouvelle loi? Qu'est-ce qu'elle a divulgué? Qu'est-ce que le public connaît ou connaîtra de plus de ceux dont il ne connaissait rien? Peu de choses en vérité. Ils lui ont dit leur nom, parce que la loi l'exigeait; ils ne lui ont pas dit et ne lui diront pas leur personne, dont le public n'a que faire. Par une singularité assez piquante, les seuls qui se soient particulièrement empressés de se faire connaître ne sont ni plus ni moins que ceux qui étaient déjà très connus. Ils posaient en buste, ils poseront désormais en pied. Qu'est-ce que le public y gagnera, qu'est-ce qu'y gagnera la dignité de la presse? et le beau chef-d'œuvre que nous devrons à la pudeur méticuleuse de MM. de Tinguy et de Laboulie! Écoutez le baron de Fœneste, l'homme d'importance de la vieille satire, l'homme des dehors glorieux et de la mine appétissante. Le voilà rasé de frais et vêtu au goût du siècle. Il est galant homme, et il aime à rire; mais que personne n'en ignore! il a pris ses grades dans la faculté, il a réussi sur tous les pieds dans le monde; il a été Mécène, il est taillé pour être Fox ou Canning, il a patronné l'art, la politique et même la morale.

O la grande puissance
De l'orviétan!

Il n'est personne à qui volontiers il ne rende des points et personne d'assez matois pour se permettre de lui en rendre. La France ne lui appartient pas précisément encore, il ne la possède point en son propre et privé nom; mais il est toujours sage de compter avec lui, aussitôt qu'on débarque sur la terre de France. Du reste, il ne fait rien que par attachement platonique; il serait trop plaisant de lui en supposer d'autre et de lui prêter l'amour des bagatelles! Lorsque des fonctionnaires éplorés ont couru soixante lieues de poste pour l'entretenir deux minutes, et pris d'assaut son antichambre pour le supplier de ne

pas leur prendre leurs emplois, il les rassure le plus gaillardement du monde, tant il est bon prince, tant il a de bonne humeur!

O la grande puissance
De l'orviétan!

Voulez-vous une seconde entrée? Dites si vous ne saviez point par cœur la physionomie que voici? M. de Tinguy est bien avancé d'avoir fourni à cette figure boursoufflée une occasion nouvelle de s'étaler au soleil, et nous avions bien besoin d'entendre une fois de plus dérouler le chapitre pompeux de ces confessions gasconnes! A qui cette signature peut-elle apprendre quelque chose? Est-ce qu'il vous était sorti de l'esprit que cet homme de style était un parfait gentilhomme, un parfait catholique et un parfait bénédictin? Hélas! non, puisque les temps sont ainsi faits qu'une ame naïve, qui l'en avait cru bénévolement lui-même, nous le redisait encore l'autre jour d'un ton pénétré. En quoi cette inutile signature peut-elle donc diminuer ou accroître la gloire qu'on s'est toujours publiquement décernée, d'avoir été ou d'être en un seul et même individu légitimiste, féodaliste et absolutiste par instinct, par érudition, par vertu, — orléaniste par circonstance, et par espérance impérialiste-césarien, — feu M. de Boulainvilliers ou feu M. de Montlosier accouplé avec la très vivante et très sémillante personne de M. Romieu?

Nous serions désolés qu'on se méprît sur le sens de ces observations qui nous échappent un peu malgré nous; nous ne voudrions pas qu'on nous accusât d'entamer sans scrupule une polémique dangereusement passionnée contre laquelle, loin de là, nous essayons à tout hasard de prémunir la presse quotidienne. Nous avons rencontré deux exemples presque illustres qui pouvaient nous servir à signaler le piége que la loi nouvelle tendait aux journaux : nous en avons profité, mais, la main sur la conscience, sans parti pris d'invective. Cette loi trop ingénieuse sollicite évidemment les journalistes à faire leurs portraits dans leurs colonnes; or, les portraits ainsi exposés, il ne chômera point de gens qui ne les trouveront pas beaux; c'est bien la peine d'en faire! Encore une fois, il n'y a point de propos délibéré dans les vivacités que nous n'avons pu retenir à la vue des premières toiles qui nous sont tombées sous les yeux; nous avons seulement estimé que, tout compté, le tort de notre brusquerie serait amplement racheté, si nous venions à temps pour dégoûter le journalisme de ce genre d'exhibition, en lui prouvant combien l'exhibition a peu réussi à ceux qui en ont déjà tâté. Nous ne croyons pas commettre d'injustice envers nos législateurs en soupçonnant que ce mauvais succès était dans les prévisions de la loi; nous croyons encore moins manquer de respect à cette loi, respectable comme toutes celles qui ne sont pas encore abrogées, en souhaitant que l'événement trompe ces prévisions si peu flatteuses pour la presse quotidienne. Il ne dépend que des organes habituels de cette presse de laisser les personnes en dehors des articles, et d'effacer, comme ils étaient auparavant censés le faire, les individus derrière le journal.

Quel est en effet le but avoué de la loi qui pèse maintenant sur la presse quotidienne? Nul autre que de rompre en morceaux cette unité collective qu'on appelait le journal, qui était, si l'on veut, un être de raison, mais qui avait aussi sa raison d'être, qui représentait plus ou moins, suivant son plus ou moins de consistance, un centre, un foyer quelconque au milieu du morcellement uni-

versel des doctrines et des idées. Eh bien! que les journalistes refassent le journal ainsi défait en s'ignorant en quelque sorte les uns les autres, en commençant surtout, s'il est possible, par s'ignorer eux-mêmes; qu'ils aient garde de se donner mal à propos en spectacle pour le seul bénéfice de leur amour-propre, parce qu'enfin il y a des spectacles irritans, même pour des humeurs qui ne seraient pas irritables; que les discussions soient d'une feuille à une autre feuille, et jamais d'un écrivain à un autre écrivain; que le nom de l'auteur ne soit qu'au bas de l'article, et qu'il ne vienne point répéter à toutes les lignes: *Je suis Pierre* ou *je suis Jean!* Il ne faut jamais tenter son prochain, et il est des esprits chagrins qui, n'ayant pas de goût pour ce nom de Jean ou pour ce nom de Pierre, s'en prendraient à l'article lui-même de l'y voir ainsi déborder.

Ce serait une belle victoire que la presse quotidienne remporterait sur ses mauvais penchans, de se discipliner sous l'empire d'une loi qui lui est hostile en prévalant par la tempérance individuelle contre l'intention hostile de la loi. Nous n'avons pourtant cet espoir qu'à moitié, et nous comprenons trop que cette froide sagesse ne soit pas à la guise du plus grand nombre. Le déploiement exagéré de la personnalité est une des maladies endémiques de l'époque. Cette maladie ravage surtout les gens de plume, plumes politiques et plumes littéraires; il y a une certaine étourderie vaniteuse qui pousse ces oiseaux criards à faire crier les échos; il y a là une race d'enfans terribles, ou, si nous étions moins polis, la race des gamins : bonnes petites gens qui, saintement et dévotieusement persuadés de leur ampleur, n'en sautent pas moins à clochepied et sautent pour tout le monde. Nous nous dépêchons d'ajouter que nous prions nos lecteurs d'excuser le terme risqué sous lequel nous rangeons cette nouvelle catégorie politique; nous avons découvert le mot dans la rhétorique d'une des notabilités dont nous admirions tout à l'heure l'autobiographie. Comme cet ardent avocat « du pouvoir et de la société » ne paraissait pas craindre de blesser les convenances en l'appliquant, s'il nous en souvient, au général Lamoricière ou à M. Dufaure, nous avons pensé que le mot était peut-être devenu parlementaire.

Puisque nous sommes en train de prêcher au sujet de cette loi, dont le texte doit fournir encore plus d'une glose, nous ne terminerons pas sans écrire ici quelques mots à l'adresse des législateurs auxquels nous en sommes redevables. Il n'y a rien maintenant de si aisé à voir que la gêne subite de la presse, et le moment est assez agréable pour ceux qui lui ont fait ces ennuis. On conçoit qu'il y ait là une bonne occasion de plaisanteries dédaigneuses pour qui s'amuse dans le loisir de ses vacances à regarder de haut les pauvres journalistes engagés au milieu des nouveaux écueils dont on a semé leur océan. *Suave mari magno....* C'est vieux comme Lucrèce, et c'est bon tant qu'on est soi-même à l'abri; mais les vacances n'ont qu'un temps, et le cœur de l'homme est éternellement le même. Le législateur, à bout de vacances, finit bien un soir ou l'autre par se faire orateur et gravir la tribune. Petit ou grand, il ne déteste point alors d'avoir auprès de lui, dans ses accès d'éloquence, non pas un joueur de flûte, comme l'avait Gracchus, pour les modérer au passage, mais un joueur de trompette pour les publier après coup. Lorsque le journaliste se confondait dans le journal, il pouvait être de circonstance ou même de rigueur d'emboucher à pleins poumons cette trompette élogieuse, et la raison d'état ou l'utilité publique commandait souvent à cet être abstrait qu'était le journal un pané-

gyrique auquel le journaliste n'eût pu se dispenser de mettre une sourdine, s'il l'eût récité tout seul en personne naturelle. Cette sourdine viendra forcément à l'heure qu'il est. On ne peut pas signer Pierre ou Jean, Jean ou Pierre, et dire en face à M. tel ou tel qu'il a été terrible, pathétique, sublime, magnifique : ces choses-là ne se disent avec un nom d'auteur en bas de la page qu'aux chanteuses qui ont le faible de les aimer. Ce faible est naturellement moins pardonnable chez un homme d'état que chez une prima donna, et l'on en sait pourtant et de tous les bords qui souffriront à leur tour d'avoir perdu les admirations à outrance, en s'ôtant les admirateurs anonymes. C'est à peu près là tout le châtiment que nous leur souhaitons, quand nous sommes, nous aussi, de bonne humeur; nous affirmons qu'il ne laissera pas d'être sensible, et, si mesquin qu'il soit, nous nous en contentons, parce que la faute en elle-même n'est pas moins mesquine. Qu'est-ce au fond que tout cela, sinon une vengeance d'amour-propre dirigée des couloirs du parlement contre le bureau du journal?

Parlons de choses plus relevées. L'événement de la quinzaine, c'est la division qui a définitivement éclaté dans le camp légitimiste; c'est l'apparition foudroyante du manifeste de Wiesbaden. Nous dirons toute notre pensée sur cette pièce remarquable, car il nous est facile de la dire sans manquer au respect que nous éprouvons pour les grandes infortunes. Tout au contraire, ce respect qu'il est si bon d'avoir dans le cœur vis-à-vis des hautes puissances déchues, cet attendrissement mélancolique que la fatalité de leur déchéance nous inspire, on le sent redoubler, et l'on s'enorgueillit pour elles, lorsqu'on les voit renoncer fièrement à se rendre possibles, en arborant toujours comme un étendard de salut le drapeau même sous lequel elles ont sombré, le signe sous lequel elles ont été vaincues.

Tel est, à notre sens, le mérite suprême de la circulaire sortie, « par hasard ou autrement, » comme l'insinue M. de Saint-Priest, du comité de la rue Monthabor. Nous supplions les hommes éminens qui paraissent aujourd'hui regretter assez vivement cette publicité imprévue de ne point tant crier à l'indiscrétion ou à la surprise. Il se peut que l'indiscrétion ait dérangé les plans éphémères et la courte sagesse de quelques enfans du siècle égarés parmi les enfans de lumière; mais elle tourne à l'honneur des principes immuables du droit antique, elle glorifie le caractère de ceux qui, ne les voulant pas déserter, les embaument pieusement pour les porter dans leur sein, quand les principes eux-même n'ont plus la force de se tenir. Nous ne disons pas que les noms, d'ailleurs si considérables, de M. le duc de Levis, de M. le duc des Cars, de M. le marquis de Pastoret, soient pour l'opinion légitimiste la meilleure garantie d'un succès très pratique et surtout très immédiat; nous avouons même que c'est tout l'opposé qui nous paraît vrai. Nous disons seulement que, pour la bonne renommée de la France et pour celle de la branche aînée des Bourbons, nous préférons la franchise héroïque, la simplicité religieuse avec laquelle ces noms ont été choisis, aux équivoques et aux comédies avec lesquelles on les eût écartés.

Nous avons été sévères, nous le reconnaissons, pour les jeux prétentieux de Wiesbaden; notre sincérité n'a peut-être pas eu tous les égards qu'elle devait aux sentimens qu'on essayait d'amuser par des démonstrations d'opéra-comique. C'étaient des sentimens intéressans, soit; mais c'étaient des sentimens faux qui entouraient d'un nuage ridicule un prince dont on aurait dû ménager mieux

la personne. Nous avons eu déjà bien assez d'éditions du roman de Charles-Édouard, et M. le comte de Chambord, assailli par ces députations de paysans mis à neuf et d'ouvriers pour rire, avait un moment été menacé de voir la majesté de son vieux principe et de son vieux rang étouffée sous le fatras de la popularité factice que lui bâtissaient nos modernes faiseurs. M. le comte de Chambord s'est tiré de ce mauvais pas en véritable Bourbon; il a prononcé sur lui-même et sur sa cause un juste décret, un décret de roi; il a rompu d'un mot tous ces sortiléges de mauvais goût, toute cette fantasmagorie mensongère qui s'avisait de le métamorphoser, aux yeux de la foule, en le donnant pour ce qu'il n'était pas et ne pouvait pas être. Il a dit tranquillement, noblement, et ce qu'il était, et qu'il ne serait jamais que ce qu'il avait toujours été : *Sit ut sit, aut non sit*. Lorsque le grand Condé, par un sublime élan de jeunesse et de confiance guerrière, jeta son bâton de commandement dans les retranchemens de la ville qu'il assiégeait, il y eut des grenadiers pour l'aller chercher, et la ville fut prise. Le nouveau manifeste lancé par M. de Chambord au milieu des partis en discorde, c'est le bâton de Condé lancé dans les lignes ennemies; reste à savoir si le hardi jeune homme trouvera des soldats pour courir le relever et pour le lui rendre à la face de la France. Le trait est beau d'audace, et nous en félicitons d'autant plus librement l'auteur, qu'il nous paraît fort douteux que l'audace soit heureuse.

Nous le félicitons aussi parce qu'il était à propos d'en finir avec ces légitimistes de contrebande qui brouillaient toutes les idées sans plus de cérémonie que s'ils n'avaient pas en même temps brouillé toutes les notions de morale politique. Les intrépides conciliateurs ne reculaient devant aucune bizarrerie d'assemblage hétérogène; ils auraient, ou peu s'en faut, cousu la cocarde blanche au bonnet rouge. Ils avaient inventé de longue date une fameuse solution qui mettait d'accord la souveraineté du peuple et la royauté de droit divin, à la condition toute simple que le peuple fût toujours d'avis d'élire le roi, et le roi toujours d'avis d'être élu. Ils avaient refait tout exprès l'histoire de France pour y montrer leur système en action, afin qu'il fonctionnât du moins quelque part. Ils prétendaient même avoir reçu de bonnes paroles du comte de Chambord, qui a sans doute ses raisons pour ne mécontenter les gens qu'à la dernière extrémité. Par exemple, c'est justice de reconnaître que, l'extrémité venue, le jeune prince n'hésite pas et ne marchande pas. Il a condamné la doctrine de l'appel au peuple; c'était peu : de ce même coup, il a restitué le dogme pur du droit absolu de la légitimité; il a réclamé pour lui seul la direction impérieuse des consciences et des votes; il a repris dans sa main tout ce qui lui reste de son état de France; il a promulgué pour tous ceux qui étaient encore ses féaux le programme de son grand aïeul Louis XIV : « L'état, c'est moi. » N'en déplaise à M. de Saint-Priest, la circulaire signée de M. de Barthélemy dit tout cela; elle le dit avec une autorité irréfragable, et nous répétons encore qu'elle fait bien de le dire.

A ce propos, nous comprenons beaucoup mieux le chagrin de M. de Larochejaquelein que l'embarras trop visible de M. de Saint-Priest. Dire tout cela, exiger l'obéissance passive, supprimer en vertu d'une consigne la diversité des impulsions individuelles, revendiquer au pied de la lettre l'ancienne monarchie, c'est se condamner et condamner tout son monde à l'immobilité. L'immobilité plaît à de certaines natures qui ont pris leur parti de l'impuissance à laquelle

leur destin les condamne, et qui ne se donnent de mouvement qu'autant qu'il en faut pour l'acquit de leur conscience. L'immobilité répugne à la nature bouillante et bretonnante de M. de Larochejaquelein. Il a une fois raconté qu'ennuyé du calme plat de la restauration, il s'en alla guerroyer contre les Turcs. Il a fait à l'intérieur, dans ces dernières années, quelque chose d'analogue; il s'ennuyait tant de l'inertie avec laquelle les légitimistes de sang-froid se tenaient sur l'expectative, qu'il s'est attelé sans crier gare à toutes les impatiences des légitimistes d'aventure; il a fait à l'intérieur sa campagne de Turquie.

De pareilles fantaisies ne sont assurément point messéantes, et elles ne déplaisent pas chez des individus; mais, de bonne foi, l'on ne saurait les imposer à tout un parti comme des règles de conduite. Le mouvement pour le mouvement, c'est une pratique salutaire, quand il ne s'agit que d'entretenir la santé du corps et de dépenser la surabondance de séve d'une organisation luxuriante. Plutarque nous rapporte que le vaillant Eumène, long-temps enfermé avec sa cavalerie dans la citadelle de Nora, s'avisa de suspendre ses chevaux en l'air et de les faire fouetter ainsi suspendus, afin de les forcer à piétiner dans le vide, et à se conserver dispos en piétinant rien que pour piétiner. Nous ne voudrions pas qu'on empêchât M. de Larochejaquelein de piaffer autant qu'il lui plaît, et nous convenons même avec ses amis qu'il piaffe de bonne grace. Nous prenons seulement la liberté de soutenir qu'il est des situations invincibles où la dignité des idées et des caractères, dans un parti politique, est infiniment moins sauvegardée par le bruit d'une agitation stérile que par le silence d'une attente impassible. Que cette impassibilité de l'attente ne devienne point à la longue de l'énervement et de la léthargie, c'est une autre question; mais c'est une question aussi de savoir si les coups de tête multipliés des enfans perdus d'une avant-garde isolée ne sont point bientôt pour la fortune du drapeau qu'ils défendent des symptômes aussi funestes que le sont pour la durée de la lumière les derniers scintillemens d'un flambeau qui s'éteint.

Après avoir placé si haut le but auquel il vise, M. le comte de Chambord ne peut plus se rabattre aux calculs de la politique vulgaire; comme il l'avait déjà dit, il n'est pas un prétendant, il est un principe. Ce principe qu'il affirme derechef dans son implacable intégrité, c'est, si l'on veut, un rivage de salut pour la France, mais un rivage bien ardu, bien lointain, pour que le navire de la France y puisse aborder. Qu'importe? Ce n'est pas le rivage qui se déplace, c'est au navire d'approcher. Attendre debout sur ce promontoire que la marée amène jusqu'à ses pieds la barque battue des vents, telle est maintenant l'attitude que M. le comte de Chambord a choisie, et cette attitude nous plait, parce qu'elle est celle d'un fils de roi. La barque, il est vrai, n'est pas toujours assez forte pour résister à la violence de la marée. Nous l'avons déjà vu. Nous avons vu plus d'une barque brisée contre le roc même où les ambitions qui la poussaient rêvaient un piédestal. Qu'importe encore une fois? La France est si découragée, si lasse, si anéantie, qu'elle viendra s'échouer tôt ou tard comme un corps mort sur ce rivage désiré.... *E pur si muove!* et pourtant, dans la sincérité de notre ame, nous ne prévoyons pas une dissolution tout ensemble si complète et si incomplète, que la France épuisée, brisée, eût encore l'énergie singulière de venir renier tout ce qu'elle a cru, abdi-

quer tout ce qu'elle a voulu depuis soixante ans, ou demander inutilement aux anciens dieux qu'elle avait démolis la grace de ses nouveaux autels.

Nous regrettons cependant, du point de vue des nécessités présentes d'une situation transitoire, que des hommes d'ordre soient ainsi paralysés dans la liberté de leur action par la dépendance qu'ils sont désormais tenus de professer à l'égard de leur chef. Le moment est mal pris pour croire aux chefs infaillibles, aux juges commis par le Très-Haut à la délivrance d'Israël. Il se glisse malheureusement encore dans un camp tout opposé une erreur qui ne serait pas moins nuisible à la cause sociale pour laquelle on prétend aussi combattre de ce bord-là, une erreur qui est pour ainsi dire à l'autre bout de celle des légitimistes, et qui, sans nous inspirer la même estime, nous causerait presque les mêmes regrets. Il n'y a point déjà tant de soldats en ligne dans l'armée de l'ordre pour que ce ne soit point un cruel déplaisir d'en voir qui font fausse route. Nous entendons ici parler d'une direction que nous remarquons depuis quelque temps chez des apologistes accrédités du césarisme. Notez bien que nous ne confondons point, et que nous n'avons pas la moindre idée de chercher querelle aux honorables défenseurs d'une présidence plus ou moins constitutionnelle; ce sont les prétoriens de l'écritoire que nous ne pouvons nous empêcher de gronder. Les voilà décidément qui s'ingèrent d'emprunter aux démagogues leurs meilleurs argumens, et ils ont l'heureuse idée d'en détourner le bénéfice au profit d'un futur césar. Le grand procédé de la démagogie, c'est de caresser la multitude pour lui improviser un tyran; les choses se passaient déjà de la sorte bien avant qu'Aristote rédigeât un code sur la matière. Les nouveaux impérialistes vous déclament donc, sans barguigner, que toutes les couches supérieures de la société sont pourries, qu'il n'y a que le peuple, le vrai peuple, qui soit d'étoffe assez solide pour être de bon service. Ils vous assurent que les classes révolutionnaires ne sont pas les émeutiers qu'on penserait d'abord; ce sont les marquis et les comtes de l'aristocratie de naissance, les bourgeois voltairiens de l'aristocratie d'argent et les bacheliers de l'Université, « ces bandes affamées qui encombrent toutes les voies de la société, comme les chiens qui couvrent les carrefours de Constantinople. » Le peuple, le bon peuple ne se mêlerait pas de révolutions, si on ne l'agaçait point; il se méfie des hommes politiques de l'ancienne société : c'est pour cela qu'il ne faut pas se méfier de lui.

La conséquence directe de ce beau raisonnement sur la composition de la société en général, comment ne serait-ce pas un raisonnement analogue sur la composition particulière de l'armée? Comment ne pas préférer aux sous-lieutenans et aux colonels, à ces aristocrates fiers de leurs épaulettes, à ces *épauletiers*, ainsi que les appelait justement je ne sais plus quel ambassadeur français de 1848, comment ne pas préférer à la morgue de cette hiérarchie militaire la vertu naïve, enthousiaste des caporaux et des soldats? Il est des imaginations faciles à frapper qui se persuadent que la préférence filtre petit à petit de la doctrine dans les faits, et qu'elle se traduirait déjà par des communications qui n'enchantent point les états-majors. Puis, quelle est enfin la conclusion définitive de tout ce système de populacerie? Aristote l'écrivait, il y a plus de deux mille ans, au chapitre des surprises : on en peut bien savoir maintenant aussi long que lui. Ayant donc posé en principe l'excellence instinctive du peuple, nos modernes Aristotes ont bientôt déduit de leurs prémisses que le peuple est na-

turellement appelé à désigner les *hommes nécessaires*, à décréter les *cas de force majeure*. Après quoi ils n'ont plus qu'à faire aller la musique et à marcher aux Tuileries sur l'air : *Partant pour la Syrie!*

Nous ne nous amuserons pas à réfuter la théorie des *hommes nécessaires* et des *cas de force majeure*. Il n'y a d'*hommes nécessaires* que si les hommes ordinaires n'ont pas rempli leurs devoirs; il n'y a de *cas de force majeure* que si les forces régulières sont devenues impuissantes. Notre politique à nous, c'est qu'il faut commencer par tâcher d'enseigner aux hommes ordinaires la conduite qui leur sied, et par soumettre les forces régulières à la discipline qui les conserve. C'est une grande tâche à laquelle il est beau de dévouer sa vie, dût-on même la dévouer en pure perte. Si l'on réussit, on n'a plus que faire de s'occuper, même en rêve, des *cas de force majeure* et des *hommes nécessaires;* si l'on ne réussit pas, les uns et les autres se produisent assez vite pour vous avertir de votre échec, et ni les uns ni les autres n'ont besoin de personne pour passer. Aussi ne reste-t-il plus alors qu'à les subir en silence, tant que l'on ne s'est pas rangé parmi les courtisans qui leur cherchent ou leur fabriquent des justifications et des généalogies.

Le résultat des élections espagnoles laisse bien loin, nous l'avons déjà dit, tout ce que l'optimisme ministériel pouvait en attendre, et quoi d'étonnant dès-lors que les adversaires du cabinet Narvaez croient devoir opposer à l'invraisemblance du succès l'invraisemblance des accusations? Les esprits les plus sûrs n'ont pas su eux-mêmes échapper à cette inévitable réaction des opinions humaines. Nous n'en voudrions pour preuve que le réquisitoire confidentiel que nous adresse, pour notre gouverne, contre la politique du duc de Valence un Espagnol qui a cependant honorablement figuré, comme écrivain, comme député et comme ministre, aux premiers rangs de la politique modérée. Le cadre de la *Revue* n'admet pas de polémique proprement dite; mais la lettre dont il s'agit nous paraît mériter par le sentiment qui l'a dictée, par les symptômes qu'elle révèle et par l'estime que nous inspirent le caractère et le talent de l'auteur, une sorte d'exception. Nous allons donc discuter brièvement les observations qu'on nous adresse; ce sera là d'ailleurs pour nous une occasion naturelle de bien déterminer la position que fait au ministère espagnol son triomphe électoral de 1850.

Selon nous, le premier devoir d'un gouvernement, c'est de savoir durer. Selon l'opposition espagnole, au contraire, le grand tort du cabinet Narvaez, c'est de vouloir trop durer. Le général Narvaez, nous dit-on en substance, n'a pas tiré sa force de lui-même, mais bien du pays, c'est-à-dire de la réaction que provoqua dans l'opinion espagnole le mouvement révolutionnaire de février, et il a outrepassé sa mission en faisant de la politique personnelle, en faisant trop exclusivement concourir à son propre affermissement les moyens d'action que la nation lui avait livrés. — Nous examinerons plus loin la seconde de ces assertions; mais constatons avant tout qu'elle est singulièrement infirmée par la première. Dire d'un homme d'état qu'il a eu ce rare bonheur de résumer en lui les besoins, les aspirations, les instincts de salut du pays, n'est-ce pas justifier implicitement tout ce qu'aura pu faire cet homme pour s'affermir? N'est-ce pas transformer sa politique personnelle en politique nationale? Ceci posé, toute la question se réduit à savoir si le pacte tacite conclu, en face des événemens de février, entre l'opinion et le cabinet Narvaez n'était qu'acciden-

tel, et les faits répondront pour nous. On ne peut nier que l'Europe est aujourd'hui aussi avancée dans la voie contre-révolutionnaire qu'elle l'était, il y a deux ans, dans la voie révolutionnaire; l'Espagne, en particulier, jouit, depuis 1848, d'un calme qu'elle n'avait jamais connu, et cette réaction subite de sécurité intérieure et extérieure, succédant sans transition à la réaction de la peur, aurait suffi, dans les pays les mieux constitués, à énerver l'esprit public. Qu'est-il arrivé pourtant? Le pays, appelé à se prononcer directement, a renchéri sur les témoignages de confiance et de discipline que le congrès donnait, dès le lendemain de février, au ministère. Il en faut conclure, bon gré, mal gré, que le pacte est plus intime que jamais, que la reconnaissance nationale continue en 1850 au cabinet Narvaez le mandat que lui déférait la peur en 1848, et que le général Narvaez, si tant est qu'il se soit bien vivement préoccupé jusqu'à ce jour de défendre sa position personnelle, n'aurait été en cela que le complice du vœu du pays.

Mais ici arrive l'objection de rigueur. Les élections de 1850, nous dit-on, ne sont pas l'expression de la pensée nationale; les manœuvres que le gouvernement a mises en jeu pour les fausser ont dépassé toutes les limites permises. La corruption ne lui a pas suffi, et il y a joint l'intimidation. Les préfets du cabinet Narvaez ont laissé bien loin les commissaires de M. Ledru-Rollin. A Ecija, à Jaen, à Alicante, à Malaga, à Séville, à Saragosse, partout enfin où le ministère a trouvé devant lui un candidat sérieux, n'importe la nuance, des arrestations, des ordres de bannissement, des vexations de toute espèce sont venus comprimer la liberté du vote. Les électeurs étaient enrégimentés de force, puis conduits par bandes, entre des *sbires*, au scrutin, et, pour vaincre le mauvais vouloir des petites communes, l'administration les menaçait de poursuites et de contraintes fiscales .. — Arrêtons-nous là. Si ce tableau n'est pas chargé, voilà certes, de deux choses l'une, ou un gouvernement bien riche et bien fort, ou un pays bien corruptible et bien lâche; mais raisonnons froidement.

Nous pourrions dire que la corruption et l'intimidation s'excluent : nous préférons discuter séparément l'une et l'autre accusation. Quels sont d'abord les moyens de corruption que le gouvernement aurait pu mettre ici en jeu? L'argent. Hélas! le gouvernement n'a pas un centime de fonds secrets, et, bien loin de disposer d'excédans de recettes, il n'a pas même encore réussi à joindre, comme on dit, les deux bouts. Sur ce terrain du budget, le ministère espagnol, bien loin de recruter des voix, en est réduit à se faire des ennemis nombreux, puisque le traitement de tous les retraités est encore en retard. — Les places? Pour cimenter la réconciliation des partis, le gouvernement a reconnu les grades et emplois conquis dans la guerre civile; les cadres de l'administration et de l'armée regorgent, et le vœu hautement manifesté du cabinet Narvaez, c'est d'arriver à les réduire au fur et à mesure des extinctions. — Seraient-ce enfin les remises temporaires ou définitives d'impôt? Par quel hasard arrive-t-il dès lors que la recette du mois d'août, de ce mois qui, d'après l'opposition espagnole, aurait été consacré à acheter la complaisance des contribuables, ait été précisément l'une des plus considérables de l'année, et ait égalé presque le *neuvième* de la recette annuelle? Le fait a été constaté. Nous avons en outre expliqué un autre jour comment l'application du système fiscal, bien loin d'offrir des moyens de captation au ministère, le mettait chaque jour, et pour quelque

temps encore, dans la double nécessité de lutter contre les contribuables de mauvaise foi, et de surtaxer, à son insu et malgré lui, les contribuables de bonne foi, c'est-à-dire de mécontenter un peu tout le monde.

Passons à l'intimidation. La lettre qui nous occupe remonte à quinze jours, et, dans l'intervalle, la polémique des journaux a réduit à néant les accusations dont l'auteur de cette lettre s'est fait le trop confiant écho. A qui ferait-on croire d'ailleurs qu'un système scandaleux et public d'intimidation, tel que celui qu'on attribue ici à l'administration Narvaez, ne se serait pas tourné contre elle? L'indignation publique aurait-elle hésité à réagir dans le secret protecteur du scrutin? Puisqu'on nous cite M. Ledru-Rollin et ses commissaires, nous rappellerons que ces messieurs n'ont pas eu beaucoup à s'applaudir des résultats de leur politique terroriste. Si la révolution, presque universellement acceptée au commencement de mars, a été moralement renversée à la fin d'avril; si l'opinion, abandonnée par ses chefs naturels, livrée sans contre-poids aux obsessions révolutionnaires, a spontanément nommé une assemblée franchement contre-révolutionnaire, et à qui il n'a peut-être manqué que de se connaître pour en finir du coup avec les hommes et les choses de février, n'est-ce pas surtout à M. Ledru-Rollin, à ses bulletins, à ses clubs, à ses commissaires que ce résultat est dû?

Ainsi, parmi les expédiens électoraux qu'on reproche au ministère espagnol d'avoir mis en jeu, les uns n'étaient pas en son pouvoir, les autres n'auraient abouti qu'à sa propre ruine. Que faut-il conclure encore ici? Que le pays, en sanctionnant par ses votes les listes ministérielles, a agi dans sa pleine et entière liberté. Ajoutons, et ceci répond à tout, que si le ministère espagnol basait sa politique électorale sur la corruption et l'intimidation, il se serait bien gardé de grossir, gratuitement et sans qu'on l'en sollicitât, le nombre des consciences à acheter et à intimider, en décrétant, un an avant les élections, la plus large et la plus généreuse amnistie qu'ait à enregistrer l'histoire moderne.

Nous voici arrivés au second chef d'accusation. Le général Narvaez, c'est toujours l'opposition qui parle, n'agit qu'en vue de sa personnalité. Au risque d'abaisser le niveau intellectuel du parlement espagnol, il a systématiquement travaillé à exclure du congrès tous les talens qui lui portaient ombrage sans distinction de drapeau. Voyez plutôt : tous les hommes marquans de la minorité progressiste, MM. Olozaga, Cortina, San-Miguel, Mendizabal, Lujan, Escosura, tombent sous les coups du ministère; il y avait dans cette minorité sept nullités, et le congrès ne se rouvre que pour elles seules, et, pendant que le ministère laissait rentrer ces sept progressistes, il se débarrassait de la minorité modérée tout entière, dont tout le crime était d'offrir une brillante réunion de capacités, telles que MM. Pacheco, Rios-Rosas, Benavidès, Moron, Vazquez-Queipo, Gonzalès-Bravo, Nocedal, etc. Cet envieux parti-pris de prépondérance personnelle et d'exclusion se reproduit partout et jusqu'au sein du gouvernement, témoin la retraite de M. Mon. Pendant ces luttes de personnes, les réformes les plus urgentes sont laissées à l'écart, au grand mécontentement du pays, qui fait bon marché de ses rêves passés de libéralisme, mais qui demande à grands cris de l'ordre et de la publicité dans les finances, de la probité dans l'administration, des routes pour son commerce, etc. — Nous avons fidèlement résumé ce nouveau thème de l'opposition espagnole; nous y répondrons en quelques mots.

Que les dernières éliminations électorales aient précisément atteint les hommes de talent de l'opposition, on peut le regretter à divers points de vue, mais pas au point de vue politique. Le congrès n'est pas, que nous sachions, une académie des sciences morales : c'est un champ de bataille où se jouent chaque jour les destinées du pays; or, dans toute bataille, n'est-il pas naturel de tirer de préférence sur les chefs? Le ministère et ses amis n'ont fait ici que ce que l'opposition a vainement essayé de faire pour son propre compte. Si quelques progressistes ont été épargnés pendant que le ministère et le pays refusaient tout quartier aux néo-conservateurs, c'est qu'il est encore de droit et d'usage de traiter plus sévèrement les faux frères que les ennemis déclarés. Est-il d'ailleurs permis d'affirmer à coup sûr que les hommes nouveaux qui viennent d'être appelés au congrès ne valent pas, sous le rapport du talent, les hommes anciens qui viennent d'en être exclus? On en disait autant après les élections de 1839 et de 1846, et cependant c'est parmi les hommes nouveaux sortis de ces deux élections que se recruta le noyau de la première majorité intelligente qu'ait produit chez nos voisins le système représentatif, de la seule majorité qui ait eu le bon sens de rompre avec les erremens de l'imitation française et anglaise et d'appliquer, comme le demandait Larra, « à des maux espagnols des remèdes espagnols. »

Quant à la retraite de M. Mon du ministère, nous en avons tout les premiers exprimé nos vifs regrets; mais cette retraite, quel qu'en soit le motif, n'est pas une rupture politique. Dans deux circonstances solennelles, M. Mon a donné à son ancien collègue l'appui le plus loyal et le plus déclaré. Il n'est pas moins à désirer que l'habile et courageux réformateur rentre au ministère, d'autant plus qu'il peut y rentrer sans crise et sans exclure M. Bravo-Murillo, qui trouverait parfaitement sa place dans la nouvelle combinaison. Nous ne nous inspirons ici d'aucune espèce de préférence personnelle, nous ne voudrions pas surtout qu'on vît dans nos paroles l'écho de certaines intrigues qui s'abritent, sans y être autorisées, derrière l'influence de M. Mon; mais il est impossible de se le dissimuler : depuis la retraite de celui-ci, l'administration espagnole ne marche plus qu'avec hésitation dans les voies économiques où elle était si résolûment entrée. Nous n'en voudrions pour preuve que la déplorable atteinte qui vient d'être portée au principe de la réforme douanière. Les évaluations destinées à servir de base à la perception des nouveaux droits avaient été tellement exagérées, qu'on s'aperçut, il y a quelques mois, que la fraude était aussi active sur certains articles que précédemment. La conclusion logique de cette découverte était l'abaissement des évaluations; mais, au lieu d'aller en avant, M. Bravo-Murillo a trouvé plus court de reculer. Au lieu de diminuer l'appât de la fraude, il a demandé des entraves à l'arsenal de l'ancienne législation, et la zone douanière a été élargie de façon à gêner les transactions dans vingt-six provinces sur quarante-sept dont se compose le territoire continental de la Péninsule. Il suffirait de deux ou trois mesures de ce genre pour anéantir en germe tous les résultats de la nouvelle loi des tarifs.

Ces réserves faites, est-il juste de dire que le général Narvaez oublie pour la politique proprement dite, et surtout pour la politique personnelle, les besoins matériels du pays? N'est-ce pas sous sa présidence, avec son concours actif et parfois même sous sa direction, que se sont accomplies les grandes réformes administratives et économiques de 1849? Faut-il encore compter pour

rien les mesures proposées ou accomplies depuis la retraite de M. Mon, telles que la loi sur les chemins de fer, le projet de règlement de la dette publique, la simplification de l'administration provinciale, la loi sur la comptabilité qui finira par couper court aux derniers restes de concussion et de péculat qui déshonoraient encore l'administration espagnole, l'établissement d'un service de paquebots entre l'Espagne et les Antilles, enfin la publicité mensuelle donnée aux recettes et aux dépenses de l'état? C'est là, et non dans les prétendues manœuvres électorales qu'on lui attribue, qu'est l'ascendant croissant du cabinet Narvaez. C'est là qu'il faut chercher le secret de la surprise que réservaient à toutes les oppositions les élections de 1850.

La Hollande vient de procéder à des élections générales que nécessitait la loi organique votée à la fin de la dernière session. D'importans projets vont être soumis aux états-généraux; aux lois déjà votées récemment sur le régime provincial et électoral, sur les postes, sur la navigation, d'autres lois vont s'ajouter, sur l'enseignement, sur les affaires coloniales, sur les communes, sur le budget, sur le commerce des grains, etc. Ainsi sera remanié peu à peu tout le système législatif de la Hollande. Parmi les réformes déjà accomplies, la plus grave est celle qui touche aux lois de navigation. La tendance générale de la législation nouvelle en cette matière (1) est uniquement de protéger les intérêts du commerce, en affranchissant la navigation des entraves que lui créaient plusieurs dispositions des anciennes lois. Le système désormais en vigueur est celui-ci : abandon complet et irrévocable du système des droits protecteurs, adoption immédiate et sans condition du principe de la libre navigation, et, par suite, application générale et sans restriction du principe de l'égalité des pavillons; abolition, non-seulement des droits différentiels au profit du pavillon national, mais aussi des autres droits différentiels qui protégeaient l'importation directe de certains articles des lieux de provenance. En un mot, on a voulu faciliter autant que possible l'accès des ports néerlandais, et, en revenant à une politique libérale en matière de commerce, on a voulu engager les autres nations à abandonner le système des droits prohibitifs et protecteurs.

La discussion des lois de navigation a été longue et orageuse. On leur reprochait surtout d'être rédigées sous l'influence de l'Angleterre. Le ministre des finances soutenait avec raison qu'il n'avait pas eu en vue les intérêts de l'Angleterre, mais seulement les intérêts les plus chers de la patrie. « Nous devons agir, a-t-il dit, l'inertie serait un crime; la concurrence donnera une vie nouvelle, une vie salutaire à l'esprit d'entreprise national. » On a fait valoir aussi, contre les nouvelles lois, l'intérêt des colonies, qui pouvait être compromis au profit du commerce anglais. Le gouvernement a déclaré qu'aucune modification ne serait apportée dans la base des tarifs coloniaux, si l'on n'avait préalablement consulté la législature.

Parmi les antagonistes des lois de navigation, on a remarqué particulièrement l'ancien ministre des finances, M. Van Hall, député d'Amsterdam, et le célèbre jurisconsulte M. Lipman, qui, dans une série d'articles dans le *Journal du Commerce*, a vivement combattu le système des lois de navigation comme

(1) Sous ce titre : *Lois de Navigation des Pays-Bas, en quatre langues, mises en rapport avec les Lois antérieures*, le texte des nouvelles lois a paru à La Haye, chez A.-J. van Weelden.

destructeur de la marine nationale, surtout en ce qui regarde le commerce colonial. C'est l'expérience qui, maintenant, doit prononcer entre les deux opinions si diamétralement opposées, car les chambres ont fini par adopter les projets qui sont déclarés exécutoires comme lois, le 15 septembre, pour le royaume, et le 1er janvier 1851, pour les colonies.

Ce débat terminé et la session de 1849 une fois close, une grave question s'est présentée pour le ministère hollandais, celle de savoir s'il devait dissoudre les chambres après l'adoption de la nouvelle loi électorale et provinciale. Il s'y est vu quelque peu forcé, attendu que plusieurs membres de l'ancienne députation, appartenant plus ou moins à l'opposition, déclaraient qu'ils envisageaient la dissolution comme une nécessité morale, que les chambres, après la nouvelle loi, cesseraient de représenter la nation, ou du moins ne la représenteraient que nominalement. M. Groen Van Prinsterer, lors de la discussion du projet de loi électorale, proposa même un amendement en vertu duquel la chambre elle-même eût ordonné sa dissolution pour le troisième lundi de septembre. Cet amendement fut soutenu, entre autres, par l'ancien ministre, M. Donker Curtius, mais la majorité le jugea inconstitutionnel. Cependant, le nombre des députés qui croyaient une dissolution nécessaire grandissant tous les jours, le ministère a dû se rendre à la tendance de l'opinion publique.

Les élections générales ont été pour le cabinet une grande épreuve. Sur plus d'un point, il a remporté la victoire, et en somme on peut dire qu'il n'a pas subi de grandes pertes; pourtant il a vu élire à une grande majorité M. Baud, l'ancien ministre des colonies, à La Haye, M. Van Hall à Amsterdam, M. Groen à Zwolle, M. Van Amerongen à Leyde, ce dernier en remplacement d'un défenseur zélé du ministère. MM. Donker Curtius et Van Randwyck, anciens ministres, le dernier avant la révision constitutionnelle, n'ont pu réussir à se faire élire à la chambre. Parmi les députés réélus, on compte M. Van Hoëvell, le grand promoteur des réformes coloniales et antagoniste, sur ce terrain, de M. Baud; parmi les députés nouveaux, on cite M. Metman, jurisconsulte distingué, et M. Jongstra de Leuwarden. Ces élections, qui pendant quatre semaines ont tenu en émoi tout le pays, ont servi d'ailleurs à dessiner nettement la position des partis. Dans les nouvelles chambres figure d'abord le parti du ministère, qui se proclame celui du progrès libéral; il y a ensuite un parti libéral moins tranché, qui, dans l'ancienne chambre, avait M. Donker Curtius pour chef, puis le parti conservateur ou rétrograde, aux efforts duquel on attribue le choix de M. Baud : ce dernier parti a déployé assurément de l'énergie et de la tactique, en profitant ici d'une lutte intestine des libéraux, là de l'appui des protestans, plus loin de celui des catholiques. Ces derniers se plaignent assez vivement de leurs échecs. En définitive, on peut dire que le parti protestant zélé, dont M. Groen est le chef, est celui qui a le plus gagné aux dernières élections.

La session qui mettra en présence tous ces partis sera des plus importantes pour le pays et les colonies : la loi de l'enseignement, la loi communale, le budget, la loi des affaires coloniales, celle sur les grains et d'autres encore seront portées à l'ordre du jour. Il faut espérer que le patriotisme et le bon sens des Hollandais domineront les passions de partis dans ces graves débats.

V. DE MARS.